ANECDOTES
SUR
L'ETAT DE LA RELIGION
DANS
LA CHINE.
OU

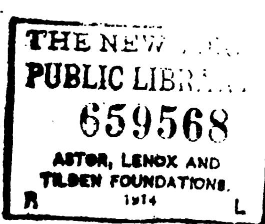
RELATION de M. le Cardinal de Tournon Patriarche d'Antioche, Visiteur Apostolique, avec pouvoir de Légat *à latere* à la Chine, écrite par lui-même.

TOME PREMIER.



A PARIS,
AUX DEPENS DE LA SOCIETE'

M. DCC. XXXIII.



LE tems de la moisson étant proche, le de famille envoya ses serviteurs aux vigne pour recueillir le fruit de la vigne, mais le gnerons s'étant saisis des serviteurs batt l'un, tuerent l'autre, & en lapiderent un a Il leur envoya encore d'autres serviteurs en grand nombre que les premiers, & ils le terent de même: Enfin il leur envoya son pr fils, disant en lui même: ils auront quelque peĉt pour mon fils; mais les vignerons voya fils dirent entre eux: voici l'heritier, venez, tons-le à mort, & nous serons les maitres l'heritage: & s'étant saisis de lui, ils le jette hors la vigne & le mirent à mort. *Matth.* xxi. ℣℣. 34 . . . . . 40.

TABLES
DES MATIERES
Contenues dans les six Volumes d'ANECDOTES.

PREMIER VOLUME.
PRÉFACE.

LES Religieux de saint Dominique ont été les premiers qui se sont opposés à la la Chine aux Jesuites. Page j
Les Religieux de saint Dominique ont les premiers depuis la decouverte des Indes Orientales prêché l'Evangile à la Chine. v
Le P. Gaspard de la Croix Dominicain premier Apôtre de la Chine. v
Les Dominicains chargés par Gregoire XIII. du soin d'annoncer J. C. à la Chine. v
Intrigues du Jesuite Ricci pour chasser de la Chine les Dominaicains. vj
Le P. de Castro Dominicain repoussé par les Jesuites. vj
Le P. Aduarte obligé de sortir de la Chine par l'intrigue des Jesuites. vj
Dominicains obligés de sortir de Macao par l'intrigue des Jesuites. vj
Le Pere Ricci auteur à la Chine du mélange

de l'idolâtrie avec le christianisme. p. vj
Ignorance, caractere du Jesuite Ricci. vij
Tranquilité du P. Ricci & des Jesuites à la Chine, preuve de leurs égaremens. vij
Entrée du P. Ange Coqui & du P. Jean-Baptiste Moralez à la Chine. viij
Le Jesuite Semedo & le P. Moralez proposent les mêmes doutes au saint Siege. ix
Suprise faite à Alexandre VI. par le Jesuite Martini. xij
Censures de Rome rendues inutiles par l'indocilite des Jesuites. xiv
Mission des Vicaires apostoliques à la Chine & aux royaumes voisins. xiv
Mandement de M. de Conon contre les superstitions chinoises. xv
M. de Conon persecuté par les Jesuites, & poursuivi à mort par leurs chretiens. xv
Mandement de M. de Conon envoyé à Rome, & examiné. xvj
Legation de M. de Tournon. xvij
Livres du P. Le Tellier, chef d'œuvre de mensonge. xvj
Le P. Visdelou déclaré contre les cultes. xvij
Les Jesuites persécuteurs de M. le Cardinal de Tournon. xxj
Revolte deplorable des Jesuites contre le saint Siege. xxv
Etat de la question sur les cultes chinois. xxvj & suiv.
Décision de Rome sur les cultes chinois. ibid.

Ecrits faits pour & contre les cultes chinois. page xxxiij & suiv.
Decision finale de la Bulle Ex illa die, *donnee à Rome.* xl
Ouvrages qu'on donne au public dans ces Anecdotes. xliij

LETTRE AU CARDINAL PAULUCCI.

Le Cardinal de Tournon ne dit pas dans sa Relation le tiers du mal qu'il auroit pû dire. vj
Jesuites auteurs de la prison de M. le Cardinal de Tournon. vij
Haine des Jesuites contre le saint Siege. viij
La Chaire apostolique outragée par la societé. ix

RELATION DE M. LE CARDINAL DE TOURNON à la Chine.

Discordes scandaleuses des Jesuites entre les Jesuites François & Portugais. pag. 1
Soins inutiles de l'Empereur pour faire cesser les scandales des Jesuites. ibid.
Mauvais caractere du Jesuite Pereira. 2
Jesuites beaucoup plus à craindre que les payens. 3
Artifice indigne du Jesuite Grimaldi. 4
Desseins violens des Jesuites contre M. le Cardinal de Tournon. 5
L'Empereur de la Chine plus humain envers M. le Legat que les Jesuites. 5 & 6

Autre artifice du P. Grimaldi. p. 6
Dessein pernicieux des Jesuites de Pekin. 9
Reprimandes de l'Empereur de la Chine faites aux Jesuites. 10
Fourberie du General Tambourin découverte. 11
Mensonge, calomnie des Jesuites Portugais contre le Roi de France. ibid.
Abus deplorable que le Jesuite Thomas Pereira a fait de son credit auprès de l'Empereur de la Chine. 12
Ordre de l'Empereur pour appeller M. le Cardinal de Tournon à la Cour. 13
Mutinerie des Religieux de la Chine contre les ordres du saint Siege pour la Chine. 15
Grossiereté brutale du Jesuite Grimaldi. 20
Attentat horrible des Jesuites contre le clergé seculier. 23
Union des Religieux avec les Jesuites fatale à la Mission & à eux-mêmes. 24
Penchant des Reguliers pour la liberté & dépendance. 26
Bonté de M. de Tournon pour les Religieux: ingratitude de ceux-ci à son égard. 27
Censure de M. le Cardinal de Tournon contre le livre du Jesuite Bouvet sur le Tien *& le* Xangthi. 29
Caractere de M. l'Evêque d'Ascalon livré sans mesure aux Jesuites. 30
Orgueil, présomption des Jesuites lorsque l'on n'est pas de leur sentiment. 31 & 32

Superstitions chinoises devenues la grande affaire de la Societé. p. 33 & suiv.
Fermeté du P. Visdelou contre le sentiment de sa compagnie. 35
Indocilité des Jesuites, leur dureté, leur désespoir. 36 & 37
Artifices des Jesuites pour décrier les ministres du saint Siége. 38
Ce que signifie chez les Jesuites le terme de calomnie lorsqu'ils s'en servent pour se plaindre de ce qu'on écrit contre eux. 41
Les calomnies debitées pour noircir la societé verifiées, selon le P. Gerbillon par la conduite des Jesuites. 41
Artifices des Jesuites pour noircir la réputation de M. de Tournon. 42
M. de Tournon haï des Jesuites à cause de sa fermeté à faire son devoir. 43
Attachement de M. de Tournon à la compagnie hereditaire à sa famille : pour cela appellé Legat Jesuite. 43
M. de Tournon ami déclaré de la compagnie, selon les Jesuites. 44
Jesuites François & Portugais réunis pour faire le mal. 47
Lettre pastorale de l'Archevêque de Goa, obtenue par les Jesuites contre la légation de M. de Tournon. 49
Les Jesuites font déclarer le Viceroi de Goa contre la jurisdiction de M. de Tournon. 49 & 50

Les Jesuites rendent l'Evêque de Macao extravagant dans ses démarches, & rebel au saint Siege. p. 51
Jesuites par-tout répandus dans l'Orient, courent par-tout sans retenue, sans subordination. 53
Calomnie insensée des Jesuites contre M. d'Heliopolis. 54
Jesuites refusent de saluer M. le Cardinal de Tournon. 54
Les Jesuites dictent les ordres du Viceroi contre le saint Siege. 54
Les Jesuites engagent le Roi de Portugal à écrire à l'Evêque de Pekin pour le tirer de l'obéissance au saint Siege. 55
Jesuites instrumens uniques des prétentions exhorbitantes des Portugais. 58
Sentiment du Jesuite Noguiera de chasser de la Chine tous les Missionnaires non Portugais. 60
Incorrigibilité des Jesuites. 60
Inhumanité des Jesuites Portugais contre le P. Turcotti. 64 & 65
Le P. Philipucci Visiteur des Jesuites mort à Macao des mauvais traitemens de ses confreres. 68
Le Jesuite Suarez convaincu de calomnie, & sententié par son superieur. 68
Le Pere Gabiani cruellement abandonné des Jesuites à la vie & à la mort. ibid.
Impossibilité de ne jamais voir ni regularité

ni discipline dans les Missions tant que les Jesuites y regneront. p. 69
Incorrigibilite des Jesuites, suite de leur impunite. 70
Le Jesuite Thomas Pereira chef des incorrigibles : caractere de ce Jesuite pierre de scandale. 70
Joie de l'Empereur de la Chine pour l'arrivée de M. de Tournon. 72
Malignité des Jesuites. 75
Autre malice des Jesuites qui écrivent sur les ballots de M. de Tournon le mot de Tribut. 76
Maximes des Jesuites contraires à la Religion, opposées au Christianisme. 81
Jesuites noircis par tant d'actions indignes de l'humanité. 81
Insolence des Jesuites à Canton & à Pekin. 82 & 82
Mensonge que les Jesuites font au saint Siege au sujet de l'exercice de la Religion. 84
Effronterie du P. Grimaldi. 85
Autre mensonge des Jesuites. 86
M. Appiani déclaré ennemi de la societé, pour avoir fait son devoir. 86
Jesuites avancent que les Constitutions des Papes ne peuvent pas obliger à la Chine, que le Pape ne peut pas décider les controverses de la Chine. 87
Mauvaise odeur que les Jesuites répandent à la Chine. 89

Violences exercées par les Jesuites pour le recouvrement des usures. p. 90
Insolence des Je uites contre M. de Tournon & contre les gens de sa suite. 91 & 92.
Malice des Jesuites contre le Medecin que M. de Tournon avoit emmené pour l'Empereur. 92 & 93
Jesuites dégagés des loix de l'obeïssance. 94
Jesuites opposés aux honneurs qu'on devoit à M. le Legat ibid.
Chretiens des Jesuites mal disposés envers M. de Tournon. 95
Dechaînement de l'enfer & des Jesuites contre M. le Legat à Pekin. 97
Caractere de l'Evêque de Pekin. 99 & suiv.
Jesuites veulent tout sacrifier à l'honneur de la societé. 103
Le Jésuite Pereira une des causes de la ruine de la Mission. 105
Jesuites préferent le tribunal de l'Empereur payen en matiere de religion, à celui de l'Eglise catholique. 106
Calomnie des Jesuites contre M. de Tournon. 106 & 107
Indigne dessein des Jesuites d'abaisser M. le Legat. 109
Insolence, grossiereté affectée des Jesuites envers M. de Tournon. 111 & suiv.
Caractere de Caocham *ami des Jesuites.* 113
Caractere du petit Roi appellé Herode par les Jesuites, & devenu ensuite leur protecteur. 114

Jesuites habiles à donner un tour malin aux paroles & aux actions les plus innocentes. p. 116
Le P. Pereira se fait payer deux mechantes horloges quarante mille écus dans le tems qu'elles ne valoient pas dix écus. 116
Consternation des Jesuites au sujet de l'accueil que l'Empereur fit à M. le Cardinal de Tournon. 117
Malice des Jesuites, 118 & 119
Mensonge impudent du Jesuite Monteiro. 120
Dessein plein de fourberie des Jesuites. 121
Malice des Jesuites contre M. le Cardinal de Tournon. 122 & 123
Calomnies horribles des Jesuites contre M. le Cardinal de Tournon. 124
Lettre du P. Tachard, où ce Jesuite avoue bonnement les excès de ses confreres. 125
Jesuites les viperes qui déchirent le sein de leur mere. 128
Jesuites haïssent plus un Visiteur apostolique, que le démoon la croix de J. C. 128
Aversion des Jesuites contre le saint Siege. 130
Requête de M. le Cardinal du Tournon à l'Empereur. 132
Estime de M. de Tournon pour les Jesuites. 137
Erreur chretienne & innocente de M. le Cardinal de Tournon au sujet des Jesuites. 138

Les Jesuites *trompent l'Empereur, & l'indisposent contre le saint Siege.* p. 139

Jesuites *enfans bâtards qui ont enfoncé le poignard dans le sein de leur mere.* 142

Noire malice des Jesuites *contre le saint Siege.* 143

Calomnies & pratiques détestables des Jesuites *contre M. le Cardinal de Tournon.* 143 & suiv.

Favorable reponse de l'Empereur à la Requête de M. le Cardinal de Tournon. 146

Indigne démarche des Jesuites *de Pekin. Visite insuportable & nécessaire aux* Jesuites. 150

Honteuse conduite du Jesuite *Pereira contre le saint Siege.* 151

Changement de l'Empereur menagé par les Jesuites. 152

Mensonges, calomnies faites à l'Empereur par les Jesuites. 152

Le Jesuite *Pereira pierre de scandale & auteur de tous les maux.* 155

Lettre de M. le Cardinal de Tournon à l'Empereur. 156

Insulte du P. Pereira faite à M. Appiani. 159

Jesuites *prophétes & maîtres d'accomplir les évenemens au dépens de la Religion, de la justice & de la charité.* 159

Eloge de M. Appiani par le Cardinal de Tournon. 160 & suiv.

Barbarie des Jesuites de Pekin qui refusent de saluer un Confesseur de J. C. p. 161
Malice du Jésuite Pereira. 161
Mensonge horrible du Jesuite Antoine Thomas. 162
Jesuites archers pour prendre M. Appiani, & geoliers pour le garder. 162
Protestation des Jesuites à M. le Légat pleine de duplicité & de mauvaise foi. 164
Domination tyrannique des Jesuites exercée par-tout. Les Jesuites ne veulent aucun supérieur. 170
Amour passionné des Jesuites pour l'indépendance. 173
Les Jesuites craignent, parce qu'ils ont sujet de tout craindre : leurs artifices. 175
Artifices des Jesuites surpassent la portée ordinaire de la malice des hommes. 178
La société de Pekin est la muraille d'Ezechiel, laquelle étant percée laisse voir les plus grandes abominations. 178
Ambassade de l'Empereur au Pape, avec des presens. 180
Consternation des Jesuites à ce sujet. 182
Fourberies des Jesuites pour empêcher l'ambassade. 184
Le Jesuite Bouvet associé à l'ambassade. 186
Ambition & insolence du Jesuite Bouvet. 189
Fourberie des Jesuites & du P. Gerbillon. 191
Mensonge des Jesuites découvert & reproché. 192

Suite des insolences du Jesuite Bouvet. p. 192 & 193
Mensonges des Jesuites. 194
Calomnies excessives des Jesuites. 198
Suite de leurs mensonges. 199
La sincérité & la droiture sont des mots sans signification chez les Jesuites. 202
Vanité du Jesuite Bouvet punie par l'Officier chinois guide du voyage. 204
Humeur vindicative du P. Bouvet jointe à ses emportemens. 205
Protestation insolente & pleine d'hypocrisie du P. Bouvet à M. Sabino Mariani. 206
Indignes manœuvre des Jesuites : leur ambition, leurs détours. 211
Basse puerilité du P. Bouvet. 212
Mauvaise foi & fourberie du Jesuite Gerbillon découverte. Talent des Jesuites pour les fausses relations. 215
Jesuites de Pekin faux Missionnaires. 215
Efforts des Jesuites contre le saint Siege. 217
Jesuites supposent de faux ordres à l'Empereur. 221
Requête de M. le Cardinal de Tournon à l'Empereur. 221
Suites des fourberies des Jesuites. 222
Le Jesuite Bouvet mérite d'être puni par la main du bourreau. 223
Bonté de M. de Tournon pour ce Jesuite. 224
Infâme conduite des Jesuites. 224
Cruauté des Jesuites à l'égard de M. de

Tournon. p. 225

Le Jesuite Bouvet blâmé par les infideles avec justice. Vanité de ce Pere punie & confondue. 225

Malice demesuré du Jesuite Bouvet. Autres attentats & méchancetés des Jesuites. 2 7

Ambassade des Jesuites à Rome, où ils font députer les Peres Barros & Beauvolliers. 228

Iniquité, impiété de cette ambassade funeste à la Religion. 228

Dessein des Jesuites d'outrager impunément le Pape, sans avoir rien a craindre de la part des hommes. ibid.

Calomnies insensées des Jesuites auprès de l'Empereur contre M. de Tournon. 229

Le Pape calomnié par les Jesuites. ibid.

Autre malice des Jesuites qui est d'avoir fait croire à l'Empereur que le Légat étoit venu à la Chine pour informer, & non pas pour faire exécuter les décisions. 230

Insigne malice des Jesuites contre M. de Tournon. 233

Troisiéme artifice des Jesuites d'avoir dit que M. de Tournon avoit décidé suivant la regle d'un exilé. 235

Quatriéme malice des Jesuites de donner à M. de Tournon pour Conseillers deux Néophites décriés. 235

M. le Cardinal de Tournon plus reserré à Pekin chez les Jesuites françois qu'il ne

l'a été à Macao dans sa prison. p. 236
Imposture basse & honteuse des Jesuites. ibid.
Vengeance des Jesuites. 238
Mensonges de la Relation du P. Thomas, intitulée, Centum mendacia enormissima. 239 & suiv.
Cinquiéme malice des Jesuites : leurs faux rapport aux autres Religieux contre M. de Tournon. 241
Sixieme malice des Jesuites contre M. de Tournon est le soulevement de leurs chretiens contre lui. 243
En quoi les Jesuites different à la Chine des Missionnaires soumis au saint Siége. 244
Parjures que les Jesuites ont arrachés des Néophites. 245
Impudence d'un des valets des Jesuites dirigée par ces Peres. 242
Jesuites incorrigibles : point d'homme d'honneur qui puisse se charger d'avoir affaire à eux. 243
Attestation du P. Bazile de Glemona contre les parjures des chretiens des Jesuites. 246
Septieme malice des Jesuites, leur liaison avec le petit Roi grand ennemi de la Religion. 255
Huitiéme malice des Jesuites. leurs plaintes à l'Empereur de ce que M. de Tournon les maltraitoit 253
Neuviéme, la malice du Jesuite Perrennin qui dit à l'Empereur que M. le Légat avoit

altéré ses ordres. p. 253
Le P. Perrennin convaincu d'imposture par le Mandarin Vang. 254
Jesuites accoutumés à donner chez eux les dignités à ceux qui se sont signalés par un crime éclatant. 258
Dixiéme malice des Jesuites, mal interprêter les propositions de M. le Legat à l'Empereur. ibid.
Onziéme malice des Jesuites a été de persécuter toutes les personnes de sa suite, 1. M. Appiani, 260
Ensuite M. Malchner, le P. Fressolone son interpréte, Sabino Mariani son auditeur, 261
M. Borguese. 262
Malice de tout espéce des Jesuites. 1. Lettres interceptées. 2. Empêchement d'écrire. 3. Détention des Missionnaires pour les empêcher d'aller à Rome. 262 & suiv.
Affaire de M. Gueti. Fourberie des Jesuites. 264
Les Jesuites habiles à couvrir la main qui porte les coups funestes à la Religion & au saint Siége. 267
Fourberie du Jesuite Paramino. 268
Jesuites capables de former les desseins les plus noirs, & d'employer pour les exécuter les moyens les plus criminels. 269 & 270
Description de la fourberie des Jesuites à l'égard de M. Gueti la plus criante qui ait jamais vû le jour. 170 & suiv.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans la Relation abregée.

LEs Jesuites ont fait les plus grands efforts pour faire tomber la Legation sur M. de Tournon. 3

M. de Tournon consacré Patriarche d'Antioche par Clement XI. le jour de saint Thomas Apôtre. 4

M. de Tournon rendit la mer calme par un signe de croix. 5

Il condamne les superstitions des Malabares sur l'exposé des Jesuites. 6 & suiv.

Il adopte à Manille un Procureur de la societe qui avoit exercé le négoce. 10

Le P. de Visdelou se déclare à Canton contre les erreurs de sa compagnie. 14

Le P. de Visdelou chassé de la Chine par les Jesuites à cause de sa soumission aux ordres du saint Siege. 14 & 15

Indigne conduite du Jesuite Grimaldi à l'égard de M. de Lionne, Evêque de Rosalie. 18 & suiv.

Jesuites l'opprobre & le scandale de la Religion à la Chine. 22

Mépris que l'Empereur en fait. 22

M. le Légat refuse aux Jesuites des attestations de vie & de mœurs. 24

Confédération des Jesuites François & Portugais

tugais contre M. de Tournon & contre le saint Siege. p. 24
Les Jesuites ont procuré plus d'honneur à leurs Peres à la Chine qu'à M. le Legat. 26
Persécution des Jesuites contre M. le Cardinal de Tournon ; la plus horrible qui ait été suscitée dans l'Eglise depuis J. C. 30
Réception favorable du Cardinal de Tournon par l'Empereur. 32
Projet de correspondance entre la Cour de Rome & de Pekin ruiné par les Jesuites. 33
Intrigues des Jesuites contre la Religion & le saint Siege. 34. 35. & suiv.
Usures des Jesuites. M. de Tournon dépose les Peres Grimaldi & Pereira ; fait restituer les profits. 37
Les Jesuites ôtent à M. le Cardinal de Tournon toutes les personnes qui lui étoient utiles & nécessaires. 41
Persécution des Jesuites contre M. Appiani. 41. & suiv.
Persécution des Jesuites contre M. de Conon. 42 & suiv.
Les Jesuites refusent d'écouter le Pape pour juge, pour n'écouter qu'un Empereur idolâtre. 45
Impudence des Jesuites. 46
L'Empereur déclare M. de Conon ignorant à la sollicitation des Jesuites. 47
Les Jesuites veulent justifier l'idolatrie chi-

noise, comme Julien l'Apostat justifia l'idolatrie romaine. p. 49
Les Jesuites joints aux infidéles pour charger d'injures M. de Conon. 51
Paroles foudroyantes de M. le Cardinal de Tournon contre les Jesuites de Pekin. 51. & 52.
M. de Conon prisonnier chez les Jesuites, & ensuite banni de l'Empire; 52
En danger d'être condamné à mort. 53
M. de Mezzafalcé persécuté par l'intrigue des Jesuites. 54
Paroles des infidéles de Pekin contre les Jesuites, & en faveur de M. le Cardinal de Tournon. 55
Châtiment épouvantable de deux Jesuites Ambassadeurs de Confucius abymés dans la mer. 56
Les Jesuites obtiennent l'Edit du Piao, qui proscrit la Religion & les Missionnaires. 57
Les Jesuites publient eux-mêmes l'Edit par une lettre circulaire. 58
Lettre de M. de Tournon qui démasque l'hypocrisie des Jesuites. 59
Mandement de M. le Cardinal de Tournon, qui déclare la décision du saint Siege. 60 & suiv.
Jesuites jurent l'observation du Mandement, & bientôt après tombent dans le parjure. 61
Evêques d'Ascalon & de Macao séduits par les Jesuites pour se déclarer contre le saint Siege. 62

Vingt-quatre Jesuites infâmes par un parjure public. 64
Le Jesuite Porquet Religieux sans religion, homme sans retenue. 65
La societé abaisse ses sujets soumis au saint Siege, éleve ceux qui lui sont rebelles. 66
Les Jesuites resolus de n'écouter qu'un tribunal payen & de rejetter le tribunal des chretiens. ibid.
M. le Cardinal de Tournon banni par les intrigues des Jesuites; enfermé à Macao. 67
Le P. Ozorio instrument & mobile avec le P. Pereira de tout ce qui s'est fait à Macao. 68
Arrivée de M. le Cardinal de Tournon à Macao. 68
Insolence du P. Pinto Provincial des Jesuites contre M. de Tournon : excommunication du P. Pinto. 69
Vengeance du Jesuite Pinto par l'emprisonnement de M. Hervé. 70
Humanité des Chinois infidéles : cruauté des Jesuites & des Portugais. 91
L'Evêque de Macao excommunie le Cardinal de Tournon pour obéir aux Jesuites. 71
Infâme conduite du Jesuite Castner Avocat à Rome de Confucius. 72
Décision barbare des Jesuites. 73
Avantures du P. Franza Jesuite immolé par ses confreres à la vengeance. 73 & suiv.
Insolence sacrilege du Jesuite Fereira, qui

compare M. le Legat à Lucifer. p. 74
Edit pour enfermer M. le Cardinal de Tournon en prison, obtenu par les Jesuites. 76
Autre Edit du petit Roi contre M. de Tournon, obtenu par les Jesuites 77
Enregistrement de l'Edit du Piao obtenu par une Requête des Jesuites. 78 & suiv.
Châtimens de la justice de Dieu contre les Jesuites & leurs adhérans. 80 & suiv.
Le P. Visdelou nommé par M. de Tournon Evêque de Claudiopolis. 81
Promotion au Cardinalat de M. de Tournon; les Jesuites la disent fausse, les Chinois la croient vraie. 82
Les Jesuites opinent qu'il faut augmentet la garde de M. le Cardinal, loin de l'ôter. 83
Religieux de saint Dominique & de S. Augustin reduits à mourir de faim par les Jesuites. 84
Dessein des Jesuites de faire mourir de faim M. le Cardinal de Tournon. 85
Officiers Chinois gagnés par l'argent des Jesuites pour persécuter M. le Cardinal de Tournon, & pour le faire périr. 87
Mort précieuse du Cardinal de Tournon. 88. & suiv.
Le Cardinal de Tournon déclaré saint & martyr par un oracle de vive voix de Clement XI. 90
Miracles opérés par M. le Cardinal de Tournon après son décès. 90
Mort épouvantable du Jesuite Ozorio étran-

glé dans sa chambre par un inconnu qu'on croit à Macao être le démon. p. 92. 93.
Mort précieuse de M. Borguese assassiné dans sa prison par un soldat confident des Jesuites. 93. 94. 95.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans le second Volume

DES ANECDOTES.

Usures barbares des Jesuites *de Pekin.* page 3
Contrat usuraire de ces Peres. 6
Decret de M. le Cardinal de Tournon, qui condamne le contrat, & punit les Jesuites *Pereira & Grimaldi.* 8
Passion des Jesuites *pour le commerce.* 14 & suiv.
Les défenses que les Papes ont fait du négoce ont ôté la liberté aux autres Religieux de l'exercer, & laissé aux Jesuites *le privilege de continuer impunément, & sans se cacher.* 16
Usures barbares des Jesuites *François de Pekin.* 18
Les Jesuites *François se soumettent à la censure du Cardinal de Tournon, & corrigent trente-huit autres contrats aussi mauvais que le premier.* 27 & suiv.
Insolence & violence des Jesuites *qui empê-*

chent M. l'Evêque de Pekin de visiter sa Cathédrale. p. 30
Sentence contre le Jesuite Barros privé de tout pouvoir de Missionnaire apostolique. 31
Insolent mémorial du Jesuite Stumpff à M. de Tournon. 35 & suiv.
Remarques de M. de Tournon sur le mémorial du Jesuite Stumpff. 41
Les Jesuites refusent de mauvaise foi de répondre aux difficultés qu'on leur objecte sur les cultes chinois. 42
Insigne mauvaise foi & mensonge impudent des Jesuites. 44
Jesuites de Pekin sans probité, sans droiture, au jugement de M. de Tournon. 46
Malicieuse vigilance des Jesuites à dresser des pieges au Légat. 48
Fierté barbare du memorial du Jesuite Stumpff. 48
Jesuites redoutables à Pekin par leur credit: haïs du public. 51
Mauvaise foi des Jesuites dans les temoignages qu'ils ont tirés de leurs chretiens. 66
Malice insigne du Jesuite Franqui. 63
Les Jesuites font connoître par leurs écrits & par leur conduite qu'on peut calomnier ceux qui ne parlent pas comme eux. 64
Les Jesuites trompent l'Empereur, & l'engagent à des démarches contraires à sa gloire. 64
Jesuites auteurs des scandales, de l'exil & de

l'emprisonnement des Missionnaires. p. 65
Les Mandarins idolâtres déclarent M. Appiani innocent, que les Jesuites avoient accusé comme coupable. 66
M. de Conon banni à la sollicitation des Jesuites. 69
Les Jesuites solliciteurs & auteurs de l'Edit du Piao, qui proscrit la Religion & les Missionnaires. 72
Les Jesuites empêchent par les Rois catholiques & par un Empereur idolâtre que les ordres du saint Siege ne viennent jusqu'au Légat apostolique. 72
Les Jesuites substituent aux décisions du saint Siege les édits d'un Empereur payen. 73
Mission de la Chine devenue par la malice des Jesuites le regne de l'idolatrie le rendez-vous des désordres. ibid.
Mauvaise cause des Jesuites soutenue par des moyens encore plus mauvais. 74
Infâme parole du Jesuite Fontenai dans son journal. 75
Les Jesuites ont fait chasser de la Chine les Evêques de Conon, de Rosalie, de Berite & tous les Ecclésiastiques François & Italiens. 76
Ce que les Jesuites ont fait souffrir à M. de Conon. ibid.
Malice des Jesuites en demandant le voyage de M. de Conon à la cour. 77
Motifs que les Jesuites ont eus en faisant bannir M. de Conon. 78

Motifs qu'ils ont eus pour faire bannir M. de Mezzafaké. p. 79 & suiv.
Ce qu'enferme le Piao. 83
Les Mandarins infidéles touchés des mauvais traitemens que les Jesuites ont attirés à M. le Cardinal de Tournon. 87
Les payens Chinois detestent la cruauté des Jesuites, & font du bien à ceux que ces Peres comblent de maux. 87
Jesuites haïs de tout le monde. 88
Hypocrisie détestable des Jesuites. 90
Esclavage de l'Empereur Canghi soumis aux Jesuites. 91
M. de Tournon baise les chaînes de M. Appiani. 93
Etranges artifices qu'emploient les Jesuites pour perdre M. Appiani, & pour couvrir leur manœuvre. 94
Il n'y a point d'homme de bien qui ne soit opprimé sous un Roi gouverné par les Jesuites. 86
Jesuites ont le talent d'empoisonner l'esprit & le cœur des princes qui les écoutent. 96
Les Jesuites pour priver les confesseurs de J.C. de leur couronne, leur attribuent de faux crimes. 97
Jamais on a entendu parler de malices pareilles à celles que les Jesuites ont fait paroître à Pekin. 98
Haine & persécution des Jesuites contre le catéchiste Jean. 104 & suiv.

Letre de M. le Cardinal de Tournon à M. l'Evêque de Conon. p. 112
Jesuites accusateurs de M. de Conon auprès des payens, & ses geoliers. 113
Aveuglement, extravagance des Jesuites. 115
Fureur des Jesuites qui agissent en désespérés. 117
Le catéchiste Jean fait prisonnier par les Jesuites, & ensuite condamné à la bastonade & à l'exil. 112
Protestation de M. Guety. 123
Etranges fourberies des Jesuites envers M. Guety. 124 & suiv.
Malice honteuse du Jesuite Paramino. 126
Malice noire du petit Roi dirigé par les Jesuites. 129
Fourberie insigne des trois Jesuites cachés derriere une cloison. 131
Haine des Jesuites contre M. de Tournon. 138
Remarques de M. le Cardinal de Tournon sur la protestation de M. Guety 142
Violences & malices infâmes faites à M. Gueti par les Jesuites. 145 & suiv.
Ambition impie des Jesuites qui veulent être seuls à la Chine. 149
Calomnies des Jesuites contre M. le Patriarche. 150
Conduite scandaleuse des Jesuites à la Chine blâmée par l'Empereur. 151
Jesuites oppriment la Religion dans une cour,

idolâtre. p. 154
Jesuites *devenus semblables aux infidéles ont vérifié le bon mot de M. Palafox.* 163
Violence faite au Mandarin Vang *par le petit Roi dirigé par les Jesuites.* 164
Mensonge malicieux des Jesuites contre M. de Tournon. 164
Lettre de M. le Cardinal de Tournon à M. Guety. 167
Lettre circulaire des Jesuites de Pekin aux supérieurs de chaque Ordre : chef d'œuvre d'hypocrisie. 169
Incroyable douleur que les Jesuites font paroître d'un objet qui les réjouit. 169
Jesuites *publient les Edits de l'Empereur contre la Religion.* ibid.
Détestable conduite des Jesuites *qui couvrent leur honte par la ruine de la Mission.* 176
Lettre de M. de Tournon aux Jesuites. 175
Les Jesuites *ont recours à des moyens qui font horreur.* 177
L'Empereur persécute la Religion, parce que les Jesuites *le veulent.* 177
Jesuites *unis à leur Herode contre la Religion & le saint Siege.* 178
Mandement de M. de Tournon contre les superstitions chinoises. 182
Ordonnance de M. le Cardinal *de Tournon, qui défend aux Missionnaires de s'engager à demeurer à la Chine.* 189
Permission de M. le Cardinal *de Tournon.*

au P. Monteiro de s'engager. p. 193
Appel des Jesuites du mandement de M. le Cardinal de Tournon. 198
Remarques de M. le Cardinal de Tournon sur l'appel des Jesuites. 209
Les infidéles respectoient l'autorité du Légat, que les Jesuites méprisoient. 221
M. le Cardinal de Tournon a écrit à Rome que les Jesuites ne seroient jamais soumis. 212
Commerce exercé publiquement par les Jesuites sur un prétendu oracle de vive voix du Pape. 213
Fureur des Jesuites pour détruire la Mission. 214
Les Jesuites font passer à la Chine M. de Conon pour un chef de parti d'une nouvelle doctrine. 216
Les Jesuites trompent l'Empereur pour l'aigrir contre la Religion & le saint Siege. 219
M. le Cardinal de Tournon appellé par les Jesuites partisan de la secte chimérique de M. de Conon. 221
L'Empereur fait plus de cas des décisions du saint Siege que les Jesuites. ibid.
Les Jesuites à la Chine persécuteurs de la Religion sous le nom de nouvelle secte. 222
Les payens protegent les chretiens soumis au saint Siege, & les délivrent de la cruauté des chretiens des Jesuites. 223
Jesuites déclarés par sentence de l'Empereur

soumis à la doctrine chinoise qui n'est q
dolatrie. p. 223. & si
M. *de Tournon dit que les Jesuites choisi*
l'Empereur idolâtre pour juge dans les
ses de Religion, & qu'ils rejettent l'au
rité du Pape. 2
Les décrets du saint Siege ne servent,
M. *de Tournon, qu'à manifester l'in*
rigibilité des Jesuites. 2
Pendant que les Jesuites résistent à l'Egli
ils écoutent prosternés à terre les inst
ctions d'un prince payen. 2
Appel de M. l'Evêque d'Ascalon. 2
Remarques de M. *le* C*ardinal de Tour*
sur l'Appel de M. *d'Ascalon.* 2
Jesuites résolus de soutenir par la violenc
erreurs qu'ils ne sçauroient soutenir par
moyens légitimes. 2
Les J*esuites en faisant passer* M. *de* C*o*
pour un ignorant, font connoître qu'ils
été vaincus par un ignorant, & qu'ils
été ramenés au chemin de la vérité pa
ignorant. 2
Les Jesuites, dit M. *de Tournon ont ex*
qué par force de l'Empereur les Edits
traires au christianisme. 2
M*ensonge du P. Beauvolliers.* 2
Il porte une affaire de Religion au tribu
d'un Empereur idolâtre. 2
Les Jesuites, dit M. *de Tournon exage*
à Rome le danger de la M*ission, duque*

ſont les auteurs. p. 278

Les Jeſuites ont le deſſein de corriger les déciſions du Pape par celles d'un tribunal idolâtre. 281

Ridicule procédé des Jéſuites qui font appeller l'Empereur au Pape, après qu'ils ont eux-mêmes appellé du Pape à l'Empereur. 282

Les Jéſuites ne ceſſeront d'allumer la colere de l'Empereur contre le ſaint Siege, que quand ils verront l'autorité du ſaint Siege anéantie par l'expulſion de ceux qui la reſpectent. 283

Le Jeſuite Ricci convient que les peuples de la Chine demandent & eſperent des graces des Ancêtres. 288

Le Pape & les Cardinaux ſeront tentés de prendre pour des fables ce que nous voyons de nos yeux, 289

Nous ſommes forcés par l'évidence d'attribuer aux Jeſuites les maux que pluſienrs millions d'idolâtres voient avec nous, dit M. de Tournon. 289

Recit de l'affaire du Jeſuite Porquet par M. de Tournon lui-même. 291

Erreurs, héréſies du P. Porquet. 292

Selon la doctrine des Jeſuites ni le Pape ni l'Egliſe ne peuvent décider que quelque choſe ſoit un idole. 293

Mépris que le Jeſuite Porquet fait de l'autorité du Légat. 295

Le P. Porquet déclaré excommunié. ibid.

Le P. Porquet continue de célébrer les divins mysteres dans l'excommunication. p. 295
Insolences brutales du Jesuite *Porquet.* 299 & suiv.
Sentence de M. le Cardinal du Tournon, portant excommunication contre le P. Porquet. 302 & suiv.
La societé récompense ses sujets rebelles au saint Siége, & chasse de son corps ceux qui y sont soumis. 307
Déclaration du P. Michel Fernandez Franciscain. 309
Le P. Gozani reconnu coupable par le Pere Pinto. 310
Les Jesuites *paroissent à la Chine avec pompe: les autres Missionnaires avec humilité.* 311
Jesuites *négotians.* ibid.
Jesuite *Talla usurier.* 312
Les Jesuites *ont le privilege d'exercer le négoce.* ibid.
Les Jesuites *usent de fraude, & trompent dans leur commerce.* 313 & suiv.
Les Jesuites *louent leur maison à des filles prostituées pour en tirer davantage.* 314
Les Jesuites *de Pekin haïs de tous les Chinois.* ibid.
Fourberie du Jesuite *Talla.* 316
Indigne & basse jalousie du même Talla. 317
Le Jesuite *Talla scandalisé de la pauvreté du P. Fernandez.* 318

Mensonges horribles du Jesuite Franqui. p. 319
Confucius regardé à la Chine comme une divinité. 323
Mauvais dessein du Jesuite Franqui. ibid.
Lettre de M. le Cardinal de Tournon au Pere Croquer. 326
Mensonges des Jesuites *qui machinent de perdre les Missions des autres Religieux.* 327
A quel prix on peut mériter la considération des Jesuites*, selon M. de Tournon.* 327
Les Jesuites*, selon M. de Tournon, responsables de tant d'excès au saint Siége.* 329
Jesuites *auteurs des faux sermens des chretiens.* 328
Excès des fourberies des Jesuites *pour persécuter le ministre du saint Siége.* 333
M. de Tournon refuse des attestations de vie & de mœurs aux Jesuites. 333
Excès des Jesuites *contre M. Appiani.* 333 & suiv.
Les Jesuites*, dit M. de Tournon, ont tellement mis toute honte sous les pieds, qu'ils ne gardent plus ni bienséance ni mesure.* 334
L'aversion des Jesuites pour le clergé seculier. 336
Vanterie ridicule des Jesuites. ibid.
M. de Tournon est du sentiment qu'il faut retirer tous les Jesuites *des Missions, c'est-*

à dire, couper l'arbre par la racine. p. 336
Les Jesuites vont par toute la Chine répandre leurs erreurs, & séduire les chretiens soumis au saint Siége. 338
L'Empereur de la Chine indifférent pour les rits, zélé pour les Jesuites. 338
Les Jesuites demandent à genoux les Edits pour abolir la Religion chretienne. 338
Les Jesuites, dit M. de Tournon, après une conduite si détestable, ne doivent jamais trouver personne de probité qui les protege ou défende. 339
Malice & mensonge du Jesuite Monteiro Provincial à la Chine. 341
L'Empereur ne veut donner aux Jesuites les patentes du Piao, qu'à condition qu'ils observeront le mandement de M. de Tournon. 342
Contradiction des Jesuites: leur conduite scandaleuse. 343
Edit obtenu par les Jesuites contre la Religion, qui la proscrit, & qui bannit les Missionnaires. 345
Requête des Jesuites insérée toute entiere en cet Edit: Piéce abominable. 349 & suiv.
Remarques de M. le Cardinal de Tournon sur l'Edit & la Requête des Jesuites. 358
Démarche honteuse pour la société. 359
Le Jesuite Laureati publie l'Edit funeste à la Religion. 360
La conduite des Jesuites ne peut pas monter à

un plus haut dégré de ſcandale, même auprès des infidéles, qui diſoient qu'on chaſſoit les bons, & qu'on retenoit les méchans. p. 360
Expreſſions déteſtables de la Requête des Jeſuites. 361
Artifices dont ſe ſervent les Jeſuites pour paroître bonnêtes gens, en tenant la plus déteſtable des conduites. 362
Les Jeſuites emploient la plus infâme hypocriſie pour cacher la plus déteſtable de toutes les manœuvres. 364
Flatteries indignes des Jeſuites. ibid.
Les Jeſuites ſeuls auteurs des traitemens barbares qu'on fait ſouffrir à M. le Cardinal de Tournon. 365
Menſonges groſſiers des Jéſuites. ibid.
Conduite lâche & honteuſe des Jeſuites en contradiction avec elle-même. 366
La ſocieté entiere cauſe de tous les maux, & non pas les Portugais. 368
Les Portugais n'ont penſé à leurs prétentions, que quand les Jeſuites les ont ſéduits pour y penſer. 369
Horrible déſeſpoir des Jeſuites ſans exemple dans tout l'univers. 372
Les Jeſuites, dit M. de Tournon, aiment mieux voir la Miſſion détruite, que réformée. 374
Propheties des Jeſuites, fondées ſur des évenemens qu'ils étoient maîtres d'accomplir. ib.

Les Jesuites répandent des larmes de Crocodile. p. 377
Faste des Jesuites à la Chine, égal à leur vanité. 378
Si les Jesuites n'avoient pas plus troublé la paix que les infidéles, la Mission fleuriroit aujourd'hui. 379
Le Cardinal de Tournon s'écrie, Plût à Dieu que ceux qui vous troublent soient retranchés. 379
Conditions de négocians d'Europe beaucoup plus avantageuses que celle des Missionnaires, par la malice des Jesuites. 381
Basse vanité des Jesuites qui appellent à la Chine les Prêtres seculiers l'ordre de saint Pierre. 382
Frayeur simulée de l'Evêque d'Ascalon : motif de cette dissimulation. 382 & suiv.
Insolence & friponerie du Jesuite Castner. 383 & suiv.
Déplorable illusion que les Jesuites ont fait à l'Empereur très-bien disposé en faveur de la Religion. 386
Edit de l'Empereur obtenu par les Jesuites contre la personne de M. le Cardinal de Tournon. 391
Remarques de M. le Cardinal de Tournon sur cet Edit. 393
Les Chinois empêchent contre les Jesuites que M. de Tournon soit enfermé. 364
Mensonge des Jesuites à l'Empereur contre

M. le Cardinal de Tournon. p. 396
Jesuites maîtres à Macao. 398
L'Empereur refuse aux Jesuites d'enfermer M. de Tournon dans la forteresse. 399
Verité generalement reconnu à la Chine, que les Jesuites engagent l'Empereur à tout le mal qu'il fait, 399
Le P. Ozorio publie l'Edit de l'Empereur contre le Légat. 401
Les Mandarins déclarent que les Jesuites sont auteurs de tous les maux. 401
Le Jesuite Brito chargé des censures par une sentence de M. de Tournon. 404
Ordre du petit Roi contre M. le Cardinal de Tournon, obtenu par les Jesuites. 406
Remarques de M. *le Cardinal de Tournon sur l'ordre précedent* 409
Violement du droit des gens dans la détention d'un Légat obtenu par les Jesuites. 410
Rage des Jesuites qui voient M. *le Cardinal de Tournon honoré par les* Chinois *infidéles.* 410 & suiv.
Les Jesuites craignent que M. *de Tournon n'aille à Pekin pour informer l'Empereur des excès qu'ils ont commis.* 412
Il n'y a qu'aux Jesuites à qui il soit permis dans la cour de donner de vive voix des avis, & non par écrit. 412
Le Jesuite Pinto excommunié pour ses désordres, se venge de M. *de Tournon.* 413
Dessein des Jesuites en renfermant M. *de Tournon.* 414

Le Procureur de la ville de Macao vendu aux Jesuites pour le prix d'une belle maison. 416
Les Jesuites se confondent avec la plus basse lie du peuple par leurs termes injurieux. 417
Les Jesuites maintiennent l'intégrité de la Religion chinoise au dépens de la Religion chretienne. 418
Barbare brutalité du Jesuite Fereira qui crioit aux soldats qui prenoient M. Hervé, que ne lui cassez-vous les os; à qui l'un d'entre répondit, nous ne le faisons pas parce que ce conseil n'est pas digne d'un Religieux. 419
Le P. Pinto, dit M. de Tournon, a été continué Provincial par le seul mérite de son excommunication. 419
Le Jesuite Ozorio caution sacrilege des partisans de Confucius. 423
Les Jesuites substituent à la décision pontificale une décision idolâtre. 424
Le Herode de la Chine digne protecteur de tels clients que les Jesuites. 424
Le Jesuite Beauvollier excite l'Empereur à bannir ceux qui ne sont pas favorables à la Religion de la Chine. 424

TABLE DES MATIERES

Contenues dans le troisiéme Volume DES ANECDOTES.

DEcret ou Mandement de M. le Cardinal de Tournon contre les superstitions des Malabares adoptées par les Jesuites. p. 1 & suiv.

Cette condamnation n'a été faite que sur le rapport des Jesuites & sur leur exposé. 3

Explication du Décret par un Missionnaire des Indes. 18

Les Jesuites ne se servent pas du soufle, du sel & de la salive dans le batême. ibid.

Les Jesuites donnent aux enfans qu'on batise le nom des faux dieux. 19

Etranges superstitions permises & pratiquées par les Jesuites dans le mariage des chrétiens. 20 & suiv.

Les Jesuites permettent aux chretiens de porter l'image de l'idole Pillear. 22 & suiv.

Honteuses & abominables superstitions autorisées par les Jesuites. 29 & suiv.

Extrait du livre du P. Lucino commissaire du saint Office. 34

Benoît XIII. confirme le mandement de M. le Cardinal de Tournon. 38

Opposition des Jesuites & leur revolte contre

confreres. p. 61.

Lettre de M. Pedrini *au* P. *Ceron, qui marque les vexations que les* Jesuites *lui ont fait souffrir.* 79

Les Jesuites *font leur possible pour porter l'Empereur à faire mourir M.* Pedrini. 80 & suiv.

Discours que les Jesuites *attribuent à l'Empereur qu'ils font parler d'une maniere indigne.* 93

Les Jesuites *ne veulent ni superieur ni égal.* 101

Orgueil insolent du Jesuite Fan. 103

Horrible déchaînement du Jesuite *Fan contre le* Pape. 107

Malice noire des Jesuites *qui demandent la copie du Bref pour le railler.* 113

Contenu du Bref. 114

Contenu des permissions. 117

L'Empereur est content du Bref, & les Jesuites mécontens. 119

Noires & detestables paroles du Jesuite *Suarez: équité de Chaocham.* 120

Malice noire du Jesuite *Fan.* 122

Imposture criminelle du P. *Fan.* 123

Questions faites aux Peres *Cesari & Ferrari Barnabites, & leurs réponses.* 128

Les Jesuites *font au Légat la révérence d'une maniere propre à offenser.* 134

Insolence du Jesuite *Morao.* 135

Premiere audience que l'Empereur accorde à

M. le Legat. p. 136
Les Jesuites prennent des précautions infinies pour empêcher les délations des Chinois. 144
Insolentes paroles du Jesuite Suarez. 144
Railleries que les Jesuites font du Bref du Pape. 147
Paroles brutales du Jesuite Simonelli. 147 & suiv.
Paroles que les Jesuites font sortir de la bouche de l'Empereur. 149
Paroles remarquables des infideles dans le tems que M. de Tournon sortoit de Pekin. 151
Abominable discours du Jesuite Morao contre le Pape. 151 & suiv.
Le Légat detenu comme prisonnier ne peut être visité que par les Jesuites & leurs valets. 152
Secret que l'Empereur veut communiquer au Légat au sujet de la Constitution Unigenitus. 154
Relation de l'audience secrette que l'Empereur accorde à M. *le Légat.* 158
Les Jesuites se justifient auprès de l'Empereur de leur résistance à la Constitution Ex illa die *par celle que les François ont fait paroître pour la Constitution* Unigenitus. 162
L'Empereur de la Chine persuadé de l'attentat commis par les Jesuites contre la vie de

M. le Cardinal de Tournon. p. 163
Impostures dont les Jesuites se sont servis auprès de l'Empereur pour l'indisposer contre le Pape. 165
Jesuites auteurs de toutes les vexations qu'on fait souffrir à M. le Légat. 168
Calomnie du Jesuite Fan contre M. le Légat. 168
Le P. Pereira geolier de M. le Légat & des gens de sa suite. 170
Lettre du Jesuite Suarez au Jesuite Pereira pleine de mauvaise foi. 170
Horrible aveuglement du Jesuite Suarez, qui propose au Légat le tribunal de l'Empereur en matiere de foi. 172
Discours de l'Empereur à M. le Légat. 176 & suiv.
Audience du 14. Janvier 1721. accordée par l'Empereur à M. le Légat. 181
Détestable malice des Jesuites qui empêche que l'Empereur soit favorable à la Religion. 182
L'Empereur prononce que les tablettes ne sont qu'un abus & une invention du peuple ignorant. 186
L'Empereur est surpris de voir qu'on eût fait de bagatelles un sujet de dispute. 188
Déclaration que fait l'Empereur, avantageuse à la Religion. 190
Consternation, tristesse & désespoir des Jesuites pendant l'audience. 192

Refus de ces Peres de remercier l'Empereur. p. 192
Joie des Missionnaires de la Propagande. Paroles remarquables de M. Roveda. 139
Expressions des Jesuites, de mauvais augure. 194 & suiv.
Félicitation du P. Dentrecolles à M. le Légat. 195
L'Eunuque de l'Empereur assure à M. le Légat que son affaire étoit finie. 195
Parole furieuse du Jesuite Suarez. 196
Brigue des Jesuites pour faire envoyer M. Roveda à Rome. 198
Railleries & funestes prédictions des Jesuites. 199
Prophetie du P. Morao. ibid.
Mauvais desseins des Jesuites de ruiner ce que l'Empereur avoit établi. ibid.
Prédictions funestes du Jesuite Pereira. 201
Emportement de ce Jesuite contre M. Pedrini. 201 & suiv.
M. le Légat proteste que l'on imputeroit aux Jesuites le changement de l'Empereur. 202
Lettre de M. le Légat au Pape, où il rend compte des graces accordées par l'Empereur. 203
L'Empereur traite les Jesuites de mauvais pointilleux, & de difficiles à contenter. 208
Parole indigne du Jesuite Morao. 208
Gazette du Jesuite Pereira gazette de mensonge. 208

Lettre de M. le Légat au Pape supprimée par les Jesuites. p. 209
Les Jesuites font demander à M. le Légat la Constitution Ex illâ die. 210
Le Mandarin Choacham *annonce au Légat le changement de l'Empereur.* 212
Ouvrage de ténebres des Jesuites enfans de Bélial. 213
Concert des Interprétes durant l'audience. 213
Basse & pédantesque allusion du Jesuite Parennin. 214
Mepris que les Jesuites firent de la Constitution. 217
Eclats de rire de ces Peres au sujet de la clause qui défend aux princes de s'opposer à la Constitution. ibid.
Eclats de rire des Jesuites, & des idolâtres pendant la lecture de la Constitution. 218
Leur mauvais dessein. ibid.
Commencement des vexations horribles des Mandarins animés par les Jesuites contre M. le Légat. 219
Tristesse de M. le Légat accablé de voir la malice des Jesuites opposés à l'œuvre de Dieu. 219
Ordre de l'Empereur obtenu par les Jesuites contre la Religion. 219 & suiv.
Requête de M. le Légat pour demander la liberté de la Religion, signée par les Propagandistes : les Jesuites refusent tous de la signer. 221

Les Jesuites demandent la suspense de la Constitution. p. 221
Discours affreux du Jesuite Morao contre le Pape. 222
Injures qu'il vomit contre le Légat. 223
Emportement du Jesuite Suarez. 224
Frenesie du Jesuite Maillat, qui traite la Constitution de Décret impie, & le Pape de vieux pécheur. ibid.
Les Jesuites traitent la soumission au Pape de crime énorme. 225
Les Jesuites empêchent M. le Légat de boire & de manger pendant trois jours. 228
Fureur comique de Lympinchum suggérée par les Jesuites. 228
Il prend M. le Légat par la gorge. ibid.
Les valets du Mandarin imitent leur maître : les valets des Jesuites se divertissent de ce spectacle. 229
Camerier de M. le Légat battu, souffleté, traîné par la barbe. ibid.
M. le Légat propose à l'Empereur d'aller à Rome. 231
Prison de Messieurs Pedrini & Ripa, chargés de chaînes. 231
Prison comique du P. Laureati. 232
Menaces faites pour intimider M. le Légat : insultes faites à M. le Légat. 234
Fureur des Jesuites : M. le Légat livré à leurs transports, ferme & inébranlable. ibid.
Réponse que les Jesuites firent donner à l'Em-

pereur contre la Constitution. p. 235
Les *Jesuites livrent des assauts à M. le* Le*gat qu'ils avoient depuis trois jours empêché de boire, de manger & de dormir. Violence de ces Religieux comparée à une troupe de chiens acharnés sur une brebis.* 241 & suiv.
Requête de M. le Légat *à l'Empereur.* 145
Révolte du J*esuite Maillat contre le saint Siege.* 246
Vanité du Jesuite Morao. 250
Scandaleuse joie des Jesuites qui se rient aux dépens du saint Siége. 251
Malice noire de ces Peres. ibid.
L*armes, exclamations de tristesse des Missionnaires soumis au saint Siége.* 252
Inhumanité des J*esuites : leurs mensonges.* 253
Eclats de rire des J*esuites & des Chinois infidéles* 254
Les J*esuites jouent la comedie. Empoisonnement comique du* P. L*aureati chef de la bande.* 255
Artifice malin des Jesuites : lettre de M. le Légat *à l'Empereur.* 156
Scene comique où l'on voit le P. L*aureati avec une petite chaîne au col.* 258 & suiv.
Questions comiques faites au P. L*aureati : son courage comique.* 260
Fourberie & hypocrisie des Jesuites. 264
L'*Empereur joue aussi son personnage avec les Jesuites.* 266

Déclaration de l'Empereur favorable à la Constitution Ex illâ die. p. 268 & suiv.
L'*Empereur demande une Relique, & l'obtient de M. le* Légat. 272
Emportement brutal du P. *Morao contre un Chinois soumis au saint Siege.* 273
Mensonges, calomnies de ce Pere *contre ce chrétien.* 274
Calomnies des autres J*esuites.* ibid.
Sentimens des J*esuites sur la Bulle* Ex illâ die. *Discours impudent du* J*esuite Suarez.* 275
Discours déméſurément insolent du Jesuite Morao contre le saint Siege & les Missionnaires. 276
Insolente proposition que les Jesuites font faire à M. le Légat *par Chaochain.* 277
P*arole impudente du* J*esuite* P*ereira.* 278
L*ettre du* P. L*aureati à M. le* L*égat.* 278 & suiv.
Remarques sur cette lettre. 282
M. le L*égat reproche au* P. L*aureati son parjure.* 291
P*romesse trompeuse de ce Jesuite.* 292
On ne peut voir un J*esuite depuis la mort du Cardinal de Tournon, sans se souvenir du bourreau qui l'a fait mourir.* 293
Invectives des Jesuites contre Messieurs le Cardinal de Tournon, de Conon & P*edrini.* ibid.
Extravagance de M. Roveda l'écho des

Jesuites. p. 294
Erudition du P. *Bouvet favorable à l'idolatrie chinoise.* 296
Outrageantes paroles du Jesuite *Simonelli contre le* Pape. 297
Menaces de ce Jesuite. 298
Discours plein de vanité du Jesuite *Flani.* 298
Les Jesuites disent que la Constitution Ex illâ die *n'est qu'un précepte ecclésiastique.* 299
Prophetie *vaine du* Jesuite *Dentrecolles.* 299
Impudente parole du Jesuite Parennin. ibid.
Caractere du Jesuite Parennin. 300
Discours abominable du Jesuite *Suarez aux chretiens de* Pekin. 300
Fade & pedantesque raillerie du Jesuite Parennin. 301
L'Ambassadeur de Moscovie parlant bien du Pape, *le* P. Parennin *en parloit très-mal, & réfutoit ce que l'Ambassadeur disoit en homme d'honneur.* 302
Opposition des Jesuites à l'achât d'une maison pour la Propagande. 305
Deputation que les Jesuites font des Peres *Magalaens pour observer le Légat, & de Giampriamo pour prevenir le* Pape. 307
Libelle des Jesuites en faveur de l'idolatrie qu'ils veulent faire signer par les Missionnaires. 309
Protestation *de M. Ripa contre ce libelle. Affaire*

faire & persécution des Jesuites contre M. Pedrini. 311
Dessein pernicieux des Jesuites. ibid.
Mensonges détestables des Jesuites. 317
Paroles brutales de M. *Roveda écho des* Jesuites. 318
Traduction infidéle que le P. Parennin fait de l'ordre de l'Empereur. 319
Autres paroles brutales de M. Roveda suggérées par les Jesuites. 320
M. Pedrini prisonnier chez les Jesuites François. 326
Barbarie de ces Peres. ibid.
Insolence du Jesuite Morao ; sa violence, ses menaces faites au Légat. 330
Vol du Jesuite Parennin fait à M. *Ripa.* 336
Jesuites auteurs de la prison de Messieurs Appiani & Guigues. 338
Le Jesuite Magallaens s'empare des présens confiés à M. le Légat. 339
Transport du corps du Cardinal de Tournon de Macao à Rome. 341
Lettre de M. l'Evêque de Pekin sur le Pere Laureati. 345
Remarques sur cette lettre. 346
Lettre du P. Laureati à Clement XI. 349
Remarques sur cette lettre. 352
Lettre de l'Evêque de M*acao à Clement XI.* 364
Remarques sur cette lettre. 365
Lettre du P. Laureati à M. le Legat. 366

Remarques sur la lettre précédente. p. 368
Remarques d'un Missionnaire sur le Journal de M. le Patriarche d'Alexandrie. 371
Relation de la prison de M. Pedrini Prêtre de la Congrégation de saint Lazare. 419

TABLE DES MATIERES

Contenues dans le cinquiéme Volume DES ANECDOTES.

Vain triomphe des Jesuites à Pekin & dans toute la Chine. p. 1
Schisme déplorable des Jesuites dans les Missions d'Orient. 8
Avantures de M. Pedrini depuis le départ de M. le Légat : sa seconde prison. 12
Instruction pastorale de M. de Mezzabarba contre les superstitions chinoises. 19
Mort de l'Empereur Canghi : *son testament.* 32
Remarques de M. l'Evêque de Conon. 45
Autres Remarques de M. l'Evêque d'Eleuteropolis. 48
Intrigues des Jesuites contre l'Empereur Yumcim. 64
Procès du P. Morao : *sentence de mort prononcée contre lui pour crime de leze-majesté.* 74
Lettre de l'Empereur Yumcim au Pape Benoît XIII. 90
Mouvemens des Jésuites en faveur du Pere *Morao : supplice de ce Jesuite.* 95

L'Empereur punit la conspiration du Pere Morao par le bannissement des Missionnaires à Canton. p. 106

Placet des Jesuites à l'Empereur : la réponse de ce Prince. 121

Remarques sur la réponse. 129

Les Jesuites sont chassés de Canton & relegués à Macao. 139

Disgrace des principaux amis des Jesuites dans la cour de Pekin. 156

L'état présent de la Religion à la Chine. 177

Arrivée du P. Giampriamo à Rome. 190

Remarques sur le mémorial du P. Giampriamo. 198

Arrivée de M. de Mezzabarba à Rome. Journal des Jesuites : remarques sur le Journal. 209

Suite de l'examen du Journal des Jesuites. 226

Décret terrible d'Innocent XIII. contre la Société & son General. 238

Le même Décret en Italien. 254

Remarques sur le Décret d'Innocent XIII. 261

Avantages que l'Eglise a tirés de la Légation de M. Mezzabarba. 273

Les suites du Décret d'Innocent XIII. 282

Penchant des Jesuites pour favoriser l'idolatrie. 292

Extrait du Traité de l'Antechrist de Nicolas Oresme Evêque de Lizieux. 307

TABLE DES MATIERES

Contenues dans le sixiéme Volume DES ANECDOTES.

FAusse douleur du General Tambourin. 3
Démenti donné au Pape par ce General. 4
Serment de Tambourin. 4 & suiv.
Le Pere Tambourin a récompensé ses sujets rebelles au saint Siége, & a fait sortir de la Chine ceux qui sont fidéles. 9
Egaremens du P. Tambourin. 11
Jesuites punis de Dieu, favorisés par le General. 14
Témérité, révolte & impudence du General. 16
Insulte du P. Tambourin contre le Pape. 19
Le P. Tambourin surpris à écrire contre le saint Siege. 20
Impossibilité de convaincre un Jesuite d'avoir failli. 23
Artifices des Jesuites pour paroître innocens. 25
Deux sortes d'ordres du General : les ordres écrits en chifre, & les ordres publics. 28
Effort des Jesuites contre la Bulle Ex illâ die. 34 & suiv.
Animosité du Jesuite Stumpff contre le saint Siege. 36 & suiv.
Parjures des Jesuites. 40
Le coupable Stumpff rappellé en Europe par ordre du Pape, demeure à la Chine, & y finit ses jours. 45

Caractere de l'Evêque de Pekin *séduit par les* Jesuites. p. 50
Jesuites rebelles au saint Siege récompensés. 56
Jesuites parjures. 58
Impossibilité de convaincre un Jesuite quelque coupable qu'il soit. 69
Impudence du General Tambourin dans son mémorial. 75
Contradiction du P. *Laureati : son mensonge dans sa lettre au* P. *General.* 80
M*alice détestable du Jesuite Suarez.* 87
La conduite scandaleuse des Jesuites vraie cause de l'apostasie des chretiens chinois. 89
Cruauté des Jesuites dans le refus des Sacremens aux chretiens chinois. 95
Calomnies des J*esuites contre les* M*issionnaires de la* Propagande. 97
Contradictions des J*esuites.* 111
Conduite comique des J*esuites.* 117
Sage conduite de M. *de* M*ezabarba.* 120
Opposition des J*esuites à l'établissement d'un seminaire de la* Propagande *à* Pekin. 126
Deux sortes de lettres employées par les J*esuites pour tromper Rome.* 135
Les J*esuites ont seduit l'Empereur de la Chine.* 138
Craintes frivoles du General. 139
J*esuites auteurs de l'emprisonnement de* M. *Appiani.* 143
Jesuites auteurs & solliciteurs de tous les Edits contre le christianisme. 154

Avantures & caractere de l'Evêque de Pekin. p. 157
Le Chirurgien Gagliardi se livre aux Jesuites, pour se maintenir dans son poste. 165
L'Empereur de la Chine naturellement porté à abolir les cultes chinois. 172
Fourberie des Jesuites contre M. Pedrini. 182
Jesuites auteurs de l'emprisonnement de M. Pedrini 187
Les Jesuites auteurs du second emprisonnement de M. Pedrini. 215
Les Jesuites ont manié l'Empereur comme ils ont voulu. 223
Révolution de la Chine funeste aux Jesuites. 224
Les Jesuites ont joué la comédie aux dépens du saint Siege & de l'Eglise. 232
Services prétendus des Jesuites rendus au saint Siege. 235. 237
Succès de la Légation empêché par les Jesuites. 240
Artifices des Jesuites pour empêcher le succès de la Légation. 251 & suiv.
Le P. Tambourin contredit formellement la Bulle Ex illâ die. 257
Le Jesuite Morao vole un ballot de livres envoyés à M. Guignes. 323
Jesuites auteurs à la Chine du plus grand scandale qui ait paru depuis J. C. 327
Jesuites pris dans leurs propres paroles. 338
Jesuites auteurs de tous les Edits contraires à

la Religion. p. 335

Faussetés que les Jesuites ont avancées contre leurs pensées. 345

Le P. *Tambourin rapporte de mauvaise foi l'audience du* 14. *Janvier.* 353 & suiv.

Faussetés qu'avance le P. *Tambourin dans son mémorial.* 361 & suiv.

Vérités que le P. *Tambourin supprime.* 364

Sens véritable de ces paroles Siége de l'Esprit, *avoué par le* P. P*orquet & par les idolâtres.* 373

Récrimination du General. 373

Témérité du P. *Tambourin, qui parle au* P*ape comme à sa partie.* 379

Jesuites *désignés dans le ch.* 7. *de Habacuc.* 381

Mo*yens frivoles dont les* J*esuites se servent pour se justifier.* 387 & suiv.

Libelles des J*esuites méprisés à Rome, malgré leur crédit.* 398

Il suffit d'être lié avec les J*esuites pour être méprisé & montré au doigt.* 402

La Société entiere coupable des excès des particuliers. 405

La Société entiere révoltée contre le saint Siége. 406

L*e* P. *Tambourin fait au* P*ape pour la Société la priere qu'Abraham fit à Dieu pour la ville de Sodome.* 403

Innocent XIII. résolu d'abolir la Société ou de la rendre soumise. 408

Les J*esuites enseignent que le* P*ape ne peut*

pas abolir leur Société. p. 408

Bruits peu avantageux aux Jesuites sur la mort d'Innocent XIII. 410

Jesuites *poursuivis par mer & par terre par la justice de Dieu.* 410 & suiv.

Déclaration & protestation du General Tambourin présentée a Clement XI. 416

Contradiction entre la conduite & les promesses des Jesuites. 417

Révolte des Jesuites *portée à son comble.* 417

Fausse tristesse des Jésuites. 420

Les Jesuites *soumis par paroles, rebelles dans la pratique.* 423

Conjuration des Jesuites contre le S. Siége. 432

Les *Jesuites érigent chez eux un tribunal supérieur à celui de l'Eglise.* 435

Revolte des Jesuites *contre un grand nombre de Décrets.* 439 & suiv.

Menaces des Jesuites sous Paul V. 451

Impunité & fourberies du P. Jouvenci. 452

Impunité & excès de plusieurs Jesuites *à* Pekin. 455

Jesuites *rebelles au S. Siege récompensés.* 456

Jesuites soumis au S. Siége chatiés par le General à cause de leur soumission. 463

Artifice du P. *de la Chaise pour empêcher le* Pape *de décider.* 472 & suiv.

La *Société entiere soulevée contre la Bulle* Ex illâ die. 474

Foiblé de Clement XI. pour les Jesuites. 476

La *justice de Dieu supplée à la justice des hommes pour punir les* Jesuites. 477



PREFACE HISTORIQUE.

ntage & nécessité de ces nouveaux Mémoires, après ous ceux qui ont paru jusqu'ici sur les affaires de la Religion dans la Chine.



IL a déja paru dans le public plusieurs écrits & plusieurs Memoires sur les af-aires de la Religion dans le Royaume ... la Chine ; & les differentes person-nes qui y ont eu part, en ont parlé cha- selon les differens partis qu'ils ont eu à suivre cette grande affaire. Les PP. Dominiquains, ont eu dans ces derniers siecles la gloire d'an-cer les premiers la foi de J. C. dans ce vaste oire ; ont eu celle aussi de s'élever les premiers re les corrupteurs de cette même foi, & ont sonné rme contre les ouvriers d'iniquité, qui n'ont raint de faire une alliance monstrueuse entre J. Belial. Les Vicaires Apostoliques chargés par Siege, de faire à ce sujet les informations né-res, & de regler ensuite ce qui convenoit, se ûs dans la nécessité de se défendre eux-mêmes recourir au Souverain Pontife pour faire exe-

cuter leurs Ordonnances & leurs Decrets. Messieurs des Missions étrangeres appellés au partage de leur sollicitude, & chargés du soin de former des Ministres capables de faire connoitre J. C. aux Gentils, sont venus à leur secours, & par des Mémoires, des écrits, & des protestations, aussi remplies de Religion que de force & d'éloquence, ont fait disparoitre le voile specieux dont on s'efforçoit de couvrir les plus grandes abominations. Pour les Jesuites impenetrables à ces traits, & d'autant plus livrés à l'erreur, qu'on faisoit plus d'efforts pour les en tirer, ou les en convaincre, on les a vû mettre tout en œuvre pour justifier ces étranges superstitions, & répandre pour ce sujet divers écrits dans le monde chretien, qui ont été le scandale de la Religion, & la preuve la plus éclatante de leurs égaremens & de leurs tenebres.

Mais l'horreur des excès de ces Peres faisant douter de leur réalité, il s'est peut-être trouvé des personnes qui ont craint de s'en rapporter à ce qui en a été écrit par les parties. Il falloit pour rendre croyables des excès jusqu'alors inouis, & donner du poids au recit d'abominations dont la Chrétienté n'avoit jamais entendu parler; il falloit, dis-je, des preuves d'un nouveau genre, jointes à la fidelité d'une Histoire simple, naturelle, dépouillée de tout ornement, exempte de passion, qui liât les faits, qui donnât la suite de divers évenemens, & qui par une longue chaine d'injustices, de déguisemens, de fourberies, de violences & de persecutions, apprît aux personnes les plus prévenues pour les Jesuites, dequoi ces Peres sont capables, & à celles qui aiment la Religion & l'Eglise, jusqu'à quel point ils en sont les destructeurs & les ennemis.

Or telle est l'Histoire qu'on donne aujourd'hui au public. Des Memoires demeurés jusqu'à présent dans le secret des Archives de la Ste. Congréga-

tion, & remplis de mille faits ou Anecdotes aussi curieux qu'autentiques, en font la matiere & le tissu. Ce ne sont plus les parties qui y parlent, qu'on seroit tenté de croire que la chaleur de la dispute a porté trop loin; ce sont des Juges qui pesent tout, qui discutent tout, qui examinent tout, ce sont des Ministres du S. Siege, des Legats *à latere*, des Visiteurs Apostoliques, des Patriarches, des Assemblées de Cardinaux, toute la Propagande, les Souverains Pontifes eux-mêmes qui lancent leur foudre contre la Societé rebelle, & qui prononcent avec connoissance de cause, & avec les expressions les plus accablantes.

Ce qu'ils rapportent & sur quoi ils jugent, sont des faits constans & averés dont ils ont été les propres témoins, ou qu'ils connoissent sur les Relations les plus exactes, les plus severement discutés; & ce qui acheve de mettre le dernier sceau de l'évidence, soit aux faits rapportés, soit aux jugemens qu'elle renferme, c'est que les uns & les autres ont pour auteurs & pour témoins, des personnes aussi prévenues d'abord en faveur des Jesuites, qu'elles sont devenus dans la suite par la nécessité de faire leur devoir en s'élevant contre eux, leurs adversaires les plus formidables,

Mais il est arrivé sur ce point ce qui arrive sur toute affaire qui regarde ou qui interesse toute la Societé, qui par ses intrigues, ses menaces & son credit, s'est efforcée d'en étouffer la mémoire, & de détourner sur d'autres objets étrangers l'attention de leurs Juges & de leurs parties, & il faut avouer qu'elle y a en parti réussi; car qui s'occupe aujourd'hui de cette grande affaire, la plus interessante pour la Religion qui fût jamais? Et pendant qu'on s'occupe ici à poursuivre des ombres & des phantomes, qui pense serieusement parmi ceux qui sont chargés de veiller à la garde du Troupeau de J. C. à empêcher la ruine entiere de la Religion dans le

Royaume de la Chine & les autres de l'Orient ? Ruine d'autant plus certaine, qu'elle a pour auteurs des hommes qui se disent Ministres de J. C. & Missionaires du S. Siege. Quels Ministres ! Quels Missionaires ! C'est ce qu'on apprendra par les Mémoires qui paroîtront dans le public, & qu'on a cru devoir tirer de l'obscurité, pour donner aux Fideles de J.C. le vrai caractere de ceux qui renversent tout dans l'Eglise & dans les Etats, afin que les faux Prophetes étant dépouillés de la peau de brebis, chacun soit en état de crier au loup, & de le poursuivre par tout où il osera paroître.

Division de cette Preface.

Mais pour rendre utile la lecture de ces Mémoires, pour en faciliter l'intelligence, & en faire connoître la liaison avec les écrits qui ont déja paru sur ce sujet, il est nécessaire, 1. de donner ici une idée abregée de l'origine & de l'état de la Religion dans l'Empire de la Chine. 2. D'exposer les superstitions & les cultes idolatriques que les Jésuites y ont introduits, & qu'ils ne cessent d'y autoriser avec une rebellion contre le S. Siege qui n'a jamais eu d'exemple. 3. De parler aussi des principaux écrits, qui on paru de part & d'autre sur cette importante matiere, des Mandemens, des Decrets, & des Constitutions données pour dompter l'opiniâtreté de ces faux Religieux que rien n'a pu vaincre, & qui continuent dans l'Asie & dans l'Europe, à donner tous les jours des preuves de leur scandaleuse révolte. Par-là rien ne manquera au Lecteur pour le mettre au fait d'une affaire qui interesse si fort la Religion, & qui merite plus que toute autre d'être l'objet des prieres & des larmes de quiconque est sensible à son honneur, à son avancement, & à sa gloire.

I.

Origine & état de la Religion dans la Chine.

Quand à ce qui regarde l'origine de la Religion dans la Chine, les monumens les plus anciens de ce Royaume font bien connoître qu'elle y a été annoncée dès les premiers tems, mais sans en fixer précisément l'époque, ni nous faire connoître les premiers Apôtres de cet Empire. Ce qu'il y a de certain, est que depuis la découverte des Indes Orient. les Religieux de S. Dominique ont été les premiers qui ont annoncé dans la Chine la foi de J. C. Le P. Gaspar de la Croix Religieux de cet Ordre, ayant prêché l'Evangile avec succès dans le Royaume de Camboye, entra dans la Chine l'an 1556, quatre ans après la mort de S. François Xavier. Ce Religieux plein de zele, attaqua publiquement les faux dieux du pays, y prêcha un Dieu en Croix, Sauveur & Mediateur des hommes. Les Mandarins ne le purent souffrir, le firent bannir du pays, d'où le P. Gaspar sortit, & se retira à Ormus, où ayant converti beaucoup d'Infideles, il fut appellé à Lisbonne, où le Roi de Portugal le nomma à l'Evêché de Macao, il y mourut au service des pestiferés.

En 1575, le P. Martin Rada Augustin entra dans la Chine, & y prêcha l'Evangile cinq ans avant le P. Ricci Jesuite, qui n'y entra avec les Peres Rogeri & Passi qu'en 1581.

En 1590, c'est-à-dire neuf ans après le Pere Ricci, le Pere Jean de Castro premier Provincial des Dominicains de Manille, & le P. Benavidez depuis Archevêque de Manille du même ordre se rendirent à la Chine pour obéir aux ordres de Gregoire XIII. qui avoit chargé particulierement la Province du S. Rosaire des Philipines de la conversion de ce grand Royaume. Ils furent quelque tems après suivis des Peres Martin & Mayor du même Ordre. Mais par l'intrigue des

Jesuites qui, le P. Ricci à leur tête, s'étoient déja acquis un grand credit par leurs présens, & sur tout par leur complaisance pour l'idolatrie, ils furent obligés de se retirer.

Le P. Castro fit une seconde tentative, que les Jesuites rendirent inutile.

Le P. Aduarte Evêque de la nouvelle Segovie, & quelques autres Religieux Dominicains entrerent quelque tems après; mais ils furent forcés par les Mandarins sollicités par les Jesuites, de quitter le pays.

En 1587. le P. Loppez Dominicain fonda à Macao un Couvent de son Ordre pour fournir des Missionaires à la Chine. Mais les souterrains des Jesuites rendirent cette entreprise sans effet, & les Dominicains furent obligés de se retirer à Goa.

C'est par tous ces artifices que le P. Ricci avec ses Confreres se rendit maître du champ de bataille, & il prêcha à la Chine la Religion Chrétienne à sa mode, c'est-à-dire, qu'il la défigura par l'affreux mélange des superstitions payennes, adoptant les sacrifices offerts à Confucius & aux ancêtres, apprenant aux Chrétiens à assister & même à cooperer au culte des Idoles, pourvû qu'ils adressassent leurs adorations à une croix qu'on couvroit de fleurs, ou qui étoit attachée secretement à quelqu'un des cierges qu'on allumoit dans les temples des faux dieux.

Enfin pour comble de prévarication, il fit même disparoître la croix, & en supprima totalement le signe salutaire qu'il ne voulut pas qu'on montrât aux Infideles; affectant de ne parler que de la gloire du Sauveur, & rougissant devant les Idolatres des humiliations de Jesus-Christ. C'est ainsi, dit un saint Evêque, [*Palafox. Epist. ad Innocent.* x.] que par un renversement inoui, le pêcheur qui devoit prendre

le poiſſon, s'eſt lui-même laiſſé prendre par le poiſſon pour boire avec lui les eaux ameres de l'Idolatrie.

Ce Jeſuite étoit vif, adroit, ruſé, & pourvû de tous les talens qui peuvent rendre un homme agréable aux grands, & lui faire gagner la faveur des Princes; mais en même tems ſi peu verſé dans les matieres de la foi, qu'il ſuffit, dit le ſaint Evêque de Conon, de lire ſon livre de la Véritable Religion, pour être convaincu qu'il ne ſçavoit pas même les premiers élemens de la Théologie. Il avoit donné des preuves de ce qu'il ſeroit capable de faire dans un âge plus avancé, lorſque faiſant à Goa ſon cours de Théologie, il donna en matiere de religion dans des nouveautés qui ſurprirent. Mais plus Politique que Théologien, il trouva le ſecret de demeurer en paix à la Chine. Les Rois trouvoient en lui un homme complaiſant; les Payens un Miniſtre qui s'accommodoit de leurs ſuperſtitions, les Mandarins un fin politique, inſtruit de tous les détours de la Cour, & le démon un miniſtre fidele, qui affermiſſoit ſon regne parmi les infideles, loin de le détruire, & qui même l'étendoit parmi les Chrétiens. Il ne faut donc pas s'étonner qu'un homme ainſi apuyé du monde ait joui d'une paix ſi profonde ſelon le ſiecle, & qu'il ait été exempt des perſécutions & des traverſes, qui ſont le fruit & la récompenſe de la fidelité des Miniſtres qui ne prêchent que Jeſus-Chriſt crucifié, & qui ne mettent leur confiance & leur appui que dans ſes humiliations & ſes ſouffrances.

Les Jeſuites, faux Apôtres, rendoient ainſi leurs Proſelytes les victimes malheureuſes de leurs ſuperſtitions & de l'enfer, lorſque la divine Providence, toujours attentive au ſalut de ſes Elûs, dont aucun ne peut lui échaper, permit que leur vigi-

lance fut trompée par le P. Ange Coqui Dominiquain, qui entra dans la Chine en 1631, d'une maniere tout-à-fait miraculeuse, par l'Isle Formose. Ce poste n'étoit point gardé par les Suppôts de la Societé, qui n'avoit ses sentinelles qu'à Canton, croyant que ce fût le seul endroit par où on pût arriver à la Chine. Le P. Ange, peu de tems après son entrée, reçut pour cooperateurs fideles le P. Baptiste Moralez aussi Dominiquain, & le P. Antoine de Sainte-Marie, de l'Ordre de Saint François.

Ces deux saints Missionaires commencerent à prêcher l'Evangile dans sa pureté, & le P. Moralez ayant appris à fond la langue Mandarine, il découvrit dans les Chrétiens de la Societé des pratiques autorisées par les Jesuites, qui n'étoient rien moins que le renversement du Christianisme, & une monstrueuse union de la Religion de Jesus-Christ avec le Culte des Idoles. Il en écrivit aussitôt à ces Peres avec le P. Antoine, & ils leur proposerent des conferences pour éclaircir les matieres, & convenir des vrais principes. Mais les Jesuites répondirent, à leur ordinaire, par des persécutions & par des traverses ; & elles devinrent si vives de la part des Chrétiens de la Societé, que ces zelés Missionaires coururent plus d'une fois risque de leur propre vie.

Enfin en 1638, ces deux saints Missionaires, observés par les espions de la Societé, ils tomberent entre les mains du Gouverneur de Fogan, Jesuite dans l'ame ; & après avoir été condamnés au Tablon, supplice cruel & ignominieux qu'ils souffrirent pendant cinq jours, exposés à la dérision du public, & aux insultes des enfans, ils furent bannis de la Chine, comme le desiroient les Jesuites, & conduits à Macao, d'où ils ne purent partir que deux ans après pour se rendre à Manille.

Là ils informerent leurs Superieurs de la conuite des Jesuites; & le Pere Charles Clement Ian Provincial des Dominiquains en écrivit au esuite Manuel Dias Visiteur de la Societé à la Chine, qui lui répondit que les articles, qui aisoient la matiere des plaintes, avoient été enoyés à Rome avec le Pere Alvarez Semedo pour tre décidés par la sainte Congregation. Cette éponse determina l'Archevêqne de Manille, & es Peres Dominiquains à envoyer à Rome le Pere Moralez, qui partit en 1640, & arriva en ette ville en 1643 sous le Pontificat d'Urbain III. Ce Pape, ayant vu le Pere Moralez, it *qu'il avoit déja été informé par une autre oie des doutes qu'il avoit à lui proposer, qu'on es examineroit dans la Congregation des Cardiaux, & qu'ensuite il en donneroit sa décision & la egle que tous les Missionnaires doivent suivre.* Cette autre voie étoit celle du Jesuite Semeido, ui arriva à Rome en 1642, un an avant le Pere Moralez.

Le Pere Moralez pour mettre la sainte Congreation plus au fait de toute l'affaire, composa un crit qui renfermoit dix-sept questions sur autant e pratiques des Jesuites à la Chine; sur lesuelles il demandoit une décision. Les pratiques es Jesuites étoient, 1°. de dispenser les Chréiens du Droit Ecclesiastique, du jeûne, conession annuelle, communion paschale, &c. . D'omettre dans le Batême la salive, l'onction, e sel aux femmes, & même l'Extrême Onction. 3. De permettre de prêter à trente pour cent; quoiqu'il n'y eût ni *lucrum cessans*, ni *damnum emergens*. 4. De permettre de prêter à profit pour chaque mois, lors même que le gage donné assuroit le principal. 5. D'exempter les enfans de la restitution des biens acquis par une telle voie. 6. De permettre aux Chrétiens de

contribuer pour leur cotte-part aux sacrifi
aux fêtes des Idoles. 7. De permettre aux
verneurs des villes qui avoient embrassé le
stianisme, d'offrir des sacrifices à l
Chincheam, & de se prosterner en sa prés
pourvû qu'ils eussent l'attention de cacher une
à laquelle ils rapportassent leurs adorat
8. De permettre qu'on rende à Confuciu
honneurs semblables, pour obtenir de lui l'e
la science, la sagesse, & pour le remerci
les avoir reçûs. 9. De permettre de parei
crifices aux ancêtres, pour en obtenir des
perités & une famille nombreuse, &c. 10
permettre ces sortes de sacrifices pourvû qu'c
soin de rapporter ce culte à une croix qu'on
eu soin de cacher dans le lieu du sacrifice. 11. D
mettre les tablettes des ancêtres, avec l'inscr
superstitieuse, *le Siége de l'ame d'un tel*. 12. D
mettre seulement les tablettes sans inscription
offrande, sans autel, avec une simple table
vant laquelle on faisoit des révérences, que
vilité prescrit pour les défunts, & qui é
particuliers à quelques-uns seulement. 13. D
soin de ne point instruire les Catecumenes de
piété de ces pratiques, afin que leur ignoran
les excuser, & de leur donner le Batême da
état. 14. De donner à Confucius la qual
Saint, en l'appellant en Chinois *Dan*, qui r
au mot *Sanctus* des Latins. 15. De placer
leur Eglise cette incription sur l'Autel: *Viv
Chiaam ad multa annorum millia*; devant la
les infideles ont coutume d'offrir des sacrifice
leurs Temples. 16. De permettre à leurs Chi
de faire dire des Messes pour leurs parens
dans l'infidelité. 17. D'éviter de parler de
Christ crucifié, de montrer le Crucifix aux
cumenes & de l'exposer dans leurs Eglise
peur de s'attirer des persécutions de la par

écri[illegible]

e P. [illegible]

la [illegible]

46 [illegible]

quels [illegible]

chevê[illegible]

chevê[illegible]

il [illegible]

uites. [illegible]

copies [illegible]

us les [illegible]

1649, [illegible]

as Vice-[illegible]

roi avec [illegible]

sa Le[illegible]

it-il à [illegible]

ts l'a[illegible]

ssance ; [illegible]

e nous [illegible]

nne le S. Siege.

Mais par ces [illegible]

us pourrons, les [illegible]

ture pour mettre [illegible]

ecret qu'ils avoient [illegible]

honteuse dissimulation ; car ces Peres *ne pe*
jamais tout ce qui est contraire à leur ambition
leur politique. En effet, changeant en honneu
vil & ceremonie politique les cultes visiblemen
persticieux, qu'ils rendoient à Confucius & au
cêtres, ils vinrent à bout, par leur P. Martini c
envoyerent à Rome, de surprendre la Religion
lexandre VII. qui desirant faciliter aux Chinois
trée de la Religion, & ne voyant rien dan
faux exposé du P. Martini, qui marqua un
religieux, décida que suivant ce qui avoit été
posé, (dont la fausseté ne lui étoit pas conn
on pouvoit permettre aux Chrétiens Chinois
ceremonies rapportées, parce qu'il paroi
qu'elles n'étoient qu'un culte civil & politi
Quant à ce qui regarde l'assistance au culte su
stitieux des idolatres Chinois, le Pape décide
les Chrétiens y peuvent être presens d'une pres
purement passive, sur tout après qu'ils aur
fait une protestation de leur foi, & lorsqu'il
auroit aucun danger de subversion & qu'on ne
autremenr éviter les inimitiés & les haines.
decret est du 23. Mars 1656.

Les Jesuites qui auroient dû rougir de la
prise qu'ils venoient de faire au S. Siege, en tri
pherent ; sans delai ils firent passer le de
à la Chine, & le faisant valoir au delà des
du Pape, ils s'en servirent pour tromper les C
tils convertis, qui avoient le malheur de les a
pour Docteurs. Cependant ce decret à le
prendre les condamne plus qu'il ne les autor
comme l'ont prouvé clairement MM. des Miss
étrangeres dans leur quatriéme Mémoire, où
établissent ces quatre propositions. La prem
que les Jesuites font à la Chine tout ce qui
pas dans ce decret ; la seconde, qu'ils ne
rien de ce qui y est énoncé. La troisiéme, q
l'ont obtenu sur un faux exposé, ce qui le r

nul. La quatriéme, qu'il est accompagné de conditions, qui ne se rencontrent jamais dans la pratique. Quatre propositions desquelles resulte la condamnation des Jesuites. Cependant non seulement ils se servent de ce decret pour autoriser leurs superstitions; mais ils prétendent, que le premier qui fut dressé sous le Pontificat d'Innocent X. a été ou anéanti ou revoqué. On chercheroit en vain hors de la Societé des exemples d'une conduite pareille, que je laisse au lecteur à caracteriser.

Cette nouvelle temerité affligea les PP. Dominiquains, mais sans les surprendre ni les abbattre. Sentant la necessité de reprimer un si grand scandale, ils envoyerent à Rome le P. Polanco pour s'y plaindre des discours & de la conduite des Jesuites. Les plaintes de ce Missionnaire y furent écoutées, mais de maniere qu'on laissa subsister les deux decrets d'Innocent X. & d'Alexandre VII. en declarant que le decret d'Innocent X. n'avoit point été revoqué, & devoit être observé selon sa forme & teneur: que celui d'Alexandre VII. devoit avoir sa force relativement aux demandes; & aux circonstances exposées dans les doutes; ce qui étoit aux Jesuites l'unique avantage qu'ils en prétendoient tirer. Ce nouveau Decret qui est le troisiéme sur les affaires de la Chine, est de Clement IX. en date du 13 Mars 1669.

Cette nouvelle décision, qui ne déterminoit pas nettement ce qu'il falloit pratiquer, comme il est nécessaire de le faire en matiere de Religion, & sur tout lorsqu'il s'agit de reprimer les entreprises des Jesuites, ne termina pas les contestations & les scandales. Il fallut donc que les Dominiquains envoyassent un nouveau Député à Rome pour mettre la sainte Congregation plus au fait de ces affaires; & la convaincre de la pressante nécessité de s'expliquer avec toute la clarté qu'exige une matiere si

imporrante. Le choix tomba sur le P. Navarette, depuis Archevêque de S. Domingue. Ce sçavant Dominiquain arrivé à Rome, y proposa plusieurs doutes, où il fait connoitre les erreurs & les relachemens prodigieux des Jesuites sur la foi & sur la morale, qui passent le nombre de cent, & que l'on peut voir au sixiéme Traité du premier tome des Oeuvres de ce sçavant homme. La sacrée Congregation condamna tous ces égaremens, mais avec le même succès qu'on condamne toujours les Jesuites, c'est-à-dire, sans pouvoir ni les reprimer, ni les convaincre, ni se faire obéir.

Il fallut donc envoyer à la Chine des Vicaires Apostoliques, qui revêtus des pouvoirs du Saint Siege examinassent par eux-mêmes l'état des choses, & pussent ensuite donner les décisions nécessaires. On choisit ces Vicaires Apostoliques dans la nouvelle Congregation des Missions étrangeres, qui venoit de s'établir à Paris. Après les avoir revêtus du Caractere Episcopal, on les fit partir pour la Chine au nombre de trois, sçavoir François de la Pallu Evêque d'Heliopolis, Lambert de la Motte Evêque de Berite, & Edme de Colondi Evêque de Metellopolis. Mais la persécution élevée contre les Chrétiens à la Chine ne leur ayant pas permis d'y entrer, M. d'Heliopolis s'arrêta au Tonquin, M. de Berite à la Cochinchine, & M. de Metellopolis à Siam où l'on établit un Seminaire. Ce ne fut qu'en 1684 que M. d'Heliopolis y entra enfin avec Messieurs Maigrot, le Blanc, & quelques-autres. Quoique ces Messieurs y fussent entrés avec des inclinations très-favorables aux Jesuites, ils furent bien-tôt obligés à la vûe de leurs superstitions & de leurs relâchemens, de se déclarer contre eux & de prendre le parti des Dominiquains fideles à leur ministere.

Plusieurs années se passerent à examiner,

discuter, à approfondir, & à prendre sur tout les mesures les plus convenables & les plus fortes pour condamner l'erreur, & bannir les superstitions: entreprise très-difficile, quand on a affaire à des gens du caractere des Jesuites. Enfin au bout de neuf ans M. Maigrot Docteur de Sorbonne, Vicaire Apostolique de Tokien & Evêque de Conon, donna un Mandement le 26 de Mars 1693, dans lequel il défend, 1°. De se servir de *Tien* ou de *Xangti* pour exprimer le nom de Dieu, celui que les Chinois entendent par ce mot n'étant pas celui que les Chrétiens adorent. 2. D'exposer les tableaux où sont écris ces mots *King Tien*, adorez le ciel. 3. Il déclare que l'exposé fait à Alexandre VII n'est pas veritable. 4. Il défend aux Chrétiens l'assistance aux sacrifices ou oblations solennelles de Confucius ou des Ancêtres morts. 5. Il proscrit les tablettes avec l'inscription, *C'est ici le siege de l'ame* N. 6. Il condamne comme fausses, téméraires, & scandaleuses les propositions avancées par certains Missionnaires, qui prétendent que la Philosophie des Chinois bien entendue n'a rien de contraire à la loi chrétienne. 7. Il donne diverses précautions contre la lecture des livres Chinois.

Ce Mandement fut approuvé par les autres Vicaires Apostoliques, & observé par les Missionnaires. Pour les Jesuites non seulement ils le rejetterent; mais ne gardant ni les regles de la religion, ni les bornes de la bienséance; il n'y eut sorte de traitemens injurieux & outrageux, qu'ils ne firent essuyer au Vicaire Apostolique, jusqu'à attenter à sa vie; de sorte que M. Maigrot fut obligé de se tenir long-tems caché pour se mettre à couvert de la fureur des Chrétiens Jesuitiques, excités & soutenus par le P. Gozani de cette Société, auteur veritable des scandaleux événemens dont nous rapporterons en son lieu l'affligeant détail.

Pendant que les Jesuites font jouer à sa Chine ces tristes tragedies, Messieurs des missions étrangeres envoyent à Rome en 1696 le Mandement de M. de Conon avec une requête de sa part, par laquelle il le soumettoit au jugement du S. Siege. L'année suivante M. Charmot son Agent à Rome présenta un memoire à la Congregation du S. Office pour la défense du Mandement; & les Jesuites ne rougirent point de demander par une supplique présentée à leur Procureur Général à y être reçus opposans.

L'affaire étant ainsi liée à Rome, les Superieurs du Seminaire des Missions étrangeres écrivirent le 20 d'Avril 1700 leur lettre au Pape, qui a mérité de si justes éloges, & M. Brisacier revoqua l'approbation qu'il avoit donnée au livre de la Défense des Nouveaux Chrétiens de la Chine composé par le P. Tellier Chef d'œuvre d'imposture, de calomnie & de mensonge qui, quoique soutenu du credit immense de la Societé, n'a pu éviter les Censures de Rome.

Cependant l'affaire s'instruit à Rome, où l'on écoute les parties. Les Jesuites y font naitre de nouveaux incidens pour prolonger la décision. Les Memoires, les écrits des PP. Brancati, Faure, le Compte, y sont présentés, lûs, examinés; & pendant quatre années les Jesuites empêchent par leurs intrigues le jugement d'une affaire, que le Pape Innocent XII. disoit pouvoir être promptement terminée, & qu'il ne put finir ayant été prévenu par sa mort arrivée en 1700.

Le Pape Clement XI. son successeur fit continuer les procedures, & après quatre autres années de discussion & d'examen, les Jesuites ayant dit & redit par leurs PP. François Noël & Gaspar Castner *usque ad satietatem*, suivant l'expression de Sa Sainteté, tout ce qu'ils voulurent, & qu'ils purent imaginer pour leur défense, l'affaire ayant

été de plus examinée, discutée & jugée en Sorbonne à l'occasion des Memoires du P. le Compte, le Pape enfin donna son Decret le 20 de Novembre 1704, par lequel en confirmant tout ce qui avoit été fait par ses Predecesseurs, il laisse à M. de Tournon nommé Legat *à latere* la connoissance & la discussion de certaines propositions qui regardent les Jesuites, pour decider à ce sujet ce qu'il jugera de plus convenable à l'integrité de la foi, au bien la Religion, & au salut des ames.

Mais ce Pape par menagement pour la Societé, qui lui fut toujours chere, défendit de publier son Decret en Europe, & se reserva de le faire notifier à la Chine par M. de Tournon envoyé l'année precedente en qualité de Legat *à latere*, de Visiteur Apostolique. En effet M. de Tournon partit de Rome en 1703. après avoir assisté à toutes les Congregations sur les affaires de la Chine en qualité de Consulteur, & après avoir reçu de la main du Pape la Consecration Patriarchale d'Antioche. Il s'embarqua sur un vaisseau François, qui le porta aux Canaries; d'où étant parti il arriva à Ponticheri, après six mois de navigation.

Ce fut là que M. de Tournon vit avec étonnement les superstitions infames des Malabares, dont nous parlerons dans la suite, autorisées par les Jesuites. Il les censura par un Mandement celebre, qui jetta la premiere pomme de discorde entre le Visiteur & ces Peres. Il partit de Ponticheri au mois de Juin 1704, & se rendit à Manille au mois de Novembre suivant. Un nouveau desordre y attira son attention; & il se vit dans la necessité de deposer de son emploi un Procureur de la Societé qui malgré son vœu de pauvreté y negotioit publiquement au profit de sa maison.

M. le Patriarche arriva à la Chine au mois de Juin 1705. Il y reçut d'abord les soumissions du P. Visdelou Jesuite habile dans la connoissance

de la langue du pays, qui lui fit l'aveu sincere c
les Peres de sa Societé avoient tort & se troi
poient sur les cultes Chinois, & qu'au contra
les Vicaires Apostoliques avoient pris le parti
la vérité. Parler ainsi contre la Société est
crime punissable, même dans un Jesuite. Ce Pere, p
sa fidelité à son devoir, encourut l'indignation de l
Superieurs, qui lui procurerent dans la suite tant
traverses, de persécutions domestiques, & de v
xations de toutes les especes, que M. de Tourn
se vit obligé, en le consacrant Evêque de Cla
diopolis, de le leur arracher d'entre les main
pour leur épargner le malheur d'en faire une vi
time de leur vengeance.

L'Empereur informé de l'arrivée du Legat, o
donna qu'on le fit venir à la Cour ; il se mit
cet effet en chemin au mois de Septembre, & .
mois de Decembre suivant il arriva à Pekin, c
pitale de l'Empire. Il eut audience de l'Empere
le 12 de Janvier 1706, année célebre & mém
rable dans l'Histoire de la Religion de ce pay
qui fut pour M. le Patriarche une année d'épreuv
de gloire & de triomphe, Dieu ayant fait éclat
aux yeux de l'univers les tresors de sagesse, de for
& de courage dont il l'avoit rempli ; pour l'Eglis
une année de deuil, d'affliction & de larmes, c
elle eut en même tems la douleur de perdre l
meilleurs ouvriers évangeliques, & de voir trion
pher l'idolatrie : pour la Societé enfin, une ann
qui la couvrira d'une honte & d'une infamie do
elle ne se lavera jamais, parce que les siecles
venir ne pourront jamais effacer l'opprobre do
elle s'est couverte, en armant les Princes id
latres contre les Ministres du S. Siege, & l
Prédicateurs de l'Evangile.

Le Legat arrivé à Pekin ne tarda guéres d'
prouver la verité de ce qu'ont dit, des Jesuite
les plus grands hommes du dernier siecle, qui

sont appliqués à les connoître, que c'est un corps d'hommes répandus dans l'univers, qui dans le sein même de l'Eglise y sont les ennemis de tout bien, & l'obstacle le plus invincible à l'établissement du Royaume de Dieu parmi les Infideles. Les Jesuites en effet, pour combler la mesure de leurs Peres, traverserent le Legat en tout. Ils firent échouer le dessein si utile à la Religion qu'il avoit formé d'établir une correspondance parfaite entre le Pape & l'Empereur de la Chine. Ils firent révoquer au Prince la permission qu'il avoit donnée d'acheter une maison à Pekin pour y établir un Seminaire des Missionaires de la sainte Congregation. Ils l'engagerent à retirer sa parole, qu'il avoit donnée à M. le Patriarche de lui laisser faire librement les fonctions de Superieur attachées à son caractere. Ils lui firent rappeller les Ambassadeurs & les presens qu'il envoyoit au Pape pour commencer avec Sa Sainteté une alliance, qui auroit eu des suites si avantageuses à la Religion. Ils firent plus, le Monarque, à leurs instances, publia un Edit funeste contre la Religion, bannit les Missionaires opposés à l'idolatrie, fit arrêter le Legat, & ordonna qu'on le jettât en prison, où il finit ses jours, au grand scandale & des Chrétiens & des Payens, qui en ont eu également horreur; lui seul étant comblé de consolation & de joie d'avoir été jugé digne de souffrir des ignominies & des opprobres pour le nom de Jesus-Christ, & la juste défense de son culte : & ce qui met le comble à la détestable manœuvre que la Societé a fait jouer à la Chine, est que les Jesuites ont obtenu toutes ses persécutions par le moyen d'un Prince qui ne les accordoit que malgré lui, contre son penchant, contre l'inclination qui le portoit à favoriser M. le Patriarche, & qui l'avoit prévenu d'une veritable estime pour le Pape & la Religion.

Ce qui attira au Legat des traitemens si indignes de la part des Jesuites, ce fut ce qui devoit lui attirer leurs soumissions, leur respect, leur dévouement. Le Mandement de M. le Patriarche, par lequel il publioit les décisions du S. Siege, devoit non seulement faire revenir ces Peres de leurs premiers égaremens, mais les obliger de se joindre à lui pour déclarer la guerre à l'idolatrie sous les étendars du S. Siege, qui prononçoit ses oracles par la bouche de son Legat. Mais ce fut ce qui acheva de révolter ces Religieux, & qui les porta aux excès qu'on vient de marquer. Non seulement ils furent les seuls qui refuserent de s'y soumettre; mais combattant de front les décisions du Souverain Pontife publiées par son Legat, ils en interjetterent appel, ils eurent la hardiesse de le lui signifier à lui-même, & dans toute la Chine ils sonnerent l'allarme contre l'homme de Dieu, pour en faire une victime de leurs passions.

Pendant que les Jesuites d'une part se portoient aux dernieres extremités contre le Patriarche, & que ce saint homme de l'autre donnoit dans les épreuves les plus humiliantes & les plus terribles, un spectacle de patience & de douceur capable d'édifier les hommes & les Anges même, le S. Siege, pour récompenser son zele, & pour l'accrediter de plus en plus parmi les nations étrangeres, l'éleva au Cardinalat. La nouvelle en arriva à Macao, lieu de son exil & de sa prison le 17 Aoust 1709. Cette marque singuliere de l'estime & de la protection du S. Siege auroit pû ralentir au moins les poursuites & les mauvais traitemens de gens moins passionnés & moins furieux que les Jesuites; pour eux ils n'en devinrent que plus animés contre le saint Cardinal. Ils le firent déclarer excommunié par l'Evêque de Macao leur créature & leur esclave. Ils augmenterent le nombre & exciterent la cruauté de ses gardes. Ils le priverent de ses

nt soumis.

Mais rien ne put ni soumettre ni dompter les Jesuites, Decrets, Déclarations, Mandemens, tout t combattu par la Societé, qui n'a cessé d'opposer à toutes les mesures & les ordres du S. Siege, ne des révoltes, des violences, des parjures & ne perseverance infatigable à persecuter les Evêques, les Patriarches, les Legats, & tous les Ministres fideles, attachés à la vérité & au S. Siege.

Il fallut donc avoir recours au dernier remede, l'affaire des cultes chinois, ayant été pendant plus de soixante ans l'objet de l'attention de toute l'Europe, & la matiere d'un très-grand nombre de Congregations à Rome, où l'affaire murement discutée, avoit déja été décidée par les Brefs, & par les Decrets de plusieurs Souverains Pontifes. Clement XI. pour laver l'Eglise de l'injuste reproche que ses ennemis lui faisoient de favoriser la superstition & l'idolatrie, pour se laver lui-même d'une connivence criminelle pour la Societé, au préjudice de l'honneur & de la gloire de l'Eglise : pressé d'ailleurs par les instances réiterés des Evêques & des Ministres fideles, témoin de toutes les superstitions des Jesuites & de leurs excès pour les étendre, se détermina de donner enfin la Constitution celebre *Ex illa die*, en date du 19 Mars 1715, dans laquelle il rappelle les réponses qu'il avoit données en 1704, confirme le Mandement de M. de Tournon, & la Déclaration faite par l'Assesseur du S. Office, & déclara faux & vains les prétextes & subterfuges, dont se servoient les Jesuites pour couvrir leur désobeissance, en disant tantôt que le Pape avoit suspendu ses décisions, tantôt qu'elles n'avoient pas été suffisamment publiées, & en soutenant en d'autres rencontres, où ils ne pouvoient pas contester la décision, qu'elle avoit été donnée sur des faits obscurs & incertains, & qu'il falloit attendre une déclaration plus étendue.

Pour finir cette affaire d'une maniere fixe
irrevocable, le Pape Clement XI. joignit à la Bu
un formulaire, que devoient signer tous les Mis
naires de la Chine : il étoit conçu en ces term

Je N. Missionnaire envoyé à la Chine par le Siege, ou par mes Superieurs, suivant les pouvoi eux accordés par le S. Siege, obéirai pleinement fidelement au précepte ou commandement Apostoliq touchant les cultes ou cérémonies de la Chine, renf mé dans la Constitution que N. S. Pere le P. Clement XI. a faite à ce sujet, où la forme du prés serment est prescrite, & à moi parfaitement connue par lecture que j'ai faite en entier de ladite Constitution, l'observerai absolument & inviolablement, & l'acco plirai sans aucune tergiversation. Que si en quelq maniere que ce soit, ce qu'à Dieu ne plaise, j'y co treviens, toutes les fois que cela arrivera, je me connois & me déclare sujet aux peines portées par même Constitution; je le promets, je le voue, & je jure de la sorte en touchant les saints Evangiles qu'ainsi Dieu me soit en aide & ses saints Evangil Je N. de ma propre main.

Mais les Jesuites zelateurs de Bulles, & des F mulaires ordonnés en conséquence par les Sou rains Pontifes, quand ils les croient conformes leurs préjugés & à leur doctrine, ne firent aucun c de la Bulle *Ex illa die*, contraire aux prétentic ambitieuses de la Societé. L'Evêque de Pekin leur ayant fait notifier par le P. Castorano s Grand-Vicaire; on vit avec scandale les Jesui se pourvoir auprès d'un Prince infidel, contre Decret du Souvurain Pontife : & ces Peres qui font ici parade d'un quatriéme vœu, qui les soum sans réserve au Pape, & qui prêchent à toute bouc une obéissance aveugle aux décisions du S. Sieg n'eurent point honte à la Chine, de préferer a ordres si marqués du Chef de l'Eglise, dans u affaire si murement pesée, & si canoniqueme décid

décidée, les ordres d'un Empereur payen, qui à leur sollicitation supprima la Bulle *Ex illa die*, défendit d'y avoir aucun égard, fit prendre & renfermer le P. Castorano dans une étroite & obscure prison, d'où il ne sortit, qu'après avoir été rassasié de souffrances, d'insultes, d'outrages & d'opprobres.

Ce ne fut là que le commencement de la sanglante tragedie, que ces Peres ont representée à Pekin, & dont depuis plusieurs années ils sont les scandaleux auteurs, à la honte & au détriment de la Religion dans ces contrées, fourberies, injustices, calomnies, violences, parjures, traitemens indignes exercés contre les Ministres les plus distingués par leur dignité & leur caracteres, contre un Patriarche d'Alexandrie, aussi Legat du Saint Siege, Prelat si sage, dont toute la conduite n'a été qu'un exercice de douceur & de patience. Rebellion ouverte de ces Peres, qui ne se cachent plus comme auparavant sous le masque d'un Patronage Royal, ou d'une Primatie prétendue de l'Archevêque de Goa, & qui attaque de front le S. Siege, qui a prononcé, La personne du Pape, que ces faux Religieux osent faire passer pour vieux pécheur, qui a commis, en donnant sa Constitution, un crime énorme, qui le rend incapable d'absolution jusqu'à ce qu'il ait retiré son Decret. Tous ces maux portés à un tel excès, qu'un Jesuite même, [*le P. Fouquet*] dans ces derniers tems, vaincu par la force de la verité, & ébranlée par l'appréhension bien fondée de périr éternellement, a craint d'y avoir part ; & après s'être fait chasser de la Chine par son General, pour avoir été soumis au S. Siege, a condamné au milieu de Rome la conduite de ses Confreres, & les sentimens de son Corps. C'est ce que développerons les nouveaux Mémoires qu'on donne au Public, qui enchérissent encore sur tout ce qu'on a pû lire dans les anciens de la licence effrenée des Jesuites, &

de leur attachement opiniâtre à des cérémonies superstitieuses, qui servent en ce pays de soutien & d'appui à leur cruelle ambition & à leur avarice insatiable.

II.

Cultes superstitieux autorisés par les Jesuites dans l'Empire de la Chine.

Mais quel est l'objet d'une dispute si longue & opiniâtre, que plus de trente Decrets des Papes ou des Cardinaux, ou des Ministres du S. Siege n'ont pû terminer? Quels sont les Articles qui ont servi de matiere à tant de Congregations, & qui ont exercé à Rome la pénetration des meilleurs têtes de l'Eglise? Pourquoi une discussion qui dure depuis quantre-vingt ans, espace de tems énorme que l'Eglise n'a jamais employé pour décider les points de notre créance les plus élevés au-dessus de l'intelligence & de la raison?

Ceux qui ne sont pas instruits de ces matieres s'attendront peut-être à se voir menés dans des pays inconnus, où on leur étalera tout ce que la métaphysique a de subtilité, ou qu'on leur exposera des controverses qui roulent sur des expressions obscures, équivoques, ambigues, que les parties n'entendent pas elles-mêmes, plus propres à rebuter la patience du Lecteur, qu'à réveiller son attention; ou qu'on les accablera par un grand nombre de questions, capables par leur multitude de jetter la confusion dans l'esprit, & à faire perdre l'objet principal. Mais on sera surpris de voir qu'on n'exposera aux yeux du Lecteur que des sujets de disputes, qui ne demandent pour être compris que l'ouverture d'esprit qui suffit pour apprendre les premiers élémens de la Religion; qu'on les leur developera en termes clairs, précis, qui sont employés à énoncer des faits qui ne demandent que des yeux pour voir, & des oreilles pour entendre. Que les difficultés qui ont si long-tems exercé

[pa]tience du S. Siege & de ses Ministres, se ré[d]uisent à trois questions fort simples, formées sur [t]rois faits publics à la Chine, qui ont été exposés au S. Siege à Rome avec les expressions [d]es Jesuites même.

[Le] Premier fait qui sert de fondement à la premiere [qu]estion. On adore à la Chine le Ciel materiel sous [le] nom de *Tien* ou de *Xamti. (comme autrefois on [l']adoroit chez les Romains sous le nom de Jupiter, [&] chez les Grecs sous le nom de Zeus)* Ce culte [es]t autorisé par les loix du Pays, & l'Empereur, [q]ui en est le Souverain Pontife, est le seul qui [pu]isse offrir une fois l'an des Sacrifices à l'hon[ne]ur du Ciel dans le temple qui lui est consacré [à] Pekin. Ce Prince qui est fort attaché à sa reli[gi]on, a donné aux Jesuites un tableau où il avoit [g]ravé ces deux mots *King Tien*, adorez le Ciel, que [c]es Peres ont peu de tems après fait placer sur [le] grand Autel de leur Eglise. Voilà le premier [f]ait rapporté dans les termes des PP. Ricci, Lon[go]bardi, Martini, Semedo, Maffé, Bartoli, & [t]ous les autres Jesuites qui ont écrit avant les dis[p]utes sous Innocent XII. sans excepter Diego, Moralez & Brancati, les deux grands Apologistes de la Societé sur les Cultes Chinois. Et depuis les contestations portées à Rome, le Procureur General de la Compagnie s'est énoncé de la même maniere avec les PP. le Compte, & le Dez, l'un & l'autre fameux Jesuites de nos jours, qui ont écrit pour défendre les pratiques de leurs Confreres à la Chine.

Sur cet exposé du fait, la sainte Congregation a dressé ses questions pour être decidées par le S. Siege, & a demandé s'il étoit permis aux Missionaires de la Chine de se servir des termes de *Tien* & de *Xamti*, pour exprimer le Dieu, que les Chretiens adorent. *Ce qui est demander s'il étoit permis dans les premiers siecles de l'Eglise, de se servir des*

noms de Zeus ou de Jupiter, pour exprimer le Dieu des Chretiens. Elle a encore demandé si l'on peut permettre d'exposer dans les Eglises des Chretiens le tableau où on a écrit *King Tien*, Adorez le Ciel. *Ce qui est demander, si on pouvoit tolerer dans les Eglises où s'assembloient les premiers Fideles, le tableau avec l'inscription*, Adorez Jupiter.

Qu'a fait le S. Siege? Il a jugé, il a condamné les Jesuites par leur propre bouche, & confirmant la decision des Vicaires Apostoliques, qui avoient regardé l'inscription du *King Tien* comme l'abomination de la desolation placé dans le lieu saint, il a ordonné qu'on en ôtât le tableau, & que pour exprimer en Chinois le Dieu des Chrétiens, il falloit rejetter les termes *Tien* ou *Xamti*, & se servir de l'expression *Tienchu*, qui veut dire le Seigneur du Ciel. Le Vicaire de Jesus-Christ pouvoit-il parler autrement sans prévariquer? Quel est même, je ne dis pas le Pasteur ou le Docteur, mais le simple fidele, mais l'enfant instruit de sa religion, qui auroit pu repondre autrement sans se deshonorer?

Second fait sur lequel on a formé une seconde question. Les Chinois honorent un Philosophe appellé Confucius dans un édifice appellé *Miao* en Chinois, nom qui designe aussi tous les édifices où l'on adore les Idoles. Ce Philosophe est appellé très-saint & le plus saint de tous les hommes. On espere en lui, & on lui demande la sagesse, l'esprit, la vertu, & la science de bien gouverner, comme des faveurrs qu'il est le maître de distribuer. Les prieres qu'on lui adresse dans le tems des oblations sont pleines de ces demandes, & finissent toujours par une promesse de bonheur & de prosperité pour ceux qui ont assisté à la cérémonie. Les Mandarins, les Magistrats, les Chefs des lettres, & les Gradués sont obligés de se rendre deux fois l'an dans cet édifice, où l'on voit la fi-

gure de Confucius, ou cette inscription ; *Le siege de l'esprit du très-saint & très-sage Confucius premier maître.* Là ils font une oblation solennelle avec plusieurs genuflexions & prostrations sous la direction d'un maître des cérémonies devant le tableau exposé sur une table en forme d'autel, avec des bougies allumées & des parfums dans des cassolettes. D'abord on offre le sang & le poil de l'animal qui doit être immolé, on les enterre. On offre aussi des pieces de soye qu'on brûle aussitôt après dans un feu fait exprès hors de l'édifice ; ensuite on repand du vin par une espece de libation : on offre des fruits & des legumes ; après quoi on immole les chairs des animaux égorgés, qui sont ordinairement un cochon, une chevre, un cerf ou autre animal semblable. Les chairs se distribuent ensuite entre les assistans, qui en font beaucoup de cas. Dès le commencement on invite Confucius de s'y trouver pour y avoir la meilleure part ; & quand il y vient, on le reçoit avec certaines cérémonies, & on lui annonce ce que l'on fait pour son service. Le ministre qui doit offrir est obligé par les regles du Rituel de jeûner & de vivre en continence quelques jours avant le Sacrifice. Le choix des Victimes se fait en repandant du vin chaud dans les oreilles des animaux.

L'offrande commence après le premier ou le second chant du coq, & finit de très-grand matin. Après qu'elle est achevée, on reconduit l'esprit de Confucius, qui s'en retourne comblé de mille complimens de reconnoissance qu'on lui fait ; en congediant les assistans, on leur promet de grands avantages, comme on le peut voir dans le Rituel.

Outre ces cérémonies solemnelles d'oblations, de libation, de sacrifice, il s'en fait d'autres qui le sont moins, mais qui ne different des premieres, qu'en ce qu'en celles-ci on n'offre ni vin, ni fruit, ni légumes.

Tel est le fait exprimé dans les propres paroles des Jesuites, qui ont écrit sur ces matieres avant le Pontificat d'Innocent XII. Riccius, Trigault, Martini, Samedo, Kirker, le Tellier, Brancati, Lopez & plusieurs autres. Ceux qui ont écrit depuis le Compte, Dez, & sur tout Noel & Castner envoyés de la Chine à Rome, pour y soutenir la cause de la Societé, ont été obligés de convenir des mêmes faits, sur lesquelles la sacrée Congregation a formé cette question, pour être proposée au S. Siege.

Ces oblations solemnelles ou moins solemnelles, qui se font à l'honneur de Confucius, sont elles tellement melées de superstition, qu'on ne puisse jamais permettre aux Chretiens d'y faire la principale fonction, d'y exercer aucun ministere, ou même d'y être présent pour y participer ? Cette question est toute semblable à celle qu'on auroit pû faire à S. Pierre du tems de Neron. Les oblations ordonnées par les Loix de l'Empire, qui se font à Minerve pour obtenir la science à Apollon pour avoir de l'esprit, à Mercure pour acquerir l'éloquence, où l'on offre comme à la Chine des animaux, où l'on récite des prieres, où l'on fait des genuflections, des protestations, &c. sont-elles tellement mêlées de superstition, qu'on ne puissent jamais permettre aux Chretiens d'y faire la principale fonction, d'y exercer aucun ministere, ou même d'y être présent pour y participer ?

La réponse n'étoit pas difficile à donner, le Vicaire de J. C. sur l'exposé du fait tiré de la propre bouche des Jesuites, a déclaré que ces cérémonies étant imbues de superstition, il ne pouvoit être permis à aucun des Chrétiens, de s'y trouver & d'y prendre part ; & à plus forte raison, d'y exercer aucun ministere ou fonction pour honorer Confucius. Tout le monde chretien avoit prévenu la décision du S. Pere, & par une cons-

éme fait, qui est le sujet de la troisiéme.
C'est encore une coutume à la Chine d'ho-
Ancêtres jusqu'au quatriéme dégré, & de
s des édifices appellés aussi *Miao* ou *Chu-*
: oblations plus ou moins solennelles sem-
celles de Confucius, accompagnées de
ies pareilles, de prieres, par lesquelles
nde aux défunts la paix, la prosperité,
nce dans la famille avec une posterité
ɔle. Le Ministre qui offre se sert d'habits
s par une cérémonie speciale. Les vases
à la cérémonie, qui doivent être aussi
: par le sang des animaux, ne peuvent
aucun autre usage : quand les habits ainsi
s sont usés, on les brûle, de peur qu'ils
exposés à la profanation. Dans ces édi-
voit les tableaux des Ancêtres, avec l'in-
, *Le siege de l'esprit de N. Ancêtre*,
l arrive qu'on soit obligé d'ajouter, ou
ıcher quelque chose de l'inscription, il
r recours à l'eau, les laver avec cette at-
ue l'eau qui a servi à cette operation,
jettée sur la muraille de l'édifice. Dans
les oblations, on invite les ames des An-
se reposer sur les tableaux, & d'y de-

faveur qu'on en attend, qui eſt la deſcente des eſprits. On ſupplie les Ancêtres de venir jouir des choſes offertes. On tire au ſort les jours auxquels ces ſacrifices ſe doivent faire, & on donne avis du choix heureux de ces jours aux Ancêtres morts. Dans le cours de la cérémonie on fait des prieres aux défunts, auxquels on demande des avantages particuliers pour la famille. A la fin de la cérémonie on congedie les eſprits qui ſont venus, & qui ſe retirent à même tems qu'on remet leurs tableaux dans des tabernacles. On ne repete pas ce qui a été dit ci-deſſus ſur les oblations de Confucius, l'offrande des fruits, des parfums, des cierges allumés, & des chairs d'animaux diſtribuées.

Tous ces faits ſont encore tirés des Ecrits des Jeſuites, tant anciens que nouveaux. Eux-mêmes ont rendu témoignage de ce qui ne demande que des yeux pour voir, & que tous les Européens qui ont été à la Chine rapportent avec uniformité, ſans variation.

Sur quoi la ſacrée Congregation a formé cette queſtion : Eſt-il permis de reſpecter ainſi les Ancêtres après leur mort, de leur immoler des animaux, de leur adreſſer des prieres, de faire des évocations de leurs eſprits, & de pratiquer les autres cérémonies toutes ſemblables à celles que la ſuperſtition Greque & Romaine pratiquoit à l'égard des Manes, qui étoient les eſprits des Ancêtres défunts ?

Le S. Siege qui avoit laiſſé parler les Jeſuites, qui leur avoit donné la liberté de fournir mémoires, ſupplications, apologies, diſſertations, explications, juſqu'à ſe laſſer, juſqu'à n'en pouvoir plus, *uſque ad ſacietatem*, a encore jugé ſur cet article, & condamné les Jeſuites par leur propre bouche, & a déclaré qu'il n'étoit pas permis aux Chrétiens de prendre part à ces cérémo-

nies superstitieuses, & qui étoient imbues d'idolatries.

Pour repeter la même chose en peu de mots, qui représentent au lecteur l'objet principal des controverses sur les cultes Chinois, la question entre les Vicaires Apostoliques & les Jesuites est de sçavoir, si pour exprimer le Dieu des Chrétiens, on peut à la Chine se servir du mot de *Tien*, ou *Xanti*, qui signifie le Ciel materiel, que les Chinois adorent, & si on peut permettre dans les Eglises l'inscription *King Tien*, adorez le Ciel materiel. 2. Si on peut offrir à Confucius des sacrifices, lui demander la sagesse, évoquer son esprit. 3. Si on peut rendre aux ancetres defunts des cultes semblables à ceux de Confucius. Les Jesuites assurent depuis plus de cent ans, que ces cultes sont permis. Les Vicaires Apostoliques les ont dénoncés à Rome comme abominables. Le S. Siege en a jugé comme les Vicaires Apostoliques, par huit décrets solennels. Les Jesuites condamnés par le S. Siege, continuent malgré les anathemes de l'Eglise, d'enseigner les abominations, dont ils sont convaincus, & livrés à une revolte ouverte à la Chine, ils triomphent impunément du Pape, de l'Eglise, de la Religion, & de Jesus-Christ même, dont ils ont chassé les ouvriers pour demeurer seuls à la Chine.

Tel est le prodige d'impiété inoui dans les siécles passés, & reservé au nôtre, pour être le fleau, dont il plait à la justice de Dieu de punir nos iniquités & d'exercer la patience de ses serviteurs.

III.

Ecrits principaux qui ont été faits sur les affaires de la Religion dans la Chine.

Telle est l'idée des controverses sur les cultes Chinois, tel est l'état de la Religion dans la Chine, Ceux qui desirent en sçavoir davantage, peuvent avoir recours aux écrits qui ont été donnés de part

& d'autre sur ces matieres entre lesquels le
cipaux, sortis de la plume des Jesuites, sont l
fense des nouveaux Chrétiens, si connue
condamnation qui en a été faite à Rome,
troisiéme volume de la Morale Pratique,
met en poudre, & par la revocation aut
faite par M. l'Abbé Brisacier de l'appro
donnée à ce Livre. *Les nouveaux Mémoi*
l'état présent de la Chine, flétris par la c
censure de la Faculté de Théologie de Pa
17. Octobre 1700. Et les differens écrits
Peres de la Societé ont donné, soit pour fa
lusion au S. Siege, soit pour éluder ses d
soit pour essayer de repondre aux écrits d
adversaires; tels sont leur *Protestation sur l*
de Clement XI. leurs *Réflexions sur la pr ot*
des Missions étrangeres, & leurs *Reflexions*
affaires de la Chine.

De la part des Dominiquains, outre les a
proposés par le P. Moralez sur lesquels est int
le décret d'Innocent X. & les questions d
par le P. Navarrette, auxquelles a répo
Ste. Congregation, on a vu paroitre l'*Apolo*
Dominiquains, donnée par le celebre P. Ale
pour repondre à la Défense des nouveaux
tiens, qui a eu le P. Tellier pour auteu
même P. Alexandre a donné encore un o
où il fait sentir *la conformité des ceremoni*
noises, soutenues par les Peres de la So
avec l'idolatrie Grecque & Romaine, aussi-b
dans les sept Lettres qui suivent cet ouvr
qui traitent le même sujet. Dans ces dernie
le P. François Gonçalez a donné l'Histoi
persecution de la Chine jusqu'à la mort d
dinal de Tournon, ce qui conduit jusqu'a
dont nos Mémoires ou Anecdotes contin
l'Histoire.

Tout le monde connoît les ouvrages de

des Missions étrangeres qui sont venus au secours des Vicaires Apostoliques au commencement de ce siécle, & qui ont porté à la Societé des coups dont elle ne se relevera jamais. Le premier ouvrage, qui ait paru de leur part fut la *Lettre au Pape*, du 20 Avril 1700. dans laquelle après avoir essayé de justifier le silence qu'ils avoient gardé jusqu'alors par la crainte de leurs adversaires, ils le rompent, disent-ils, parce que ce n'est plus eux qu'on attaque, mais la Religion : & représentent ensuite à Sa Sainteté, après un fidele exposé des cultes superstitieux autorisés par les Jesuites, que si elle ne met ordre promptement à ce qui se passe dans la Chine, la vraie Religion deviendra bientôt comme chez les Samaritains un mêlange confus de vérité & d'erreur de pratiques saintes & de cultes superstitieux : ils pressent le S. Pere de finir cette affaire avec la confiance qu'inspire une cause victorieuse. « Ils fuyent le Jugement, disent-ils en parlant des Jesuites, parce « qu'ils apprehendent l'humiliation. Pour nous, « nous ne craignons ni l'un ni l'autre, parce que « nous ne cherchons que la verité. Tout nous sera « bon, pourvû qu'on finisse. » Elle ne finit point alors cette affaire, & Messieurs des Missions étrangeres zelés pour le salut des Missions, ne cesserent étant une fois en lice, de donner des preuves de leur zele & de leur amour pour la Religion.

L'on vit en effet paroître de leur part une foule d'écrits aussi édifiants que solides. Tels furent *la Revocation*, que fit M. l'Abbé Brisacier, *de l'approbation donnée* au livre *de la Défense des Nouveaux Chrétiens*. *L'état de la question* qu'il s'agissoit de décider à Rome entre les Jesuites d'une part & les Vicaires Apostoliques de l'autre. *L'Histoire des Cultes Chinois* par M. Charmot, où il traite à fond cette question, & rapporte toutes les pieces produite jusques-là sur cette affaire. *La Lettre de*

M. de Cicé, nommé Evêque de Sabula, en réponse aux Jesuites qui avoient osé le citer en leur faveur. *Les neuf Mémoires* donnés coup sur coup par Messieurs des Missions Etrangeres : Mémoires accablans par la solidité des raisons ; la verité des faits allegués contre eux, & la vive éloquence avec laquelle toute la honteuse manœuvre des Jesuites contre les Vicaires Apostoliques, est dévoilée à la face de l'univers. *Leur protestation*, qui seroit parfaite en tout genre si à la poursuite d'une idolatrie réelle que défendent les Jesuites à la Chine, on ne donnoit du corps à un vain phantôme qu'ils ont formé en France pour se soustraire à la juste condamnation que mérite leur honteuse morale. Leur réponse à la protestation des Jesuites, & aux Reflexions que ces Peres avoient faites sur la leur, où paroît, comme dans tous les autres Ecrits de ces zelés Ministres, une confiance noble & assurée qu'inspire une cause qui n'a d'autre fondement que l'invincible verité. « Nous ne demandons point, disent-ils dans le dernier Mémoire, » qu'à la lecture de nos Ecrits on apporte un esprit » sans prévention. Les esprits prévenus peuvent les » lire comme les autres ; & ils y trouveront comme » les autres la verité, parce que la cause que nous » soutenons est d'une espece si singuliere, que com» me nous avons, avant qu'on la jugeât, défié qu'on » nous la fit perdre, nous pouvons défier qu'on ne » voye pas que nous l'avons gâgnée présentement » qu'elle est jugée. Sa bonté la mettoit en sûreté » contre les sollicitations & la brigue, & son évi» dence la met au-dessus des ruses & des artifices » qu'on employent pour l'obscurcir. » Ce que disoient Messieurs des Missions Etrangeres de leurs ouvrages, nous ne craignons point de le dire de ces nouveaux Mémoires que nous donnons aujourd'hui au Public. Les esprits les plus prévenus peuvent les lire comme les autres, & comme les autres ils seront

[illegible] contraints d'en reconnoître la force & la vé-
. En effet, dans une Histoire de la nature de
e que nous donnons maintenant, où l'on voit
verité combattue à découvert, l'Idolatrie sou-
ue avec une obstination que rien ne peut vaincre;
Cardinal, Legat du S. Siege, traité outrageu-
ent, & jetté dans une prison, où il expire; la
obéissance la plus formelle jointe aux protesta-
is les plus réïterées de soumission & de respect;
Religion bannie d'un vaste Empire où elle étoit
e de faire d'immenses progrès. Il suffit d'ex-
er ces faits aux yeux de quiconque a encore de
eligion & de la foi, & de lui dire pour l'ani-
d'une sainte indignation contre les Jesuites,
urs de tous ces maux : *Lisez & voyez.*
u reste tous ces Ecrits peuvent bien faire con-
re l'attachement invincible des Jesuites à un
e superstitieux, qui favorise leur ambition dé-
larée, & le désir insatiable qu'ils ont de s'en-
ir & de s'accrediter parmi les Gentils : mais
r être au fait de toutes leurs injustices, & des
ences inouies exercées pour parvenir à l'une & à
re de ces fins, il faut lire les IV. V. VI. & VII.
umes de la Morale Pratique, dont, à le bien
ndre, ces nouveaux Memoires ou Anecdotes
la continuation, la suite & même la preuve.
effet, les violences exercées par les Jesuites,
ces volumes contiennent l'histoire, conduit
rellement à celles que ces Peres ont fait souf-
à M. le Cardinal de Tournon & aux autres
istres du S. Siege qui l'ont suivi, & les ren-
t croyables; comme l'indubitable autorité des
cdotes feront sentir & la vérité des nouveaux
qui y sont marqués, & celle des anciens
t il n'est plus permis de douter, puisque nous
voyons de nos jours de plus énormes que ceux
les ont précedés. On auroit en effet de la peine
persuader que des Religieux & des Prêtres,

qui se disent dévoués au S. Siege d'une mai
toute particuliere, eussent traité si indignemen
plus respectables Legats, si par une longue
d'injustices & de violences exercées par eux à
gard des Ministres de l'Evangile les plus di
de respect, on ne s'accoutumoit à envisage
Societé comme couverte du sang de tous ceu
ont annoncé à la Chine l'Evangile dans sa p
té, comme on la voit ici persécutrice déclar
quiconque ose s'élever contre les excès honteu
sa scandaleuse morale.

Ce grand nombre d'Ecrits que nous venons i
diquer, sont comme les differentes pieces du pr
intenté contre les Jesuites, comme fauteurs & dé
seurs averés de l'idolatie. Le jugement prononc
conséquence se trouve dans une multitude de
crets de differentes Congregations qui se son
nues à Rome sur l'examen de cette grande aff
& qui ont été confirmés par les souverains Po
Innocent X. Alexandre VII. Clement IX. &
ment XI. dans la célebre censure de la Fa
de Paris, dressée le 18 Octobre 1700, de l'av
cent vingt-deux Docteurs, contre celui de
rante-six, qui vouloient sans justifier les pro
tions, à l'exception de six d'entre eux, qu'o
tendit le jugement de Rome; censure qui fut
firmée le lendemain, 19 du même mois,
l'usage de la Faculté, avec toute la maturi
l'examen possible, cette affaire ayant été dis
avec toute la liberté qu'on pouvoit dési
dans trente Assemblées generales tenues à ce s
outre les Assemblées particulieres des Députés n
més par la Faculté qui les avoit précedé.

Tout autre que des Jesuites se feroient rega
comme dûement condamnés par un nomb
considerable de jugemens si unanimes, rendu
tant de lieux differens contre leurs pratiques
perstitieuses, & n'auroient plus songés qu'à d

ner à l'Eglise l'exemple édifiant d'un humble & entiere soumission; mais la soumission n'est pas la vertu favorite de ces Peres. Il a donc fallu venir aux decisions les plus solennelles & les plus autentiques. Clement XI. quoique leur ami, & je dirois plus volontiers leur créature, ne pût refuser un dernier jugement sur cette affaire à l'honneur de la Religion, & à sa justification propre. Il le donna d'abord dans un Decret du 20 de Novembre 1704, après avoir écouté, & pris dans plusieurs Congregations tenues en sa présence, le sentiment des Théologiens, & des Qualificateurs choisis par Innocent XII. qui la mort avoit empêché de juger cette affaire.

Mais l'amour de la Societé, qui avoit jetté dans ce Pape de si profondes racines, le porta à se contenter d'envoyer son Decret au Cardinal de Tournon dans la Chine, où étoit le mal, & il prit toutes les mesures nécessaires pour épargner aux Jesuites de l'Europe la honte de leur condamnation, en defendant d'y rendre son Decret public. Les Jesuites abuserent bien-tôt de cette condescendance: on les vit interjetter un appel veritablement scandaleux du Mandem. de M. le Patriarche, par lequel il leur signifioit le Decret de Sa Sainteté: Appel qui fut signé de 24 Jesuites le 8. de Mars 1706, & suivi peu de tems après de l'emprisonnement de M. le Cardinal de Tournon à Macao, où il est mort livré à la discretion de ces Peres.

Les Jesuites, qui ne sçavent rougir de rien, vinrent porter leur Appel jusqu'aux pieds du Souverain Pontife, & eurent la hardiesse de venir demander au Pape la suspension du Mandement de son Legat, qui publioit son propre Decret, & le maintien de leur Appel, & de celui de l'Evêque d'Ascalon & de Macao, qu'ils avoient entraînés dans leur rebellion. Clement XI. mé-

Enfin les Jesuites refusant toujours de le ...
tre, il en fallut venir à une décision solen...
qui aneantit absolument tout prétexte de d...
sance & tout subterfuge, & c'est ce qu'a vo...
& qu'a fait réellement Clement XI. dans ...
stitution *Ex illa die*, vraiement reçue de to...
glise Catholique, dans laquelle 1°. Le ...
confirme & rappelle les Decrets du 4 Nov. ...
& 25 Septembre 1710, par lesquels il ...
qu'il avoit *prononcé distinctement & clai...
que la cause étoit finie.* 2. *Vivement touché ...
la plûpart*; c'est-à-dire, les Jesuites, ...
*blesser l'autorité Pontificale, scandaliser les ...
préjudicier considerablement au salut des ame...
dont l'execution des Decrets du S. Siege, pour...
tirer entierement toutes les difficultés, détours, ...
fuges, & prétextes, Sa Sainteté ordonne à ...
chevêques, Evêques dans toute l'étendue de ...
de la Chine, à tous Vicaires Apostoliques ...
Provicaires, à tous Missionaires Seculiers & R...
de quelque Ordre ou Institut qu'ils puissent êtr...
de la Societé de Jesus, sous peine d'excommun...
dont la Sentence est déja portée, & dont per...
pourra être absous* que par Sa Sainteté mêm...
*server exactement, entierement, absolument ...
lablement & invariablement les réponses inser...
les Decrets du 4 Novembre 1704*, que ...
rapporte en entier au commencement de ...
3. Enjoint sous les mêmes peines à toutes ...
sonnes susdites *l'entiere observation* de la ...
Constitution, à laquelle ils s'engageront de

par un serment dont Sa Sainteté insere la Formule dans la présente Constitution, voulant qu'aucun Missionaire *ne puisse exercer les fonctions du Ministere, qu'il n'ait préalablement donné des marques de sa soumission à la la Bulle* EX ILLA DIE, *par la signature du Formulaire exigé par le S. Pere, voulant,* dit-il, *que cette Constitution ait toujours sa validité, sa stabilité & toute sa force, pour le tems présent & avenir, & qu'elle ait son entier & plein effet, nonobstant tout défaut de droit ou de fait qu'on pourroit lui objecter, de quelque maniere & pour quelque prétexte que ce puisse être, sous prétexte même de quelque privilege que ce soit qu'on ait obtenu du S. Siege.*

Tel est le dernier Jugem. autentique donné à Rome le 19 Mars 1715, par lequel Clement XI prétendoit finir irrevocablement cet affaire, & par lequel il faut avouer, qu il l'eut réellement finie à l'égard de tout autre que des Jesuites, dont l'orgueil toujours indomptable, ne sçait se soumettre qu'aux Constitutions des Papes dont ils sont les veritables auteurs, où ils prétendent trouver l'approbation de leurs Dogmes pervers, ou de leur Morale monstrueuse.

IV.

Ouvrages contenus dans ce Volume.

Après avoir ainsi donné comme nous venons de le faire une idée abregée de l'état de la Religion dans la Chine, des Cultes superstitieux, des pratiques idolatriques autorisées par les Jesuites dans ce vaste Empire de la Chine, & enfin de cette multitude de jugemens autentiques prononcés contre eux dans toute la suite de cette affaire, il ne me reste plus qu'à rendre compte des differentes pieces qui composent ce premier Volume de Memoires Anecdotes sur les affaires de la Chine, que nous diviserons en trois parties; on y verra aussi-bien que dans ceux qui ne tarderont pas à le suivre, les dernieres intrigues, & les horribles

violences qu'ont fait les Jesuites, pour se
nir contre les decisions de Rome au mej
S. Siege dont ils ont insulté, outragé, &
sonné les Legats, à la honte de la Religic
ont deshonorée par un alliage monstrueu
latrie & de pratiques superstitieuses, & à
des ames qu'ils ont entraînées dans leur
lion.

A la tête des pieces qui composeront ce p
volume, on trouvera la lettre de M. le C
de Tournon écrite de sa prison de Macao
au Cardinal Secretaire d'Etat, où ce grand
fait une relation très-exacte, & très-circon
des persécutions suscitées par les Jesuites au
sionaires envoyés à la Chine par le S. Sieg
expressions de ce pieux Cardinal paroitr
quelques-unes près, vives & fortes, mais
fortes qu'elles puissent paroître, je ne crain
de dire après Messieurs des Missions étran
qu'il a parlé plus foiblement que ne le
jour la posterité, quand elle sera instruite d
la manœuvre Jesuitique dans cette triste affai

Dans la seconde partie on donne quelque
de la legation de ce même Cardinal av
Lettres & les autres écrits de cet homme de
qui n'ont point encore vu le jour. Nous le
geons autant que nous le pouvons selon l'or
tems; ses notes sur la protestation de M.
devoilent une partie des mysteres d'iniqui
Jesuites. Ses remarques sur l'Edit qui ban
de Conon, M. de Mezzafalcé & M. Gue
dignes de sa pieté, de sa profonde pénétr
& du courage invincible qu'il a fait paroîtr
toute sa conduite. Nous donnons l'Appel
l'Evêque d'Ascalon, & les Refléxions du
homme sur cet Appel. Viennent ensuite ses r
ques sur les differens Edits de l'Empereur
sa personne & la Religion; Edits sollicité

lés & souvent publiés par les Jesuites mêmes. Nous n'oublierons pas ce qu'il dit à l'occasion de l'Edit du *Pien*, qui proscrit la Religion de la Chine & que les Jesuites François dans cet Empire ont eux-mêmes intimé, & signifié aux autres Missionaires. Enfin le fameux Edit que la Societé, le P. Grimaldi à la tête de ses confreres, a obtenu & fait enregistrer au Tribunal du Lipou trouvera ici sa place. La Relation de l'affaire du P. Parquet par le Legat, ses Lettres écrites en differens tems, ses Mandemens au sujet des differentes affaires qui se sont présentées n'y seront point oubliées.

La troisiéme partie sera toute entiere pour la justification du Mandement de M. le Legat contre les superstitions des Malabares. Les Jesuites toujours défenseurs des superstitions les plus infames, ne manquerent de prendre sous leur protection celles de ces Idolatres les plus aveuglés & les plus corrompus de tous, superstitions proscrites par le Mandement de M. de Tournon. Quelques honteuses qu'elles pussent être, ils députerent à Rome leur P. Lainez pour porter au Pape leurs plaintes à ce sujet : il ne trouva point auprès du S. Pere, qui avoit confirmé le Mandement de son Legat, une audiance favorable. Il voulut s'en dedommager par un gros volume, qu'il fit imprimer furtivement à la Chambre Apostolique, & dont il retira tous les exemplaires qu'il emporta avec lui un peu après qu'il fut nommé Evêque de Meliapur. Le Jesuite Brandolin vint aussi au secours des mêmes superstitions justifiées par son Confrere & en prit la défense dans un gros volume imprimé en Latin & débité sans obstacle à Rome, à Madrid, & à Lisbonne.

De telles infamies exciterent le zele du P. Lacio Commissaire du S. Office qui composa un ouvrage considérable pour la justification du Man-

dement de M. le Legat où il releve avec toutes les horreurs & les infamies dont les de ces deux Jesuites sont remplis. Nous de ici un précis assez étendu & exact de cet o imprimé à Rome en Italien, & qui est peu en France. Et par là nous terminons ce p volume qui n'a pour objet que la Legation de Tournon, reservant à un autre volum de M. Mezzabarba Patriarche d'Alexandr lui a succedé dans le gouvernement des M de la Chine & dans son zele pour la pureté foi de la Religion. Un troisiéme volume ex les suites de la Legation de M. de Mezz dans plusieurs Mémoires Anecdotes ou le M rial du Général Tambourin à Innocent XI sera pas oublié non plus que le décret foud de ce Pape contre la Societé.

On est redevable de ces Mémoires au zele ré d'un homme de bien qui les a trouvé c cabinet d'un Cardinal maintenant devant & qui en a envoyé à un de ses amis en France pies exactes sur lesquelles on les a traduits tels les donne aujourd'hui. On sent le poids qu' pour la vérité contre les Jesuites ses oppr dans l'un & dans l'autre monde, des pie cette nature. Et il est inutile de nous arrêt faire faire attention. Tout le monde a con étoit le devouement de M. le Cardinal de non pour les Jesuites, pour lesquels un de ce siécle à dit avec autant d'esprit que rité, *qu'il avoit pour eux une affection subor au seul amour de Dieu.* Et l'on n'a point que la Societé a remué les ressorts les plu sants pour faire tomber sur lui la Legation Chine. Il s'embarqua, remarque le même A Jésuite par inclination, Jesuite par la r mandation de tous les Princes du monde enfin par les intentions & les instructions du

de quel poids n'est donc point contre la Societé
: témoignage d'un tel homme, qui lui devient
ppofé dès le moment qu'il est témoin de ses
xcès, & son cruel ennemi en exigeant d'elle
u'elle se conforme à la sainteté & à la pureté
e la foi.

Mais aussi quel rang doit tenir dans notre esrit un homme aux yeux duquel toute affection huıaine & tout interêt du siecle disparoît & s'évaouit, quand il s'agit de la Religion qui annonce ı verité aux Princes avec un zele intrepide, uoique sage & discret, qui use de son pouvoir sans mettre aucun des égards & des ménagemens que la eligion permet, qui ne capitule ni avec l'idolatrie, i avec ses formidables adherans, qui ne tolere rien 'incompatible avec le culte & la foi du vrai Dieu, ui n'a pour but dans toutes ses démarches que honneur du souverain Maître des Legats des apes, des Empereurs & des Rois, qui ne se laisse oranler ni par menace ni par crainte, qui supporte courageusement & l'exil & la prison, & qui ar ses souffrances & sa mort, a eu le glorieux rivilege de suppléer à ce qui manque à celle de esus-Christ. Tel est le témoin que nous produions aujourd'hui contre la Societé, qui l'accuse aintenant au tribunal des hommes, dont elle ait éluder les jugemens, & qui l'accusera un jour une maniere bien plus terrible au tribunal de lui qui ne peut être ni séduit par l'intrigue, ni timidé par le crédit, ni trompé par les artices.

RELATION



RELATION DE L'ENTRÉE DE MONSIEUR LE PATRIARCHE D'ANTIOCHE A LA CHINE,

ET DE CE QUI Y EST ARRIVÉ, par rapport aux Ordres dont il étoit chargé depuis l'an 1705.



IL y avoit long-tems que l'Empereur de la Chine, désiroit qu'il y eût dans ses Etats un Superieur Général des Missions d'Europe : touché des discordes scandaleuses, qui s'étoient élevées entre les Jesuites François & Portugais qui étoient à la Cour, & que Sa Majesté avoit tâché en vain d'accommoder ; lorsque M. le Pa-

triarche d'Antioche arriva *incognito* & san difficulté à Canton, au commencement d l'année 1705.

Il fut d'abord informé des dispositior de l'Empereur, par des personnes qui crai gnoient extrêmement, que ce Prince n choisit de lui-même pour cette place le P Thomas Pereira Jesuite Portugais, hom me dur & inflexible, aussi agreable à S Majesté, qu'il étoit odieux à tous les Mi sionaires qui n'étoient pas Jesuites; & au Jesuites mêmes, qui n'étoient pas venu par la voie de Portugal. Ces Missionaire prevoyoient par là, la ruine prochaine d la Mission, si M. le Patriarche ne se faisoi connoître à l'Empereur pour Superieu Général des Missionaires; & dans cett vûe ils l'exhortoient à se sacrifier pour l bien de la Mission, & à prendre ce titre quoiqu'il fut à craindre que l'Empereu ne le fit arrêter, ne l'empêchât de retour ner en Europe, ou même de sortir de l Chine.

M. le Patriarche, qui avoit suivi sa vo cation marquée par des signes particulie de la volonté de Dieu, & signifiée par l bouche du Vicaire de Jesus-Christ sur l terre, & qui sans consulter la chair ou l sang, avoit renoncé à tous les interêts pa ticuliers, & s'étoit entierement consacré l'œuvre à laquelle on l'avoit destiné, n

fut point effrayé du peril où il s'alloit exposé. Il ne pensa qu'au bien de la Mission, & il ne douta pas que cette disposition ne lui fut inspirée par cette providence speciale du Très-Haut, qu'il avoit tant de fois éprouvée pendant le cours de son voyage ; puisque Dieu lui ouvroit une voye si aisée de remplir les devoirs de son Ministere Apostolique.

C'est cependant ce qui étoit regardé comme si difficile, qu'il ne s'étoit pas trouvé un homme ni en Europe ni à l'entrée de la Chine, qui eut osé lui donner conseil sur ce qu'il avoit à faire pour s'y ouvrir une entrée, qui avoit tant de difficultés, moins de la part des gentils, que de certains Chrétiens [*Jesuites*] beaucoup plus à craindre que les Payens. De plus dans le grand nombre de Lettres qu'il reçut avant que d'arriver à Canton, il y en avoit des Jesuites de Pekin, qui l'exhortoient à se rendre promptement à la Cour.

II. Il est vrai que le P. Grimaldi, qui étoit alors Visiteur de la Compagnie de Jesus, & du parti Portugais, pensoit alors bien differemment. Ce Pere qui avoit été reçu en Europe avec toute la politesse du monde dans la maison de M. le Patriarche, lorsqu'il passa dans ces quartiers, souhaitoit ardemment, que sur le champ & sans être aucunement instruit des affaires de la

Chine ; M. le Patriarche s'achemináit vers Pekin ; où on ne le connoissoit point du tout. Il suggeroit à M. le Legat d'entreprendre ce voyage, sous prétexte de lui rendre visite, comme étant son parent. Dans cette vûe, il lui donna une Lettre de recommandation pour lui faciliter, disoit-il, le payement de la Douane. Mais le Douainier de Canton en fit si peu de cas, qu'il se fit plus payer pour les présens qu'on portoit à l'Empereur, que les presens ne valoient, suivant l'estimation qu'en firent les Jesuites de Pekin ; ce qui obligea M. le Patriarche de supprimer cette Lettre, & de n'en faire plus aucun usage.

Le P. Grimaldi lui ayant insinué par des Lettres réiterées, qu'il devoit prendre ce parti pour les motifs, que le porteur lui expliqueroit. M. le Patriarche demanda à ce porteur, quels étoient ces motifs. Celui-ci répondit qu'il n'avoit rien à ajouter de vive voix aux Lettres qu'il avoit apportées. Au contraire le P. Gerbillon, l'Evêque de Pekin, & beaucoup d'autres, qui meritoient plus d'être écoutées que le P. Grimaldi, étoit d'avis que M. le Patriarche se fit connoître à l'Empereur en qualité de Superieur Général des Missions ; parce qu'à moins que le Patriarche ne prit ce parti, il ne pourroit rien faire à la Chine, & que le premier venu feroit

ı droit de s'oppposer tant qu'il voudroit ses fonctions ; ce qui lui attireroit impuément une infinité d'embarras & de per:cutions.

En effet si les Jesuites ont tant remué, t tant obtenu de choses contre lui, après avoir reconnu pour leur Superieur & our Ministre du souverain Pontife, quatés, qui suivant les loix de la Chine aussi ien que de l'Evangile, sembloient devoir :re un gage du respect & de la soumission e ces Peres pour sa personne ; que n'auoit-il pas obtenu, je ne dis pas de l'Empereur, mais du dernier Mandarin contre e Prélat, si l'Empereur ne l'eût pas reonnu pour leur Superieur ? En effet, orsque ce Prince le maltraita depuis, pour ouvoir le faire sans s'attirer le blâme pulic, il fut obligé, suivant les maximes de Archevêque de Goa, de feindre de dou:r, & d'ignorer cette qualité, qu'il avo't econnu jusqu'alors dans le Patriarche ; ncore le fit-il avec beaucoup plus de moeration, eu égard aux desirs violens & ux sollicitations vehémentes des Jesuites, fin qu'il le traitât avec plus de dureté ; n sorte qu'on ne peut refuser à ce Prince 'ayen la louange qui lui est dûe, d'avoir ıontré plus d'humanité dans les ordres u'il a donnés contre le Légat Apostoli.ıe, que les Jesuites en les faisant execu-

ter à Macao,& en les lui attirant à Pekin.

III. Ce parti étoit donc fondé sur des raisons très-importantes, confirmées parce qui étoit arrivé à M. l'Abbé Ignace Grampé. Cet Ecclesiastique s'étant d'abord rendu à Pekin, suivant l'instruction qui lui avoit été donnée en Europe par M. le Patriarche. pour découvrir qu'elles étoient les dispositions de la Cour ; bien qu'il eut été invité par le P. Grimaldi à y venir, cependant dès le premier jour de son arrivée, le. Jesuites Portugais le sommerent de déclarer sur quoi il venoit prendre des informations, puisqu'ils étoient en état de fournir eux-mêmes les éclaircissemens dont il auroit besoin. Mais comment l'auroient-ils fait ? Par-là cet Abbé, qu'ils avoient d'abord invité fort honnêtement, se voyant insulté tout d'un coup d'une maniere si grossiere, dissimula l'injure avec sa prudence ordinaire, & fit réponse au P. Grimaldi, qu'ayant obtenu ce qu'il désiroit, qui étoit de lui rendre visite, & de lui demander sa protection pour sa personne, & pour ceux de sa suite ; il étoit disposé à repartir le même jour, si le P. Monterro Vice-Provincial qui devoit être de compagnie, étoit expedié. En effet il ne resta que 17 jours à Pekin, sans avoir eu jamais la liberté de parler en particulier au P. Gerbillon.

IV. Reflexions faites, M. le Patriarche se détermina de se faire connoître en qualité de Superieur Général, dans la pensée que par ce moyen il satisferoit à tout, sans s'exposer à aucun inconvenient, en se tenant à un certain milieu, qui consistoit à ne point paroître hautement & publiquement avec tous les marques exterieures de sa dignité, mais aussi à ne point demeurer dans l'état d'un simple particulier qui se cache; parce qu'en cet état il lui étoit impossible d'exercer aucune fonction de son Ministere dans Foscia, où résidoient les PP. de la Compagnie, & où il eut beaucoup de peine à donner la Confirmation aux femmes, & ne put jamais parvenir à voir le visage du Catechiste; quoiqu'il eut auparavant donné avis de son dessein aux Peres Turiotti & Laureati, qui résidoient dans cette ville.

Il ordonna en même-tems à ces Peres, qui étoient en relation avec la Cour, d'informer l'Empereur de sa résolution, de peur qu'il ne l'apprit par d'autres, laissant cependant à ces deux Peres la liberté de dire ou de taire sa qualité de Visiteur, suivant qu'ils le jugeroient à propos, & qu'ils verroient que ce Prince le trouveroit bon. Il les pria aussi de faire connoître à ce Prince l'empressement qu'il avoit de lui aller rendre ses respects.

V. Cet empressement n'étoit pas du goût de tous ceux de PEKIN. Ceci se passoit vers la fin de Mai, dans le tems que Sa Majesté revenoit des Provinces Meridionales de ses Etats, & se disposoit à aller passer l'été en Tartarie. Mais les Jesuites laisserent partir l'Empereur, sans lui parler du dessein que le Patriarche avoit de se rendre auprès de lui. Le premier prétexte de leur silence à cet égard fut, que l'ordre d'en donner part à l'Empereur ne leur étoit venu, que de la part du P. Beauvolliers Procureur de Son Excellence : & lorsqu'ils eurent reçu les Lettres de M. le Patriarche, ils dirent dans les leurs, qu'ils n'avoient osé le faire, parce qu'ils craignoient les questions embarassantes, que l'Empereur ne manqueroient pas de leur faire. Cependant le P. Grimaldi & plusieurs de ses Collegues, & en particulier le P. Thomas Pereira ayant enfin vaincu la répugnance qu'ils avoient d'abord sentie, s'offrirent d'en faire parler à l'Empercur par *Vanq*, l'un des Ministres qui sont chargés des affaires des Jesuites résidens à la Cour. Ce Mandarin s'acquitta de la commission, & ce fut par ce moyen, que les qualités de ce Plélat furent rendues publiques, & entre autres, celle de Visiteur des Missions, non seulement dans la Chine, comme on lui en donnoit la permission, mais dans

toutes les Indes Orientales, dans la vûe charitable de lui laisser une porte ouverte pour se retirer, ou de lui fournir le moyen d'être plus promptement expedié.

VI. Au premier avis que l'Empereur en eût, il fit réponse, que les Peres Jesuites ne devoient pas douter, qu'il ne reçût & ne traitât honorablement le Patriarche. Comme il se faisoit honneur, qu'on vint de si loin lui offrir des respects, il en vouloit donner part à tous les Grands de sa Cour, & quoiqu'il fut alors éloigné, il chercha à s'éclaircir de tout, & fit faire quantité de questions aux Jesuites par le Mandarin que je viens de nommer, sur la personne du Patriarche, sur son voyage, sur le tems de son arrivée, sur l'habillement, comment il seroit traitté par les Princes & les Rois de l'Europe, s'il alloit à leur Cour, & surtout s'il avoit le pouvoir de chasser les Missionaires qu'il trouveroit coupables, &c. Les Jesuites n'ont jamais dit ce qu'ils avoient répondu aux questions. On sçait seulement avec certitude, que la plus grande difficulté que l'on fit à la Cour, vint d'une question qui les regardoit, & à laquelle ils ne purent répondre, sans avoir auparavant donné au Mandarin qui leur parloit de la part de l'Empereur, la scene d'une longue dispute, que les Peres Portugais eurent avec les

Peres François. L'Empereur disoit, si le Patriarche me demande, lorsqu'il sera ici, si vous donnez bon exemple, & si vous vivez en paix les uns avec les autres, je serai obligé de lui dire la vérité ; & si je lui dis, que ceux d'une Eglise ne communiquent point avec ceux de l'autre, & qu'il y a entre vous des divisions perpétuelles, ne perderez-vous pas en un moment tout le bien que je vous ai fais depuis plus de 40 ans que je regne ? Et s'il ne décide pas le Procès, & qu'il ne châtie pas ceux qui ont tort, ce sera un Visiteur sans pouvoir, & qui n'en aura que le nom.

Le P. Gerbillon vouloit en cette occasion, qu'on lui répondit, que le Patriarche étoit informé de tout, & qu'il sçavoit même, que tous les differens étoient terminés par les ordres du Pere Général. En effet le P. Tambourin avoit donné ordre de séparer les Jesuites François des Portugais, & de donner aux premiers un Superieur particulier avec des pouvoirs limités, & sous la dépendance d'un Visiteur, qui seroit choisi dans une nation neutre. C'est sur le fondement de cette séparation que le P. Gerbillon portoit ; mais le P. Grimaldi avoit d'autres vûes. Quoiqu'il soit Italien, il se trouvoit engagé par quantité de liens de respect humain, à soutenir les prétentions des Portugais, avec lesquels

il eſt uni & comme naturaliſé. Les Portugais n'étoient pas contens de la ſeparation, & ils cherchoient toutes ſortes de moyens de la renverſer, juſqu'à engager l'Empereur dans leur querelle. Auſſi le P. Grimaldi vouloit qu'on répondit, que le Patriarche regleroit les choſes ſelon le bon plaiſir de l'Empereur, & il menaça les François, que s'ils parloient de l'ordre du Général, il montreroit à S. M. les Lettres du Général même, qui portoient qu'il n'avoit conſenti à la diviſion que malgré lui, y ayant été forcé par le Roi de France, aux inſtances duquel il n'avoit pas pû réſiſter, & qu'il n'y avoit donné les mains, qu'au cas que l'Empereur fût de cet avis, & qu'il l'approuvât. Les Portugais avoïent déja montré ces Lettres au grand préjudice des Jeſuites François, qu'ils tâchoient de noircir dans l'eſprit de l'Empereur, à qui ils inſinuoient malignement des ſoupçons injurieux au Roi très-Chretiens, juſqu'à donner à entendre, que les cinq premiers Jeſuites François qui étoient entrés à la Chine, étoient des eſpions du Roi de France.

VII. Cette condition qui étoit très-funeſte à la paix entre ces Peres, & qui avoit été écrite par leur Général aux Jeſuites Portugais, leur ouvroit un champ libre pour recourir quand ils le voudroient

à ce Prince Payen, afin d'empêcher la separation par son autorité; & cela fut repliqué avec d'autant plus de vivacité, pendant que le Patriarche demeura à Pekin, que le P. Gerbillon ayant perdu les bonnes graces de l'Empereur, le P. Pereira avoit profité de l'occasion pour se rétablir parfaitement auprès de ce Prince. Le Jesuite Pereira sçait par une experience de trente années tous les rafinemens de cette Cour; & il ne craint pas de dire, qu'il connoît mieux l'esprit de l'Empereur & l'art de le gagner, que ses Courtisans les plus vieux, & qui ont eu plus de part à sa confidence. Qualité vraiment estimable & capable de contribuer beaucoup au progrès de la Mission, si elle étoit jointe aux sentimens d'une véritable piété & d'un zele chretien, & digne d'un Religieux. Mais qualité d'autant plus à craindre pour ce Jesuite, qu'il en rendra un compte terrible au Très-Haut pour en avoir pendant si long-tems abusé à la ruine de la Mission, au mepris du S. Siege, & à l'oppression d'un grand nombre de dignes & fideles Ministres de l'Evangile.

VIII. Outre cela le P. Grimaldi déclara ouvertement au P. Gerbillon, que la separation ne dureroit pas long-tems, parce qu'il avoit écrit au Général, que l'Empereur ne l'approuvoit pas. Mais le

Mandarin

Mandarin qui étoit present à la dispute, la termina en disant, qu'il sçavoit les intentions de l'Empereur, qui les lui avoit marquées dans une Lettre particuliere, & que S. M. n'avoit d'autre vûe, que de mettre à couvert l'honneur de tous les Missionaires. On fit réponse à l'Officier Chinois du consentement de tous les Peres, que le patriarche remercieroit S. M. de toutes les bontés qu'elle avoit pour eux, & surtout de celle avec laquelle elle avoit voulu s'interesser dans leurs differens, & s'entremettre pour les accorder; & le Mandarin l'écrivit ainsi à son Maître.

Le P. Pereira écrivit en même-tems une autre Lettre à un autre Mandarin son confident. On ne sçaît point ce qu'il lui manda, mais on peut conclure de ce qu'on verra ci-après, qu'en consequence de cette Lettre, l'Empereur consulta une seconde fois comment il feroit venir le Patriarche à sa Cour. Et enfin pour troisiéme réponse, il donna ordre de le faire venir. Cet ordre ayant été traduit en latin, la traduction fut envoyé au Patriarche par le P. Gerbillon. (Car on n'en a vû ni l'original ni d'autre traduction.) Voici ce que cet ordre portoit. « Puisque *Tolo*, (c'est-à-dire, « M. de Tournon) est homme vertueux, « & qu'il est venu pour faire des informa- « tions sur votre loi, & qu'il n'est point «

» envoyé par aucun Prince de l'Europe
» pour nous apporter un tribut, qu'il s'ha-
» bille à notre maniere. Ecrivez au Prefet
» supreme des deux Provinces & au Vice-
» roi, qu'ils le traitent honorablement,
» qu'ils lui fournissent des hommes & des
» vaisseaux pour le transporter, & gene-
» ralement toutes les choses dont il aura
» besoin, & qu'ils le mettent prompte-
» ment en état de se rendre à la Cour.
» Montrez aux Européens cet ordre que
» je vous envoye, & voyez ce qu'ils en
» pensent, & s'ils approuvent ma résolu-
» tion; vous Mandarin *Vanq*; vous don-
» nerez ma Lettre écrite en Langue Tarta-
» re aux fils ou aux freres du Gouverneur
» des deux Provinces, pour la faire tenir
» au Viceroi; vous me donnerez avis de
» ce que vous auront dit les Européens, &
» vous attendrez mes ordres. »

IX. Cet ordre fut expedié à Pekin le 2 de Juillet 1705, & arriva à Canton sur la fin du mois d'Août. Les Peres Grimaldi & Gerbillon insinuerent à M. le Patriarche de leur écrire plusieurs Lettres de remerciement qu'ils pussent montrer à l'Empereur; ce qui fut fait, & elles furent envoyées avant son départ de Canton pour Pekin, mais ils n'en firent aucun usage; soit que leur dessein fut de les montrer plûtôt en Europe qu'à Pekin, soit qu'ils

eussent changé d'avis : ce qui me paroît assez vrai-semblable, vû les divers évenemens qui survinrent, & qui augmenterent avec raison la répugnance que plusieurs Jesuites avoient à ce voyage de M. le Patriarche.

X. Le premier de ces évenemens, fut que M. le Patriarche ordonna la publication du Decret de la sainte Congregation de 1688, quoiqu'il suspendît le serment, & qu'il moderât les Decrets précédens, sur la subordination des Missionaires aux Vicaires Apostoliques. Les Missionaires Religieux avoient fait beaucoup de consultations là-dessus avant son arrivée ; & ils continuoient d'en faire à Canton en sa présence d'une maniere tout-à-fait seditieuse : sur quoi il faut sçavoir, que M. le Patriarche apprit à Manille les troubles que quelques Lettres d'Europe avoient causées, tant dans cette Isle qu'à la Chine ; dont voici l'occasion. Un particulier mal informé, écrivit que le Patriarche étoit envoyé pour assujettir tous les Missionaires Religieux aux Evêques Vicaires Apostoliques. Ceux-ci d'un commun consentement, par un accord peu canonique, envoyerent ordre à leurs Religieux qui étoient à la Chine, de ne point obeir, & que lorsque le Patriarche l'ordonneroit, en quelque cas que ce fut, ils demandassent du tems pour en donner avis

à leurs Superieurs de Manille, & qu'en attendant ils n'innovassent rien, & n'obeissent point. M. le Patriarche chercha le moyen le plus doux qu'il pût pour assoupir cet esprit de trouble & de revolte, que l'ennemi de la paix & de tout bien avoit inspiré à ces Religieux, & par lequel il les avoit disposés à recevoir mal le Legat Apostolique, dans un pays environné de Gentils, éloigné des ordres supremes, qui pouvoient émaner du S. Siege, & si opposé à se laisser gouverner par les loix de l'Eglise.

Mais ce qui ne lui avoit pas réussi dans son premier sejour de manille, qui dura deux mois, réussit dans le second, lorsque les vents contraires le rejetterent dans cette Isle, après trente-trois jours d'une navigation aussi périlleuse qu'inutile. Car après beaucoup de résistance de la part des Franciscains reformés, & qui avoient besoin de reforme, il vint à bout d'engager les Provinciaux des trois Ordres, qui ont des Missionaires à la Chine, de leurs enjoindre d'observer le Decret de 1688, d'autant plus, que c'étoit à leur sollicitation qu'il avoit été rendu, & qu'il étoit conçu en des termes si moderés, qu'ils ne pouvoient refuser de s'y soumettre, que par une désobeissance ouverte. Il déclara en même-tems, que son intention étoit de rien

innover, & il se fit donner copie des Lettres que chacun de ces Provinciaux écrivoient à ses Religieux de la Chine. M. le Patriarche crût avoir suffisament pourvû par ce moyen à la tranquillité de la Mission, & se persuada qu'il ne devoit pas toucher surtout dans ces commencemens, au point de la subordination que ces Religieux doivent aux Evêques; point aussi important pour le gouvernement de cette vigne Evangelique, qu'il est odieux à ces Religieux qui osent le contredire avec impunité, en se donnant la possession d'une liberté, où ils trouvent les funestes douceurs d'une indépendance sans bornes. Mais il se vit frustré de son esperance, car à peine étoit-il arrivé à Canton, que les Religieux Missionaires au lieu d'observer ce qui leurs étoit écrit de Manille, sans obliger le Visiteur Apostolique à publier aucune loi, s'attrouperent, & firent des conventicules souvent même dans la maison où demeuroit le Patriarche; & en se mettant à table, ou en en sortant: (car il les y recevoit tous indifferemment avec beaucoup de joye & d'amitié,) & loin de s'y contenir, comme ils devoient, il leurs échapoit d'y dire des choses qui auroient merité d'être censurées avec severité. Cependant le Prélat qui ne vouloit point éclater, faisoit semblant de ne les avoir point entendues. Mais dans la

suite cela fut cause en partie, qu'il ne voulut plus se trouver à la table commune, pour n'être pas exposé à essuyer des traitemens si durs à supporter, ou de se départir des regles de bonté qu'il avoit résolu de garder envers tous.

Au reste, soit que les instructions secretes venues de la part des Superieurs de Manille, ne fussent pas conformes aux Lettres qu'ils avoient communiquées au Patriarche, dans le tems qu'il étoit dans cette Isle; soit que les Superieurs de la Chine, quoique subalternes, ne voulussent pas se soumettre à leur reglement, étant les plus anciens de tous ceux qui étoient en possession de cette indépendance prétendue; ils conclurent entre eux de ne point recevoir la visite des Vicaires Apostoliques, & de ne point se soumettre au Decret de la sainte Congregation; & qu'en cas que le Patriarche voulut les y obliger, ils lui présenteroient leur Requête; c'est-à-dire, en style de ce pays-là, qu'ils n'obeiront point sous prétexte de s'adresser à Sa Sainteté même.

M. le Patriarche averti de cette résolution par eux-mêmes, parce qu'ils se flattoient de l'épouvanter par ces premieres démarches, jugea que toutes les voyes lui seroient fermées pour faire aucune fonction de son Ministere, s'il commencoit une fois

à plier devant ces mutins, dans une affaire d'une obligation aussi indispensable, qu'est celle de se soumettre aux Decrets de la sainte Congregation; & que s'il souffroit qu'on renversât ainsi les regles de la subordination, toutes les fois que l'on feroit quelque chose qui ne seroit pas de leur goût, ils ne manqueroient pas de se liguer ainsi de nouveau, c'est pourquoi il crût qu'il devoit leur faire face en faisant publier une Lettre circulaire en ces termes.

« Mon Reverend Pere, j'avois toujours crû qu'on observoit ici le Decret de la sainte Congregation de la Propagande, en date du 23 Novembre 1688. Mais ayant trouvé qu'on n'observe de ce Decret, que l'article qui favorise les Missionaires Reguliers, en les dispensant pour un tems du serment qui avoit été ordonné par le S. Siege, & qu'il ne l'étoit point du tout dans tous les autres articles qui regardent la jurisdiction des Evêques & des Vicaires Apostoliques: j'envoye ici joint à votre Paternité une copie de ce Decret, lui enjoignant que dans quinze jours après la reception des présentes, elle ait à en faire tenir une copie à chacun des Missionaires de leur Ordre, & à leurs commander en vertu de la sainte obeissance, de se conformer aux Reglemens contenus en ce Decret dans

» tous les casqui y sont exprimés, & d'e-
» xiger d'eux outre cela, de certifier la
» reception de cet ordre, afin qu'ils sça-
» chent, sans en pouvoir douter, que telle
» est l'intention de la sainte Congrega-
» tion, & la mienne; & comme ils me
» trouveront toujours sincerement disposé
» à les favoriser en tout ce que je pourrai,
» lorsqu'ils seront soumis aux Decrets du
» S. Siege; aussi sçaurai-je bien punir
» ceux qui refuseront d'y obeir, & que je
» le serai de maniere, qu'ils se souviendront
» toujours de leur désobeissance: en atten-
» dant la réponse de votre Paternité, je
» prie Dieu qu'il lui donne une longue
» santé. Donné à *Kouung Cheu*, le 12
» Juin 1705. »

XI. Après plusieurs déliberations entre les Peres de Canton, ils obeirent au moins en apparence, les Superieurs marquans par leurs réponses, qu'ils se soumettoient, quoiqu'en murmurant, & menaçant d'abandonner la Mission, jusqu'à publier des écrits séditieux, & peu dignes de Missionaires. Il n'y eut que le P. Grimaldi Visiteur de la Compagnie, qui ne daigna faire réponse, ni à M. le Patriarche qui lui en avoit écrit d'une maniere très obligeante, ni à M. l'Evêque de Pekin, qui lui fit remettre le Decret. Je ne rapporterai point pour le present, combien

ce morceau mal digeré causa d'agitation dans les esprits. Après que M. le Patriarche fut parti de Canton, les Jesuites ayant commencé à secouer ouvertement le joug de l'obeissance, non seulement ils rendirent les autres Religieux susceptibles des projets sinistres & chimeriques de leurs Peres de la Cour, à quoi leur inclination les portoit déja; mais il se trouva des Franciscains reformés à Canton, qui se liguerent pour écrire en Espagne & à Manille contre M. le Patriarche, & contre les Missionaires Seculiers envoyés par la sacrée Congregation. Bien plus, pour s'exemter de la visite, par un acte public de leur Superieur, ils firent valoir une espece de menace du Gouverneur de Manille, nommé D. Domingue Qabalbure, auquel M. le Patriarche ne fit aucune réponse, sa Lettre étant écrite d'un stile qui n'en meritoit point. Ce Prélat se contenta de le mepriser, comme un homme qui agissoit directement contre les pieuses intentions, & contre les ordres exprès de Sa M. C. Mais comme il ne s'agit pas ici de cela, je me contente d'en avoir dit un mot en passant, j'ajoûterai seulement.

1. Que le long sejour que fit M. d'Ascalon dans la maison de ces Franciscains, y fit un grand mal; car il étoit aussi mal disposé contre M. le Patriarche, contre les

Italiens, contre la Cour de Rome, qu'il étoit attaché aux interêts de la Societé & aux Rites Chinois condamnés; ce qui ne contribua pas peu à débaücher quelques-uns de ces Religieux, quoique personne n'eut été si bien traité qu'eux, soit pour les aumônes, soit pour les assistances extraordinaires, soit pour la préference qu'ils avoient dans l'amitié d'un homme, qui donnoit à tous des marques d'une tendresse vraiement paternelle.

2. Que le P. Bernardin Delle Piaghé du même Ordre, que M. le Patriarche avoit mené avec lui de Manille à la Chine, & à qui il avoit donné la Charge de Commissaire Provincial, répondit très-mal aux obligations qu'il avoit à ce Prelat; car loin d'obeir au Decret, il envoya ordre à ses Religieux de ne garder plus à l'avenir envers l'Evêque, les bienseances dont ils avoient usé jusqu'alors : on a des preuves autentiques de ce fait. Mais on a bien voulu le dissimuler, pour ne pas augmenter les troubles. Au reste il n'y a rien d'étonnant de voir aller ce Pere de mal en pis, puisqu'à peine étoit-il revenu à la Mission par le secours de ses amis, qu'il commença à former une conjuration contre son Superieur, qui valoit beaucoup mieux que lui, & la récompense qu'il en eut, fut de succeder à sa place, & de le faire aussi-tôt

chasser de la Mission avec tout le désagrément possible. Mais avant que les trois années de sa Charge de Commissaire fussent expirées, il fut payé de la même monnoye.

3. Il faut Joindre à cet article, l'union des Relligieux de Manille, qui passa Jusqu'à la Chine par les menées de M. d'Ascalon ; ce qui le rendoit l'arbitre de toutes choses, au moins de tous les Superieurs de Manille. Voila la source de l'aversion furieuse des Réguliers contre le Clergé Séculier ; voila ce qui les rend si opposés aux Evêques, aux Vicaires Apostoliques, en un mot à tout Supérieur non Régulier, sans en excepter le S. Siége ; & ce qui renversoit par conséquent toute la discipline de l'Eglise. Mais cela formoit en même tems une digue trop ferme, & trop puissante contre la visite Apostolique ; & plus elle unissoit les autres Réguliers aux Jésuites, plus elle donnoit de hardiesse à ceux-ci, persuadés qu'ils ne manqueroient pas d'approbateurs, & que tous les Réguliers à l'exemple de ceux de Manille s'entr'aideroient à faire la guerre au Patriarche, à remplir de troubles la Mission, & à couvrir du voile de la confusion, qui regnoit par tout, l'attentat horrible, qu'ils avoient prémedité contre le Clergé Séculier. Sans cette confiance & cet appui, peut-être que jamais les Jésuites ne se se-

roient portés à de si grands excès. C'est dans ce sens seulement, que se trouve vrai ce que quelques Religieux avancent dans des écrits juridiques, qu'ils ont présentés en dernier lieu à l'Archevêque de Manille pour y être examinés ; car ils prétendent, que ce qui a ruiné la Mission de la Chine, c'est d'avoir touché en ce pays le point de l'obéissance aux Décrets Apostoliques, sur les Visites des Missions. Mais dans la vérité ils se sont apperçus trop tard, que c'est leur union avec les Jesuites, qui a été fatale à la Chine. Cette espéce de ligue qui reçut de si grands applaudissemens à Manille, les a fait tomber dans le piege que les Jesuites leurs tendoient depuis si long-tems, pour pouvoir les chasser de cette Mission. Quoique tout ce projet fut conduit par un Evêque Espagnol, ils se laisserent mal à propos endormir en le voyant s'en mêler, & la plûpart se flatterent, qu'il n'arriveroit rien de fâcheux aux autres Religieux, qui paroissoient être à l'abri du péril, par l'examen qu'on avoit fait à Pekin, & ils crurent que la tempête ne tomberoit que sur les Ecclésiastiques Seculiers. Ils ne firent pas attention, que celui qui conduisoit la machine, avoit ses vûes particulieres, par rapport aux disputes dans lesquelles il se trouvoit embarrassé, & qu'en la faisant jouer, son intention n'étoit pas aussi droite

&

ussi pure, qu'il vouloit qu'on la crût ;
ce quil s'y mêloit des motifs puissans
jalousie nationale, dont nous parlerons
is la suite. Car quoique les Jesuites au-
ent pour lors trouvé quelques moyens
ir les faire rester à la Chine, pour em-
her qu'ils ne criassent qu'on les avoit
his, sous l'apparence de reconciliation
d'amitié ; ce n'auroit été qu'un remede
peu de durée, & dans la vûe de s'en
aire dans peu, d'une maniere plus aisée
noins criante. Outre que dans la rigueur
rême du *Piao*, (c'est-à-dire, de la Pa.
te Imperiale) qu'on leur a proposées,
auroient été sans comparaison plus de-
ıdans du dernier Pere de la Societé,
ils ne l'ont jamais été des Vicaires Apo-
liques.

4. Il faut pourtant avouer, que les Do-
niquains Espagnols de cette Mission,
ont toujours été les moins opposés au
ı ordre, se declarerent ouvertement pour
le Patriarche aussi-tôt que le Decret
les contestations des Missionaires eut
publié, & surtout à Macao. Mais sur
in de 1707, aprés l'arrivée des Lettres
Manille, on s'apperçût veritablement
: ces Peres s'étoient refroidis, quoique
ıtre leur propre inclination ; parce que
les ordres qui vinrent de Rome & de
adrid, sur la soumission que les Regu-

liers doivent à l'Ordinaire ; il se fit de grands mouvemens parmi tous les Religieux des Philipines. On murmura plus que jamais contre Rome : la ligue se renoue ; la resolution fut prise de ne point obeir. Et en effet ils n'obeirent point, malgré les ordres très-pressans du Conseil Royal des Indes. Ils profiterent de la conjoncture favorable d'un Gouverneur qui étoit tout à eux, & d'un Archevêque Religieux, qui ne veut point d'embarras, & qui pour cela même a reçu leur Requête, c'est-à-dire, leur refus de recevoir les Brefs du Pape. Voilà l'effet de cette union, c'est-à-dire, un schisme réel, pour montrer que l'esprit de liberté & de désobeissance regne en ce pays-là, & que l'autorité du Pape au lieu d'y être reconnue, y est publiquement meprisée dans ses Constitutions. Et voilà un nouveau motif de contradiction, de disputes, d'aversion entre tous les Reguliers, même les plus affectionnés à M. le Patriarche ; qui en qualité de Vicaire Apostolique, se trouve en butte à l'aversion que certaines personnes ont pour la Cour de Rome, & d'autant plus, qu'il est instruit de certaines verités aussi désagreables à ces gens-là, que la connoissance en est nécessaire au S. Siege.

Au milieu de tous ces embarras, il se trouve privé de toute consolation humaine ;

& pour faire mieux comprendre cette vérité, je dois dire que M. le Patriarche a fait tout ce qui ſe pouvoit faire humainement, pour contenter des Religieux & principalement les Eſpagnols, moins pour éviter des conteſtations & des troubles ſcandaleux, dans un pays où la ſainteté devroit éclater dans un degrès éminent; que pour gagner peu à peu les Religieux de ce pays-là, & les rendre affectionnés au Chef viſible de l'Egliſe leur mere, afin d'affermir, autant qu'il le pourroit, les eſprits dans l'obeiſſance au S. Siege, s'il ne pouvoit parvenir à gagner leurs cœurs. Car excepté l'ordre d'executer le Decret de la ſainte Congregation, dont il diſſimula même par prudence l'inexecution : il n'a pas fait le moindre acte de Viſiteur : il a fermé les yeux ſur une infinité d'autres choſes, qu'en d'autres tems auroient meritées d'être punies ſeverement. Il les a tous traités & de vive voix & par écrit, avec une affection & une charité ſinguliere; louant juſqu'aux moindres demonſtrations d'obeiſſance, pour les exciter à la rendre quand ils devroient : il les a aſſiſtés liberalement toutes les fois que l'occaſion s'eſt preſentée de le faire; & pour être en état de leur donner de plus grands ſecours, & de ne point manquer à leurs beſoins, il ſe privoit lui & les ſiens de beaucoup de choſes.

Jamais il n'a donné à aucun d'eux le moindre sujet de plainte, qui eut au moins quelque apparence de justice. Toutes les Lettres qu'ils lui ont écrites, sont pleines de remerciemens pour les plaisirs qu'il leur a faits; & cependant aujourd'hui ils n'oseroient lui écrire, ni lui montrer la moindre amitié, de peur de se rendre suspects, & de déplaire à leurs Superieurs. D'où on peut conclure, que leur aversion ne regarde point la personne du Patriarche, mais sa Charge & sa qualité de Ministre du S. Siege. Ils ne veulent pas qu'on lui rende service, ni qu'on l'informe de rien; en sorte que cette alienation des esprits dans les membres, qui ont reçu le plus de faveurs du Chef, paroît ne pouvoir être guerie que par des remedes extraordinaires. Si l'on cede aujourd'hui, ils ne cesseront jamais de faire des ligues contre les Decrets que l'on publiera pour les Indes, & ils en trouveront un exemple dans l'appel également temeraire & nouveau de cinq Franciscains reformés, engagés à cela par M. l'Evêque d'Ascalon, * qui assiega, pour ainsi dire, pendant dix-huit mois leur maison de Canton, pour les amener à ce point. Cet Evêque humblement aveuglé par sa passion, vomit en cette occasion par-

* M. Beneventé de l'Ordre de S. Augustin, Vicaire Apostolique de Kiangsi.

leur bouche, une partie du venin qu'il couvoit depuis long-tems dans son cœur contre l'autorité du S. Siege ; comme il paroît par les principes relachés & corrompus, qu'il a repandus dans les propositions scandaleuses que contient cet appel. Mais au reste, cet acte ne doit pas être imputé à la Mission des Religieux de S. François, ni être regardé comme une tache qui deshonore leur habit, n'étant l'ouvrage que de quelqnes particuliers seduits & ignorans, contre l'ordre exprès de leur Superieur, qui l'a même revoquée avec une censure beaucoup plus forte, que celle avec laquelle M. le Patriarche l'avoit rejettée. Ces observations preliminaires étoient nécessaires pour faire connoître au vrai l'état de ces Missions.

XII. Passons au second point, qui a rendu très-odieuse aux Jesuites de Pekin, l'arrivée de M. le Patriarche. Il parut à la Cour un nouveau Livre du P. Bouvet Jesuite François, sur le *Tien* & *Xangty* des Chinois. Ce Livre fut publiquement donné par M. d'Ascalon à M. le Patriarche, dans le tems où celui-ci conformement à ses instructions, devoit travailler à reformer pareilles propopsitions repandues dans beaucoup d'autres Livres. La nature du sujet engagea donc M. le Patriarche à donner ce Livre à examiner à trois Missionaires de

differens Ordres, sçavans dans la Langue Chinoise. Tous trois le condamnerent unanimement & en palticulier la Preface, qui ne paroissoit pas fort conforme à cette prétendue connoissance de Dieu, que l'auteur attribuoit aux Gentils, & qui deshonoroit encore plus la Loi sainte des Chretiens & ses Ministres. Il n'y avoit ni permission ni approbation de l'Ordinaire, à qui M. le Patriarche écrivit, que si le Livre étoit imprimé & rendu public, il falloit en retirer les exemplaires & les formes, & que s'il ne l'étoit pas, il falloit qu'il se défendit en son nom.

XIII. Cette exactitude de M. le Patriarche, à laquelle son devoir l'obligeoit très-expressement, fut un coup très-sensible à l'Evêque d'Ascalon, qui avoit produit & peut-être même approuvé ce Livre. Ainsi avant qu'il put sçavoir la resolution qu'on avoit prise, sur l'avis qu'il eût qu'on l'examinoit, il ne put s'empêcher de donner des marques publiques de son ressentiment. Il quitta la maison de M. le Patriarche, qui l'avoit reçu & traité avec beaucoup de politesse; & il alla loger chez les Religieux de S. François. Quelques raisons qu'on lui put dire, pour lui faire sentir combien le sujet de sa peine étoit injuste & mal fondé; qu'il étoit du devoir du Visiteur Apostolique, d'empêcher qu'on ne publiât, surtout

parmi des Neophites & dans leur Langue, une doctrine qui n'étoit pas approuvée de l'Eglise ; & quand on auroit manqué en quelque chose aux égards qu'on devoit à M. d'Ascalon, il devoit en qualité de Vicaire Apostolique, se souvenir de ses devoirs, & seconder les intentions de M. le Patriarche. Mais tout cela ne servit de rien, & quelques jours après, il redemanda à ce Prelat un long écrit qu'il lui avoit presenté, pour prouver que l'opinion des Jesuites sur ces matieres étoit probable ; il dit qu'il vouloit y faire des corrections, & qu'il le lui remettroit ensuite. M. le Patriarche pour lui ôter tout pretexte de défiance, lui remit son écrit, après avoir rayé quelques notes qu'il avoit mises de sa main à la marge du Livre ; mais le Livre n'est point revenu, & on dit qu'il fut envoyé la même année à Rome, & que la seule correction qu'il y fit, fut de donner pour certain & pour évident, ce qu'il n'avoit d'abord donné que comme probable.

XIV. Si l'Evêque fut si piqué de l'examen du Livre, on peut juger combien les Jesuites de Pekin furent outrés, lorsqu'ils le virent defendu. Et après un long delai, ils ne repondirent autre chose à M. l'Evêque, si non que M. le Patriarche avoit été trompé. C'est ce qu'ils disent toujours, & ce qu'ils tâchent en vain de montrer tou-

tes les fois qu'on n'est pas de leur sentiment.

XV. Le troisiéme contre-tems, fut la nouvelle apportée par un Vaisseau Anglois, qui aborda au mois de Septembre 1705 de Fokien, que l'affaire des cultes Chinois avoit enfin été terminée á Rome cette même année, & que le Pape envoyoit à M. le Patriarche par plusieurs voyes differentes, la decision qu'il avoit faite, afin qu'elle fut publiée à la Chine. Cette nouvelle fit perdre aux Jesuites l'esperance de le faire plier, & de l'engager à approuver leurs pratiques condamnés. Car c'est dans cette esperance, qu'ils avoient concouru à le faire venir à la Cour. Peut-être aussi se flatterént-ils, que M. le Patriarche ne sçavoit pas la division; car ils lui demanderent des choses absolument incompatibles avec les devoirs d'un Ministre du S. Siege, & qu'il ne pouvoit pas honnêtement proposer, supposé qu'il la sçût: il est à remarquer, que M. le Patriarche n'avoit donné aucune marque qu'il en fut instruit, jusqu'au premier de Juillet 1706, lorsqu'il essaya quoique inutilement, comme un dernier remede, qui étoit de la leur notifier juridiquement, pour tâcher de les detourner du dessein pernicieux qu'ils avoient pris, d'opposer dans une affaire de Religion decidée par le S. Siege, l'autorité

d'un Monarque Payen à celle d'un souverain Pontife. Jusqu'alors il n'avoit point agi en Juge avec ces Peres ; & il avoit tâché à les engager par douceur, à reformer d'eux-mêmes sans bruit, ce qu'ils sçavoient être desaprouvé du S. Siége. Mais les esprits étoient si prevenus & si deraisonnables, que tout cela fut inutile ; ses avis officieux lui attiroient la haine & l'aversion de ces Peres. Il ne put jamais obtenir d'eux qu'ils donnassent le moindre signe de docilité ; & il ne fut pas long-tems à reconnoître, qu'ils mettoient toute leur esperance dans les mesures qu'ils prenoient, pour faire intervenir l'autorité de l'Empereur, pour decrediter les actions & les informations du Vicaire Apostolique ; pour empêcher qu'il ne reçut les depêches de Rome, & pour chasser du pays les Vicaires Apostoliques, & tout ce qui étoit contraire à la Societé. Voilà la base & le dernier retranchement de toutes les intrigues des Jesuites, qui ont servi de lien pour reunir contre M. le Patriarche, tous ces Peres tant François que Portugais, quoiqu'ils fussent très-divisés d'ailleurs de cœur & d'interêts ; lien d'autant plus fort, que cette affaire leur étoit plus expressement recommandée par les Superieurs Generaux, & étoit devenue commune à toute la Societé, & d'une si grande importance, que le P. Turcotti

Visiteur, écrivit en ces termes au Pere Visdelon.

» Il est certain qu'au moins vous êtes » obligé, si vous ne voulez pas suivre ou dé» fendre notre sentiment, de ne le pas » attaquer, & de ne pas soutenir le con» traire, surtout dans la conjoncture où il » en pourroit arriver un très-grand mal, » une très-grande infamie, un très-grand » deshonneur à toute la Compagnie, si » nos opinions étoient condamnées comme » favorables à l'idolatrie, comme nos en» nemis tâchent de le publier en Europe. » Personne ne sçauroit vous justifier de » vous declarer contre nos opinions, » par la ferveur de votre zele, ou par la » droiture de vos intentions; on sçait ce » qui est arrivé en 1670, au P. Elizalde » Professeur de Theologie à Rome, qui » reçut un Capello, * c'est-à-dire, une » des plus grandes penitence qui soit en » usage dans notre Societé, pour avoir fait » imprimer secretement à Lion un Livre » contre la Probabilité de notre Compa» gnie. Et ce Pere s'étant excusé, en di» sant, qu'il s'y croyoit obligé par le zele » pour le bien des ames; il reçut une severe » reprimande, & son excuse fut rejettée » & desaprouvée par nos Peres. Dieu pre-

* Espece de bonnet, semblable aux oreilles d'âne qu'on donne aux enfans.

serve Votre Reverence d'un semblable «
malheur. Je lui demande une seconde fois «
la grace de ne pas contredire nos opinions «
& nos pratiques, & je la demande au «
nom de notre Pere General, à qui je «
dois envoyer une copie de la demande «
que je vous fais, aussi-bien qu'à tous les «
Provinciaux de France, A Toxan le 9 «
Mai 1705. »

XVI. Cette Lettre fut écrite au Pere Visdelon, pour l'empêcher de s'ouvrir cordialement à M. le Patriarche Visiteur Apostolique. Mais ce Pere qui tenoit pour évidemment fausse l'opinion de la Compagnie, sçachant qu'il n'est pas permis de se taire dans ces rencontres, où la Religion est interressée, ne fut point ébranlée par ces menaces, & satisfit parfaitement à ses obligations. Quelque année auparavant le P. Laurifice autre Visiteur de la Compagnie, lui ayant écrit sur le même sujet, conclut en ces termes. « Je dis seulement en «
supposant que le P. Gerbillon me fasse «
part de cette affaire, & me la recom- «
mande : car les autres Peres me font des «
plaintes de Votre Reverence, & m'assû- «
rent qu'elle est opiniatre. J'ordonne «
qu'elle se conforme aux pratiques de no- «
tre Compagnie, qui a l'avantage de «
suivre les lumieres de tant de fameux «
Theologiens, si sçavans & si profonds «

» ment versés dans les Livres Chinois.
» Ainsi quoique puisse dire M. Maigrot,
» qui nous raille de ce que nous suivons
» la foi de nos Peres ; si Votre Reverence
» ne veut pas si conformer, je lui ordonne
» de ne rien écrire, & de ne rien faire
» contre la pratique, le sentiment, &
» l'opinion de la Compagnie sur les Ceremonies Chinoises, &c.. Et qu'elle n'accepte en aucune maniere d'être maître
» dans les Lettres Chinoises d'aucun autre
» Pere que ce soit François ou autre, en
» un mot d'aucun Missionaire. J'ai écrit
» au P. Gerbillon, qu'il ne donne point
» d'emplois semblable à Votre Reverence,
» La Compagnie est déja assez fatiguée
» par les scrupules & par les ignorances du
» P. Longobardi, & de deux autres qui
» ne sont point Profes, Je prie V. R. de
» ne point souffler le feu déja trop allumé ;
» pour brûler l'honneur de la Compagnie ;
» qui est déja assez noircie. »

XVII. Ce point d'honneur de la Compagnie engagé dans cette affaire, coloré à l'exterieur du peril de la Mission, étoit entré si fortement dans l'esprit de ces Peres, qu'ils étoient intraitables & incapables d'entendre ni conseil ni raison, bien loin de se prêter aux remedes qu'on se proposoit, qui certainement n'étoient pas difficiles, si l'on avoit trouvé en eux un peu de docilité,

&

& qui pouvoient être mis en œuvre, si non d'une maniere honorable pour eux, au moins sans que l'honneur de la Compagnie fut aussi blessé qu'il l'a été depuis. Car enfin que pouvoit dire ou faire M. le Patriarche de plus, que ce qu'il a fait pour ces Peres, à qui il dit en secret, qu'ils commencassent à remedier d'eux mêmes & sans bruit aux points les plus essentiels, comme si cela venoit d'eux, & sans que personne l'exigeât; afin que cette obeissance anticipée, lui donna lieu de suspendre la publication des Decrets Apostoliques que l'on attendoit d'un moment à l'autre. Qu'auroit pû faire de plus leur propre General pour eux, s'il s'étoit trouvé dans les obligations de M. le Patriarche ? Mais ce n'est pas ici le lieu de rapporter les excès de desespoir, qu'on peut croire avec beaucoup d'apparence, avoir été augmenté par les Lettres de leurs Peres d'Europe, & en particulier de Rome : on forme quelquefois de vastes desseins, qui par le changement des circonstances, qui peuvent aisément varier dans un si grand éloignement, viennent à degenerer en des monstres affreux ; & c'est precisément ce qui est arrivé. Comme je n'ai pas dessein d'anticiper l'ordre de ma Relation, je me contenterai de dire ici, qu'ils essayerent par des offences atroces, de pousser à bout la Patience de M. le Patriarche ; afin de

pouvoir l'engager à quelque chose qui put le faire regarder comme leur ennemi & le declarer tel, & de jetter par cet artifice si connu & tant de fois éprouvé de leur part, une tache sur la justice de ses procedures. Si cela avoit reussi, ils n'auroient pas manqué de le mettre dans leur Regiître comme un monument perpetuel, pour se rendre exemt par quelque voye que ce fut, permise ou criminelle, de tous les Superieurs que le S. Siege leur envoyeroit, qui ne se conformeroient pas à leur volonté, quelque injuste qu'elle fut. Par là ils se delivroient de la necessité de recourir à l'Empereur, pour s'exemter des visites Apostoliques. Car qui auroit jamais voulu se hazarder à aller leur en faire ?

XVIII. Mais afin que l'on ne croye pas que cela soit dit legerement & artificieusement, ils ont en effet mis en pratique l'art dont je viens de parler, contre les Juges & les Ministres Apostoliques. Ils les ont declarés leurs ennemis, afin de les deconcerter & d'affoiblir l'autorité de leurs informations, qui portoient quelque prejudice à l'honneur de la Societé, lequel s'est soutenu jusqu'ici dans ces pays, avec d'autant plus de facilité, que l'on est plus éloigné de Rome, mais beaucoup plus par le nombre & le credit de leurs émissaires, que par la justice & la sainteté de leur con-

duite. Je vais rapporter un article de la Lettre du P. Tureotti Visiteur, au P. Claude Visdelon, qui joint avec d'autres preuves & l'experience, ne laisse aucun doute là-dessus ; voici l'endroit. « Votre « Reverence ne sçauroit nier, que M. « Maigrot ne soit dans la speculation & « dans la morale un des grands ennemis « de notre Compagnie, puisqu'il a publié « contre nous une infinité de calomnies, & « qu'il a dit & écrit tous les jours mille « faussetés contre les Peres de notre Société « les plus sçavans & les plus saints de la « Mission. Cela supposé, & en accordant « que V. R ne sçauroit condamner son « opinion ni blamer son zele, & sa passion « si marquée contre notre Compagnie, au « moins V. R. est-elle obligée de ne pas « louer son zele, & à ne pas approuver son « esprit bon ou mauvais ; mais elle doit « suspendre son jugement, & laisser à « Dieu & à son Vicaire sur terre, à le « faire connoître tel qu'il est. Dailleurs M. « Maigrot n'a point d'avocat plus assûré, « ni de meilleur apologiste de sa cause, que « V. R. parce que tous les autres étant nos « ennemis declarés, ne sont d'aucune con- « sideration, ou du moins ils ne doivent « pas être comptés pour beaucoup plus que « M. Maigrot lui-même. Ainsi il est sûr « que V. R. fait plus de tort par son auto- «

» rité à notre Compagnie, que tous nos
» ennemis étrangers ensemble. »

Tous les Peres de la Compagnie se trouvant obligés dès le commencement, de ne pas approuver l'esprit quoique bon, de tout Ministre Apostolique qui condamnera leur conduite à la Chine, ou qui par devoir, écrira au Pape des vérités désagreables pour eux, quoique necessaires pour le gouvernement de ces Missions. Ils viendront aisément à bout d'ôter à la sainre Congregation, la connoissance de tout ce qui se passe en ce pays-là, & de toutes les injustices qui s'y font, en ôtant tout à fait la creance à tant de Ministres, ou du moins en la diminuant beaucoup, & de conserver leur credit, en declarant que ce sont des perturbateurs & des ennemis de la Societé.

XIX. Il ne faut pas s'imaginer que quand le P. Tureotti dit que M. Maigrot s'occupoit à écrire des calomnies contre les Jesuites, il ait pensé que ce mot signifie proprement quelque chose d'opposé à la verité, à la justice, & à la charité; non ce qu'il appelle calomnie, suivant leur nouveau stile, c'est tout ce qui nuit à la réputation de leurs Peres, quoiqu'il soit vrai qu'on ne l'ait écrit que pour satisfaire au devoir de son Ministere, & pour une juste & legitime defense; c'est ce qu'on apprend sans détour par la Lettre d'un autre Superieur de la

Compagnie, qui écrivant au sujet de leur Pere Portugais, s'exprima ainsi en François. « Si nous avions sçu plûtôt qu'ils « n'étoient pas nos Superieurs, cela nous « auroit épargné bien des afflictions. Mais « celle qui m'a le plus touché, c'est d'a- « voir vû de mes yeux, verifier par la « conduite de nos Peres, toutes les ca- « lomnies dont nos ennemis ont trouvé « moyen de noircir notre Compagnie dans « ces derniers tems. »

XX. Je sçai bien que publier les defauts du prochain, & plus encore ceux d'un corps vertueux & digne de louange, est un grand peché contre la charité ; mais si la faute est publique, si l'on n'écrit que pour instruire le S. Siege, & si l'on ne dis la verité que par une juste & necessaire defense de son honneur & de sa dignité, que l'on doit conserver sans tache ; c'est ce qu'on ne peut condamner comme un excès, san' condamner les plus grands hommes de l'Eglise, qui ont été obligés de se défendre contre des persecuteurs, par des apologies & des écrits publics. Mais quelque ait été l'esprit de M. Maigrot en publiant des choses veritables, (ce que je dis sans offenser le P. Tureotti qui est mort) ces choses ont été avoués & verifiés par les propres yeux des Jesuites, d'un de leurs Superieurs, qui n'a pas laissé de les noter par le terme

injurieux *de calomnie* que j'ai rapporté ci-dessus. Mais comment a-t-il pu appeller calomnie, ce qu'il dit avoir verifié de ses yeux, & traiter d'ennemis des, personnes qui écrivent avec les circonspections que j'ai marquées ? Si cette maniere injurieuse de s'exprimer étoit une fois reçue & approuvée, Sa Sainteté en imposant à M. le Patriarche la charge très-importante de Visiteur Apostolique en ces cantons, auroit dû lui donner en même-tems l'investiture des titres d'ennemis & de calomniateur ; c'étoit en effet le declarer ennemi des Jesuites, que de le mettre dans la necessité de faire des actes d'information & d'improbation de plusieurs choses que ces Peres pratiquent ; & qui sont condamnés par leurs propres Superieurs, comme on le verra, & d'écrire au S. Siege plusieurs verités odieuses à leur Compagnie, mais dont la connoissance est necessaire au Vicaire de J. C. au bien de la Mission, & à la defense de sa dignité de Patriarche & de Vicaire Apostolique, qu'ils ont si indignement outragé par leurs Libelles diffamatoires, par des avis secrets, par des chicannes, & par de fausses attestations, auxquelles ils ont ajouté les pieges & les impostures repandues par toutes les Indes Orientales & Occidentales ; sans parler des invectives dans les assemblées publiques, où l'on n'a pas craint d'abuser

de la patience des Chretiens, pour leur debiter des satyres scandaleuses & dans la Chaire de verité. Ils ont même poussé la haine jusqu'à suggerer malignement tout ce qui étoit plus capable de lui faire perdre la confiance des peuples, & de le priver de leur estime ; & si dans des conjonctures si tristes, il a ouvert la bouche pour mettre à couvert la verité, il n'a parlé qu'après qu'il s'est apperçu qu'on abusoit de son silence pour le decrier, & que la charité exigeoit de lui, les instructions propres à detromper les personnes qu'on vouloit prevenir. Ce qui est constant, est que M. le Patriarche est redevable de la haine qu'ont eue pour lui les Jesuites, à sa fermeté de remplir les devoirs de son Ministere, & qu'ils l'ont regardé comme leur ennemi, aussitôt qu'ils l'ont connu pour Visiteur incorruptible. Auparavant il ne leur avoit donné que des preuves, je ne dis pas d'amitié, mais d'un attachement hereditaire à la Compagnie, qui le rendit suspect à ceux du parti opposé, qui le regarda dans les commencemens comme un Legat Jesuite ; parce qu'on n'avoit pas encore appris par experience, que sa doctrine étoit égale à son affection pour la Compagnie. J'ai moi-même entendu de la bouche de Thomas Pereira, que quelqu'un de ses Peres, l'Assistant de Portugal, si je ne me trompe,

lui avoit écrit ; que quand il assûroit avec serment que Monseigneur n'est pas l'ami declaré de la Compagnie, il ne le croiroit pas. Ce Pere ne s'exprina pas de la sorte sans raison ;il étoit fondé en preuves, & la conduite de M. le Patriarche avoit été trop favorable à la Societé, pour permettre aux Jesuites de penser autrement. Les Peres de la Chine eux-mêmes parurent contens de lui dans le tems qu'il y arriva, & quelque tems après qu'il y fut rrivé ; tant qu'il ne fut pas obligé par les conjonctures, à donner des preuves de son équité. La Lettre du P. Kilien Stumpst en est une preuve évidente. Ce Pere qui étoit dailleurs d'un temperament tout de feu, & qui dans le tems qu'il parloit à Monseigneur des contrats de ses Confreres de Pekin qui avoient été condamnés, dit que le Droit Canon n'oblige pas les Allemans, *Jus Canonicum non obligat Germanos*, écrit à un Jesuite le 31 de Juillet 1705, en ces termes. « Son Excellence a declaré qu'il » trouvoit mauvais, que les Superieurs ne » laissassent pas à leurs sujets, la liberté de » penser & de parler de la maniere qui » leur paroîtroit la plus conforme à la ju- » stice & à la verité. C'est pourquoi mon » R. P. il n'y a rien à craindre, & cela » d'autant moins, que son Excellence doit » demeurer à la Chine jusqu'à la fin de

1706, qui sera aussi la fin du Vicariat du «
R. P. Luc, alors celui qui lui succedera, «
sera indispensablement obligé d'observer «
aussi bien que ceux qui lui seront soumis, «
ce que son Excellence aura ordonné & «
reglé. »

Et quoique ces Peres auroient souhaitté quelque chose de plus de Monseigneur, ce qu'ils disent suffit pour faire connoître par leur propre aveu, qu'il ne s'écartoit pas dans ses demarches de l'équité & de l'impartialité que sa Charge exigeoit. J'ajoute le témoignage du P. Gerbillon, qui dans sa Lettre du dix de Juin 1705, parle ainsi à un de ses Confreres, qui étoit à Canton auprès de M. le Patriarche. « Cela avec ce que vous dites de la «
bienveillance de son Excellence nous «
plait beaucoup : mais ce que vous m'é- «
crivez & au P. Visiteur, qu'à l'occasion «
de la batisse de la nouvelle Eglise, son «
Excellence demande qu'on n'y mette «
pas le *King Tien* nous afflige infiniment. «
Et après avoir écrit assez au long en faveur du *King Tien*, il conclut. « Puisque «
Monseigneur le Patriarche est un homme «
si équitable, si raisonnable, & si bien «
intentionné pour l'avantage de cette «
Mission, nous esperons qu'il ne trouvera «
pas mauvais, que vous lui fassiez cette «
très-humble Remontrance en notre nom. «

D'où on peut inferer que ce Pere s'étoit formé de Monseigneur une idée très-avantageuse, ce qui ne paroît pas seulement par des expressions obligeantes de sa Lettre, mais encore par la maniere pleine de confiance avec laquelle il veut qu'on s'adresse à son Excellence pour obtenir la grace qu'il demande. On pourroit continuer les mêmes reflexions sur le reste de la Lettre, si le tems le permettoit ; mais ce qu'on en peut encore conclure, est que la cause veritable & la raison du changement de ces Peres à l'égard de Monseigneur, est la decision Apostolique, contre laquelle ils faisoient les derniers efforts pour lasser son Excellence, & l'engager à consentir à un nouveau jugement en presence de l'Empereur, pour aneantir le jugement du S. Siege. Mais Monseigneur a des preuves infinies & incontestables de la bonté envers la Compagnie, avec laquelle il est entré dans l'exercice de son Ministere. Et si cette relation ne suffisoit pas pour en convaincre Sa Sainteté, la retenue de M. le Patriarche à parler de ces Peres dans ses écrits pour Rome, le soin qu'il a eu de supprimer un grand nombre de faits clairs, évidens, & prouvés, qui auroient été capables de leur faire perdre l'estime & la bienveillance de Sa Sainteté, est une preuve qui fait sensiblement connoître ses bons offices pour la

Compagnie, & son zele pour la mettre à couvert de ce qui l'auroit pû decrier auprès du S. Siege. Il est vrai que Monseigneur s'est trop flatté de rappeller par une conduite obligeante ces Peres à leur devoir, & de leur faire ouvrir les yeux sur des égaremens, dont ils connoissoient la verité; puisqu'ils cherchoient à les cacher au S. Siege, & même au Legat Apostolique, s'il avoit été possible. Mais de là je conclus & je dis, que l'article des controverses sur les Cultes Chinois, la turpitude des contrats usuraires plus ou moins commune à tous les Jesuites de Pekin, la crainte de l'établissement d'une maison pour les Missionaires de la sacrée Congregation à Pekin, ont été les liens de l'union étroite, & de la ligue des Jesuites François avec les Portugais contre Monseigneur, quoique ces Peres fussent dailleurs très-divisés entre eux sur d'autres sujets. Deux autres motifs porterent encore ces Peres à se lier contre M. le Patriarche, le desir de l'Empereur qui y avoit déja travaillé, dans la vûe de mettre l'honneur de ces Peres à couvert, quand M. le Patriarche arriveroit à Pekin, & le credit énorme du P. Pereira, qui tenoit en esclavage le pauvre P, Gerbillon, par la crainte de ses delations à l'Empereur & de ses mauvais coups de langue, contre lesquels ce Pere étoit sans cesse obligé ou

de se defendre, ou de se precautionner.
Cette crainte du Superieur des Jesuites François étoit fondée sur mille experiences, & particulierement sur la defense qui lui avoit été faite d'acheter des Eglises, & d'ouvrir celles qui étoient bâties pour les Chretiens gouvernés par les Jesuites François; & quoique le General eut donné toute permission pour les faire ouvrir, le Visiteur Grimaldi ayant refusé la sienne, il fallut les tenir fermées, pour ne pas exposer à l'accusation qu'on avoit fait à l'Empereur, que les Jesuites François ouvroienr dans la Chine des Eglises, sans en avoir obtenu la permission du Superieur. Pour trancher court, les Jesuites Portugais defendirent au P. Visiteur d'accorder aux François aucune permission d'acheter, ou d'ouvrir des Eglises. Ce qui autorisa le P. Visiteur à refuser toute permission à ce sujet, en sorte qu'il ne fut plus possible aux François d'en obtenir, excepté les deux qu'ils firent demander par les Peres Tureotti & Postosi, & qui ne furent accordées, qu'à condition que ces deux Eglises seroient unies à la Vice-Province, qui ne seroient point tenue à fournir aucun argent. Cette permission fut d'une courte durée; car peu de tems après, malgré la dureté des conditions qui la rendoient si avantageuses aux Portugais, elle fut revoquée; & c'est ainsi qu'à la
Chine

Chine on travaille au progrès de la Mission.

XXI. Ce qui contribua le plus à changer le systeme de la Mission & des Jesuites de la Cour, & à fournir aux desobeissans un pretexte plausible pour se fortifier dans leur revolte, fut le Navire de Goa arrivé à Macao vers la fin de Juillet 1705, qui apporta le malheureux Libelle de l'Archevêque de Goa, sous le titre d'*Instruction Pastorale*, avec l'exemple pernicieux des Capucins de la côte de Coromandel, dans lesquels les rebels trouverent un manteau capable de couvrir leur revolte aux yeux du public, & de lui donner les plus belles couleurs. Cet Archevêque defendoit de reconnoître la jurisdiction de M. le Patriarche, pendant que le Viceroi Dom Gaetan de Mello de Castro, renouvelloit par ses Lettres les anciennes Ordonnances contre les Vicaires Apostoliques; & les Evêques envoyés par la sainte Congregation : comme on le peut voir par la reponse du même Viceroi, au P. François Pinto Provincial des Jesuites, dattée du 12 de Mai de l'an 1706, dont voici les termes. « Le Navire, dit la « Notre-Dame, étant arrivé dans ce Port, « j'ai reçu les Lettres de Votre Reverence « pleines de politesse envers ma personne, « & de soumission la plus respectueuse aux «

» Ordres de Sa Majesté, que j'ai envoyées
» au P. Provincial votre predecesseur, &
» qui demandent qu'on ne reconnoisse ni
» les Prelats, ni les Missionaires de la
» Propagande, dans les limites de la jurif-
» diction de Maçao, à moins qu'ils ne
» soient autorisés par Sa Majesté; & que
» les Prelats n'ayent fait enregistrer leurs
» Bulles dans la Chancellerie de Portu-
» gal. Ce que je recommande de nouveau
» à Votre Reverence, puisque le contraire
» tourneroit au prejudice des droits de la
» Couronne, & surtout du droit de Pa-
» tronage sur ces Royaumes. Et comme
» les mêmes difficultés se rencontrent dans
» la legation du Patriarche d'Antioche,
» on ne doit pas reconnoître sa jurisdiction,
» parceque ce Prelat n'a pas ce qu'il faut
» pour être admis comme tel. »

XXII. Avant que d'aller plus loin, il est bon de remarquer, que quoiqu'il en soit du motif auquel nous venons d'attribuer l'opposition qu'on a faite à M. le Patriarche, il est certain que jusqu'ici il n'étoit pas regardé comme ennemi, & qu'on ne sçauroit alleguer le moindre pretexte éloigné ou apparent, sur lequel on put fonder à son égard un degoût, ou quelque deplaisir capable de donner de la couleur à ces ordres si injurieux à l'autorité du S. Siege, qui est seul offencé dans un procedé si irregulier:

quoique long-tems après certains Religieux les ayent publiés, avec ce masque d'une inimitié affectée, qui a toujurs été la ressource de tous les rebelles aux Ministres du S. Siege. En effet qu'on examine bien la conduite de M. le Patriarche à la côte de Coromandel & à Canton, par tout on trouvera qu'il a rendu service aux Portugais, autant que la justice & son pouvoir lé lui ont permis; de quoi il peut prendre à temoin la Ville de saint Tomé, le Chapitre de Portneuf, les Portugais de plusieurs Ports où il a touché dans les Indes, les Religieuses de Macao, l'Evêque de Malaca, & même l'Evêque ingrat de Macao, dont M. le Patriarche a soutenu la jurisdiction dans les choses où il avoit raison, jusqu'à s'attirer le mecontentement & l'aversion de plusieurs personnes: cet Evêque, puisque l'occasion se presente d'en parler, a eu la temerité de declarer dans des écrits publics, que la jurisdiction de M. le Legat, étoit injuste & nulle en soi; & cela après l'avoir lui-même dans les commencemens reconnue pour legitime, & l'avoir respectée comme necessaire, & comme une faveur speciale de la providence de Dieu, comme on le peut voir dans ses Lettres. A la temerité il ajouta l'impudence, par la revolte dont il donna des exemples si scandaleux, en preferant les

ordres du Viceroi de Goa à ceux du S. Siege, la faveur de quelques Religieux à la volonté du Pape, & un indigne respect humain à l'engagement de sa conscience; qui s'étoit lié par la Religion du serment à se soumettre à la jurisdiction de M. le Patriarche. Enfin comme s'il n'en n'avoit pas assez fait il y mit le comble, en attribuant malignement les graces, les bienfaits, & la bienveillance de M. le Legat, à un fond de mauvaise volonté; & ce qu'il avoit fait jusqu'alors pour le bien de la Religion & le bon ordre de la discipline, à une haine contre la Nation, & à une entreprise injuste contre son autorité; non pas celle qu'il avoit reçue de Jesus-Christ dans son Ordination, mais celle qui lui venoit du College de S. Paul, où il étoit obligé pour vivre, d'aller manger de la soupe pendant six mois de l'année. Telles sont les metamorphoses qu'opere dans un cœur mal placé l'esprit de flaterie, & qui ne sont en aucun autre region de l'Univers, plus communes que dans les Indes, d'ailleurs si remplies de monstres de toutes les especes.

XXIII. Ce qui reste à remarquer sur cette Lettre, est l'obeissance simulée du Provincial François Pinto, qui dans le même tems qu'il se donnoit à Canton pour un veritable enfant de S. Ignace, soumis

au S. Siege par des protestations d'obeissance à son Legat, promettoit avec plus de sincerité tout le contraire au Viceroi de Goa, & pendant qu'il donnoit au Legat des apparences fort legeres de soumission, pour se degager de l'obligation que lui imposoit son quatriéme vœu, il se soumettoit de tout son cœur à cet Officier, dans une matiere qui n'étoit pas de sa competance, & où il ne devoit pas le reconnoître pour Superieur. J'ai dis avec plus de sincerité, comme l'experience l'a fait voir dans ses Confreres à la Chine, à Macao, à la Cochinchine, au Tonquin, & dans d'autres Royaumes plus éloignés, où le scandale des pretentions exorbitantes des Portugais a penetré, & où il s'est repandu au prejudice de la soumission qui est due aux ordres du S. Siege : d'où il est arrivé, que les Jesuites courent par tout sans retenue, sans subordination, non seulement dans le Tonquin, & dans la Cochinchine, mais aussi dans la Chine, où ils administrent les Sacremens comme ils veulent, sans dependance des Vicaires Apostoliques : & où ils ne craignent point de debiter leurs calomnies contre le Legat, jusqu'à infecter les nouveaux convertis, ausquelles ils parlent de Monseigneur, comme d'une personne qui a été excommuniée par l'Evêque de Macao ; ce fut ainsi qu'ils s'effor-

cerent de noircir dans le Tonquin M. Palu Evêque d'Heliopolis, Prelat si respectable par ses vertus heroïques, qui a rendu de si grands services à la Religion. Ce digne Ministre du S. Siege étoit en prison à Manille, & les Jesuites firent repandre le bruit, qu'il y étoit comme heretique par les ordres de l'Inquisition; pendant qu'eux-mêmes l'y avoit fait mettre, & qui le tenoit chez eux dans leur College de Manille, avec une barbarie qui ne permit pas même au Commissaire du S. Office de lui parler. C'est dans ce même esprit, que les Jesuites de la Chine ont refusé de reconnoître M. le Patriarche, jusqu'à ne le vouloir pas même saluer. Et quelle obeissance, quelle soumission pourroit esperer le Pape de la part de ces Religieux & de ces Missionaires, qui ont pour maxime & pour regle de conduite cette proposition: « Les » ordres du Pere General sont formels, » & contraires à ceux du Roi & du Viceroi, » mais ceux du Roi & du Viceroi doivent » prevaloir. » Remarquez que c'est eux-mêmes qui se les procurent & qui les dictent. S. E. n'auroit jamais osé par Elle-même leur attribuer une doctrine si pernicieuse & si opposée à l'esprit de leur Instituteur, si Elle ne la voyoit pas de ses yeux écrite par deux de leurs Superieurs, l'un Provincial, & l'autre qui a quitté la Chine,

pour être Maître des Novices en Europe ; mais quand elle ne seroit pas marquée sur le papier, elle est trop bien exprimée dans leur conduite, pour nous permettre de douter de leurs veritables sentimens.

XXIV. Ce Navire n'apportoit pas seulement de quoi former les obstacles dont nous parlons, & qui ne tendoient qu'à troubler le repos des Ouvriers de l'Evangile, & surtout à traverser le Ministere du Legat Apostolique ; il étoit encore chargé de Lettres, qui contenoient le veritable principe de tous les troubles qui ont éclaté en 1706, & qui continuent pendant le cours de la presente année 1708, c'est ce qu'il est facile de connoître par la lecture de deux Lettres du Roi de Portugal écrites le 26 & 27 de Mars 1703, à M. l'Evêque de Pekin, qui en a paru être ébranlé, parce que ce Prelat avoit commencé à entamer la conjuration des Peres contre les Ministre du S. Siege, & qu'il en avoit deja attaqué une portion, quoiqu'elle fut presque inperceptible. Voici comme le Roi s'explique dans celle du 26. « S'il est « vrai, comme on me le marque de plu- « sieurs endroits, que vous montriez si « peu de zele pour defendre mon Patro- « nage Royal sur les Eglises d'Orient, « contre l'usurpation que les Vicaires Apo- « stoliques font du droit aussi évident de «

» ma Couronne ; je ne puis m'empêcher » de vous marquer mon étonnement, de » vous voir aussi mal repondre à la con-» fiance que j'ai en vous, lorsque je vous » ai nommé à l'Evêché de Pekin. Mais » j'espere que faisant attention aux obli-» gations que vous m'avez, & aux grandes » & puissantes raisons qui appuyent mon » droit, vous vous conduirez à l'avenir » d'une maniere qui vous attirera ma re-» connoissance, sur le point particulier qui » m'interesse si fortement, & qui sera com-» me je l'espere, l'objet de votre attention. » Vous devez encore sçavoir, que mon in-» tention n'a jamais été & n'est pas encore, » que l'Eglise du College des Peres de la » Compagnie, (remarquez que cette » Eglise dans la fondation de cet Evêché a » été designée à cet Cathedrale) soit sous » d'autre administration que celle des Peres » qui la gouverneront & en prendront » soin, comme ils ont fait ci-devant ; sans » qu'il soit permis à personne de rien en-» lever, de ce qui lui pourroit apparte-» nir. »

XXV. Je laisse à d'autres le soin de deviner, qui sont ceux qui ont eu assez de zele, pour faire connoître à Sa Majesté Portugaise, le peu qu'en avoit M. l'Evêque de Pekin pour la defense de son pretendu Patronage ; & à qui on doit attribuer

la bonne œuvre d'avoir sollicité cette reprimande à ce pauvre vieillard affligé de toutes parts & en tant de maniere, avec une espece de cruauté : si on a égard à son grand âge, qui demanderoit d'autres égards. Comme il n'est pas possible, que dans le jugement qu'on en peut porter, on puisse s'égarer, je m'abstiens volontiers de faire connoître le mien ; & je me borne à faire le fidele recit de ce que je dois dire au S. Siege, pour remplir le devoir de ma charge, & dont la connoissance est necessaire à Sa Sainteté, pour être au fait du veritable état de la Mission, à laquelle le respect humain & l'amour propre tendent de toute part des pieges si dangereux. C'est pourquoi je dois rapporter à Sa Sainteté, ce que dans le même tems le Roi de Portugal écrivit dans la Lettre du 27 Mars à l'Evêque de PEKIN. « Nonobstant ce que vous m'écrivez, & ce que je vous fais écrire dans une autre, je n'ai pas besoin de vous dire pour repondre à la votre, que j'espere que les intentions de Sa Sainteté étant si droites & si justes, ne pourront envisager d'autre but, que le progrès de la Mission, & l'avantage de la Religion chretienne ; & par consequent que Sa Sainteté comprendra enfin que les Vicaires Apostoliques ne servent qu'à la troubler, sans parler de l'atteinte

» que leur Ministere donne à mes droits.
Et dans une autre Lettre que ce même Prince écrit au Visiteur Apostolique, il parle encore plus clairement. « Sçachez, » lui dit-il, que vous ne devez desormais » recevoir aucun Missionaire, qui ne soit » envoyé par la voye de ce Royaume, & » avec la permission de mes Viceroïs, & » de mes Gouverneurs.

XXVI. Si ce Prince s'est expliqué si nettement, quand il a écrit à un Evêque fixé & resident dans son Evêché, installé par le S. Siege, avant que d'être nommé par le Roi de Portugal; je laisse à penser ce qu'il aura écrit à ceux qui sont les instrumens uniques des pretentions exorbitantes, que les Portugais soufflés par les Jesuites, pretendent faire valoir contre le S. Siege; pour troubler cette Vigne de J. C. & les Ouvriers qui y travaillent. En quoi ils scandalisent les Infideles, en les rendant temoins & cooperateurs de ces pretentions impies, qui ne tendent qu'à ruiner la Religion, & à fournir aux Empereurs de la Chine, un sujet legitime de faire chasser à jamais tous les Porrugais de leurs Etats. Nous avons des preuves sans nombre des moyens aussi injustes que le sont les pretentions mêmes, dont on se sert pour parvenir à une fin si criminelle. Voici comme parle un Superieur des Jesui-

es François, sur le compte des Jesuites Portugais. « Il me paroît, dit-il, que « nos Superieurs majeurs ne sçauroient les « punir trop severement; car c'est une cho- « se étrange, que dans un lieu de sainteté, « tel que le sont les Missions, où nous ve- « nons avec le danger de perdre la vie « pour travailler au salut des ames, nous « nous oublions jusqu'à persecuter nos pro- « pres freres, & d'être plus attachés à notre « pays, aux extremités du monde, que « nous n'oserions l'être dans le cœur de « notre Patrie. » Reflexion qui merite d'être gravée dans la memoire des Missionaires, & qui est digne de l'esprit Apostolique qu'on porte quelquefois de l'Europe à la Chine, mais qu'on oublie bientôt quand on apprend à écouter d'autres interêts que ceux de J. C. & que le Jesuite François avec ses Compatriotes perdit peu de tems après de vûe, pour faire eux-mêmes ce qu'ils reprenoient dans les autres. Voici un autre temoignage du Provincial Nogueira, qui parle ainsi dans une Lettre circulaire à tous les Religieux de sa Compagnie à Pekin. « Vous feriez fort mal de conser- « ver la moitié des Missionaires, & d'at- « tendre à l'extremité à faire ce qu'il est « tems de faire ou jamais. Delivrez-vous « une bonne fois de l'autre moitié, & ne « vous arretez pas à ce que disent Messieurs «

» de Macao, qu'il eſt plus à propos de
» laiſſer à la Chine, ceux qui y ſont en-
» trés par le chemin de Macao, (au nom-
» bre deſquels étoit M. l'Evêque d'Argoli,
» maintenant Evêque de PEKIN,) que
» de les chaſſer tous de la Chine. » Le
Jeſuite François dont on vient de citer les
paroles, parle ainſi ſur ce que vient de
dire le P. Nogueira. « Toute la Province
» du Japon s'eſt briſée à cet écueil avec
» un bruit & un deſhonneur pour notre
» Compagnie, que Votre Reverence
» connoît : & le P. Nogueira ne laiſſe pas
» de propoſer à ſes Religieux la même
» voye. Et il ajoute dans ſes reflexions,
» cette Lettre du P. Nogueira eſt le com-
» ble de l'aveuglement, dans des conjon-
» ctures auſſi facheuſes que celles où nous
» vivons ; où nous remarquons avec dou-
» leur, que les Peres Portugais qui ſont
» ici, ont mis la reputation de la Compa-
» gnie à l'agonie. Enfin ce Pere conclud, en
» faiſant le Prophête. Il convient de pen-
» ſer ſerieuſement aux moyens de delivrer
» notre Compagnie des maux & des diſ-
» graces dont elle eſt menacée, & dans
» leſquels ces hommes la precipiteront en-
» fin, en s'écartant des premiers princi-
» pes de leurs veritables interêts. » Ce qui
eſt évident à quiconque a entre les mains la
Lettre du P. Nogueira, qui pretend qu'on

ne

ne peut pas, sans couvrir la Compagnie d'une tache dont elle ne pourra se laver, se dispenser d'executer les ordres du Vice-roi contre les Vicaires Apostoliques; c'est qu'on y decouvre la veritable source de cette inimitié, qui sera toujours vive & animée contre les Ministres du S. Siege, comme l'experience de soixante ans le fait connoître; jusqu'à ce qu'on ait entierement écarté ceux qui en sont les auteurs, & qui la nourrissent. Mais le temoignage du P. General Gonzalès dans sa Lettre de 1703, au Visiteur Turcotti en vaut mille autres. « Par les Lettres que j'ai reçues, dit-il, « j'ai compris de quelles difficultés & de « quels embarras, & pour le dedans & « pour le dehors, sera accablé celui qu'on « chargera du gouvernement de la Vice- « Province. Nous avions sujet d'attendre « quelque chose de plus consolant de la « part de Religieux, qui non seulement « se sont pour toujours livrés au service « de Dieu dans la Societé, comme tous « les autres qui sont parmi nous, mais qui « ont entrepris de s'élever à la plus haute « vertu; & qui ont été choisis pour faire « les fonctions des Apôtres, au milieu des « Nations infideles. Cependant l'ennemi « du Genre Humain a reussi, à remplir « un cœur religieux, de l'objet du monde « le plus frivole, le plus bas, le plus indi- «

» gne de sa profession, après en avoir bann
» l'amour des biens éternels : & c'est c
» qu'on appelle l'attachement à son propr
» pays. Je remercie en attendant Votr
» Reverence, des peines qu'elle s'est don
» nées dans des tems si difficiles, pour l
» bien de ces Missions. Je desire que so
» Successeur soit plus tranquille, & moin
» troublée dans l'exercice de son emploi
» mais c'est-là un bonneur que je souhait
» plus que je n'ose l'esperer. Car quoiqu
» Votre Reverence ait écrit, qu'il falloi
» reprimer les perturbateurs de la paix,
» j'ai presque perdu toute esperance de
» pouvoir obtenir quelque chose, convainc
» comme je le suis par l'experience, du peu
» de fruit de mes avertissemens, qui m'ont
» forcé depuis tant d'années, de rappeller
» ceux qui s'égarent, à des sentimens plus
» religieux. je ne cesserai pas neanmoins,
» tant que je vivrai, de remplir mon de-
» voir. Si je ne reussi pas, j'aurai du moins
» la consolation de faire connoître à tout
» le monde, que les Superieurs detestent
» des manieres d'agir si éloignées de l'es-
» prit de la Compagnie. »

Si le Pere General n'avoit pas dans ces mêmes Lettres, ouvert aux Peres Portugais le chemin d'avoir recours à l'Empereur, pour empêcher la separation des François; n'auroit rien écrit qui ne fut digne de la

prudence & de sa pieté. Mais ce qu'on ne peut s'empêcher de voir dans ce peu de paroles, est l'incorrigibilité de ces Peres; combien l'amour de la Nation l'emporte chez eux sur l'amour de Dieu, & du prochain : mais quel est ce prochain que ces Peres persecutent ? Leurs propres freres, Religieux de la Compagnie comme eux. Preuve incontestable de ce qu'avance le P. General, qui sans doute est mieux instruit que tout autre de la conduite des Jesuites à la Chine. On peut sûrement decider par ce temoignage, qui sont les brouillons & les ennemis de la paix dans ces Missions. Il est clair par-là, que ce ne sont pas les Vicaires Apostoliques, comme l'ont voulu faire croire au Roi de Portugal, ceux mêmes qui la troublent. Et si le Pere General après tous les efforts, que sa prudence & son autorité pouvoient lui suggerer, a été reduit à ne point esperer cette reconciliation, non plus que le changement des coupables. Faut-il que le Pape, qui a entre les mains les clefs de l'Eglise, & qui a reçu de Dieu l'autorité supreme, attende pour apporter le remede necessaire, que le mal soit arrivé à son comble ? Et que peut en attendant faire M. le Patriarche ? Que doit-il esperer ? Mais qu'est-ce que ces Religieux n'ont pas attenté contre ce temoin irreprochable de leurs actions, & contre

ce fidele Miniſtre du S. Siege ? Ils n'ont certainement rien fait de moins, que ce qu'ils ont pluſieurs fois pratiqué contre leurs Superieurs domeſtiques, les Peres Turcotti & Philipucci Viſiteurs, & contre le Vice-Provincial Gabiani.

Le premier, quoiqu'il ait rendu de ſi grands ſervices à ſa Compagnie, & en particulier aux Peres Portugais, en faveur deſquels il a bâti par ſon ſçavoir faire, par ſon économie, & par les aumônes qu'il avoit attirées, les deux plus belles Egliſes de leur Miſſion : quoiqu'il eut encore jetté dans l'Iſle de Sancian, les premiers fondemens du tombeau de l'Apôtre des Indes ; fut traitté par ſes Confreres les Jeſuites Portugais de la maniere la plus indigne ; ſeulement pour avoir blâmé leur maniere d'agir, ſi peu religieuſe & ſi peu humaine à l'égard des Jeſuites François, & pour avoir conſervé avec ces Peres, l'union & la bonne intelligence que la charité exigeoit de lui. Il faut l'écouter lui-même dans la Lettre qu'il écrivit à M. le Patriarche, pour excuſer le delai d'accepter le Vicariat Apoſtolique. Après avoir expliqué la premiere raiſon qu'il avoit eu de differer : « La ſeconde, » dit-il, c'eſt le peu d'eſperance qu'il y » a, de pouvoir obtenir des Ouvriers de » la Province de la Chine & du Jappon, » pour travailler dans l'étendue du Vica-

riat qu'on m'a confié, surtout depuis «
que nos Peres François sont soumis aux «
Superieurs Portugais, qui n'ont pas «
plutôt vû les nouvelles Bulles qui me «
chargeoient d'un Vicariat, qu'ils m'ont «
declaré, qu'ils ne seroient plus obligés «
de me donner de quoi pour vivre si je «
les acceptois, parceque dès-là j'étois exclu «
de la Compagnie. La troisieme, parce «
qu'étant Visiteur dans le tems que les «
Bulles arriverent, je fus odligé pour «
remplir mon devoir, & pour executer «
les ordres de notre Pere General, de «
travailler à unir les Jesuites François & «
les Portugais : mais ceux-ci conçurent «
une si grande haine contre moi, & me «
donnerent de si fortes preuves de leur «
aversion, qu'ils me traitterent deux ou «
trois fois d'ennemi & de traître de «
Portugal. Ils firent plus, le tems de ma «
Charge ne fut pas plutôt fini, qu'ils me «
chasserent de Canton avec des circon- «
stances, qui m'attirerent plusieurs autres «
derangemens dans mes affaires. Non «
contens de ces violences, comme ils ne «
pouvoient pas souffrir que je vequisse «
avec nos Peres François & Espagnols en «
bonne intelligence, ils me firent dire «
par le Vice-Provincial, de me retirer «
sans delai à Macao. Je lui écrivis, & je «
le suppliai de me donner le tems d'en «

» avertir le P. Visiteur, parce que l'ordre
» qu'il m'avoit donné, empêchoit l'execu-
» tion de mes Bulles, contre les ordres
» que le Pere Ceneral & le Pape même
» m'avoient données. Ce Pere me fit une
» réponse encore plus dure, & l'accom-
» pagnant de menaces, il me declara que
» si je n'obeissois pas promptement, je ne
» devois plus compter d'être uni à la Pro-
» vince, que je n'avois qu'à chercher ail-
» leurs de quoi vivre & de quoi subsister.
» Ne sçachant comment me tirer d'affaires,
» ni ce que je devois faire pour me delivrer
» des vexations qui me venoient de tous
» côtés, je pris la resolution de me retirer
» à *Kueichu*. Mais dans le tems que tous
» les moyens humains me manquoient pour
» executer cette entreprise, Dieu voulut
» que je reçusse une Lettre de l'Illustrissime
» Barberin, qui m'exhortoit avec force de
» consentir aux graces que me faisoit le S.
» Siege; m'avertissant aussi, que la sacrée
» Congregation me donnoit cent écus par
» an pour m'aider à subsister. Le Pere Ge-
» neral m'écrivoit la même chose, me
» donnant pour Compagnon le P. Lau-
» reati, ou quelqu'un des Jesuites Fran-
» cois; & avec ce secours, je me declarai
» pour l'acceptation du Vicariat Aposto-
» lique; de quoi ayant donné avis au Vice-
» Provincial, il ne perdit pas de tems à

m'envoyer un Huissier, qui me signifia « dans les formes au nom du Viceroi des « Indes, que n'ayant point reçu mes Bulles « par la voye de Portugal, je ne serois plus « regardé comme un d'entre eux, ni com- « me soumis aux Superieurs de la Nation « Portugaise ; & que par consequent je ne « pourroit plus demeurer dans aucune des « Maisons appartenantes aux Missionaires « Portugais. Il ajoute peu-à-près, je vou- « drois m'excuser d'une autre maniere à « Votre Excellence, si cela ne m'exposoit « pas à des traittemens encore plus rigou- « reux, & même à mourir de tristesse à « Macao, comme il est arrivé à quelques « autres Peres, qui ne sont pas Portugais « de Nation «

C'est ainsi qu'on apprend des Jesuites mêmes, ce qu'en fait de violence ils sont capables de produire ; ils accusent leurs Superieurs sans retenue devant des laïcs, ils les traittent sans humanité dans leurs Maisons, ils ont toujours de la part des Puissances Seculieres des ordres tout prêts pour les opprimer ; ils trouvent sans sortir de chez eux des Archers pour les prendre, & des Geoliers pour les garder : ils s'opposent de toutes leurs forces aux ordres du S. Siege, & ils traittent d'ennemis de la Compagnie, tous ceux qui remplissent les devoirs de leur Charge.

Le Pere Philipucci étoit un homme très-consideré dans sa Compagnie, comme on le peut voir dans les écrits fameux que les Jesuites ont publiés en Europe. Ce Pere crut, que pour des causes graves, il devoit deposer du Rectorat du College de Pekin le P. Thomas Pereira, qui le meritoit, & quelque chose de plus. Sa recompense, pour s'être acquitté d'un devoir aussi pressant, fut qu'après avoir reçu de la Cour de Portugal une Lettre accablante, il fut relegué à Macao, où il mourut de tristesse, par les mauvais traittemens qu'on lui fit souffrir.

La même chose & pis encore, est arrivé au P. Gabiani autre Superieur de la Compagnie à la Chine. Ce Pere avoit fait le Procès au Jesuite Suarez aujourd'hui Vice-Provincial, & l'avoit convaincu de calomnie. De plus il avoit refusé de se prêter aux injustices des Peres Portugais contre les François, & n'avoit pas voulu consentir à d'autres iniquités. Le P. Pereira tout-puissant à la Cour, trouva le moyen de le faire chasser de Pekin, malgré l'Empereur qui goutoit le P. Gabiani; & le P. Pereira eut l'addresse par le moyen du Mandarin *Chao*, de faire changer l'ordre du Prince, & de le contrefaire. Par ce moyen ce bon Vice-Provincial obligé de sortir de Pekin, fut peu après destitué de

sa Charge, avant même que le tems fut expiré : les autres Jesuites s'étant accordés de lui refuser toute obeissance. On poussa plus loin la cruauté, après qu'on l'eut declaré ennemi & rebelle, il fut totalement abandonné de ses Confreres, & pendant la vie & à sa mort, qui arriva peu de tems après ces inhumanités barbares exercées contre lui.

XXVII. Ces trois Peres tous Italiens, sont des exemples recens entre plusieurs autres qu'on pourroit produire, qui doivent suffire avec l'autorité du Pere General, & celle du Visiteur Apostolique, qui en a fait l'experience plus que personne, pour faire connoître les violences de ces Peres : il n'en faut pas davantage pour faire revenir le monde du prejugé favorable, fondé sur la reputation de la Societé des Jesuites, & sur la sainteté du Ministere Apostolique parmi les Nations infideles. Ces faux Religieux y ont sans cesse recours, pour y trouver ou un refuge, ou un manteau qui sert à couvrir leur turpitude & le desordre de leur vie : mais ce prejugé dont ils se prevalent, sert bien mieux à faire sentir l'impossibilité réelle de voir jamais dans ces Missions Orientales ni discipline, ni paix, ni charité, ni obeissance au S. Siege, ni aucun fruit parmi les peuples, tant qu'on y verra regner ceux qui sont imbuts de ma-

ximes si opposées, je ne dis pas à la perfection de l'état Religieux & du Sacerdoce, mais à l'esprit du Christianisme ; & souvent, aux sentimens les plus naturels de l'humanité ; en un mot tant qu'on y trouvera des Missionaires, qu'une longue impunité a rendu aussi incorrigibles, qu'ils ont été plus long-tems tolerés.

XXVIII. Le P. Thomas Pereira est le chef de ses incorrigibles, qui ne sont pas en petit nombre ; la pierre de scandale de la Mission de la Chine : Jesuite d'autant moins capable de changer de vie, que sa faveur à la Cour paroît audessus de tous les revers de fortune. Ce Pere, dis-je, fut celui qui s'opposa avec plus de passion, au voyage de Monseigneur à la Cour de Pekin ; il étoit appuyé du sentiment de tous les autres Jesuites de Pekin, qui craignoient la presence d'un Visiteur, & encore plus la probité incapable de se laisser entamer. Rien ne lui donnoit plus de zele pour s'opposer au dessein d'appeller Monseigneur à la Cour, que les ordres nouvellement venus de Goa, & la situation de la Mission dont nous avons parlé. Mais comme le decret que l'Empereur avoit donné pour faire venir M. le Patriarche, étoit parti ; il n'y avoit plus de remede, ni aucun moyen pour traverser un évenement qu'il craignoit tant. Il se livra à la tristesse ; il

devint inconſolable ; il fit ce qu'il avoit autrefois pratiqué à l'occaſion d'une affaire qu'il avoit contre les Jeſuites François ; il en perdit le boire, le manger, & le ſomeil. Mais l'Empereur s'en étant apperçu, & ayant ſçu le ſujet de ſa peine, il eut la bonté de le conſoler, & de diſſiper entierement ſon amertume, en l'aſſûrant qu'elle expedieroit M. le Patriarche en trois mois de la Cour, & que ce Miniſtre du S. Siege ne ſeroit pas plus d'nn an à la Chine. Ces aſſûrances du Prince, jointes à l'agreable parole qu'il lui dit : *Ne craignez rien, c'eſt moi qui ſuis votre protecteur*, comblerent ce Jeſuite de joye, & lui rendirent l'appetit avec le ſomeil.

XXIX. Après ces promeſſes, ſoutenues de la mauvaiſe diſpoſition de ceux qui auroient dû ſecourir Monſeigneur de toutes leurs forces, & prendre les interêts du S. Siege avec zele : il ne faut pas s'étonner, ſi le depart du Legat pour Pekin fut accompagné de pluſieurs diſcours de mauvais augures, qui marquoient autant l'impieté de ceux qui les debitoient, que les malheurs avenir pour ceux dont on parloit. Qu'il s'en aille, diſoit-on, il ſe fera donner la baſtonade par le P. Pereira, d'autres mettoient dans la bouche de l'Empereur ces paroles : qu'il vienne, mais que ce ne ſoit point pour augmenter le trouble, & pour

exciter des divisions : ce qui dans la suite se trouva faux, l'Empereur n'ayant jamais rien dit, qui approcha de ce qu'on lui faisoit dire. Le P. Gerbillon qui écrivit au P. Bauvoglier qui étoit à Canton, en qualité de Procureur de sa Communauté, dit, que la nouvelle de l'arrivée du Legat avoit rempli l'Empereur de joye, qu'il se glorifioit qu'un Sagin d'Europe & de la Cour du Pape, fut venu de si loin pour lui faire la reverence, & qu'il vouloit faire part d'un évenement si glorieux pour lui aux Grands de sa Cour. Cette Lettre du P. Gerbillon du 9 Juillet 1705, s'exprime en ces termes.

„ Je reviens du Palais où je suis allé, „ sçachant que le Courrier qui a porté „ notre Ecrit à l'Empereur étoit revenu, „ esperant qu'il auroit apporté la reponse „ de Sa Majesté, mais elle n'est pas venue; „ & le Mandarin qui envoyoit notre écri„ ture, dit qu'il croyoit, que l Empereur „ envoyeroit quelqu'un de ses ordres; ou „ que peut-être il avoit voulu dire cette „ nouvelle aux Grands de sa Cour, & „ les faire consulter sur la maniere de trai„ ter M. le Patriarche, étant bien aise que „ sa venue soit sçue dans son Empire.

Mais ce Pere s'exprime encore plus clairement dans un autre Lettre du 28 du même mois, dans laquelle il parle ainsi,

L'Empereur

« L'Empereur determinera sur ce que « nous lui avons dit, s'il faut que M. le « Patriarche paroisse devant lui en habit « d'Europe ; & je crois qu'il aura de la « peine à l'éviter ; car l'Empereur se veut « faire honneur dans sa Cour, & peut- « être dans l'Empire ; de ce qu'un Sagin « Européen, & du premier Ordre vient « le saluer de si loin, attiré par sa haute « reputation ; & si on lui faisoit la moindre « opposition sur cela, c'en seroit assez pour « tout gâter ; & qu'il ne fit pas de Monsei- « gneur le Patriarche le cas qu'il doit, & « qu'il fera, pourvû qu'on le contente ; & « plus on suivra ses vûes, plus il fera d'hon- « neur à son Excellence : il est ainsi fait. «

D'où l'on peut inferer, combien il auroit été facile aux Jesuites de renverser les projets de Monseigneur, avec des oppositions beaucoup moindres que celles qu'ils ont fait paroître, avant qu'il entra dans la faveur & dans l'estime de l'Empereur ; de laquelle ils ne pouvoient plus le depouiler par les efforts ordinaires. Ce Prince avoit une si forte passion de faire voir par tout le monde sa reputation, qu'il fut sur le point de faire supplier le Pape par M. le Patriarche, afin que Sa Sainteté daignât engager les Princes de l'Europe à lui envoyer un Ambassadeur.

Enfin, rien ne fait mieux voir la fausseté

de la parole qu'on a mise dans la bouche de l'Empereur, que la demonstration de joye que Sa Majesté fit paroître, quand il apprit l'arrivée de son Excellence ; le dessein que M. le Patriarche avoit de se rendre à la Cour, & les vûes qui le portoient à faire cette demarche. Il fit plus, car dans la deputation des Mandarins que ce Prince fit à M. le Patriarche, il avoit soin de faire de grands éloges du zele que Sa Sainteté faisoit paroître pour le salut des ames ; & il declaroit, que tout ce qui lui étoit proposé de la part de M. le Legat, étoit de son goût ; & que depuis long-tems il avoit souhaitté (ce que les Jesuites affectent de taire) quelqu'un qui put prendre le soin de la Mission, & reunir tous les Ouvriers dans un même sentiment : enfin ce Prince pour donner des preuves effectives de la sincerité de sa joye, ordonna une Ambassade solemnelle, & cela de son propre mouvement, avec des presens pour Sa Sainteté ; afin de faire par cette demarche la premiere ouverture de la correspondance qu'il vouloit établir entre les deux Cours. Et si l'esperance d'une abondante benediction sur la Mission, fondée sur des commencemens si heureux, a été avec la parole de l'Empereur étouffée dans le berceau, le même jour qu'on l'a vû naître. On n'en sera pas surpris, si on fait atten-

tion aux suggestions malignes données à ce Prince, contre les Vicaires Apostoliques, & les Ouvriers Evangeliques ; par l'addresse de ceux, qui ont pris la coutume d'attribuer à l'innocent, les fautes dont ils sont eux-mêmes coupables ; de traitter de brouillon le pacifique, qui souffre leurs brouillonneries ; qui ont dit à l'Empereur, que depuis quelque tems on voyoit entrer à la Chine, des Missionaires tirés d'un melange de toutes sortes de Nations : que les Prêtres Seculiers comme M. Appiani, ne s'y rendoient, que pour alterer les coutumes de la Chine ; que plusieurs n'y restoient qu'un an ou deux, & qu'ensuite ils s'en retournoient en Europe, où ils parloient mal des Chinois & de leurs usages ; & toutes ces choses si basses & si petites, dont on ne peut parler sans avoir mal au cœur, ont été rapportées à l'Empereur le 27 Decembre 1705, pendant l'intervalle de peu d'heures, après que Sa Majesté eut communiqué aux Jesuites, les faveurs qu'il venoit d'accorder au Legat, sans qu'ils y eussent concouru n'y qu'ils l'eussent sçu. Mais voici l'effet funeste que produisit le discours des Jesuites. Le lendemain 28 de Decembre, le Mandarin *Vanq* entra chez Monseigneur, pour lui annoncer de la part de l'Empereur, que les graces accordées le jour d'auparavant, é-

toient ſuſpendues, & que par conſequent le cours des liberalités Imperiales étoit arrêté ; c'eſt ce qu'on dira en ſon lieu avec plus de detail. Cela étant ſuppoſé comme public notoire, & deja prouvé dans des écrits, doit être regardé comme une lumiere, par laquelle il faudra juger de tous les autres évenemens facheux, qui dans la ſuite ſe ſuccederont les uns aux autres. Y a-t-il dans l'Univers une Cour, quelque chrétienne qu'on la ſuppoſe, quand même elle auroit autant de penchant pour les étrangers, que ces mêmes étrangers ſont ſuſpects dans cette Cour payenne ; qui ne ſe ſeroit je ne dis pas refroidie ou même indiſpoſée, mais qui auroit pu contenir ſon indignation & ſa vengeance, après de ſemblables diſcours, ſortis de la bouche de perſonnes en faveur & toutes puiſſantes par leur credit ? Je ne ſçaurois m'empêcher de le dire à la louange de ce Prince infidele, que peut-être tout autre que lui auroit avec moins de reſiſtance, donné dans le piege du menſonge & de l'impoſture ſi ſubtilement tendus, & par des perſonnes, qui devoient paroître à ſes yeux exemptes de ſoupçon. Il a neanmoins reſiſté pendant pluſieurs mois avant que de tomber, & il n'eſt effectivement tombé, qu'après avoir ſoutenu les aſſauts d'un grand nombre de fourberies, de diſcours ſeduiſans, & de ſollicitations

qui tenoient de la violence, avec lesquelles on assiege en mille manieres la droiture de son esprit, & la fermeté de son cœur; sans parler des instances passionnées qui lui sont venues de la part de son Herode, dont nous parlerons encore à la fin de cette Relation.

XXX. Monseigneur partit donc de Canton pour PEKIN le 9 de Septemdré 1705, ce ne fut pas une petite consolation pour lui, de voir deux jours avant son depart arriver à Canton M. Ignace Grampé, qu'il avoit fait venir de la Province de *Kekiang*, pour lui confier non seulement la procuration de la sacrée Congregation, mais encore la sienne propre; afin de le mettre en état de faire ses affaires, & de vaquer à ses interêts les plus importans dans des circonstances si difficiles. Il avoit besoin d'un sujet, qui eut autant d'experience, de vertu, & de probité, qu'en avoit cet Abbé, & il paroît que la providence l'a conduit à la Chine pour cette fin par des routes si extraordinaires, qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître le doigt de Dieu, & de voir des marques sensibles de celui qui n'abandonne jamais ceux qui mettent leur confiance en lui.

Il a été traité pendant son voyage, avec les formalités qui furent prescrites par la Cour au Qumton & au Viceroi de Can-

ton, c'eſt-à-dire, qu'il n'y parut ni avec l'éclat d'une perſonne publique, ni avec la reſerve d'un particulier. On lui fit garder un milieu qui dura juſqu'à Pekin. Il fut neanmoins traitté avec beaucoup moins d'honneur, que les Jeſuites n'ont coutume de s'en procurer; & certainement avec moins de diſtinction, que M. Sabino Mariani, & le P. Bouvet, lorſqu'ils porterent les preſens. Ce milieu fit plaiſir à Monſeigneur, qui eut par là la conſolation d'être delivré de la Compagnie des Mandarins, & qui trouvoit un moyen ſi naturel de ne ſe pas écarter de la mediocrité qui lui avoit été recommandée à Rome. Mais ce que M. le Patriarche gouta le plus, ce fut la Declaration expreſſe marquée dans l'ordre de ſon depart, qu'il n'avoit pas été envoyé pour payer le tribut, comme on a coutume de le dire à la Chine de tous ceux, qui y viennent avec le caractere de deputé de la part de quelque Prince étranger, mais pour examiner les choſes de la Religion. Par cette Declaration Sa Majeſté n'expliquoit pas ſeulement le motif de ſa Legation, mais il approuvoit ſon deſſein, & lui permettoit de faire les fonctions de Viſiteur; & ce qui eſt la plus avantageuſe de toutes les faveurs, ce Prince permettoit l'exercice de la Religion chretienne dans tout l'Empire, par un Acte auſſi public & auſſi autentique.

Après que Monseigneur eut donné des preuves de sa reconnoissance, de la grace que lui faisoit l'Empereur, il trouva encore ici les Jesuites dans son chemin. Ils firent courir le bruit dans la Ville de Canton, comme j'en suis assûré par les Lettres originales de quelques-uns d'entre eux, & par d'autres preuves; que quand M. le Patriarche mit les presens qu'il devoit offrir à l'Empereur comme simple particulier, dans le garde-meuble de l'Empereur; on avoit écrit dessus les ballots la lettre qui signifie tribut. Ce qu'ils disoient & publioient pour abaisser les actions de son Excellence, & pour en diminuer l'éclat, ou les rendre entierement meprisables aux Chinois; sans faire attention qu'en cela ils se condamnoient eux-mêmes, comme complices de cet affront qu'on lui faisoit; puisqu'au lieu de repandre par tout ce fait, s'il étoit veritable; & de donner comme ils ont fait, aux Provinces des connoissances aussi odieuses pour Sa Sainteté; ils auroient dû l'empêcher comme il leur étoit facile, & en avertir M. le Legat au plutôt & sans delai, & c'est ce qu'ils n'ont pas jugé à propos de faire. Je dis que ces connoissances sont odieuses, non pas tant en elles-mêmes, que dans la mauvaise vûe de ceux qui les ont communiquées. Car qui est celui qui ne puisse pas écrire ce même titre sur ses

meubles, & se donner par là le monde entier pour tributaire ? Avec la même justice on auroit pu écrire la même étiquette sur les presens que l'Empereur envoyoit au Pape, par M. Sabino Mariani. Mais le P. Gerbillon rapporte la chose bien autrement ; il assure qu'on avoit écrit sur les ballots : *Les presens de* Tolo *envoyé par le Pape.* Mais rien ne dissipe plus ce doute s'il étoit réel, que les paroles de l'Empereur dans son Decret, où il s'exprime d'une maniere qui est toute contraire à ce que les Peres ont osé publier avec leur zele ordinaire, pour les interêts du S. Siege. Zele qu'on remarque encore dans les paroles du P. Joseph Suarez aujourd'hui Vice-Provincial, qui écrivit le 18 de Janvier 1706, une Lettre pleine du venin dont il avoit fait de si bonnes provisions ; quoiqu'il fut un des moins emportés d'entre les Jesuites de la Cour. Voici comme parle ce Vice-Provincial.
» Tous ces Messieurs, dit-il, qui parlent de
» M. le Patriarche & de ceux qui étoient
» avec lui, sont des personnes prevenues
» & incapables de goûter plusieurs verités,
» ameres à quiconque a le palais ou le gout
» formé sur les ragouts de Rome.

D'où je conclus, que ces Messieurs avoient le palais façonné, & disposé sur les ragouts de Rome ; ce qui veut dire en d'autres termes, que leurs penchans s'accommodoient

autant avec les interêts du S. Siege, que ceux des Jesuites y étoient opposés; parce que le gout de ces Peres étoient corrompu par des maximes si contraires à la Religion, & si opposées aux devoirs du Christianime, qu'aucun de ceux qui sont sortis de Rome, n'auroit jamais pu se le persuader; si l'experience jointe à l'évidence la plus palpable, ne le faisoit ici toucher au doigt. On peut même assûrer, que quelque sujet qu'eût Monseigneur d'être degoûté par les insolences, par les oppositions, & par les actions de ces Missionaires favoris d'une Cour payenne; qui tous sont assûrément des morceaux bien amers pour la conscience d'un Visiteur Apostolique, accoutumé aux ragouts de Rome; on peut neanmoins dire, qu'il a souffert, toleré avec patience ces sujets revoltés, dans la vûe de tenter la douceur pour les faire rentrer dans la voye du salut. Et que ce n'est qu'à l'extremité, qu'il a été forcé à ne plus tant épargner la reputation de ces Peres, qui se sont euxmêmes noircis par tant d'actions indignes de l'humanité.

XXXI. Monseigneur pourroit ici faire le recit de plusieurs de ces verités ameres, dont parle le P. Suarez, telle qu'est le peu de respect des Jesuites de Canton pour M. le Patriarche, dans le tems qu'il en partit pour Pekin. Car ils furent les seuls avec

M. d'Afcalon, qui fe difpenferent d'aller prendre congé de lui, dans le tems qu'il étoit embarqué dans la Galere Royale ; ce qui neanmoins fe pratique toujours à la Chine, & à quoi le Viceroi ne voulut pas manquer, tout indifpofé qu'il fut contre M. le Patriarche. Autre verité amere, les reproches que les Jefuites de Pekin firent au P. Acofta, parce qu'à l'occafion du paffage de M. le Legat, par la Ville de *Nanchan* lieu de fa refidence, il fut repris d'avoir excedé en le recevant dans fon Eglife, non pas fon devoir, ni la mefure du refpect qui étoit dû à un Vifiteur Apoftolique, mais les inftructions de ces Peres, ou leurs defirs, dès-lors prevenus de l'efprit de revolte. La troifiéme verité amere, fut l'accueil froid pour ne rien dire de pis des Jefuites de Pekin, qui reçurent M. le Patriarche à la porte de la Cellule qu'on lui avoit preparée, fans s'abaiffer pour demander fa benediction ; à cette preuve de leur humilité & de refpect pour le S. Siege, il faut joindre leur politeffe, qui leur faifoit prendre la liberté d'entrer chez Monfeigneur fans ceremonie, toutes les fois qu'il recevoit la vifite des Mandarins, pour être les temoins de ce qui s'y difoit, & qui les en faifoit fortir fans même le faluer, à moins que ce ne fut affez rarement, par de legeres inclinations de tête, à la maniere

des Pagodes. La liberté que ces mêmes Peres ſe ſont donnée, de parler avec mepris des preſens qu'il apportoit, eux qui ont le beau talent de faire ſi bien valoir les choſes d'Europe, & de les vendre même beaucoup audeſſus du plus haut prix, eſt encore une de ces verités que ces Peres ont mis au jour, pour rendre aux Chinois le caractere de Monſeigneur vil & mepriſable ; ce qui prouve auſſi, combien ces Peres ſont éloignés de s'intereſſer dans ce qui pourroit rendre ſa dignité plus reſpectable.

XXXII. A tous ces faits, il pourroit ajouter le refus d'obeir à ſes ordres, qui leur furent ſignifiés avec les inſtances réiterées de M. l'Evêque de PEKIN ; la reponſe pleine d'orgueil qui lui fut faite par le P. Grimaldi alors Viſiteur de la Compagnie, le retranchement d'un terrain que S. M. lui avoit accordé, pour inhumer le Chirurgien Sigotti, reduit par ces Peres à un eſpace très-étroit, qui ſe trouvoit ſitué auprès de celui des Jeſuites qui eſt vaſte, & cela dans un tems que l'Empereur lui en avoit accordé un autre fort ample, où l'on auroit pu faire un jardin & bâtir une maiſon. La repugnance que le P. Grimaldi fit paroître de laiſſer aſſiſter ſes Peres en ſurplis dans l'action du Convoi, qui ſe faiſoit dans ce petit coin de la terre, dont nous venons de parler, qui étoit éloi-

gné de Pekin d'une lieue. La hardiesse que ce Religieux eut alors, de lui dire en face qu'il ne le pouvoit permettre, & qu'il protestoit formellement contre ce qu'il exigeoit. Sans doute que ce Jesuite avoit alors oublié, ce que ses Confreres de Pekin & lui avec eux, avoient peu de tems auparavant representé à Sa Sainteté dans leur Lettre du 12 Decembre 1700, que les morts à Pekin & dans les autres lieux de la Chine, étoient portés par les principaux Juges de la Ville avec la Croix & la Banniere, au lieu de la sepulture avec pompe & solemnité. Et cependant il n'étoit pas question ici de faire le moindre éclat, mais de porter l'habit sacré, non pas publiquement dans les rues de la Ville, mais dans un lieu écarté & inconnu, & à couvert des regards des Chinois pour le tems court d'une fonction, qui ne demandoit que quelques minutes, sans qu'il y eut ombre de danger à la faire. Et parce que Monseigneur demanda au P. Grimaldi, si étant venu de si loin en qualité de Visiteur envoyé par le S. Siege, avec des pouvoirs si étendus; il avoit besoin de son consentement, pour faire mettre le surplis dans des circonstances si favorables à quatre Religieux Missionaires, afin que dans l'exercice des fonctions sacrées ils fussent distinguées des laiques, & que tout se passa avec plus de bienseance?

Ce

Ce Pere repondit effrontement, que sans son consentement il ne seroit pas venu à Pekin. Monseigneur lui repliqua, qu'il y seroit venu avec plus d'honneur, en faisant valoir les Brefs de Sa Sainteté, qu'il avoit bien voulu supprimer pour suivre leur conseil. Le Jesuite repartit oui, mais qui auroit interpreté ces Brefs? Comme s'il avoit voulu dire qu'il ne manquoit pas de moyens de les rendre inutiles, ou en corrompant le sens, ou en suggerant des reflexions capables de les faire rejetter avec mepris. Habileté que Monseigneur est forcé par la grande experience qu'il en a faite, de reconnoître dans ce Superieur des Jesuites de la Chine.

XXXIII. Je dois avertir, que le P. Antoine Thomas rapporte dans sa relation, que l'Empereur est parvenu à connoître les disputes sur les Rites Chinois, par la défense que Monseigneur a faite de changer les ornemens exterieurs pour le Convoi du Chirurgien. Ce qui est une invention si depourvûe de jugement & de bonne foi, qu'en même-tems qu'on la produit pour couvrir ceux qui ont parlé de ces matieres à l'Empereur, elle les manifeste, & decouvre l'iniquité de ceux qui sont obligés pour se cacher, d'avoir recours à un appui aussi foible qu'il est frivole. Une autre fausseté que les Jesuites ont repandu à la

Chine avec des vûes & des intentions aussi droites, est de même trempe ; sçavoir, que Monseigneur leur avoit ordonné d'accompagner le corps du défunt par la Ville en surplis, jusqu'au lieu de la sepulture : pure fable à laquelle M. le Patriarche n'a jamais pensé. Il est vrai qu'il auroit voulu qu'on montrât la Croix, & qu'il l'avoit ordonné lorsque le Cercueil seroit arrivé au lieu de la sepulture ; mais on trouva que le bâton en étoit rompu : ce qui, selon toutes les apparences, ne fut pas les effets du hazard ; mais d'un dessein premedité par ceux qui ont écrit, qu'on portoit les défunts à Pekin avec la Croix élevée dans les rues de la Ville. Mais comme Monseigneur étoit retenu au lit par la maladie, il fut obligé de s'en rapporter à la bonne foi d'autrui, & de commettre M. Appiani pour cette fonction, avec injonction de ne rien souffrir pendant la ceremonie, qui ressentit la superstition. Ce bon Prêtre n'osa pas lui promettre de réussir, par la défiance qu'il avoit de ses propres forces, trop inferieures à la toute-puissance de ceux qui font tout avec hauteur, & qui ne peuvent souffrir d'être contredits en rien. M. Appiani en effet, eut pour ces Peres toute la complaisance dont il étoit capable, & leur accorda au de-là de ce qu'ils devoient raisonnablement attendre, & cependant il n'a pas été assez

heureux pour meriter leur bienveillance ; parce que l'ayant trouvé inflexible en quelque chose, il a merité le glorieux titre d'ennemi de la Societé, qu'il a soutenu avec tant de constance jusqu'aujourd'hui. *

XXXIV. Monseigneur pouvoit mettre au nombre de ces verités ameres du P. Suarez, la premiere antienne qui lui fut annoncée & à ses Ecclesiastiques, de ne s'arrêter à PEKIN que pendant trois mois, après lesquels on peut comprendre, que les Peres ne manqueroient pas de faire les diligences necessaires, pour empêcher la prolongation. Mais l'Empereur plus sensible qu'eux aux sentimens qu'inspire l'humanité, se laissa toucher de l'état deplorable de sa santé, qui le mettoit dans l'impuissance de se mettre sitôt en chemin.

On nous battoit encore les oreilles de ces propositions temeraires ; vous êtes venu à la Chine en petit nombre, vous en sortirez en grand nombre. Ni les Cardinaux du S. Office, ni le Pape, ne peuvent decider les Controverses sur les Cultes de la Chine. Les Constitutions des Papes n'ont pas la force d'obliger à la Chine : les Livres de M. Mainbourg n'ont été défendus, que

* M. Appiani a depuis ce tems-là soutenu le poid de la haine des Jesuites, pendant tout le tems qu'a vécu l'Empereur, qui n'est mort qu'en l'année 1722, le 20 de Decembre.

parce qu'ils disoient la verité. Ces propositions & bien d'autres que je ne veux pas relever, fourniroient la matiere à bien des reflexions, si le tems le permettoit. On peut ajouter les remercicmens que les Jesuites en corps, ont faits à S. M. pour les avoir delivrés de la visite incommode du Legat Apostolique, si frequente en ce pays ; les protestations portées au même Empereur deux jours après, c'est-à-dire, le 29 de Decembre 1705, qu'aucun d'eux ne recherchoit la Charge de Superieur General des Missionaires, & que même aucun d'eux ne le pouvoit être ; ils firent cette demarche, pour donner à entendre, que mal à propos Monseigneur les rendoit coupables de cette ambition. Mais quoiqu'on eut un fondement legitime d'en soupçonner quelques-uns d'entre eux, surtout celui qui exercoit depuis si longtems une espece de tyrannie sur la Mission & les Missionaires ; neanmoins Monseigneur ne jugeoit point alors, que les Jesuites eussent cette ambition, quoiqu'il fut convaincu que ces Peres ne vouloient aucun Superieur.

XXXV. Quelles n'ont pas été les calomnies debitées contre M. Appiani, les mauvais offices qu'ils lui ont rendus auprès des Chretiens, le faisant passer pour un perturbateur des Coutumes Chinoises, &

pour leur ennemi, quoiqu'il se tua de leur rendre service, jusqu'à se rendre suspect aux autres Missionaires, qui le croyoient uni de sentiment avec eux ? Ces Peres ne se contenterent point de le noircir à Pekin, ils le decrierent tant qu'ils purent dans les Provinces, dans la seule vûe d'éloigner les Chretiens du Visiteur Apostolique, en se vengeant de lui sur son Interprete, & de le mettre dans l'impossibilité de faire les fonctions de sa Charge. Expedient admirable pour ne pas laisser voir le jour à beaucoup de choses qui repandoient une fort mauvaise odeur à la Chine, où on étoit étrangement scandalisé des desordres de certains Missionaires, qui joignent à un orgueil démesuré, l'exemple d'une conduite qui étonne même les Infideles. Mais comme il ne leur fut pas possible d'empêcher, que quelques-uns de ces scandales ne vinssent à la connoissance du Visiteur, d'une maniere qui l'obligea à y apporter le remede que les coupables ne vouloient pas, parce qu'ils aimoient leurs crimes. Ces mauvais Religieux au lieu de benir Dieu, qui leur envoyoit le moyen de reparer leurs fautes, firent tomber sur ce bon Missionaire l'iniquité & la malignité de leur soupçon, & ils l'étendirent à d'autres, qui n'étoient pas moins innocens que lui. Ces Peres ont poussé leur vengeance jus-

qu'à tendre des pieges à ce zelé Missionaire par rapport au Sacrement de penitence. En ayant été averti, il se retira prudemment du Confessional, & refusa de continuer d'entendre les Confessions, quoiqu'il ne confessât qu'un très-petit nombre de Neophites.

Que ne pourroit-on pas dire des violences, que ces Peres exerçoient dans le recouvrement des deniers qui leur étoient dûs? Ils étoient dans l'usage d'envoyer des Soldats, leurs serviteurs, ou les artisans qui travailloient pour eux, dans les maisons de leurs creanciers ; de les y envoyer de leur propre autorité pour les contraindre de payer, pour les vexer, & leur causer des frais jusqu'à payement entier. Quelqu'un eut la charité d'en avertir le P. Pereira, qui étoit celui de tous les Jesuites, qui se signaloit le plus par ces procedés indignes d'une personne doublement consacrée à Dieu. Mais ce Pere au lieu de profiter de l'avis, declara qu'il étoit prêt de soutenir même par écrit, que cette maniere d'exiger son dû en se rendant justice à soi-même, étoit non seulement permise & juste, mais encore la plus équitable ; n'étant d'ailleurs défendue par aucune Loi ni divine ni humaine. Mais quand finirois-je, si j'entreprenois de rapporter toutes les verités ameres qui affligeoient bien plus

vivement l'esprit, que la colique ne tourmentoit le corps du Visiteur Apostolique, qui malgré les incroyables contradictions, qui auroient dû être desagreables même au P. Suarez, avaloit l'amertume sans dire mot, pour n'être pas obligé à les devoiler à la confusion de la Compagnie, à moins que d'y être forcé par l'extreme nécessité; n'ayant rien plus à cœur que de donner par sa patience, autant que la justice & la probité le pouvoit permettre, des preuves de son affection pour un Corps qu'il avoit tant estimé en Europe.

XXXVI. Mais après une si longue disgression, quoique necessaire pour connoître l'état de la Mission, & la disposition des Ouvriers qui y travaillent, il faut revénir à notre voyage de Pekin. Il ne s'est rien passé qui merite d'être remarqué, que je n'aye rapporté dans une autre Relation, sinon que Monseigneur dès Canton commenca à éprouver les fortes contrarietés qu'on lui a fait souffrir. Non seulement on y travailla à l'abaisser autant qu'on put lui & sa dignité, en lui refusant les honnêtetes que les Jesuites ont coutume de faire à leur Provincial, & au P. Grimaldi; mais on fit ce qu'on put pour rendre meprisables les personnes qui l'accompagnoient: des Missionaires de concert, après une deliberation sur cette affaire, refuserent à son

Secretaire & à son Medecin, les titres & les traitemens que les Religieux à la Chine sont dans l'usage d'accorder aux laïcs qui sont auprès d'eux : comme si d'être à la suite de Monseigneur, eut été une tache capable de les avilir, & de les faire descendre de leur état naturel. Et cela s'executa avec tant d'adresse par un valet du P. beauvoiliers, que sans que Monseigneur en sçut rien, on envoya au Viceroi une liste de leurs noms, avec un memoire qui les abaissoit tous, & qui en inspiroit du mepris; ce qui fut suivi de plusieurs autres demarches de même nature, qu'il fallut dissimuler pour éviter des éclats, que ces Missionaires désiroient de toute leur ame; & il n'étoit pas possible d'y remedier autrement qu'en faisant du bruit : inconvenient qui étoit fort à craindre, & qui auroit été autant contraire aux vûes de la Legation, qu'il auroit été favorable aux desseins des Jesuites : mais ces Peres qui cherchoient par là à exposer Monseigneur à un point de vûe, qui le fit paroître égal aux autres simples Missionaires, trouvoient le moyen d'avilir le Medecin que l'Empereur désiroit depuis si long-tems, & que les Jesuites redoutoient, comme un fleau dont il leur étoit important de se délivrer. Ces Peres eurent aussi la consolation de réussir à Pekin, & d'inspirer à ce Prince un si grand

dégout pour le Medecin, qu'il n'en fit aucun cas, & que résolu de ne s'en pas servir, il en demanda trois autres en Europe, quoiqu'il fut difficile d'en trouver, qui valut celui que M. le Patriarche avoit amené. Qu'un chacun juge après cela de l'habileté de ces Religieux courtisans, qui ont le secret de faire voir de travers à un Prince, qu'ils appellent Argus à cent yeux, sur un objet simple & exposé actuellement à sa vûe ; & combien plus il leur sera facile de le tromper sur des choses éloignées, & qu'il ne connoît que par leurs rapports. Et pour parler avec toute la sincerité qui convient, qui est celui qui ne trouvera pas de la ridiculité, de l'affectation, & un dessein prémedité, dans le refus de traiter honorablement un homme aussi noble que M. le Secretaire, & un Docteur de medecine aussi éclaïré que M. le Medecin ? Peut-on avec la moindre vrai-semblance de bon sens, refuser à des personnes de cette distinction, ce qu'à la Chine on accorde à un frere laïc, à un Chirurgien, à un simple Arracheur de dents, à un valet même, pourvû qu'il porte l'habit de Jesuite & de quelqu'autre Religion ? D'où on peut comprendre, combien les idées qu'on doit avoir de ce qui se passe dans les Indes, sont differentes de celles qu'on s'en forme en Europe ; & que si l'ombre seule de l'habit Regulier

vriers seducteurs, & que leur cœur n'étoit pas corrompus par des sentimens de mepris, de défiance, ou de haine contre le Vicaire de Jesus-Christ. Il dina une fois chez le P. Acosta, avec quelques autres Missionaires qui s'y rencontrerent. Enfin peu avant que de partir, le Viceroi lui ayant envoyé par present la somme de 500 Taels * pour la dépense du voyage dans sa Province, M. le Patriarche la renvoya honnêtement, il s'est par tout ailleurs conduit avec le même désinteressement; & si la politesse l'a quelquefois obligé d'accepter ce qu'on lui offroit, il a eu soin de reconnoître le don qui lui étoit fait, par un autre qui le valoit au double.

XXXVIII. Il étoit parti de Canton avec une santé très-foible, l'application contiuuelle pour faire ses Lettres d'Europe, & les autres affaires de son Ministere, qu'il expedioit en chemin faisant, l'avoit considerablement alteré. Il faut ajouter, que de l'extreme chaleur de la Province de Canton, il passa en peu de tems au froid excessif des Provinces du Nord; en marchant à grandes journées, on rencontra bientôt la rigueur de l'hiver, très-contraire à un corps affoibli par les maladies, par les longs voyages, & par les occupations de son emploi, le 22 Novembre, peu après

* Le Tael vaut quatre livres de notre monnoye.

qu'il

u'il eut quitté à *Lincim* M. l'Evêque de Pekin, il fut tourmenté d'une si violente olique dans un lieu qui n'étoit éloigné que le dix journées de Pekin, qu'il en fut eduit aux abois, & au danger de n'en pas evenir. Cet accident fut causé par une bi-e très-froide, qui s'étant élevée pendant a nuit avec une grande abondance de nei-ge, penetra tous les recoins de la barque, & glaça la riviere sur laquelle nous faisions oute.

XXXIX. Mais avant que de passer ou-re, il faut remarquer que M. l'Evêque de Pekin s'entretenant avec M. le Legat des esuites de Pekin, lui dit sans detour que 'enfer, (ce fut son expression) étoit de-hainé contre lui à Pekin, avant qu'il y ar-ivât. Ce Prelat néanmoins loin de s'ef-rayer voulut bien se mettre en frais de lui nspirer du courage en repetant sans cesse e mot usité de son pais : *Vive saint Marc.* * Ce Prelat loin de l'ennemi étoit courageux omme un lion ; mais étant venu de puis à Pekin sous pretexte d'assister charitable-nent M. le Legat dans sa maladie, réelle-nent pour se prêter aux vues de son cher P. Gerbillon, qui l'avoit appellé dans des onjonctures, où il s'imaginoit qu'il pour-oit tirer de lui quelques secours, il fit voir

* M. l'Evêque de Pekin étoit de Venise, qui reconnoît S. Marc pour son Patron.

quel étoit son courage dans l'occasion, où il falloit combattre; puisqu'au lieu de secourir M. le Patriarche & d'exhorter les Jesuites aux sentimens de soumission, qu'ils devoient au S. Siege, se laissa tellement remplir la tête des idées du P. Gerbillon couvertes du pretexte de la conservation de la Mission, que dans le tems, que M. le Legat étoit aux bains, il se rendit le mediateur des Jesuites pour lui demander par sa Lettre du 8 Juin 1706, de promette à l'Empereur de ne rien innover touchant les controverses decidées: Il eut même assez de temerité pour lui proposer de consulter l'Empereur, & de recevoir son Oracle pour l'envoyer ensuite à Sa Sainteté, de quoi, ajoutoit-il, Sa Majesté lui seroit très redevable, & son Excellence comblée de consolation. C'étoit demander que M, le Legat secouât le joug, que le Pape lui imposoit d'executer les ordres du S. Siege; qu'il se soumit pour l'exercice de son Ministere aux volontés d'un Prince idolatre sur un point decidé par le Chef d l'Eglise, & qu'il se chargeât devant Dieu & devant les hommes de toutes les abominations renfermées dans les pratiques condamnées. Belle proposition à faire à un Visiteur Apostolique envoyé pour faire rendre aux Decrets la soumission, qui leur étoit dûe. Et si le Pape Leon III deposa avec raison son

:gat, qui avoit cru que pour des raiſons
ıne haute prudence,il ne devoit pas ren-
e à l'Empereur Leon d'Iſaurie Chef des
onoclaſtes, le Bref, où ce Pape le trait-
, comme meritoit ſon impieté, combien
us n'auroit pas été puniſſable celui, qui
roit commis l'attentat de vouloir accor-
r Jeſus-Chriſt avec Belial, & de faire
ıe trêve entre l'Evangile & l'Idolatrie du
ıkiao contre les deciſions de l'Egliſe, &
; ordres exprès du ſouverain Pontife?
Il faut pourtant rendre juſtice au bon E-
que; qui n'a pas tant péché par un fond
mauvaiſe volonté que par un accès de
ibleſſe & par l'impreſſion d'une crainte
ndée, ſur les connoiſſances qu'il recevoit
ı P. Gerbillon, ponctuel à l'informer
: l'état de nos affaires dans la Cour de
Empereur: dont le Prelat par bonté crut
voir donner avis à M. le Legat. Ce Pre-
t l'avertiſſoit donc, que les Jeſuites a-
ıient gagné le petit Roi appellé par eux
erode, & l'avoient engagé à prendre vi-
ment la deffenſe de leur cauſe; que ce
:ince avoit commencé en faveur de ces
:res par faire paſſer auprès de l'Empereur
Mandarin *Vang* pour un menteur, qui
.voit trompé en attribuant à ſon Excellen-
des ſentimens d'eſtime pour l'Empereur
ı'il n'avoit pas, que pour obliger ce Man-
rin à ſe dedire auprès de S. M. il l'avoit

menacé de le faire mourir ſous le bâton, que les Jeſuites ſçavoient que Monſeigneur faiſoit ſon poſſible pour obtenir une Audiance particuliere, que les Jeſuites empêcheroient de toutes leurs forces, & qu'ils réuſſiroient; que quoique les Jeſuites euſſent donné parole de ne point parler à l'Empereur des contrats uſuraires, il étoit conſtant, que ce Prince étoit informé de tout ce qui s'étoit paſſé à ce ſujet; puiſqu'il avoit dit au P. Pereira, qu'on avoit touché à ſon petit chien favori, en lui deffendant les profits qu'il tiroit par ce moyen; que les Jeſuites avoient entrepris de faire chaſſer Monſeigneur, & de lui faire refuſer ſon retour à Pekin, qu'enfin la Miſſion étoit perdue, paroles qu'il termina par le refrain ordinaire, de promettre à l'Empereur de ne rien innover.

Monſieur l'Evêque de Pekin n'ignoroit pas lorſqu'il écrivoit ſur ce ton à M. le Legat, que la deciſion de Rome avoit été envoyée à la Chine par pluſieurs voyes. * Mais ces avis donnés à Monſeigneur dans le tems qu'il étoit dans les bains, étoient plus propres à augmenter ſes ſueurs qu'à les diminuer. Il avoit dans ces conjonctures

* Les Jeſuites intercepterent tous les paquets du S. Siege où étoit le Decret, & prirent ſi bien leurs meſures, qu'aucune copie de la Deciſion Pontificale ne put parvenir juſqu'à M. le Legat, à qui toutes les depêches étoient addreſſées.

besoin d'un courage infiniment audessus de celui, qui peut venir de l'homme pour se soutenir contre de si violens assauts. Une grace particuliere de Dieu lui étoit absolument necessaire, où il n'y avoit rien à attendre de la part des creatures, que des traverses & des persecutions. Il ne faut pas néanmoins s'étonner, que le bon Evêque se rendit l'instrument de la passion des Jesuites : Il tenoit à eux par tant de liens par l'amitié, par la reconnoissance, par la conformité de sentimens, par l'interêt & le besoin, où il étoit de les avoir pour lui, afin de se maintenir dans son poste, qu'il se chargea de l'indigne commission de servir de mediateur pour faire une proposition, qui ne lui paroissoit supportable, que parce qu'il s'étoit livré à une terreur pannique, qui l'empêchoit de voir ce qui lui auroit fait horreur. Enfiin ce Prelat au lieu de soulager Monseigneur, lui devint tellement à charge, qu'il ne servit plus dans la suite qu'à l'affliger & à le remplir d'amertume.

XL. Il est bon de remarquer ici le tems, où l'on prenoit & où l'on executoit des desseins si violens contre le Legat Apostolique. C'étoit à la fin de Mai & au commencement de Juin de l'année 1706, après qu'on eut intercepté sa Lettre à M. le Cardinal Paulucci Secreeaire d'Etat, dattée du 28

Avril de la même année, qu'il envoyoit par la Moscovie ; c'étoit peu de tems après que le P. Kilian Stumpf osa dans son indigne Memorial du 15 de Mai menacer M. Appiani interprete de Monseigneur, & le traitter injurieusement dans le tems que M. le Legat condamnoit les contrats usuraires des Jesuites de Pekin ; dans le tems qu'il n'avoit encore rien statué à l'égard des Cultes Chinois ; dans le tems qu'il étoit sans force & dans un épuisement que venoit de causer un accident soudain qui le mit à deux doigts de la mort, & que l'Empereur aussi bien que le medecin qui le traittoit attribua à la violence du poison, en sorte qu'alors on ne lui donnoit que deux jours de vie. Ce fut enace tems-là qu'on formoit ces projets. Mais l'Empereur plus humain touché d'un évenement si funeste pour un homme, qu'il aimoit encore malgré les impressions des discours pernicieux des Jesuites, envoya dire à son Excellence pour le consoler qu'il prit courage qu'il lui promettoit un favorable succès pour toutes ses affaires en lui accordant ce qu'il lui avoit demandé.

Néanmoins Monseigneur s'étant mieux porté quelques jours après, & ayant commencé à reprendre ses forces, on commença à lui faire les propositions dont on vien

de parler ; & sans autre sujet de mecon. tentement, que celui qui avoit pour motif sa fermeté à ne se point laisser ébranler ni par les menaces ni par les promesses, qu'on employoit pour lui faire donner parole de ne rien innover. On lui signifia dans son lit le premier ordre injurieux qu'on venoit d'extorquer à l'Empereur. Ce qu'on exigoit de lui dans cet ordre, étoit aussi avantageux aux Jesuites, qu'il étoit indigne de son caractere ; mais n'importe, on vouloit qu'en s'immolant pour ces Religieux il sacrifiât aussi le S. Siege, la Religion & J. C. même pour sauver l'honneur de la Societé. Ce fut le 21 Juin que l'Empereur lui parlant de l'integrité des Cultes Chinois & de la Doctrine de Confucius, lui declara en même tems en termes piquans les fausses accusations qu'on avoit formées contre lui.

XLI. Toutes ces circonstances pesées, firent prendre à Monseigneur la resolution de se delivrer des pieges des Jesuites de Pekin. Quoiqu'il fut très-foible, il crut devoir faire un effort, & demander à Sa Majesté une Audiance publique, laquelle lui ayant été accordée, il y parut, & demanda la permission d'aller à Nanquin. L'Empereur avoit eu le jour d'auparavant une conference secrete avec tous les Jesuites, accompagnés du petit Roi leur nou-

protecteur. On y delibera sur ce qu'on pourroit repondre au Legat. On lui dit à l'Audiance qu'au lieu d'aller à Nanquin, il reprendroit en droiture le chemin de l'Europe. Mais les circonstances ayant changé, on revoqua l'ordre par écrit, on reforma les projets, & on songea à d'autres moyens pour les executer.

Sur l'avis qu'on reçut à la Cour, que M. de Conon alloit arriver, on invita M. le Legat à se trouver à une nouvelle Audiance, qu'on lui accordoit sous pretexte de le traitter avec honneur, & de suppléer à ce qu'on n'avoit pas pu faire pendant la premiere Audiance. M. l'Evêque de Conon entra en effet à Pekin le 30 de Juin, jour de Fête pour le P. Antoine Thomas, qui le met au nombre des jours les plus heureux de l'Eglise. L'Empereur dans le tems que dura cette longue & ennuyeuse Audiance, ne fit autre chose que de parler de paix avec Confucius ; paix qui fut alors louée & relevée par les Jesuites, sur lesquels ce Prince jettoit de tems en tems des regards favorables, accompagnés d'un sourire gratieux ; pendant qu'il ne se tournoit du côté de M. le Legat, que pour fulminer des menaces contre la Mission, avec ordre d'en informer le Pape. Il avoit sans doute oublié les sentimens de droiture, qu'il avoit fait paroitre à l'Audiance du 31 Dé-

cembre 1705, & dont Monseigneur lui rappelle le souvenir dans sa Lettre du 13 de Juillet, qu'il écrivit à Sa Majesté pour obéir à ses ordres : sçavoir, que dans les choses qui regardent la Religion Chretienne, lui Empereur, en laisseroit la connoissance au Pape & aux autres Superieurs Ecclesiastiques, pourvû qu'ils ne donnassent point de sujet legitime aux Missionaires d'avoir recours au Gouvernement, & qu'ils ne causassent point de trouble dans l'Etat. Monseigneur ajouta dans la même Lettre, que les Chretiens en matiere de Religion étoient obligés d'obéir au Pape ; dût-il leur en couter la vie. Il est vrai que cette proposition fut fortement combattue par les Missionaires qui obsedoient ce Prince ; ce qui le determina à se livrer à eux sans reserve, & à faire contre la Religion, ce qui n'a que trop éclaté quelques mois après.

L'Empereur partit pour la Tartarie le premier de Juillet, accompagné du P. Thomas Pereira & du P. Barros, & du Frere Paramino tous trois Jesuites. Le P. Pereira qui étoit sexagenaire, avoit depuis quelques années interrompu la coutume de suivre l'Empereur en ce voyage, qui étoit penible, & peu proportionné à ses forces. Mais ce que ce Jesuite y fit pour ruiner la Mission, ne fit que trop connoître le motif qui l'avoit engagé à l'entreprendre, & à

faire un effort. L'Empereur avant que de partir, envoya le matin interroger juridiquement M. de Conon ſur la doctrine de Confucius. Sur le midi, M. le Legat lui défendit & aux Jeſuites auſſi de diſputer en preſence de l'Empereur. Toutes ces circonſtances jointes à d'autres, qu'on marquera dans la relation des évenemens de l'année 1706, font connoître la paſſion des Jeſuites à ſe ſervir de tous leurs artifices, pour engager M. le Legat à ſe ſoumettre aux déciſions de l'Empereur, pour les oppoſer enſuite contre tout ce que le S. Siege & ſes Miniſtres pourroient faire au ſujet des Cultes Chinois. Ils auroient par là réuſſi à charger M. le Patriarche d'une demarche auſſi honteuſe qu'impie, s'il avoit par imprudence ou par lacheté, donné dans les pieges qu'on lui avoit tendus. Mais ces Peres voyant qu'il n'y avoit rien à gagner ni par des menaces, ni par des injures qui furent prodiguées ſans meſure, pour abbattre ſon courage; eurent recours à l'artifice & à la calomnie. Ils faiſirent une parole que M. le Legat dit pendant l'Audiance à la louange de M. de Conon, qui devoit bientôt arriver; ce que la Cour ne ſçavoit déja que trop, & qu'il étoit inutile de cacher plus long-tems: ſur le fondement d'un mot ſi innocent & ſi juſte, les Jeſuites n'ont pas craint de bâtir une calomnie atroce, en

faisant faussement courir le bruit, que M. le Legat avoit proposé à l'Empereur M. de Conon, pour disputer devant lui sur les Cultes controversés ; ce qui étoit le charger d'avoir voulu introduire à la Chine un des plus énormes attentats, dont on ait jamais oui parler dans l'Eglise de Dieu ; tel qu'auroit été le recours desesperé à un Tribunal idolâtre, pour juger d'une idolâtrie condamnée par le S. Siege ; ce qui auroit été une démarche plus impie, que celle des Ariens contre les Catholiques défenseurs de la foi de Nicée, à laquelle ces heretiques opposoient la Formule de Sirmium, soutenue de l'autorité de l'Empereur Constance, & de l'exil de plusieurs saints Evêques, sans parler de plusieurs autres violences, qui sont rapportées dans les Annales sacrées. Telle étoit l'idée que M. le Patriarche s'étoit formée de ce recours honteux & detestable, pendant que les Jesuites ses calomniateurs soutiennent, que l'Empereur de la Chine est le seul Juge competant de cette cause, qu'ils appellent la question de fait.

XLII. Je m'apperçois que M. l'Evêque de Pekin ma detourné de la suite de ma relation ; mais que cela doit compenser les deux jours que nous avons été retenus à *Lincim*, en attendant que les barques eussent passé les écluses, qui sont frequen-

tes dans la Province de *Xuntung*, quoiqu'elles s'en soient tirées plus promptement que d'autres, qui n'étoient pas si bien servies. Ce fut là que Monseigneur reçut la visite des fils du *Zumton* & du Viceroi de Canton, envoyés par ordre de l'Empereur, qui attendoit le Legat avec impatience ; pour obliger les barques à faire diligence. Ces jeunes Seigneurs auroient souhaitté pour abreger le chemin, que Monseigneur alla par terre, afin d'éviter les longs détours du Fleuve ; mais sa santé ne lui ayant pas permis, il fut obligé de reprendre la voiture des barques, qu'il quitta à quatre journées de Pekin, à cause de la rigueur du froid, qui ayant glacé le Fleuve, en avoit rendu la navigation impraticable. Le lieu du debarquement étoit une Ville marchande nommée *Tienzin Goei*, où il reçut pour la seconde fois les deux Fils du *Zumton* & du Viceroi de Canton, avec trois Jesuites tirés des trois Maisons de Pekin, & envoyés par ordre de l'Empereur. Le fils du *Zumton* partit aussi-tôt pour aller porter la nouvelle de l'arrivée prochaine de M. le Legat, & les quatre autres l'accompagnerent jusqu'à la capitale pendant quatre jours, qui furent pour lui très penibles, a cause du mouvement de la litiere qui augmentoit ses douleurs, qui ne lui permettoit pas de dormir ni le jour ni la nuit,

quelque

quelque ſecours que la politeſſe du fils du Viceroi de Canton lui eut inſpiré de lui rendre. Ce jeune Mandarin, qui fit paroître une attention a ſoulager M. le Legat, à laquelle on ne pouvoit rien ajouter, reçut de l'Empereur, ſur le temoignage avantageux de ſon Excellence, la recompenſe dont il étoit digne : à la même conſideration, il ſçut bon gré au *Zunton* de Canton, & au Viceroi de *Kiamſi*, d'avoir traité Monſeigneur avec tous les égards, dont on lui avoit fait le détail.

XLIII. Les Jeſuites ne s'accorderent enſemble ſur la maiſon où M. le Legat logeroit, que huit jours avant qu'il arrivât à Pekin. Sa Majeſté leur avoit laiſſé le ſoin de regler cette affaire comme toutes les autres, qui regardent les Européens. Les Peres Portugais qui étoient les plus puiſſans, & qui ſe defioient des Jeſuites François, inſiſterent long-tems à le vouloir loger dans leur College. D'abord ils propoſerent de le mettre dans une petite maiſon qui touchoit à la leur appellée *Sitan*, où l'on auroit pratiqué une porte de communication. Ce logis par ſon peu d'apparence, convenoit fort au deſſein qu'ils avoient conçu, de le tenir dans un état d'abaiſſement qui parut ; & lui put attirer le mepris des peuples, ſur tout des Chretiens ; ſans parler que ce bâtiment auroit fourni tous

tes les facilités de l'obſerver & de le ſerrer de près. Mais étant trop petit pour loger avec lui les perſonnes de ſa ſuite, ces Peres furent obligés de changer de deſſein, ſur tout après avoir reçu la liſte, de ceux qui venoient avec M. le Legat. Ils eurent la penſée de louer une maiſon. capable de le loger avec tout ſon monde; mais outre l'inconvenient d'une trop grande liberté dont Monſeigneur auroit joui, & d'une trop grande facilité qu'auroient eu les Chretiens de lui rendre viſite; ils trembloient que le louage de la maiſon, ne paſſa en titre de proprieté pour ſon Excellence. Après bien des déliberations, les Portugais preſſés par la néceſſité d'une prompte reſolution, crurent qu'ils pouvoient ſe fier à l'union des deux Nations, que l'Empereur venoit d'établir entre ces Peres, comme un préliminaire abſolument neceſſaire pour mettre leur honneur à couvert. Ils conclurent, ſuivant l'avis du P. Gerbillon, que Monſeigneur ſeroit logé avec toute ſa ſuite, dans la grande maiſon des Jeſuites François; où demeuroit un Prêtre Portugais, regardé par ces Peres comme un eſpion, qui ne les perdoit jamais de vûe.

XLIV. Cette réſolution fut communiquée à l'Empereur, qui l'approuva, & la fit connoître à M. le Legat, comme ſi elle étoit de lui. M. le Legat arriva à Pekin

le 14 Decembre ; l'Empereur lui avoit fait dire à quelques lieues de la Ville, que quoiqu'il eut un grand desir de le voir, il ne pensât néanmoins qu'à sa santé, qu'il avoit appris être fort affoiblie ; & qu'en attendant il allât loger chez les Jesuites François : Monseigneur obéit, & se transporta chez ces Peres.

Il est bon de remarquer, qu'avant qu'il entrât dans la maison qui lui avoit été marquée, aucun de ces Peres n'en sortit, pour aller au devant de lui hors la porte de la Ville ; excepté les trois qui avoient été envoyés par un ordre particulier de l'Empereur. L'usage néanmoins étoit, d'aller recevoir hors de la Ville, non seulement M. l'Evêque de Pekin, mais encore tout autre simple Missionaire, qui arrivoit des Provinces dans cette Capitale. Les Jesuites ne se dispenserent pas seulement de cette honnêteté, ils pousserent les marques de leur mepris si loin, qu'au lieu de le recevoir au moins à la porte de leur maison, comme ils le devoient ; ils se contenterent de l'attendre à la porte de la chambre qui lui étoit destinée ; où ils le reçurent avec un leger mouvement de la tête, sans autre ceremonie. Ils en agirent autrement, lorsque M. le Legat sortit de la Ville, car soit qu'on les eut repris, de la maniere dont ils avoient reçu M. le Legat ; soit qu'ils

apprehendaſſent d'être remarqués ; ſoit qu'ils l'euſſent alors mis dans l'état d'abaiſſement où ils le vouloient : ils ſe montrerent prodigues en ceremonies, & en marques de reſpect, auſſi bien qu'en preuve de mauvaiſe volonté.

XLV. On diſtribua les chambres d'une maniere, qu'on donna à Monſeigneur comme infirme, celle qu'avoit un Pere dernier venu de la maiſon ; encore y laiſſa-t-il une armoire où étoit ſon linge & ſes habits. Cettte Cellule fut pour lui la Chapelle, où on celebroit les Saints Myſteres ; le Refectoire où l'on prenoit ſes repas ; le Dortoir pour y paſſer la nuit ; la Sale d'audiance où il recevoit les viſites ; & le Cabinet où il écrivoit ſes Lettres, & vaquoit à ſes affaires. Je crois devoir faire le detail de ces minuties, parceque le P. Thomas dans ſon apologie, appelle Conclave cette miſerable chambrette, qui étoit preſque toujours ouverte, parce qn'elle ne pouvoit pas contenir le monde qui y venoit à toute heure du jour. Ce Pere auroit parlé plus juſte, s'il lui avoit donné le nom de priſon ; puiſque elle étoit beaucoup plus incommode, que celle qui le tient captif à Macao.

Les Gens de ſa ſuite, furent logés à proportion dans des chambres plus incommodes, pour ne pas dire indecentes ; quoique ces Peres en euſſent quatre autres ſur cette

même cour, beaucoup plus grandes, & vuides néanmoins. Il eſt vrai que les deux qui étoient à l'entrée de la maiſon, furent donnés dès les premiers jours à deux freres laïcs, qui furent chargés de nous obſerver; en ſorte que perſonne ne pouvoit ſortir de ſa chambre, ni entrer dans celle de Monſeigneur, ſans paſſer en revûe devant ces ſentinelles, poſtées pour remarquer toutes nos démarches du jour & de la nuit.

XLVI. Monſeigneur entra dans ſa Cellule, accompagné des Jeſuites des trois Maiſons. Il ſeroit difficile d'expliquer combien leur reception fut froide & déſagreable; elle reſſembloit parfaitement à la ſaiſon, qui étoit des plus rigoureuſes. Ayant été obligé de ſe mettre au lit, deux Mandarins vinrent le viſiter de la part de Sa Majeſté. L'un étoit *Vang* ami des Jeſuites François, & plus porté pour eux que pour les Portugais; qui dans la ſuite fut forcé de retracter les reponſes de M. le Legat, que l'Empereur avoit tant goûtées. L'autre étoit *Chaocham* * homme d'une duplicité reconnue, & d'une habileté qui le rendoit propre aux intrigues de la Cour. Ces deux

* C'eſt le même Chaocham, qui ſe ſignalera encore d'une maniere ſi indigne à jouer avec les Jeſuites M. de Mezzabarba, qui pour recompenſe de ſes crimes, a été condamné à la Cangue par l'Empereur regnant; & qui porte encore aujourd'hui l'inſtrument ignominieux de ſon ſupplice, depuis l'an 1723.

Mandarins ont toujours été les ſeuls mediateurs, des meſſages de l'Empereur à M. le Legat, & des demandes de M. le Legat à l'Empereur ; juſqu'à ce que la meſintelligence eut été declarée. Car alors *Chaochan* eut plus de part aux ſcènes, & fit un perſonnage bien plus brillant que ſon Compagnon. Ce Mandarin ami intime du P. Pereira, qui lui avoit prêté ſon nom, pour tenir ſes biens à couvert du Fiſc Imperial ; engagea ſi adroitement le fils aîné de l'Empereur au parti des Jeſuites, que ce Prince jura en faveur de ces Peres, la perte de M. le Legat ; & ſe declara contre lui avec une paſſion, qui ne gardoit pas même les bienſéances. Ce fils aîné de l'Empereur eſt celui-là même, à qui les Jeſuites ont donné le ſurnom d'Herode, tant pour ſa ferocité naturelle, que pour ſa haine contre la Religion de J. C. Rien par conſequent ne devoit être plus du goût de ce Prince, que de ſe declarer pour les Jeſuites, contre le Legat Apoſtolique ; & de n'en point démordre qu'il n'eut réuſſi. Je me ſouviens, que le P. Gerbillon m'avoit ſouvent dit, que ce Prince étoit ſi terrible dans ſes reſolutions, qu'il ne ſe donnoit point de repos, quand il en vouloit à quelqu'un, qu'il ne l'eut perdu ſans reſſource. Ce Pere n'ignoroit pas ſans doute, dans le tems qu'il parloit ainſi, les efforts de ſes Confreres, pour

mettre mal son Excellence dans l'esprit de ce Prince; & peut-être qu'il ne s'exprimoit de la sorte; que dans un tems ou il sçavoit que le petit Roi avoit pris la resolution de ruiner les projets du Legat, pour faire plaisir aux Jesuites.

Ce Prince pendant les premiers mois du sejours de M. le Legat à Pekin paroissoit avoir de la bonté pour son Excellence, & lui donnoit souvent des preuves de son amitié. Il parloit de lui au P. Gerbillon, il avoit reçu les presens de son Excellence, & comme il demandoit souvent des raretés d'Europe, M. le Legat avoit toujours eu le plaisir de le servir selon son penchant, ensorte qu'il n'a pas été possible de deviner jusqu'à present d'autre cause de son changement, si ce n'est que Monseigneur ayant à lui envoyer au commencement de Mai un present de peu de consequence, M. Appiani crut devoir demander conseil pour sçavoir la maniere, dont on le lui pourroit faire tenir. Il s'addressa pour cela à un valet des Peres Portugais nommé Thadée, grand brouillon aussi bien que l'espion secret de ses maîtres, qui avoit été auparavant le premier instrument, dont les Jesuites se sont servi pour intercepter les Lettres, que M. le Legat écrivoit par la voye de Moscovie. Ce domestique ne manqua pas de publier aux trois Maisons des Je-

ſuites, ce que M. Appiani lui avoit confié & les Jeſuites habiles à donner un tour malin aux actions les plus innocentes, ne manquerent pas de dire au petit Roi, que M. le Legat avoit pris des meſures pour le corrompre par des preſens, afin de l'attacher à ſon parti : Parole pleine de malice, comme ſi une telle bagatelle auroit été ſuffiſante pour ſervir d'appas à prendre un oiſeau dont le vol étoit ſi élevé; qui ſçait mieux que ces Religieux, ce que peut valoir la protection de ce Prince, & ce qu'il leur en a couté pour l'acheter! Mais rien ne coute à celui qui s'étant égaré des vrais principes de la Morale, a trouvé le ſecret de transformer deux méchans horloges en une ſomme de quarante mille écus, comme a fait le P. Pereira.

XLVII. Laiſſons ce qui eſt odieux, & puiſque nous n'en ſommes qu'aux premiers jours de notre demeure à Pekin, commençons par nos premieres proſperités. Les Mandarins étant venus de la part de l'Empereur rendre viſite à M. le Legat, le diſcours tomba ſur les grandeurs de la Chine, & ſur les belles actions de Sa Majeſté. Et quoique Monſeigneur eut bien de la peine à faire ſortir de ſes entrailles tourmentées par les douleurs de la colique les paroles qui exprimoient ſes penſées, il réuſſit ſi bien à marquer la haute idée, qu'il

s'étoit formée des vertus & des qualités héroiques de ce Prince, que ces Officiers s'empresserent d'en aller faire leur rapport à leur Maître, qui les écouta avec un sensible plaisir. Le Monarque étoit passionné pour la gloire, & c'étoit le prendre par son foible, que de l'attaquer par cet endroit. Le rapport des Mandarins alluma dans son cœur un violent desir de voir M. le Legat, il disoit souvent qu'il voyoit, que M. le Patriarche étoit une personne de grande distinction; qu'il avoit de l'esprit, de la politesse, de la penetration, & qu'il étoit habile dans les affaires. Il lui fit rendre plusieurs visites, & lui envoya grand nombre de rafraichissemens pour sa table. Il ne cessoit de s'informer de sa santé, & de demander, s'il ne seroit pas bientôt en état de paroître à son Audiance. Un si favorable accueil jetta tellement la consternation dans l'esprit de ceux, qui s'étoient opposée à son voyage de PEKIN, qu'ils formerent dès lors la résolution d'avoir recours aux moyens pleins de malice, dont on fera le détail lorsqu'on marquera ce qui s'est passé le 27 de Decembre 1705.

Je ne dois pas oublier la charité de quelques-uns des Jesuites, qui à l'assiduité, avec laquelle ils accompagnoient les Mandarins sans les quitter d'un instant, ajoutoient un zele particulier pour la santé de

Monſeigneur, par le ſoin qu'ils ſe donnoient de l'avertir de s'épargner la peine des longs diſcours capables de l'épuiſer, & d'augmenter ſes infirmités; ces Peres s'appercevoient un peu trop pour leur repos, que les paroles de M. le Legat portoient coup, & qu'en gagnant le cœur des Mandarins, elles avoient la force de gagner le cœur du Monarque : ce qui étoit pour eux un malheur, qui rompoit leurs meſures, & qui les expoſoit à de grands revers. Il ne faut donc pas s'étonner, s'ils eurent dans la ſuite pour detacher l'Empereur de M. le Legat, recours aux menaces des coups de bâton, qu'ils firent par la bouche du petit Roi, pour obliger le Mandarin *Vang* à ſe dedire de tous les diſcours, qui avoient donné tant de ſatisfaction au Monarque, & jetté dans ſon cœur des racines, qu'on eut bien de la peine à en arracher.

XLVIII. Il faut ici remarquer, que ce Mandarin dès les premieres viſites, ſe mit à parler à Monſeigneur de la Declaration de l'Empereur donnée en 1700, ſur les Controverſes de la Chine. Il demanda ſi elle étoit arrivée à Rome avant ſon départ, & de quelle maniere elle y avoit été reçue; preuve évidente ſans parler de pluſieurs autres, que les Jeſuites avoient informé l'Empereur du deſſein de la delegation de M. le Patriarche, ſans craindre les

dangers, qu'ils ont exagerés en Europe avec tant d'affectation. Plût-à-Dieu, qu'ils eussent aussi bien instruit l'Empereur de la verité, qu'ils la connoissoient, & qu'au lieu de lui dire que M. le Legat n'étoit venu que pour informer, ils eussent nettement assuré, qu'il étoit envoyé pour executer les Decisions du S. Siege données après un mûr examen; sans doute que l'Empereur imbu de la verité, n'auroit pas donné dans les engagemens qu'on lui a fait prendre, & qu'il n'auroit pas exigé de M. le Legat, des choses si contraires à son devoir. Les Jesuites eux-mêmes pour achever de tromper le Prince, n'auroient pas eu le malheur de cacher la Decision du S. Siege publiée à Nanquin le 29 de Janvier 1707, sous le faux nom de regle de M. de Conon, qui est pourtant l'erreur où l'on entretient ce pauvre Prince depuis deux ans, contre la teneur du Decret au prejudice de la verité & de l'Eglise, & avec le danger d'irriter plus que jamais l'Empereur, si on entreprenoit de le detromper, parce qu'avec les prejugés dont on a alteré la droiture de son esprit, il croiroit que le Pape n'auroit donné son Decret, que par mépris pour ses declarations : au lieu qu'auparavant on auroit pu facilement l'addoucir, & le rendre favorable aux Decisions du S. Siege; parce qu'alors il n'avoit encore pris aucun engagement contraire.

Mais toutes ces considerations sont trop foibles pour obliger ces Peres à quitter leur mauvais parti, auquel ils sont d'autant plus liés, qu'il y auroit pour eux du danger de revenir sur leurs pas, & d'aller dire la verité à celui qu'ils ont seduit par leurs mensonges, étant à craindre pour eux, que l'Empereur naturellement équitable & juste, ne se reconciliât avec le Legat ; & que par-là il ne vint à reconnoître l'integrité & la droiture de celui, qu'on lui a depeint avec les plus noires couleurs.

XLIX. Autre évenement digne d'être remarqué. Le P. Joseph Monteiro Vice-Provincial des Jesuites, fut le premier qui osa dire à l'Empereur, que M. le Legat avoit publié la regle de M. de Conon. Le même Monteiro avoit écrit quatre jours auparavant que sa vie étoit en danger depuis le Decret : d'où l'on conclut, qu'il faut ou que ce Pere eut entierement oublié ce danger, quand il parla comme il fit à l'Empereur, ou qu'il eut assez peu de conscience pour dire une parole capable de le rendre réel, & de l'augmenter par sa réponse, qui étoit un mensonge plein de malignité. On voit que ce Pere vouloit suivre les instructions des Jesuites de Pekin, qui sur la connoissance qu'ils eurent de la publication du Decret, conseillerent à leurs Peres de s'enfuir à Ma-

cao, & engagerent le Gouverneur de Macao de les rappeller uniquement dans la vûe de répandre dans la Mission un esprit de terreur, qui fit prendre aux Missionaires le parti de la fuite.

Mais les Jesuites François, & quelqu'autre ne s'accommodoient pas de cet azile; ils se contenterent après avoir reçu le *Piao*, de demeurer dans leurs Eglises, sans faire les fonctions de Missionaires; & dans la suite, ils adhererent à l'appel de M. d'Ascalon, sous pretexte d'éviter la ruine de la Mission, & l'éxil des Missionaires. Pretextes faux, affectés, allegués pour faire illusion au S. Siege; puisque ces Peres long-tems auparavant leur appel, étoient muni du *Piao*, qui les mettoit à couvert de tout danger; & que le jour avant que de recevoir les Patentes, ils avoient été comblé de caresses & de presens par l'Empereur, & qu'ils avoient même été regalés des mets de sa table, sans parler des autres honneurs, dont ils eurent soin de faire le detail, dans un livre imprimé peu de tems après.

L. Pour revenir à la conversation des Mandarins, de laquelle nous nous sommes un peu écartés: ces Officiers affectant toujours de parler de la Declaration de 1700, M. le Legat fit ce qu'il put, pour faire tomber le discours sur d'autres matieres,

& leur faire perdre de vûe un objet aussi incommode & delicat : mais inutilement, il fallut avoir recours à un autre expedient, pour éviter le piege finement tendu pour le surprendre dans ses paroles. Monseigneur rapporte lui-même la reponse qu'il fit, dans sa Lettre à Monseigneur le Cardinal Paulucci, où il dit ces paroles : *Je ne doute pas, que les Jesuites n'ayent inspiré ces demandes, comme une infinité d'autres, qu'on me fait tous les jours par ordre de Sa Majesté ; & qui souvent me font suer, pour leur donner une reponse qui convienne, &c.*

Mais qui est celui, qui n'auroit pas été penetrée de la plus vive douleur, de se voir, par la malice de ses propres freres, dans le triste defilé, ou d'offencer l'Empereur, en parlant avec mepris de sa Declaration, ou de se revolter contre le S. Siege, en donnant une approbation, qui auroit autorisé la Declaration ? C'est de ces artifices pernicieux, qui faisoient agir les Mandarins par ordre de l'Empereur, dont il parloit dans sa Lettre ; où il ne croyoit pas devoir s'exprimer plus clairement, en écrivant à une personne, dont la penetration est connue de tout le monde ; sur tout la Lettre étant accompagnée de la vive voix de M. Sabino Mariani qui en étoit le porteur, aussi bien que le temoin oculaire de la plûpart des évenemens. M. le Legat

venoit d'apprendre par experience, combien il étoit dangereux de se fier au papier de la Chine, depuis qu'on eut intercepté sa Lettre du 18 Avril, qu'il envoyoit par la Moscovie ; & qui fut cause en partie, que cet Ecclesiastique fut rappellé avec les presens par ordre de l'Empereur ; dans le tems que cet Ambassadeur alloit s'embarquer à Canton pour l'Europe. Car sur quel autre fondement, le P. Perennin auroit-il pû s'écrier avec toute la joye de son ame, en parlant à M. Borguese en Tartarie le 9 de Septembre 1706 ; *Monsieur Sabino*, dit-il, *n'ira plus à Rome pour y medire des Jesuites* ?

Et comme ces Peres avoient la même chose à craindre, de la part de tous ceux qui étoient instruits de leurs desordres, aussi bien que de leur mauvaise volonté envers le Legat du S. Siege : il ne faut pas s'étonner, que M. de Borguese écrivit de Pekin à la famille de M. le Patriarche, dans sa Lettre du 9 Novembre de la même année ; que les Jesuites disoient tout haut, qu'aucun de nous autres ne pourroit plus s'en retourner en Europe, & qu'ils empêcheroient qu'aucun, excepté les Jesuites, n'écrivit ce qui se passoit à la Chine. Ce qu'il y a de pire, est que la prediction de ces Peres, ne se verifia pas seulement à l'égard de nous, mais encore à l'égard

des autres Missionaires ; en sorte que quoique quelques-uns ayent réussi à s'embarquer pour l'Europe vers la fin de 1707, les Jesuites eurent le credit à Macao & à Canton, de leur ôter la voye de Batavie qui est la plus courte, & qui fut reservée pour les seuls Jesuites. Les autres furent obligés de s'embarquer sur des Vaisseaux Portugais avec des contre-tems si désagreables, qu'à peine ils étoient assûrés de leur embarquement, dans le tems qu'on alloit mettre à la voile : tous ceux qui furent sur ces Bâtimens, perdirent inutilement l'an 1708 le long de la côte de Coromandel, parce qu'on avoit pris une saison qui n'étoit pas favorable à la navigation.

Par là les Jesuites eurent la funeste consolation, de se repandre dans toutes les parties de l'Univers, pour y debiter leurs calomnies contre le Legat, sans craindre d'être contredit de personne. Ils porterent sur cela l'excès si loin, qu'un Religieux Portugais excommunié par M. le Patriarche, écrivit aux Indes du Cap de Bonne Esperance, à un de ses Confreres ; que les Jesuites Barros & Beauvolliers repandoient des choses si horribles contre M. le Legat ; que quoiqu'il n'eut pas sujet d'être content de lui, il ne pouvoit se resoudre à les croire. Par là on peut juger des avantages que les Jesuites se procurent,

en retenant les Missionaires, & sur tout ceux qui sont temoins oculaires de ce qui s'est passé à Pekin. Je rapporterai ce qu'écrivit aux Jesuites de la Chine en ce tems-là le P. Tachard leur Confrere, qui venoit d'être instruit par les Missionaires exilés, de ce qui étoit arrivé à la Chine.

« Jugez, dit-il, de l'état pitoyable « où se trouverent nos Peres à Paris & à « Rome, où les esprits sont plus échauffés « & plus à craindre. Bon Dieu que de « honte, que de confusion! Quelque sage « conduite que vous aiyez tenue, osera-t- « on la défendre, ou même s'excuser? « C'est dans ces occasions, mon très-cher « & R. P. qu'il faut tout abandonner à « Dieu, & se resigner avec une totale « confiance entre les mains de sa divine & « aimable Providence. Je me trouvai à « Paris au commencement du siecle present, lorsque MM. les Directeurs des « Missions Etrangeres, publierent leurs « Lettres contre les Missionaires Jesuites « de la Chine, & contre la Compagnie. « Nos Peres n'osoient presque pas sortir « dans les rues, ni paroître parmi les honnêtes Gens, à moins qu'ils fussent nos « amis particuliers. Il s'en falloit peu qu'on « ne nous jettât des pierres dans les rues, « & ce mauvais tems dura, jusqu'à ce « qu'on eut imprimé quelque reponse qui «

» calma un peu les eſprits. Que ſera-ce à
» preſent où les Miſſionaires Apoſtoliques
» ſont chaſſés ? Et ſi on les appelle dans
» les Indes, où nous ſçavons les choſes
» preſque comme à la Chine ; ſi on les ap-
» pelle dis-je, Confeſſeurs de J. C. chaſ-
» ſés pour la pureté de l'Evangile ; com-
» ment ſeront-ils reconnus à Paris & à
» Rome, ſur tout quand on y apprendra
» les mauvais traitemens d'un Empereur
» Payen, faits au Legat du S. Siege : ſa
» priſon, ſes chaines, ſes tourmens, ſa
» conſtance dans les fers, ſa fermeté ine-
» branlable, ſa gayeté extraordinaire au
» milieu des plus grands ſupplices ? Car
» voilà le portrait qu'on en fait ici publi-
» quement, ſur tout au commencement
» que nous n'avions reçu aucune Lettre de
» nos Peres.

Ainſi écrivoit ce Pere de la Ville de S. Thomé, & il ajoute. « Nos Peres Portu-
» gais de S. Thomé, ont été ſurpris com-
» me nous des terribles impreſſions, que
» ces Meſſieurs ont laiſſé dans l'eſprit des
» Portugais reguliers & ſeculiers de cette
» Ville. Ils aſſurent à preſent, qu'ils n'ont
» plus un ami veritable de la Compagnie
» parmi tous ces gens-là. Cela les étonne
» furieuſement, comme ils me l'ont dit
» pluſieurs fois. »

On connoît par là l'avantage que les Je-

ſuites retirent,en retenant les Miſſionaires à la Chine ; ſans que M. le Patriarche puiſſe trouver le moyen d'en envoyer un ſeul en Europe, pour rendre compte à Sa Sainteté, de ce qui s'eſt paſſé ſous ſes yeux à Pekin & à Macao. Or ſi cinq ou ſix Miſſionaires, de differentes Nations & de differens Ordres, qui ſont d'ordinaire peu favorablement diſpoſés à l'égard des Italiens, qui ne dependent point de Monſeigneur, & qui ne ſçavent pas la dixiéme partie des excès que nous avons vûs,laiſſent en paſſant des impreſſions ſi fortes contre les Jeſuites dans l'eſprit des Portugais, des idées ſi avantageuſes au Legat du S. Siege : quelle impreſſion ne feroient pas des perſonnes ſages, impartiales auprès de la Cour de Rome, qu'on deshonore ſi injuſtement par des calomnies honteuſes, & des artifices indignes, dont on s'efforce de noircir la reputation de ſon Miniſtre? Mais l'artifice & les détours de ſes perſécuteurs paſſionnés, ſont ſi dangereux, ſi ſeduiſans, & ſi capables de ſurprendre les perſonnes qui ne ſe tiennent pas ſur leur garde, que nous nous trouvons obligés de demander à Dieu, que les heretiques de Madras, & les Portugais de S. Thomé, ne forment pas de M. le Legat, un jugement plus droit & plus chretien, que bien des perſonnes à Rome, qui a pris la funeſte coutume de

nourrir dans son sein, & d'aimer tendrement les Viperes qui la dechirent cruellement par des morsures envenimées ; fatales à son honneur & à son autorité ; qui dressent des embuches dans ces pays éloignés, où l'on hait davantage le nom seul de Visiteur Apostolique, & à plus forte raison sa vigilance & son autorité, que le Demon ne hait la croix de Jesus-Christ.

LI. Je passe ce qui s'est fait de moins considerable pendant les premiers jours de l'arrivée de Monseigneur à Pekin, pour m'arrêter à la journée du 23 Décembre, & aux évenemens des jours suivans ; afin de finir cette relation, où nous allons commencer celle de 1706. Les deux Mandarins vinrent donc chez Monseigneur, accompagnés de tous les Jesuites leur cortege ordinaire : aprés les complimens reciproques, les deux Mandarins dirent, que l'Empereur devant bientôt partir pour la chasse, desiroit sçavoir auparavant les motifs de sa Legation. Qu'on lui avoit rapporté, qu'il s'étoit rendu à Pekin, pour le remercier des faveurs qu'il accordoit aux Européens ; mais que cette raison ne lui paroissoit pas assez forte, pour obliger une personne comme lui, de faire un long & penible voyage de plusieurs milliers de lieues : & qu'ainsi il souhaittoit, que M. le Legat lui exposât les affaires

ı'il étoit venu negotier auprès de Sa Ma-
ſté, afin qu'Elle pu donner des ordres
ınvenables aux propoſitions qu'il avoit à
ire. Je dois avertir ici, que les Manda-
ns inſiſterent fortement à demander, que
lonſeigneur dit tout, & qu'il ne cachât
en.

M. le Legat repondit, que le motif ſeul
: rendre ſes devoirs au Monarque le plus
ıiſſant de l'Univers, dont on parloit tant
ı Europe, dont tout le monde reſpectoit
vertu & les éminentes qualités; étoit
ffiſant non pas pour engager une perſon-
, mais un grand nombre d'autres, à en-
eprendre le long & penible voyage de
ome à la Chine: mais que la reconnoiſ-
ıce, dont Sa Sainteté & tous les Euro-
ens étoient penetrés, pour les grands
:ns que Sa Majeſté repandoit ſur la Miſ-
n & les Miſſionaires; rendoit cette de-
ırche indiſpenſable: afin qu'on eut au
ɔins la conſolation d'expliquer de vive
ix, combien on y étoit ſenſible. Que c'é-
t-là l'objet le plus important de la Le-
:ion, que les autres choſes étant beau-
ıp moins conſiderables, il auroit l'hon-
ır de les propoſer à Sa Majeſté à la pre-
ere Audiance, qu'Elle auroit la bonté
lui accorder. Monſeigneur ajouta ces
:nieres paroles, afin de ſe diſpenſer de
:ler publiquement en preſence de ceux,

qu'il connoiſſoit n'avoir pas le moindre penchant à le favoriſer, & qu'il ſçavoit au contraire être remplis d'averſion contre le S. Siege, & reſolu de s'oppoſer à ſes deſſeins de toutes leurs forces. Il ſe flattoit, que ſur la favorable diſpoſition où il voyoit l'Empereur à ſon égard, il pourroit réuſſir, en négotiant en ſecret avec Sa Majeſté tête à tête, comme il réuſſit en effet; & qu'ayant obtenu ce qu'il deſiroit, il ne ſeroit pas poſſible au P. Pereira & à ſes Compagnons, de rompre ce qui auroit été conclu; en quoi il s'eſt trompé. Mais les Mandarins qui devoient apporter à l'Empereur une reponſe poſitive, repliquerent, que ſi ſon Excellence ne ſe fioit pas à eux, elle pouvoit écrire ce qu'elle avoit à propoſer à Sa Majeſté, dans un papier qui ſeroit cacheté. Monſeigneur leur repondit, qu'il ſe fioit entierement à leur probité; mais que l'uſage & la prudence ne permettoit pas, de traitter publiquement les affaires de conſequence, qui regardoient les interêts des Princes. Les Mandarins après cette reponſe, ſe retirerent avec tous ceux qui les avoient ſuivis; & lui alla ſe mettre dans le lit, qu'il avoit quitté pour diner, & pour conferer avec moins d'incommodité & plus long-tems.

LII. Cependant M. le Legat, pour ne pas faire paroître ſa défiance pour les

Peres, comme en effet il n'en avoit alors aucune à l'égard du P. Gerbillon, pria ce Jesuite de lui servir d'interprete avec M. Appiani, à condition de garder le secret ; ce que ce P. accepta, en se chargeant de l'un & de l'autre de ces devoirs. Mais avant que les Mandarins fussent de retour pour lui faire de nouvelles propositions, il vint supplier Monseigneur de le dispenser de cette fonction, de crainte de faire de la peine aux Peres Portugais, sur tout au P. Pereira, qui ne manqueroit pas de lui en vouloir cruellement, s'il ne lui rendoit compte de tout ce qui se disoit & se faisoit chez Monseigneur. M. le Legat trouvant que sa crainte étoit bien fondée, lui laissa la liberté de faire ce qu'il voudroit. Les Mandarins donc entrerent seul avec M. Appiani, & Monseigneur leur dit la substance de ce qui étoit contenu plus au long dans son Memorial, les priant en même-tems de lui dire avec sincerité, s'il y avoit quelque article à supprimer, qui pourroit déplaire à Sa Majesté. Après qu'on leur eut plusieurs fois repeté les points qui étoient marqués dans le Memorial, & qu'ils les eurent pesés l'un après l'autre, pour les mieux comprendre & ne les pas oublier : ils dirent, qu'autant qu'ils pouvoient en juger, ils seroient favorablement reçus de l'Empereur. Aussitôt après ils

ſortirent, & en allerent rendre compte à Sa Majeſté. Etant revenus le landemain porter la reponſe, ils dirent à M. le Legat, que Sa Majeſté accordoit de bon cœur tout ce qui lui étoit demandé ; qu'Elle permettoit à M. le Legat de viſiter quand il voudroit les Miſſionaires qui étoient à la Chine, à l'exception de ceux qui demeuroient à Pekin, parce qu'ils n'en avoient pas beſoin : ce qu'il confirma encore de ſa propre bouche à la premiere Audiance du 31 de ce mois de Decembre 1705. Mais comme Sa Majeſté leur avoit temoigné quelque crainte, qu'ils ne ſe fuſſent trompés : ils prierent M. le Legat de donner par écrit, ce qu'il leur avoit expliqué par paroles : M. le Legat ayant jugé que la demande étoit raiſonnable, il écrivit dans ſon lit, ce qu'il avoit à repreſenter à l'Empereur, & mit enſuite ſon écrit entre les mains des deux Mandarins, après les avoir pleinement inſtruits de ce qu'il venoit de dire. Ceci arriva le 26 Decembre de la même année, & l'écrit étoit conçû en ces termes.

» Très-puiſſant Empereur, comme Vo-
» tre Majeſté m'a fait l'honneur par une
» bonté particuliere, de me permettre &
» même de m'ordonner de mettre par écrit
» ce que je lui aurois repreſenté de vive
» voix, ſi mes infirmités ne m'avoient juſ-
» qu'à preſent privé du bonheur, après

lequel

equel je ſoupire depuis ſi long-tems, de «
ne trouver en ſa Royale preſence ; je «
prens la liberté de lui dire, avec le pro- «
ond reſpect que je dois à une ſi grande «
Majeſté, que je n'ai connu juſqu'à pre- «
ent que par la renommée de ſes grandes «
ctions applaudies dans tout l'Uni- «
ers & par les marques de la plus haute «
nagnificence, que le Souverain Pontife «
Clement XI. Pere de tous les Chre- «
iens, dans la vûe de remplir les devoirs «
le ſa ſollicitude Paſtorale, qui le charge «
lu ſalut de tous ſes enfans ſpirituels : «
yant reſolu d'envoyer dans ces pays de «
'Orient ſi éloignés de l'Europe un Vi- «
iteur, qui pût en ſon nom s'inſtruire «
ur les lieux des beſoins de ſes brebis : «
pourvût aux ſalut de leur ame, & l'in- «
ormât des ſecours qui pouvoient depen- «
lre de ſa charité paternelle ; m'a choiſi, «
out indigne que je ſuis, pour l'execu- «
ion d'un ſi grand deſſein ; qui a reçu les «
applaudiſſemens de tous les Princes «
Chretiens, & des gens de bien. Entre «
autres devoirs dont il m'a chargé, il m'a «
particulierement recommandé, qu'auſſi- «
tôt que je ſerois arrivé dans ce vaſte Em- «
pire de la Chine, le plus puiſſant de tous «
les Empires ; je fiſſe mes efforts pour me «
procurer l'honneur de me jetter aux «
pieds de Votre Majeſté, afin de lui ex- «

» pliquer les veritables sentimens d'estime,
» d'amour & de reconnoissance, dont il
» est penetré pour Votre Personne Royale.
» Sentimens, qui ne sont pas seulement
» fondés sur la connoissance qu'il a de la
» Grandeur, de la prudence, de la poli-
» tesse, de la litterature, & de l'affabilité
» de la Nation Chinoise; si recommanda-
» ble par les vertus que la sagesse du Gou-
» vernement de Votre Majesté cultive
» avec tant de soin : mais beaucoup plus
» sur l'experience de la bonté de Votre
» Majesté, avec laquelle elle daigne don-
» ner aux Ministres de l'Evangile un ac-
» cueil si favorable, & leur permettre
» d'annoncer la veritable Religion. C'est
» pourquoi il m'a particulierement chargé,
» d'en rendre en son nom de très-hum-
» bles actions de graces à Votre Majesté,
» & de lui temoigner combien il s'inte-
» resse à la santé & à la conservation de
» Votre Personne Royale, pour laquelle
» il addresse à Dieu des prieres continuel-
» les, pour obtenir les prosperités d'un
» long Regne pour Sa Majesté Impe-
» riale.

» Il ne m'est pas possible d'exprimer la
» tendresse des sentimens de Sa Sainteté,
» & de les mettre par écrit; ayant si peu
» de tems pour les étendre, autant qu'il
» seroit necessaire. Mais j'espere que j'au-

rai l'occasion de les expliquer plus au «
long, & d'en persuader entierement Vo- «
tre Majesté, lorsque j'aurai l'honneur de «
m'abbbaisser aux pieds de son Trone. Et «
pour obéir en attendant aux Ordres de «
Votre Majesté : j'ajoute, que Sa Sainteté «
s'interesse avec tant de zele à la santé «
de Votre Majesté, qu'Elle desire d'en- «
tretenir avec cette Cour une correspon- «
dance perpetuelle, pour recevoir sans «
cesse des avis, qui l'instruisent de l'état «
de Votre Personne Royale, & des cho- «
ses où Elle pourroit non seulement réus- «
sir, à donner à Votre Majesté les con- «
tentemens qu'Elle merite, mais encore «
à prevenir jusqu'à ses desirs. Pour cet «
effet, le S. Pere croit qu'il seroit neces- «
saire d'établir à la Chine une personne «
de poids, douée de prudence, qui fût en «
même-tems agréée de Votre Majesté, «
pour exercer une superiorité generale sur «
tous les Missionaires ; afin qu'elle fut en «
état de remplir les desseins de Sa Sain- «
teté, de s'appliquer au service de Votre «
Majesté, & au bon Gouvernement de «
cette Mission, qui tirera son plus grand «
secours de la protection, des exemples, «
& des instructions, dont il plaira à Votre «
Majesté de l'honorer. C'est-là en abre- «
gé, ce que ma memoire me fournit pour «
être exposé au discernement de Votre «

» Majesté, à laquelle j'ai l'honneur, pour
» me soumettre sans delai à ses Ordres, de
» lui marquer par écrit, ce que je lui dois
» proposer, autant que mes forces épui-
» sées par un long voyage, & des infir-
» mités continuelles me le peuvent per-
» mettre. Mais je mets ma confiance en la
» bonté de Votre Majesté, dont le cœur
» genereux sçait recevoir à titre de merite,
» les plus petites preuves d'obéissance,
» qu'on rend à ses volontés. J'espere enfin
» que la profonde penetration de l'esprit
» de Votre Majesté, à qui il ne faut que
» peu de parole pour connoître le fonds du
» cœur de ceux qui ont recours à ses bon-
» tés, aura pitié de ma situation, & qu'-
» Elle se rendra favorable à mes très-hum-
» bles supplications. »

La premiere partie de cette Requête se trouve entierement conforme au Bref de Sa Sainteté à l'Empereur, & la contient en abregé, excepté ce qui est dit à la louange de M. le Legat, & la clause qui l'autorise, en le deputant pour agir au nom du S. Pere. Si Monseigneur ne jugea pas à propos de donner à l'Empereur le Bref qui lui étoit addressé, ce fut en partie, parceque ce Prince ne lui a pas demandé, & qu'il étoit inutile de le produire, dans des conjonctures où les choses paroissoient prendre un cours très-favorable; Sa Sainteté lui ayant

d'ailleurs laissé la liberté de le produire, ou de le supprimer. En quoi M. le Legat a cru devoir preferer le service du S. Siege à ses propres interêts, & amême suivi en cela le sentiment des Jesuites, qui ont cru qu'il n'étoit pas à propos d'en faire mention. Il est vrai qu'il auroit pu se dispenser de les consulter ; mais dans la vûe de les gagner au S. Siege & à leur devoir, il a cru leur pouvoir donner cette marque de sa confiance, quoique dans la suite il n'ait que trop reconnu, que leurs avis n'étoient ni droits ni sinceres ; puisqu'ils se sont si visiblement declarés contre cette correspondance, entre la Cour de Rome & celle de Pekin. M. le Legat jugea donc d'abord, avant que d'avoir connu ces Peres, qu'il étoit de la prudence d'agir avec eux de concert : & tout auroit réussi à la gloire de Dieu, si on avoit trouvé en eux l'esprit Religieux qu'exige leur Institut. Monseigneur étoit plein d'estime pour eux, & il le fit bien voir par la demarche, qui le porta à ne se vouloir rendre à la Cour, qu'après en avoir deliberé avec eux, & s'y être déterminé par leur conseil. Sa confiance pour eux étoit alors sans soupçon : il se trompoit dans ses idées, qui étoient formées sur des prejugés favorables, qu'il apportoit avec lui d'Europe, où il s'étoit comme livré à leur Compagnie dès sa plus

tendre jeunesse : il s'étoit de plus fortifié dans sa bonne opinion pour ces Peres, par la presomption qui porte à bien penser de tout le monde, & sur tout des Religieux qui se sont consacrés au Ministere Apostolique, & à la predication de l'Evangile parmi les Infideles ; à moins qu'on ait des preuves du contraire, telle que M. le Legat en eut dans la suite, qui lui firent reconnoître son erreur chretienne & innocente, d'avoir bien jugé de personnes qui étoient revêtues des apparences de la sainteté. Mais il a au moins, au milieu de toutes ces méprises, la consolation de faire ce qu'il devoit, persuadé comme il étoit, que ses affaires n'auroient jamais de succès, si elles étoient traversées par la mauvaise volonté de ceux, qui étoient chargées d'interpreter son Bref & de le donner.

Si les Jesuites avoient voulu prendre à cœur les interêts du S. Siege, & faire de bonne grace les fonctions d'interpretes, pour favoriser les desseins de Sa Sainteté, l'Empereur en auroit été au comble de ses joyes, lui qui avoit fait paroître un desir si empressé d'avoir des liaisons avec le Pape : une si grande joye d'entendre que ses louanges avoient retenti aux oreilles des Princes d'Europe. De plus cette bonne demarche auroit detrompé l'Empereur, de l'injuste & indigne accusation qu'on avoit

faite contre ceux, qui s'en retournent de la Chine en Europe, ou on leur impute de dire tout le mal qu'ils peuvent de la Chine & de son Gouvernement, comme on le verra dans la journée de demain. C'est en quoi l'Empereur a été prevenu & trompé, avec d'autant plus de succès, que ce Prince est plus passionné pour la gloire, & plus sensible à tout ce qui pourroit y donner atteinte. Ce n'est pas seulement en cela qu'on a surpris la droiture de ce Prince, c'est en bien d'autres choses, qui ne sont pas moins importantes, & dont je ne fais le detail qu'avec une douleur sensible : n'étant pas possible de ne pas mettre un si grand crime sur le dos de ces Courtisans Européens, qui se disent Missionaires dans une Cour Payenne.

LIII. Le premier article du Memorial, renferme encore la veritable cause de sa venue, depouillée de tous les titres qui la pouvoient rendre suspecte, lui attirer des difficultés ou des disputes dans les occasions. En cela il se conforma encore aux idées des Jesuites, qui avoient dès le commencement fait connoître à l'Empereur que Monseigneur n'étoit pas seulement envoyé comme Superieur General des Missionaires, mais comme Visiteur. Par là il évite encore la qualité de Legat, qu'il n'étoit pas à propos d'exposer & de commettre ; &

qui l'auroit mis dans la necessité d'offrir des presens au nom de Sa Sainteté, de quoi il se dispensa sans que personne y put trouver à redire.

Dans cette même vûe, Monseigneur dit aux Mandarins qui étoient presens, que quelque grande que fut l'idée qu'on s'étoit formée en Europe des bontés de l'Empereur de la Chine, on n'y avoit pas encore appris, qu'il fut si facile à un étranger comme lui d'approcher de sa Personne : qu'on lui avoit seulement ordonné, en cas qu'il put avoir l'honneur de parler à l'Empereur, qu'il expliqueroit à Sa Majesté, les sentimens du sincere attachement de Sa Sainteté pour sa Personne Royale. Cette déclaration courte & veritable des pensées du S. Pere, fut peu de tems après louée par l'Empereur comme veritable & sincere, qui dit encore, qu'il connoissoit par là les intentions droites de Sa Sainteté, qu'il appelloit un Prince qui aimoit la paix & la vertu.

Qu'il me soit permis de remarquer ici, combien le motif qu'on apporte pour fonder sa relegation, est peu conforme à cette exposition du Bref, & avec l'Ordre qui le fait venir à Pekin. Les Envoyés pour la lui annoncer de la part de l'Empereur, lui dirent : qu'il n'avoit pas expliqué à l'Empereur d'autre sujet de son arrivée à la Cour, si ce n'est qu'il étoit principalement

venu à la Chine pour visiter la Mission, & ce qui regarde la Religion : comme si on pouvoit ignorer ce qui est dans le Decret qui l'appelle à la Cour, & qui est si litteralement expliqué dans son Memorial ; & qu'est-ce qu'il avoit fait depuis qu'il étoit à la Chine, qui ne tendit visiblement à s'acquitter de son emplois & de son Ministere reconnu de tout le monde ? Mais il est de la nature de toutes les persécutions, de n'être jamais appuyées sur des fondemens legitimes ; & on peut dire que celui qu'on produit ici, n'est pas seulement contraire à la verité, mais qu'il n'en garde pas même les moindres apparences ; & ce qu'on va dire des changemens soudains & surprenans qui arriverent en un seul jour, ne diminuera pas l'étonnement que peut causer une conduite si peu raisonnable. Mais il est bon d'avertir, que la veritable cause de son exil, est exprimée dans la Relation secrete des Jesuites, envoyée à Macao ; où l'on marque que Monseigneur doit attendre le retour des Peres Barros & Beauvolliers.

LIV. Le second article du Memorial, regarde principalement l'établissement d'une correspondance entre l'Empereur & le S. Pere, suivant la teneur du Bref qui n'a pas été presenté ; à cette occasion il procuroit à la sainte Congregation l'achat d'u-

ne maiſon, qui étoit neceſſaire pour le progrès de la Miſſion, & pour la commodité des Miſſionaires; l'acquiſition qui en auroit été faite au nom du Pape, n'auroit pas été moins utile à la Religion, qu'honorable au S. Siege pour arriver plus facilement au but qu'on ſe propoſoit. On ajoute, que la perſonne qui y doit reſider, pourroit auſſi être Superieur General de la Miſſion, ce qui s'accordoit fort bien avec les vûes & les projets que l'Empereur lui-même avoit formé depuis bien des années. C'eſt pourquoi les Mandarins furent les premiers à y applaudir, lorſqu'ils en entendirent la propoſition; & l'Empereur lui-même la trouva conforme à ſes deſſeins, & l'approuva. Pourquoi donc M. l'Ev. d'Aſcalon a-t-il oſé dire à M l'Abbé Salas un an après, que l'Empereur avoit été offenſé par la propoſition de cette correſpondance? Je ne ſçaurois ſans indignation parler de cette inſigne fauſſeté, qui eſt auſſi injurieuſe au S. Siege, qu'elle eſt contraire à la notorieté publique, & conforme aux deſſeins pleins de malignité de ces enfans batards, avec leſquels ce Prelat ſucce le même lait; qui ont enfoncé le poignard dans le ſein de leur propre mere; & qui ont par d'horribles ſupercheries empêché le deſſein d'une union ſi avantageuſe à la Religion, & qui n'étoit pas moins glorieuſe à l'Empereur de la

Chine, qu'au Souverain Pontife, qui l'avoit conçue dans l'ardeur de son zele. Ces mauvais enfans l'ont, dis-je empêché, après avoir long-tems caché les desirs empressés que le Prince en avoit, & après s'être servi des moyens les plus detestables pour l'indisposer, & l'engager à abandonner un dessein qu'il avoit infiniment goûté, & qui avoit été applaudi de toute la Cour. Un de ces moyens qu'ils employerent pour dégoûter l'Empereur d'un dessein si desirable, fut de donner à la Cour une basse idée du Pape, & de faire connoître que ses Etats étoient peu de chose; qu'il n'a ni vaisseaux sur mer, ni troupes sur terre, & que ses Ordres, même en ce qui regarde le spirituel, ne sont reçus dans les Etats des Princes Chretiens, qu'après avoir été examinés dans leurs Tribunaux.

Mais celui de tous les moyens employés pour detourner l'Empereur de la corespondance avec le Souverain Pontife, où ils se sont le plus signalés, sont les traittemens indignes qu'ils ont fait souffrir à celui qui étoit le Ministre immediat du S. Siege. Après avoir refusé de lui obéir, ils ont conspiré contre lui, ils l'ont fait sacrilegement enfermer dans une prison, ils l'ont noirci de calomnies, ils se sont efforcés de le faire passer pour fauteur d'hommes seditieux & turbulens à la Chine; comme en-

nemi de leur Compagnie, comme usurpateur des droits d'autrui, & d'une jurisdiction qui ne lui appartenoit pas. Que pouvoient faire de plus injuste, & de plus detestable les ennemis les plus declarés de l'Eglise : Et ces verités ne doivent pas seulement être ameres au goût de Rome, mais à celui de tous les Chretiens, qui conservent encore quelque goût pour la Religion ; qu'on pardonne un peu la force des expressions à un homme qui sent par experience, ce qui offense si cruellement l'honneur du S. Siege, & de N. S. P. le Pape.

LV. Mais l'évenement, que nous allons rapporter avec la sincerité qui convient, & avec toutes les circonstances qui l'accompagnent, outre ce que nous en avons dit ailleurs & dans cette Relation, fera clairement connoître combien l'Empereur étoit éloigné par lui-même, de recevoir en mauvaise part ou de s'offencer de la proposition qu'on lui fit, de ce qu'il desiroit depuis long-tems. Et quand en même tems on fera attention à la parole pleine de malice & de violence, que le P. Grimaldi Visiteur des Jesuites lacha au Legat Apostolique à l'occasion du Bref du Pape, on n'aura pas de peine de rapporter à leurs causes veritables & naturelles, les changemens étranges qui sont arrivés, & on ne pourra s'empêcher d'avoir horreur de tant de moyens violens,

de

de tant de fourberies honteuses : où les détours qui ont eté employés pour cacher le crime, n'ont servi qu'à le manifester davantage, & à le rendre plus odieux.

LVI. Voici le fait : il arriva qu'on n'eut pas plûtôt parlé à l'Empereur le 26 Dec. de l'écrit dont on vient de parler ; au lieu où ce Prince l'attendoit avec une grande impatience, que Sa Majesté le reçut avec une joye incroyable. Les deux Mandarins lui en expliquerent le contenu, dont on les avoit instruit parfaitement, comme on l'a vû. La promptitude de la reponse & sa precision, sont des preuves incontestables de la parfaite satisfaction avec laquelle il l'avoit reçu. C'est pourquoi les mêmes Mandarins, se rendirent le lendemain 27 de bon matin chez Monseigneur, pour lui apporter l'agreable reponse de l'Empereur. Comme il n'étoit pas jour, les Mandarins en attendant, repandirent avant que d'entrer le message qu'ils apportoient. La joye fut universelle dans la maison ; les Chinois Chretiens sur tout firent paroître la leur ; comme M. le Patriarche avoit pris medecine, & que le jour ne devoit paroître que dans une heure ; les Mandarins par une politesse digne de leur rang ; ne voulant pas incommoder M. le Legat, pour lui communiquer la reponse dont ils étoient chargé ; le P. Gerbillon fut le premier qui

la lui fit sçavoir par ces Paroles : *Monseigneur je me rejouis ; j'apporte à votre Excellence une nouvelle qui vaut mon pesant d'or*. Ce Pere n'étoit pas leger ; & après avoir fait le detail de la reponse dont nous allons parler ; il fit connoître la raison qui empêchoit les Mandarins d'entrer. Monseigneur le remercia, & le pria de les faire entrer, desirant d'apprendre de leur propre bouche une reponse si heureuse & si favorable.

LVII. Après qu'ils furent entrés, ils exposerent la reponse de l'Empereur, que le P. Gerbillon & M. Appiani interpretérent uniformement en sept articles.

1. Que de la maniere avec laquelle Monseigneur avoit expliqué les motifs de sa venue, l'Empereur reconnoissoit la sincerité & la droiture du Pape.

2. Qu'il goûtoit infiniment tout ce qui avoit été proposé.

3. Qu'avant qu'on eut traduit le Memorial, il accordoit sur le seul rapport des Mandarins tout ce qu'on lui demandoit.

4 Qu'il souhaittoit que M. le Legat remerciât le Pape de sa part, de l'avoir envoyé de si loin pour le saluer. Les Mandarins s'étendirent ici sur les louanges de M. le Legat, qui s'excusa de les representer à Sa Sainteté, assûrant qu'il ne les meritoit pas, & qu'elles n'étoient que l'effet de la grande bonté de l'Empereur.

5. Pour marquer avec quelle joye il acceptoit cette correſpondance avec Sa Sainteté, il avoit déja preparé un preſent qui lui devoit être envoyé ſans delai ; & afin qu'il put partir pendant la ſaiſon qui tendoit à ſa fin, il expediroit un Courier pour FoKien ; afin d'y retenir le ſeul Bâtiment Anglois qui y fut arrivé cette année-là. Ce qu'il y a ici d'étonnant, eſt que l'Empereur n'avoit encore rien reçu de M. le Patriarche, & moins encore de la part du Pape, ce qui étoit contre le ſtile de cette Cour ; où l'on n'avoit jamais vû un Empereur de la Chine envoyer le premier des preſens à un autre Souverain.

6. Que Monſeigneur écrivit au Pape ce jour-là même, & qu'il eut ſoin de lui donner avis par toutes les voyes poſſibles de tout ce qui venoit d'arriver, ſur tout qu'il fit le detail des honneurs, des graces que Sa Majeſté lui avoit faites, & qu'il ne penſât à aucune autre affaire, pour ſe donner tout entier à celle-ci.

7. Que dès ce moment il pouvoit agir & faire comme s'il avoit déja été à ſon Audiance, où il le recevroit avec joye auſſi-tôt que ſes freres le lui permettroient.

LVIII. Après qu'on eut interpreté une reponſe ſi favorable, ſi capable de combler de joye les perſonnes qui ſont attachés au S. Siege ; M. le Legat y repondit de ſon

côté par des demonſtrations de reconoiſſance, & des tranſports qui marquoient ſon parfait contentement, & qui étoient proportionnés à une grace ſi importante. Il declara aux Mandarins combien il y étoit ſenſible; qu'on ne pouvoit pas en attendre une plus ſignalée d'un Prince Catholique le mieux intentionné: que cette faveur étoit une predication efficace du Chriſtianiſme dans toute l'étendue du vaſte Empire de la Chine, qui donnoit ſujet d'en eſperer un grand nombre d'autres ſuivies du progrès de la Miſſion.

On parla enſuite de ce qu'il falloit faire pour accompagner le preſent de l'Empereur, & qu'il falloit envoyer quelqu'un qui le repreſentât, ſans determiner perſonne en particulier. Ces Officiers demanderent enſuite, ſi on pouvoit legitimement arrêter à Fokien le Vaiſſeau Anglois qui y étoit encore; à quoi M. le Legat repondit, qu'il croyoit que cela ſe pouvoit faire, pourvû que le delai ne fut que de peu de jours, & qu'on ne fit pas perdre au Navire la ſaiſon propre; qu'autrement le tort des Marchands ſeroit conſiderable, & que ſelon les loix de la juſtice, on ſeroit obligé aux dédommagemens. Enfin avant que de ſe retirer, ils demanderent à M. le Legat de quel Pere il deſireroit qu'on ſe servit pour traduire le Memorial; peut être qu'on lui

fit cette question pour sonder son penchant : mais pour cette raison-là même, & parce qu'il ne voyoit aucune apparence qu'aucun d'entr'eux osât tenter de detruire, ce qui étoit établi avec une si parfaite plenitude de joye de l'Empereur, & un si grand avantage de la Religion : il repondit qu'il étoit indifferent, & qu'aucun d'entr'eux ne lui étoit suspect, qu'il abandonnoit à la volonté de Sa Majesté le choix d'un interprete.

Les Mandarins après cette reponse, se retirerent vers le lever du soleil, recommandant à son Excellence la Lettre qu'il devoit écrire au Pape, & de ne pas manquer de la tenir prête le même jour : mais parceque tout ceci s'étoit passé sans que l'Empereur demanda avis aux Jesuites, les Mandarins ne parlerent pas de la venir prendre pour la faire voir à Sa Majesté.

LIX. La medecine que M. le Legat avoit prise, se changea par une heureuse avanture en aliment & ne fit aucun effet : ses douleurs cesserent aussi par le même moyen ; ce qui lui fit trouver les forces dont il avoit besoin pour composer sa Lettre pour Rome : des commencemens si avantageux lui ayant rafraichi le sang, produisirent en lui une revolution qui avança le retour de sa santé. Il reçut aussi les complimens de plusieurs personnes, mais ni les Jesuites François, ni les Portugais, ni le

P. Kilian Stumpf, quoiqu'il demeura dans la même maison où étoit Monseigneur, ne parurent ce jour-là : les uns & les autres s'en allerent le matin au Palais de l'Empereur en Corps de Communauté. Quelqu'un croira d'abord que ce fut pour remercier ce Prince, du favorable accueil avec lequel il avoit reçu les demandes de M. le Legat, & lui avoit accordé tant de faveurs. Mais loin d'un esprit raisonnable des pensées trop charitables. Ces venerables Peres se rendirent auprès de l'Empereur, pour battre la terre de leur front, de ce que Sa Majesté les avoit exemptés de la visite de M. le Patriarche. Ils ne lui dirent pas une parole qui marqua leur sensibilité pour les graces qu'elle avoit accordées à la Religion, en traittant avec tant d'honneur le Pape qui en étoit le Chef. Si les Jesuites par cette demarche, firent connoître combien cette visite étoit insupportable, ils firent en même tems sentir combien elle leur étoit necessaire. *

LX. L'Empereur fit entrer en sa presence les PP. Gerbillon & Pereira, & la joye sur le visage il leur fit part de ce que Monseigneur lui avoit demandé, & qu'il

* M. de Tournon auroit pû ajouter que les Jesuites avoient de grands sujets de craindre sa visite, & si ces Peres desirent sçavoir quels sont ces sujets, on a de quoi les contenter & faire fremir le genre humain.

eut le plaiſir de lui accorder même avant que de lire le Memorial ; qu'il étoit ſurpris qu'un homme venu de ſi loin pour le ſaluer, lui eut demandé ſi peu de choſe : & enſuite il leur donna le Memorial, afin qu'ils ſe donnaſſent la peine de le traduire. Le P. Pereira ne put diſſimuler ſon chagrin d'un inſtant, & après avoir donné ſon ſigne ordinaire, qui étoit de lever les épaules, il ſe retira : & au lieu d'aſſiſter à la traduction dont il étoit chargé par ordre de l'Empereur, ayant mis à ſa place le P. Grimaldi, il ſortit de la chambre où on traduiſoit, mais non pas du Palais, d'où il ne ſe retira que des derniers, avant que la verſion du Memorial eut été miſe au net.

Peu de tems après, le Mandarin *Vang* vint dire de la part de l'Empereur, d'un ton qui marquoit ſa triſteſſe ; qu'on ſuſpendit le travail de la traduction, & il ajouta en parlant au P. Gerbillon ; qu'il devoit le lendemain matin porter un meſſage à M. le Legat. Sur quoi tous ceux qui étoient dans la chambre ſe retirerent avec le P. Pereira. C'eſt ainſi que le P. Gerbillon l'a rapporté à Monſeigneur le même jour ; & ſur le ſoir le P. Kilian Stumpf dit nettement, que ce que l'Empereur venoit d'accorder ne ſeroit pas executé. Ce bon Pere parloit en homme qui étoit informé de bonne part, & qui n'ignoroit ni les deſſeins ni

les démarches de ses Confreres.

Le lendemain matin 28 de Decembre, les deux Mandarins ordinaires, vinrent chez M. le Legat, accompagnés du P. Pereira ; & comme il étoit honteux de revoquer si promptement ce qui venoit d'être reglé avec tant de satisfaction de Sa Majesté ; on leur ordonna de couvrir la legereté d'nn changement si peu honnête, par des pretextes les plus specieux & moins transparens. Le premier fut de dire à M. le Legat, que ses infirmités donnant lieu de craindre que l'application ne fut audessus de ses forces, on avoit cru qu'il étoit plus à propos de differer la Lettre jusqu'au retour de Sa Majesté de la chasse. M. le Legat après avoir remercié l'Empereur de son attention pour sa santé, repondit qu'étant de son devoir d'executer sans delai les ordres que Sa Majesté lui avoit fait donner le jour d'auparavant, dans une matiere d'où dependoit son honneur & le contentement de Sa Sainteté, il avoit agi avec tant de zele & de promptitude, que les Lettres étoient déja écrites & prêtes à partir. Le second pretexte pour suspendre la faveur qui venoit d'être accordée étoit, que l'Empereur étoit informé que des hommes de tous pays entroient chaque année à la Chine pour y faire les fonctions de Missionaires ; [ceci regardoit sur tout les Prêtres seculiers, & en

particulier ceux de la Ste Congregation,] qui quoique nouveaux venus, entreprenoient de reformer les anciens : que sans entendre les Livres Chinois, ils parloient à tort & à travers des usages du pays, pour les censurer & pour en inspirer le mepris ; qu'après avoir demeuré un an ou deux a la Chine ils s'en retournoient en Europe, où ils decrioent l'Empire de la Chine, son Gouvernement, & ses Ceremonies. Ce qui a fait prendre la resolution à Sa Majesté de choisir pour Superieur des Missionaires, en cas qu'il fut necessaire de leur en donner un, quelque Religieux ancien dans le pays, & ils depeignirent ce Religieux d'une maniere à faire toucher au doigt le P. Pereira. Monseigneur repondit, qu'il étoit parfaitement informé, que le peu de Missionaires qui retournoient en Europe, parloient par tout très-avantageusement de l'Empire & de l'Empereur. Il prit de là occasion de s'étendre sur les louanges des Chinois, & de parler de leurs bonnes qualités, de leur vertus, de leur politesse generalement reconnues par toute l'Europe : & il ajouta, qu'il ne doutoit pas que Sa Sainteté ne choisit des sujets qui contenteroient Sa Majesté : qu'on apportoit toute l'attention possible pour connoître les qualités des Ecclesiastiques qu'on envoyoit dans ces pays, qu'on les éprou-

voit avant que de les envoyer ; & qu'on s'assuroit de leur probité, de leur prudence, & de toutes les autres dispositions qui leur sont necessaires pour travailler avec succès dans les Missions : que Sa Majesté ayant daigné le jour precedent, approuver le choix que le Pape avoit fait de sa personne, tout indigne qu'il fut, pour être Superieur ; il esperoit qu'elle auroit la bonté de ne rien changer, & de laisser les choses comme elle les avoit elle-même reglées par une bonté digne de son grand cœur. Le Mandarin *Vang* qui cherchoit l'occasion de rompre la conference, pour faire sa Cour au P. Pereira qui étoit present, parut choqué, & soit qu'il le fut veritablement, ou qu'il feignit de l'être ; il trouva mauvais qu'on accusât l'Empereur d'inconstance, en le faisant désaprouver un jour ce qu'il avoit approuvé le jour precedent : sa reflexion n'étoit pas si mal fondée, quoique la reponse fut faite d'une maniere à ne pas donner cette idée. C'est pourquoi son camarade *Chang* se mit en devoir de l'appaiser, & de lui faire comprendre qu'il n'avoit pas bien entendu, & qu'il n'y avoit point de raison de s'offencer de ce que M. le Legat avoit repondu ; après quoi ils se retirerent.

Le P. Pereira qui étoit l'auteur connu & principal de ce revers, demeura auprès de Monseigneur, qui le traitta comme le

meritoit sa conduite. Il l'appella la pierre de scandale de la Mission,& après lui avoir fait peser le grand prejudice qu'il causoit à la Religion, il lui dit : que le changement de l'Empereur si bien disposé pour le S. Siege,& si porté à favoriser le Legat,venoit des impressions malignes, que ce Pere avoit criminellement repandues dans le cœur de ce Prince ; qu'on appercevoit dans cette affaire l'effet de sa passion furieuse,qui avoit porté Sa Majesté à des demarches si pernicieuses aux Jesuites François : qu'il étoit visible, que les idées contenues dans les expressions des Mandarins, ne pouvoient pas entrer dans l'esprit des Chinois sans le secours d'un Européen ; que les soupçons dont il avoit infecté l'esprit du Monarque, étoient capable de dissiper la disposition de bienveillance du Prince, aussi bien que les faveurs qu'il avoit accordées avec la démonstiation d'une joye parfaite.

Mais M. le legat perdoit son tems, à vouloir faire revenir de ses égaremens un homme plus dur que le fer, le chef des conjurés contre le S. Siege ; comme ses actions l'ont trop fait connoître,& qui loin de rentrer en lui-même, la correction ne servit qu'à l'endurcir davantage, & à allumer ce feu violent qui a causé dans la Mission une incendie, dont Dieu seul par sa toute puissance peut reparer les ravages.

LXI. Les mêmes Mandarins revinrent le lendemain 29 de Decembre, & après que *Vang* eut fait du mieux qu'il pût ses excuses, d'avoir le jour precedent parlé mal à propos, il exposa que Sa Majesté vouloit accommoder les affaires, d'une maniere que tout le monde fût content ; & qu'en attendant Monseigneur pouvoit donner par écrit ce qu'il avoit à lui demander, au cas qu'il eut quelqu'autre chose à negotier. Il y a de l'apparence qu'on lui tendoit un piege, & on esperoit qu'en faisant de nouvelles propositions, il fourniroit des pretextes pour rompre honnêtement, ou pour brouiller finement le traitté conclu avec tant de joye de part & d'autre. M. le Legat ne pouvant éviter d'écrire à l'Empereur, se servit de cette occasion pour ratifier ce qui avoit été resolu par Sa Majesté, & accepté par M. le Patriarche, ce qu'il fit en ces termes.

» Très-puissant Empereur, après avoir
» été comblé de tant de faveurs par Votre
» Majesté, qui ne se laisse jamais de faire
» du bien, & qui a eu la bonté de m'invi-
» ter à lui en demander d'autres ; il ne me
» reste plus rien à dire, qu'à m'abbaisser
» profondément à ses pieds avec les senti-
» mens de la plus tendre & de la plus res-
» pectueuse reconnoissance. Votre Maje-
» sté m'ayant ordonné de lui marquer tout

dans

dans le premier Memorial, j'ai obéi avec «
une entiere ſoumiſſion à ſes Ordres in- «
finiment reſpectables, par l'écrit que «
j'ai eu l'honneur de lui preſenter le 26 «
de ce mois; & la ſeule demande qui me «
reſte à faire après tant de graces accor- «
dées, eſt que Votre Majeſté ait la bonté «
de recevoir mes très-humbles actions de «
graces pour la maniere genereuſe avec «
laquelle, Votre Perſonne Royale a «
daigné recevoir mes ſupplications, & «
approuver les intentions droites & ſain- «
tes du Souverain Pontife mon Maître; «
à qui pour obéir à vos Ordres ſupre- «
mes; j'ai déja écrit en lui rendant «
compte de tant de preuves de bienveil- «
lance, avec laquelle Votre Majeſté con- «
tinue de favoriſer le Chriſtianiſme dans «
ſes Etats; perſuadé que le recit que je «
lui en fais, redoublera ſes ſentimens d'e- «
ſtime & de tendreſſe, depuis ſi long-tems «
gravés dans ſon cœur envers l'Auguſte «
Perſonne de Votre Majeſté. Je ne man- «
querai pas d'ajouter à Sa Sainteté, ce «
que Votre Majeſté m'a fait entendre ce «
matin, touchant les qualités que Votre «
Majeſté croit neceſſaires à celui, qui «
doit être élu pour être le Superieur des «
autres Miſſionaires, & je ne doute pas que «
Sa Sainteté n'ait tous les égards qui ſont «
dûs à Votre Majeſté, en conſultant ſes «

» desirs comme la regle de ses deliberations pour un choix de cette importance, où elle n'envisagera dans un sujet pour cet emploi ; que les qualités qui l'attacheront uniquement au soin de de la Religion, & qui lui feront éviter comme un écueil les occupations de la vie seculiere : par là le sujet sera en état d'accrediter la Religion dans une Cour si favorable à la vertu ; & de se rendre digne de la protection que V. M. m'a accordée, à moi qui suis le dernier de tous les Missionaires ; c'est ce dont je n'ai pas manqué de rendre compte à Sa Sainteté. Il ne me reste plus que de prier Dieu de conserver la vie de Votre Majesté pour le bonheur de ce vaste Empire, pour le progrès de la Mission, & pour notre consolation ; comme je le fais sans cesse avec tous les Missionaires, par reconnoissance de tant de faveurs que nous recevons d'Elle à tout moment. »

Après qu'on eut fini d'écrire, les Mandarins donnerent à M. Appiani l'écrit de M. le Legat, en apparence pour le porter à l'Empereur, mais en effet pour un autre dessein, que les Jesuites avoient dans l'esprit, & qu'ils executerent un moment après comme on le va voir. Ces Officiers voulurent accompagner M. Appiani jusqu'au Palais avec quelques Jesuites, au nombre desquels

étoit le P. Pereira, qui s'étant joint à lui en marchant, se mit à le railler & à lui demander s'il iroit à Fokien avec le cheval ordinaire pour porter les presens de l'Empereur ; & s'il reviendroit ensuite à Pekin : ajoutant que pour ce sujet & d'autres encore, il ne pouvoit pas demeurer à la Chine. Dieu nous delivre des propheties de ceux qui ayant le pouvoir d'en menager les évenemens, ont assez peu de conscience pour s'en servir au prejudice de la Religion, de la Justice, & de la Charité. Comme l'Empereur se contentoit de se faire expliquer l'écrit sans le recevoir, ni le faire traduire ; un Eunuque étant sorti du cabinet, interrogea de la part de l'Empereur M. Appiani qui attendoit dans l'antichambre ; s'il étoit vrai qu'il eut causé du trouble dans la Province de *Succiven*, & qu'il en eut été chassé pour ce sujet ? Autre bon office que rendirent à ce Missionaire & à M. le Legat, ceux qui ne pouvant souffrir le succès de ses affaires, allarmés du bonheur avec lequel il venoit de les conclure avec Sa Majesté ; prirent la resolution de couper par la racine le cours de ses prosperités, en lui ôtant toute communication avec le Prince, par le moyen de cet interprete qu'ils decrierent dans l'esprit de l'Empereur, afin de le rendre inutile à M. le Patriarche ; en quoi ils ne réussirent que

trop comme la ſuite le fera voir. Car comme M. Appiani nia ces deux imputations, elles firent de telles impreſſions ſur l'eſprit du Monarque, que ſans autre examen, il fut un an après traîné devant les Tribnnaux de la Chine chargé de chaines, pendant l'hiver, & enfermé dans un longue & noire priſon, où il eut beaucoup à ſouffrir. On l'avoit menacé de ces mauvais traittemens s'il n'abandonnoit pas le parti de M. le Legat, pour ſe joindre aux Jeſuites qui étoient les ennemis declarés de ſon Excellence. Mais cette perſécution lui a été d'autant plus glorieuſe, qu'elle étoit plus injuſte, & fondée ſur des pretextes dont les auteurs connoiſſoient la fauſſeté; de ſorte que ſon innocence, après un examen rigoureux, ayant paru plus claire que le jour; on n'a pas laiſſé ſur d'autres pretextes auſſi injuſtes, de continuer la perſécution, comme on le peut voir dans la relation même des Jeſuites, où leur Herode avec ſon équité ordinaire le declare digne de mort; pour ne s'être pas acquitté comme il devoit des fonctions d'interprete de M. le Legat, c'eſt-à-dire, pour n'avoir pas voulu le trahir; & pour avoir prêché contre les Rits de la Chine, c'eſt-à-dire, pour avoir ſemé le bon grain des verités de l'Evangile ſans melange des ſuperſtitions de l'idolâtrie dans un champ éloigné, qui avoit été confié à

ſes ſoins. Que de Reflexions à faire ſur les les cauſes de cette perſécution, ſur la variation des motifs & des crimes pretendus, ſur l'équité des Mandarins de *Succiven*, ſur la barbarie des Jeſuites de Pekin, qui refuſerent de rendre le ſalut qu'il leur avoit envoyé, l'orſqu'étant chargé de chaines pour la Religion, on le trainoit en cet état devant leur maiſon de *Sitan*. Mais le peu de tems qui me reſte pour cette Relation, ne permet pas de m'étendre davantage ; je me contenterai de dire, que pendant que ce digne Miſſionaire nioit en preſence de l'Eunuque la double calomnie dont on l'avoit noirci en preſence de l'Empereur ; le P. Pereira l'exhortoit charitablemeut d'avouer le fait par ces paroles pleines de fourberie & de malice : *Confiteatur, confiteatur, Imperator omnia ſcit.*. Avouez, Monſieur, avouez l'Empereur ſçait tout. Le deſſein du Jeſuite étoit de tirer de la bouche du Miſſionaire un faux aveu de la calomnie dont ce Pere étoit l'auteur.

M. Appiani devoit être preparé à tous ces mauvais traittemens, que les Jeſuites avoient annoncés en pluſieurs manieres. Etant en Tartarie, le P. Pereira qui l'avoit pris à part pour lui parler, lui ſerrant le bouton de ſon habit, le menaça de cette vengeance qui n'a pas tardé à venir. Le P. Kilian *Stumpf* dans ſon inſolent Memorial

du 25 Mai 1706, l'avoit averti en le menaçant, qu'on lui preparoit un calice plein d'amertume, mais ce qui passe l'imagination, est le recit qu'en fait le P. Thomas dans sa relation fabuleuse, où il ose dire que M. Appiani étoit notoirement infame & inhabile à tout acte juridique. Il ne suffit pas à ces hommes de l'avoir calomnié auprès des Gentils, d'avoir été les auteurs d'une persécution contre lui, dont on n'avoit jamais vû la semblable à la Chine, de s'être rendus eux-mêmes les Archers pour le prendre, & les Geoliers pour le tenir en prison, de l'avoir opprimé & de lui avoir fait souffrir mille indignités, circonstances lesquelles réunies ensemble même contre un scelerat, seroient capables d'exciter des sentimens de pitié dans les cœurs les plus durs. Tout cela, dis-je, ne suffit pas pour contenter la haine des Jesuites envers un digne Ouvrier de J. C. Prêtre de la Congregation de la Mission, Predicateur zelé de l'Evangile, noble par sa naissance, irreprochable dans ses mœurs, Provicaire de la Province de *Succiven*, un des premiers qui y soit entré pour prêcher l'Evangile, Fondateur d'une Eglise; opprimé cruellement, persecuté injustement, & gardé par ces Peres avec une rigueur inhumaine dans leurs maisons, où toute communication lui a été interdite & ren-

due impossible. Il faut encore que ces Peres, pour achever la mesure de leur vengeance, accompagnée d'une si noire calomnie, fassent les plus grands efforts pour la repandre par tout, dans un tems, où il ne peut ni la sçavoir ni la repousser, ce qu'il pourroit facilement à la confusion du calomniateur, s'il avoit la liberté d'écrire.

Et qui qui pourroit croire, si on ne voyoit de ses propres yeux, que tant de calomnies ayent pu sortir de la bouche d'un P. Antoine Thomas Superieur des Jesuites de Pekin, homme avancé en âge, qui proteste devant Dieu & devant les hommes, qu'il n'écrit que par le motif de la gloire de Dieu,& tout cela dans un Libelle qui est tombé en tant de mains, & qui est parvenu jusqu'à celles de M. le Legat? Qu'on reconnoisse le rare talent des Jesuites de Pekin par cet exemple d'une haine immortelle, & qui sont les vrais persécuteurs de M. Appiani. Mais que ces Peres sçachent aussi, que la verité & l'innocence trouvent toujours des défenseurs: *Non vidi justum derelictum*, on sçait que ces excès énormes ne sont tombés sur lui, que parce qu'il avoit été à Pekin l'interprete de Monseigneur. C'est pourquoi il ne convenoit point aux interêts des Jesuites, que leur prisonnier vit le jour, & qu'il fut banni avec les autres pour aller en Europe: un

temoin ſi éclairé auroit été un trop grand obſtacle aux mauvais deſſeins qu'ils avoient conçus de ſe cacher, & de tromper le S. Siege. Peut-être auſſi qu'ayant été averti par quelque faux frere, le P. Bonaventure de Rome, que les écrits de ce Miſſionaire pourroient parler en ſa faveur, & ſes memoires mettre au jour bien des verités : ils jugerent qu'il falloit le priver de ſa liberté, & le perdre de reputation pour lui ôter le moyen d'écrire, & d'être cru en cas qu'il trouva ce moyen. C'eſt ainſi que ces bons Religieux s'en tiennent à la maxime invariable de chez eux, à n'épargner aucuns moyens juſtes ou injuſtes pour ſauver leur reputation noircie par tant d'excès. Mais ils ne s'apperçoivent pas, que les traittemens indignes qu'il ſouffre avec tant de patience pour une cauſe ſi louable & ſi ſainte, ne ſervent qu'à donner plus de poids à ſon temoignage, & à manifeſter davantage l'injuſtice de ces laches perſécuteurs.

LXII. Le cours des graces de l'Empereur étant déja interrompu par des artifices ſi indignes, & ſon eſprit prevenu par des impreſſions & des idées ſi pernicieuſes ; les Jeſuites pour achever ce qu'ils avoient commencé, ajouterent ce même jour 29 Decembre une proteſtation capable de l'aliener davantage ; ſçavoir, qu'aucun d'entr'eux ne pouvoit acccepter la Charge de

Superieur General de la Mission ; parceque cet emploi étoit contraire à leur Institut, & à leurs Constitutions. Ces Peres suppo-soient par là que Monseigneur les soupçonnoit d'aspirer à cet honneur : c'est pourquoi le lendemain 30 Decembre, ils se rendirent en Corps chez lui pour en faire une autre, semblable à celle qu'ils avoient faite le jour d'auparavant à l'Empereur en ces termes.

A son Excellence Monseigneur Charles-Thomas Maillard de Tournon, Patriarche d'Antioche, Commissaire & Visiteur Apostolique à la Chine & aux Indes ; avec pouvoir de Legat à latere.

« VOtre Excellence a demandé dans « son écrit du 26 Decembre à l'Em- « pereur Kamhi, la permission d'établir « dans cette Capitale un Superieur Gene- « ral pour tous les Missionaires de cet Em- « pire ; & elle a cru que l'Empereur y a- « voit donné son consentement le 27 du « même mois. Mais Sa Majesté ayant le « lendemain expliqué plus clairement sa « pensée, avoit par les deux Mandarins « *Vang* & *Chang* proposé à votre Excel- « lence quelques raisons, pour lesquelles « il convenoit qu'un tel Superieur fût « être un des anciens Missionaires recom- « mandable par son experience dans les «

» usages du pays, & par la connoissance
» de la Cour. Ce qui a obligé Votre Ex-
» cellence de soupçonner, que le change-
» ment de l'Empereur venoit des sugges-
» tions de nos Peres de Pekin, comme elle
» l'a temoigné en presence des deux Man-
» darins par son interprete M. Appiani;
» & qu'elle a souhaitté même qu'on le dit
» à l'Empereur. C'est pourquoi Nous souf-
» signés Prêtres & Profès de la Compa-
» gnie de Jesus, nous protestons & de-
» clarons hautement, que nous n'avons
» rien fait de ce que Votre Excellence
» nous impute, & que nous refuserions
» l'emploi de Superieur General, quand
» même l'Empereur nous y obligeroit sous
» peine de la vie. En foi de quoi nous avons
» donné acte de notre protestation le 30
» Decembre 1705. Signé Philippe Gri-
» maldi Visiteur, Jean-François Gerbil-
» lon Superieur General des François;
» Antoine Thomas Superieur du College
» de Pekin, Thomas Pereira, Jean-Bap-
» tiste Regis, Joseph Suarez, ensuite on
» laisse en blanc la place du P. Antoine
» Barros, Joachim Bouvet, Dominique
» Parennin, Kilian Stumpf, Pierre Tar-
» toux.

» Le 30 Dec. 1705, ont comparu de-
» vant Monseigneur tous les Peres qui ont
» signé ci-dessus, & le P. Grimaldi s'étant

avancé, a donné la susdite demande ou requête, que mondit Seigneur a remise entre mes mains par écrit, afin que je lui en fisse la lecture; & après l'avoir reçue avec respect, je l'ai lue mot à mot en presence desdits Peres. Lecture faite, mondit Seigneur a repondu qu'elle contenoit une erreur considerable, & qu'il n'avoit demandé l'établissement d'un Superieur à Pekin qu'incidemment, & non pas comme un point capital, ainsi que l'insinuoit l'écrit qu'on venoit de lire; & comme il étoit lui-même Superieur, il n'avoit pas besoin d'en demander la permission à l'Empereur; & s'il a parlé d'un Superieur, ce n'est que pour entrer dans les desseins de l'Empereur, qui depuis long-tems desiroit qu'il y en eut un qui maintint la paix & le bon ordre. De sorte qu'il n'avoit fait mention de cet établissement, que pour donner plus de poids à ce qu'il demandoit principalement, qui étoit la correspondance mutuelle des deux Cours, comme on le peut voir dans sa requête; & ensuite il ajouta en peu de paroles: qu'il sçavoit que quelqu'un de la Compagnie avoit en peu d'heures détruit & ruiné une grace accordée par l'Empereur avec toute la plenitude de sa joye, desirée par tous les gens de bien avec empressement, infiniment avanta-

» geuse à la Mission, glorieuse au S. Siege,
» & favorable à la Religion. Son Excel-
» lence a aussi averti ces Peres, & leur a
» recommandé de considerer l'importance
» d'un projet qui promettoit une si belle
» moisson à l'Eglise, & le tort qui en arri-
» veroit à la publication de l'Evangile, &
» les suites funestes à la Mission & aux
» Missionaires. Il leur dit de se donner à
» Dieu, & qu'il ne recevoit leur prote-
» station qu'autant & en tant que besoin
» seroit. André Candela, Chancelier de
» la sainte Visite. »

LXIII. Premierement, le défaut le plus considerable de cette protestation, est l'erreur grossiere qu'on auroit pû appeller mensonge en s'exprimant d'une maniere plus correcte, & qui étoit renfermée dans ces paroles : *Il a souhaitté même qu'on le dit à l'Empereur*. Jamais M. le Legat n'a pensé dire à l'Empereur rien qui en approcha. Il sçavoit qu'il ne falloit pas reprocher à l'Empereur son changement, ni par consequent en faire connoître les auteurs.

Secondement, qu'on prenne garde l'affectation de ces Peres, qui reduisent substance de sa requête & la faveur que Majesté lui accorde, au seul établissem d'un Superieur General, qui n'en é neanmoins que l'objet accidentel. Ils a tent : *Il a cru que l'Empereur y avoit donn*

consente

consentement, comme si on n'avoit pas demandé quelqu'autre chose, ou qu'il y eut raison de douter que l'Empereur eut consenti à la demande ; sur tout après que Sa Majesté avoit repondu, que tout ce qu'on lui demandoit lui plaisoit beaucoup : qu'il vouloit qu'on tint le tout pour fait, & que Monseigneur ne pensât qu'à en donner au plûtôt avis à Sa Sainteté. Je vois bien que pour sauver *l'existimavit il a cru*, ils ne manqueront pas de lui trouver des échapatoires pour ne pas le laisser en contradiction avec la verité. Mais Monseigneur étoit si assûré que tout étoit accordé, les autres en étoient si convaincus, que tous ceux qui se trouverent presens lui en firent leur compliment, & lui en temoignerent leur joye. Le P, Gerbillon en convint alors, & pour s'excuser d'avoir signé la protestation avec les autres, eut recours à sa crainte ordinaire du P. Pereira, & de la perte de sa Mission, Qui pourra se mettre dans l'esprit, que dans le tems que l'Empereur accordoit ces faveurs avec tant de bonté, de generosité, & de joye ; il conservât dans son cœur le dessein de changer le lendemain sa resolution du jour precedent ? Ne voit-on pas que les impressions qu'il reçût de la part des Européens, à qui il fit part de ce qu'il venoit de promettre, ont operé ce changement ? Ces idées pouvoient-elles entrer

P

dans l'esprit d'un Chinois autrement qu
par l'artifice d'un Portugais ? Qui ne con
noît l'habileté de certains Religieux d
Cour, & à quels excès l'interêt de la Na
tion, & la passion aveugle pour des établi
semens humains a été capable de les porter
Et plût à Dieu que nous eussions les mêm
pensées & les mêmes sentimens * sur l
ressorts, qui ont donné le mouvement
tant de démarches si funestes à la Religion
peut-être que les maux de la Mission, caus
par des avis si pernicieux ne seroient pa
sans remede.

En troisiéme lieu, on ne peut s'empêche
de rire, que des Religieux fassent semblan
de donner à M. le Legat le soupçon, qu'i
avoient l'ambition de vouloir être Supe
rieur de la Mission. Il étoit autant éloign
d'une pensée si peu sensée, qu'il étoit per
suadé que les Jesuites n'en vouloient aucun
& que ces Peres sçavoient à la Chine com
me par tout ailleurs, exercer une domina
tion tyrannique sur tout le monde, san
prendre aucun titre de superiorité. Rien n
prouve mieux ce que je dis, que les Let
tres des Missionaires qui s'excusent de c
qu'ils sont si reservés à écrire à Monsei

* Les Jesuites ont un puissant parti à la Cour de Rome avec lequel ils réussissent ou à arrêter les poursuites, ou à élu der les démarches, ou à obliger le Pape de dissimuler les ex cès les plus punissables de ces Peres.

gneur, par la crainte que leurs Lettres tombant entre les mains des Jesuites, ils ne soient exposés à leurs persécutions.

Il est encore surprenant que ces Peres, fondent leur protestation sur le point le plus foible du Memorial de M. le Legat, dont il ne parloit qu'en passant, & auquel il renonça comme à une proposition qui n'avoit été touchée que pour faire plaisir à l'Empereur, qui depuis long-tems desiroit qu'il y eut un Superieur pour réunir les esprits, qui paroissoient étrangement partagés. L'Empereur étoit si plein de ce dessein, que malgré la repugnance des Jesuites, il voulut encore en parler de son propre mouvement dans la premiere Audiance qu'il accorda à son Excellence. Ces Peres donc ne s'attachant qu'à une proposition incidente, garderent dans leur protestation le silence sur l'objet important & uniquement desiré du Memorial ; objet qui interessoit tout le monde Chretien, d'où dependoit l'honneur de Dieu, le bien de la Mission, le progrès de l'Evangile, la conversion des Infideles. Le dessein de ces Peres en separant l'article de la superiorité des autres circonstances qui l'accompagnoient, étoit de le mettre en état d'être repandu avec succès, & de le faire tomber entre les mains des autres Missionaires, qui avoient la même repugnance pour un Superieur ; afin que le ve-

nin caché sous les belles apparences de l'independance, pour laquelle ils étoient passionnés à l'excès, penetrant jusqu'au cœur; les porta à se detacher de M. le Legat, & de renoncer à ses interêts qui étoient ceux de la Mission. Ce qu'ils auroient facilement évité, si la protestation avoit renfermé le fait tout entier, lequel étant rapporté avec toutes ses parties, n'auroit pas manqué d'attirer l'approbation generale de toutes les personnes qui ont le goût de la pieté. Et ce fait étoit si notoire, si évident à Pekin, qu'étant revêtu de toutes ses circonstances, il n'auroit pas été possible de le rendre douteux par un *existimavit*.

Enfin pour derniere remarque, il paroît par les souscriptions des Jesuites, que celle du P. Barros étoit en blanc, & que les Freres laïcs n'y avoient pas mis leurs noms. Cependant ces Freres ne sont pas moins à craindre à la Cour que les Peres mêmes, avec qui ils ont plus d'une fois combattu à forces égales, exigeant des égards pareils & des honneurs semblables; parce qu'ils sçavent qu'ils sont plus necessaires que les Peres au service de l'Empereur.

LXIV. Au milieu de tant de traverses qui paroissent incroyables, & qui aboutissoient aux plus grands scandales, aussi bien qu'au renversement total des desseins du S. Siege : l'Empereur naturellement gene-

reux,, toujours passionné pour la correspondance, & engagé d'honneur par la parole qu'il avoit donnée, invita M. le Legat à l'Audiance du 31 Decembre 1705 par les Mandarins ordinaires, en lui proposant en ces termes: que Sa Majesté ayant appris le desir empressé de M. le Legat, pour paroître devant sa Royale presence, & Sa Majesté étant elle-même prevenue d'un semblable desir de le voir, Elle lui proposoit avant que de partir pour la chasse, où il devoit s'arrêter pendant un mois, de se faire porter en chaise dans un grand jardin qui n'étoit pas éloigné, où ils éviteroient l'incommodité des escaliers, & que pour plus grande facilité, afin de se procurer cette mutuelle consolation, il pourroit demeurer dans sa chaise sans sortir, s'il ne le pouvoit pas faire sans s'incommoder. Une invitation si obligeante exigeoit un effort de la part de Monseigneur, & quoiqu'il fut actuellement tourmenté de sa colique, & que le Medecin trouvât qu'il y avoit du danger à prendre l'air en une saison si froide; il n'hesita pas d'accepter une offre si obligeante, qui marquoit si positivement la volonté de l'Empereur, qu'il étoit resolu de le seconder en tout ce qui ne seroit pas oposé aux lumieres de sa conscience & aux devoirs de son Ministere.

LXV. Je ne rapporterai pas ici les hon-

neurs dont il fut comblé dans cette entre-vûe, Monſeigneur en ayant fait le détail fort au long dans ſa Lettre du 2 Janvier 1706, écrite à Sa Sainteté. Je me contenterai de dire comment il fut obligé d'écrire cette Lettre, & de la montrer enſuite à l'Empereur. Les Mandarins dont nous avons parlé ſi ſouvent, après l'avoir accompagné en allant à l'Audiance, & l'avoir ſuivi à ſon retour, lui demanderent : s'il n'écriroit pas au Pape les honneurs qu'il venoit de recevoir de Sa Majeſté. Monſeigneur repondit, qu'il ne pouvoit pas ſe diſpenſer de lui en faire part. Un moment après le Mandarin *Vang* lui demanda encore, s'il ne feroit pas le plaiſir à l'Empereur de lui faire voir ſa Lettre, comme le deſiroit Sa Majeſté. Cette parole fut pour M. le Legat un dard qui lui perça le cœur, par la douleur qu'il reſſentit de ce qu'on lui faiſoit une demande ſi impertinente. Refuſer cette ſatisfaction, c'étoit lui donner ſujet de ſe defier de lui, & lui fournir une raiſon plauſible de le regarder de mauvais œil, & de s'attirer ſon indignation avec le danger de lui faire perdre toute bonne volonté pour la Miſſion. La lui accorder, c'étoit le mettre ſur le pied d'avoir en toute occaſion recours à ce ſtratagême, qui ne lui étoit pas ſuggeré par les maximes d'une politique Chinoiſe ou Tartare, mais par l'ar-

tifice de certains étrangers, qui craignent tout parce qu'ils ont sujet de craindre. Aussi cette même demande fut renouvellée à la derniere Audiance, où les mêmes artifices furent mis en œuvre, pour obliger M. le Legat à écrire d'une maniere, qui ne fut pas désavantageuse aux Jesuites,

De plus, l'Empereur de la Chine n'étant pas homme à se contenter d'une louange superficielle & ordinaire, M. le Legat se voyoit exposé au danger d'en trop dire pour contenter ce Prince, & de n'en pas écrire assez pour informer le Pape des circonstances necessaires, pour mettre l'objet devant ses yeux dans son veritable point de vûe : enfin la Lettre étant montrée à l'Empereur, ce Prince d'un côté n'en devenoit pas plus affectionné pour le S. Siege, & à la Mission ; & de l'autre les Jesuites ne manquoient pas de moyens pour la faire tenir au Pape, sans qu'elle fut accompagnée de ses circonstances essentielles. Ce trait de la politique Jesuitique étoit des plus fins qu'ont pût jamais imaginer, pour couvrir des plus belles couleurs de l'innocence les excès énormes de leurs intrigues contre le service du S. Siege. Toutes ces reflexions causerent à M. le Legat pendant tout cette nuit plus d'agitation que les douleurs de la colique dont il étoit tourmenté. Les pensées qui entrerent en foule dans son

esprit, de se voir pressé par une demande si incommode & si dangereuse le penetrerent de tristesse : mais il étoit à propos de dissimuler & de faire semblant, de ne pas même connoître la main d'ou venoit le coup.

Monseigneur considerant la necessité où le mettoient les Ordres de l'Empereur, qu'il ne pouvoit pas se dispenser d'executer, sans encourir le blame, de n'avoir pas pu trouver le secret de plaire à un Prince Gentil, dans une rencontre que tout le monde trouvoit facile, à l'exception de celui qui étoit plongé dans l'embarras; il promit de faire voir la Lettre à Sa Majesté; il le promit avec un visage qui marquant la joye, couvroit la tristesse dont son cœur étoit tellement penetré, que toutes les douceurs de l'accueil favorable de cette Audiance, furent noyés dans une abondance d'amertume qui en effaça les impressions, comme il lui est toujours arrivé dans cette Cour, par les bons offices de ceux que l'Empereur vouloit menager, à qui il ne vouloit pas deplaire, & qui furent toujours dans la suite ses conseillers secrets, dans toutes les démarches qui concernoient les affaires que Monseigneur étoit venu negotier.

LXVI. Je passe les louanges excessives que les Jesuites donnerent à l'Empereur, & ce qu'ils dirent de sa science, pour en-

gager M. le Legat d'en parler aussi. Il le fit sans mentir, il assura que ce Prince étoit sans contredit le premier des Lettrés, & qu'il n'y avoit personne qui ne le reconnût pour le chef des sçavans de l'Empire. N'ayant pas dit un seul mot qui marquât quelqu'approbation de leurs flatteries, ils n'en parurent pas trop satisfaits.

LXVII. Je passe encore ce qui fut écrit de cette Audiance & des choses arrivées les jours precedens, aussi bien que de l'envoi des presens, accompagnés de trois Lettres : la premiere, écrite à Sa Sainteté du 2 de Janvier 1706, lue & approuvée par Sa Majesté ; & les deux autres, dattées du 3 & du 4 à M. le Cardinal Paulucci, pour servir de supplement à la premiere, qu'on envoyoit ensemble ; mais qui ont été retenues dans la suite par ordre de l'Empereur, aussi bien que M. Sabino Mariani dans le tems qu'il étoit sur le point de s'embarquer pour Rome. Ce qui n'empêcha pas que M. le Legat n'en envoyât des copies par la voye de Manille, avec une autre du 16 du même mois. Dieu veuille qu'au milieu de tant de traverses qui se sont succedés les unes aux autres ; ces pacquets n'ayent pas eu le malheur de tant d'autres, qui ont été envoyés en Europe par cette voye. Je dois remarquer ici que les PP. Pereira & Barros, qui étoient avec l'Empereur en Tar-

tarie au mois de Juillet 1706, où avec le petit Roi ils negotioient la revocation des presens, obtinrent un Ordre de l'Empereur toujours disposé à se prêter à leurs désirs; par lequel il étoit commandé à M. le Legat de lui envoyer la copie de la Lettre écrite au Pape le 2 de Janvier. M. le Legat ne put pas la refuser, mais cette demande imprevûe ne laissa pas de lui donner des soupçons, de ce qui n'est que trop arrivé dans la suite, & de renouveller sa juste crainte, que les Jesuites ne voulussent separer cette Lettre des informations nécessaires, qui devoient être faites de vive voix par M. Sabino, ce qui n'a pas manqué d'arriver, quoiqu'alors M. le Legat ne sçût pas encore, que ses Lettres à M. le Secretaire d'Etat envoyées par la Moscovie, eussent été interceptées. Or qui osera nier après de si grands excès, qu'on ait éprouvé de la part de ces Missionaires de Cour, des détours, des ruses, des artifices, qui surpassent la portée & les forces ordinaires de la malice de l'homme? Qui pourra dire qu'il n'est pas permis d'assûrer aujourd'hui, que Pekin est cette forte & mysterieuse muraille d'Ezechiel, laquelle étant percée, laisse voir à decouvert les plus grandes abominations qui se soient jamais vûes?

LXVIII Je voudrois ici finir avec

l'année 1705 ce recit déja assez long des évenemens qui y sont arrivés; mais comme je n'ai pas parlé ailleurs avec le détail necessaire de l'affaire des presens, que l'Empereur avoit ordonné deux fois qu'on envoya au Pape, & qui ont été deux fois revoqués par les intrigues des Jesuites de PEKIN, j'ai cru qu'il étoit à propos d'en parler ici d'une maniere, qui mette cet objet dans tout son jour avec ses principales circonstances. On a déja rapporté comme on a réussi la premiere fois à les revoquer, après avoir été accordés le 27 avec toute la joye de l'Empereur & de sa Cour. On a marqué les mauvais discours, dont on s'est servi pour degouter l'Empereur, nous parlerons maintenant de la seconde revocation aussi honteuse & aussi sollicitée que la premiere.

Nous venons de dire, que Monseigneur fut sensiblement affligé dans le fond de son ame & avec raison de la demande, que lui fit le Mandarin *Vang* le soir du 31 de Decembre de montrer à l'Empereur sa Lettre au Pape; que la peine qu'il en ressentit fut si grande, qu'il passa la nuit dans l'inquietude par la consideration des inconveniens, qu'il avoit sujet d'en apprehender. Mais le jour suivant c'est-à-dire le premier Janvier il se rassura contre ses justes frayeurs sur l'agreable nouvelle de

l'Ambaſſade, que l'Empereur avoit réſo-lue. Il eſperoit, que par ce moyen il pourroit envoyer ſa Lettre au Pape avec les informations neceſſaires pour le Service du Saint Siege & de la Sainte Congregation.

Ce même iour premier du mois de Janvier les Mandarins étant entrés chez M. le Legat pour s'informer de la part de l'Empereur de l'état de ſa ſanté, ils dirent, que Sa Majeſté avoit repris ſa premiere reſolution, qui étoit d'envoyer des preſens au Pape malgre la ſaiſon, qui étoit déja fort avancée ; qu'en attendant il pouvoit écrire en droiture, parce que le preſent ſeroit envoyé en poſte, afin de faire toute la diligence poſſible. M. le Legat ayant fait ſon compliment d'actions de graces, les Mandarins demanderent s'il ne ſeroit pas à propos d'envoyer quelqu'un, qui le preſentât au Pape comme on l'avoit projetté la premiere fois ? Monſeigneur approuva cette penſée, & allegua les raiſons, qui prouvoient combien il etoit à propos qu'une perſonne fût deputée pour Rome. Les Mandarins demanderent quel ſeroit le Deputé pour les porter à Rome. M. le Legat repondit, qu'ils n'avoient qu'à propoſer celui, qu'ils jugeroient à propos. Alors M. le Legat demanda à M. Sabino Mariani qui étoit preſent & ſur lequel il

avoit

voit jetté les yeux dès la premiere fois, s'il uroit le courage d'entreprendre un aussi ong & penible voyage ? Qu'il falloit parir dans le cœur de l'hiver, & se resoudre . faire quatre ou cinq cens lieues en poste. Mais cet Ecclesiastique nonobstant la lassiude d'un aussi long voyage que celui qu'il venoit de faire, se presenta de bonne grace, esolu de tout souffrir pour le service du S. Siege & de Sa Sainteté. M. le Legat le proposa aux Mandarins, qui allerent sur e champ à la Cour, donner avis à l'Empereur de la proposition de M. le Legat. Sa Majesté envoya vers le midi les mêmes Mandarins à M. le Legat pour lui dire, que l'Empereur approuvoit M. Sabino Mariani pour porter les presens, & qu'il avoit déja chargé l'écrivain *Ciao* pour l'accompagner jusqu'au Vaisseau, & le faire servir en chemin. Ils vinrent une seconde fois pour regler le jour du départ, qui fut fixé au 14 suivant.

M. le Legat considera dans ce choix, que M. Sabino l'ayant assisté en qualité d'auditeur, & s'étant trouvé present à tous ses travaux, étoit en état de suppléer par la vive voix aux écrits qu'il n'étoit pas à propos de risquer, après le grand nombre de Lettres qui avoient été ou perdues ou interceptées. Que la connoissance qu'il avoit des Missions de l'Orient, le rendoit

capable d'en rendre un bon compte, & d'en donner toutes les informations néceſſaires ; que ſes indiſpoſitions & le peu de tems qu'il avoit, ne lui permettoit pas d'écrire en detail ce qui s'étoit paſſé. Telles furent les raiſons qui engagerent Monſeigneur à preferer M. Sabino à tout autre, quoiqu'il ne fut pas des plus robuſtes, ni des plus capables de porter la fatigue d'un ſi long voyage.

Les Jeſuites furent conſternés quand ils apprirent la reſolution de l'Empereur, & le choix de M. Sabino Mariani. L'Ambaſſade leur étoit inſupportable par une infinité d'endroits, & en particulier par l'établiſſement de la correſpondance immediate de l'Empereur avec Sa Sainteté, qui renfermoit un ſi grand nombre d'inconveniens auſſi contraires à leurs interêts, que le projet étoit avantageux à la cauſe commune, au bien de la Miſſion, & à la gloire du S. Siege : par la facilité qu'on avoit d'envoyer à la Chine des Miſſionaires vertueux & deſintereſſés, deſirés en tant de manieres, formés à la predication de l'Evangile de la main de Sa Sainteté : par le danger de perdre leur credit à la Cour, & d'y avoir des concurrens capables de l'emporter un jour ſur eux : par la juſte apprehenſion que les Miſſionaires de la ſacrée Congregation établis a Pekin, ne decouvriſſent leurs dé-

marches, leurs désordres, leurs souterrains ; ce qu'ils avoient sujet de craindre autant & plus que la visite de M. le Legat : par le déplaisir de voir que d'autres qu'eux soient employés à cultiver l'inclination de l'Empeteur avec le Pape, inclination que ces Peres avoient jusqu'alors ou cachée ou alterée le plus qu'ils avoient pu : par l'appui que tous les Missionaires auroient trouvé dans leurs besoins à Pekin, sans être dans la necessité de l'achêter bien cher aux depens de leur conscience, comme ils sont dans la necessité de le faire aujourd'hui : enfin par la digue qu'on opposoit par-là aux pretentions exorbitantes de certains Religieux en ces pays, ce qui étoit pour le P. Pereira & ses Collegues, un malheur plus à craindre que la ruine de la Mission. Ce qu'il fit dire au P. Tartoux le jour que M. Sabino partit : Souvenez-vous, Monsieur, lui dit-il, parlant à M. Sabino, que vous rendrez compte à Dieu de ce que vous ferez, & ce que vous direz à Rome. Il est certain que ce Missionaire étoit écrit dans la liste des Jesuites au nombre de leurs meilleurs amis, & sur qui ils pouvoient le plus compter. Ce Prêtre s'étoit conduit avec tant de sagesse, qu'ils n'avoient rien apperçu en lui, qui leur donnât sujet de s'en defier & de lui faire un compliment si peu honnête ; mais ils avoient d'autres sujets de

le craindre : ils sçavoient qu'il étoit informé de leur conduite, & de plusieurs verités ameres au goût de Rome, & de toutes les personnes qui n'ont que des intentions droites, dont on a parlé ci-dessus. Il ne faut pas s'étonner que le P. Parennin étant en Tartarie, applaudit avec un si grand cris de joye au rappel de cet Ambassadeur & à la revocation des presens, par ces paroles : Maintenant M. Sabino Mariani n'ira point à Rome pour y mal parler de nous.

LXIX. Comme les Jesuites étoient assez penetrans, pour voir que leur faveur quoique grande & même demesurée, ne l'étoit pas assez pour empêcher tout d'un coup l'effet des resolutions de ce Monarque, sur tout après les avoir lui-même formées de son plein gré ; ils prirent la resolution d'embrouiller cette Ambassade, de l'attaquer sourdement, & de la mettre dans un point de vûe où l'on ne pût pas discerner qu'elle eut été accordée aux instances de M. le Legat ; ils jugerent à propos pour en venir là, de marcher pas à pas & avec addresse, & de ne laisser d'abord paroître ni repugnance ni opposition à ce projet. Le premier pas fut, de faire associer le P. Bouvet Jesuite François à M. Sabino ; ce qu'ils executerent le lendemain avec cette adresse dont on va décrire les demarches. Il faut néanmoins dire que leur prudence en ceci

ne meritoit point d'être blamée, si au dessein qu'ils avoient formé de faire connoître au monde, qu'ils avoient eu part à cette faveur que l'Empereur accordoit à la Religion, ils s'étoient contentés de se joindre à M. Sabino dans l'execution de l'Ambassade; mais ils n'en demeurerent pas là. Et lorsque ces Religieux ont une fois mis les quatre doigts & le pouce sur la proye qui leur tombe sous la main, ils ne lâchent jamais prise, qu'ils n'en soient entierement maîtres: ils firent jouer tant de ressorts, qu'ils entreprirent de se rendre les seuls executeurs de l'Ambassade; cette fonction néanmoins ne s'accommodoit gueres avec leur Institut, qui leur défend tout emploi profane & seculier; mais par un secret qu'ils possedent seuls, ils tenterent de purger cette Ambassade de ce qu'elle avoit de profane & qui sentoit le seculier; il falloit pour cela la rendre toute Jesuitique, & la degager de l'association du Prêtre seculier, à qui Sa Majesté l'avoit d'abord confiée toute entiere sans penser aux Jesuites. Voici comme ils s'y prirent pour réussir.

Ces Peres ajusterent les choses d'une maniere le 2 du même mois, qu'on vit tout à coup paroître en presence de l'Empereur, l'écrivain *Ciao* guide & conducteur de M. Sabino, assisté des deux Mandarins *Vang* & *Ciang*. Après avoir attendu l'Empereur

à son passage, il se mit à genoux, & representa à Sa Majesté, que M. Sabino ne sçachant pas la Langue Chinoise, ne pouvoit se faire entendre à lui, ni recevoir de son Ministere les services dont il auroit besoin pendant le voyage : qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté, qu'Elle eut la bonté de le faire accompagner d'un autre Européen. du nombre de ceux qui étoient depuis long-tems à la Cour. Les Mandarins qui avoient le mot, applaudirent à la proposition qui avoit été concertée entr'eux & les Jesuites, & l'Empereur ordonna que le P. Bouvet porteroit avec M. Sabino les presens en Europe, & que l'écrivain après les avoir accompagné jusqu'à l'embarquement, retourneroit à Pekin sans delai. C'est ainsi qu'étoit conçu l'Ordre de l'Empereur, comme il paroît par la copie que M. Sabino se fit donner par son conducteur quelques mois après, & qu'il envoya à M. le Legat, a qui l'Ordre fut rapporté ce matin de la meme maniere par les deux Mandarins, quoiqu'avec quelques legeres differences, pour couvrir un peu la mauvaise intention des Jesuites, qui paroissoit visiblement dans cette manœuvre, & les suites facheuses de cette demarche qu'on s'efforçoit de cacher en n'agissant que par des souterrains. Les Mandarins dirent à M. le Legat, que le P. Bouvet accompa-

gneroit M. Sabino jusqu'au Navire en qualité d'interprete ; & Monseigneur ayant demandé si ce Pere poursuiveroit le voyage, ou s'il s'en retourneroit à Pekin, les Mandarins repondirent ; qu'il se rendroit en Europe comme compagnon de la Commission.

Si M. Sabino avoit suivi son penchant, il auroit dès-lors cedé à ce Pere l'emploi tout entier, convaincu comme il l'étoit, que les Jesuites vont toujours à leur but par l'artifice quand ils ont des obstacles à surmonter, ou par la violence, quand ils sont maîtres & qu'ils n'ont rien à craindre de personne. Mais le service du S. Siege ne lui permettoit pas de laisser paroître sa juste douleur, ni de contredire en la moindre chose la volonté de l'Empereur.

LXX. On avoit preparé le même matin les presens de Monseigneur pour l'Empereur ; mais dans le tems qu'on étoit en chemin pour les porter au Palais, on reçût ordre de ne pas avancer, parce que Sa Majesté étoit determinée à ne rien recevoir de M. le Patriarche, qu'Elle n'eût envoyé les presens destinés pour Sa Sainteté ; qu'ensuite Elle recevroit de M. le Legat ce qu'il auroit à lui envoyer, & cela dans la seule vûe de lui faire un plus grand honneur, comme il arriva en effet. Car vers le midi, le premier Eunuque valet de

chambre de l'Empereur, apporta chez M. le Legat les presens du Pape, dans la compagnie des Mandarins *Vang* & *Ciang*. Ces presens consistoient en dix perles de differentes grosseurs, mais toutes de même qualité, qui n'étoit pas la plus estimée en Europe : trente pieces de differentes sortes de soye, dont il y en avoit dix qui étoient brochées d'or : cinquante peaux de Gibeline très noire, & un pacquet de racine de Ginsem, fort estimée pour sa qualité qui la rend cordiale : à quoi on ajouta dans la suite, dix couvertes très-finement brodées à deux faces, que l'Empereur envoya le soir, en faisant dire que ces couvertes pourroient faire plaisir à Sa Sainteté, & qu'on avoit qu'à les joindre aux autres presens, qui demeurerent ainsi entre les mains de Monseigneur, tous lui ayant été consignés l'un après l'autre. Ils demeurerent dans la chambre, où il eut soin de les faire garder jusqu'aux derniers momens du départ des deux Envoyés. Ils y furent même emballés par les Officiers de la garde-robe Imperiale, en presence de Monseigneur qui en garda les clefs, qu'il donna à M. Sabino Mariani avec la bœte de perles & les Lettres, & cela en presence du P. Bouvet & de quelques autres Jesuites ; & en lui confiant toutes ces choses, il lui declara qu'en cas d'accident, & qu'il ne pût pas poursuivre

le voyage, le P. Bouvet le continueroit, & qu'alors tout lui seroit mis entre les mains.

Il recommanda à tous les deux l'union & la charité mutuelle, les assûrant que la paix & le concert avec lequel ils se conduiroient jusqu'à Rome, les feroit recevoir très-favorablement de Sa Sainteté. Ceci fut dit & fut fait le 14 Janvier vers les neuf heures du matin, sans qu'aucun des deux Envoyés fit paroître la moindre repugnance & la plus legere opposition. Ensuite ayant reçu la benediction de Monseigneur, ils monterent à cheval & se mirent en chemin.

LXXI. Ils ne furent pas plûtôt sortis de Pekin, que le Jesuite s'empara de la premiere place, se fit donner les honneurs, & se conduisit en chef de la Commission, sous pretexte qu'il sçavoit la Langue & les formalités du pays, & sur le fondement qu'il avoit été nommé le premier dans le billet des Commis de la poste. Mais il faut remarquer ici.

1. Le violement du vœux que ce Religieux avoit fait, de n'aspirer à aucun honneur ou emploi seculier.

2. Le violement du commandement que leur fit M. le Legat de vivre toujours en paix, & d'être toujours unis.

3. Que ce billet du Commis fut sollici-

té & accepté, ſans qu'on en eut rien dit à M. le Legat.

4. Qu'il eſt libre aux Commis ou aux autres Officiers, de quelque Tribunal que ce ſoit, de nommer en premier celui des deux qu'ils voudront, ſans que cela tire à conſequence. En effet les mêmes Officiers offrirent un autre billet en forme, où ils auroient exprimé M. Sabino le premier, mais on crut que cela n'en valoit pas la peine.

5. Il ne faut pas oublier une circonſtance qui eſt, que le ſoir de leur depart les caiſſes où étoient les preſens, & où M. Sabino avoit renfermé toutes les Lettres de Monſeigneur pour Ponticheri, pour M. le Secretaire d'Etat, & pour la ſainte Congregation, reſterent ſans le ſuivre de près. Ce qui lui cauſa une inquietude d'autant plus legitime, que ces Lettres n'étoient pas cachetées, parce qu'étant des *duplicata*, M. le Legat les lui avoit données ouvertes ſans autre precaution. Mais ce qui augmenta beaucoup ſon ſoupçon, c'eſt qu'il ſçut que les ballots avoient paſſé la nuit dans la maiſon des Peres Portugais, & qu'il reconnût enſuite qu'une des caiſſes avoit été ouverte ſans s'appercevoir néanmoins qu'on en eut rien detourné.

6. Que peu de jours après, les Jeſuites ayant fait une eſpece de Relation, pour publier à la Chine la faveur du Monarque,

Ils la montrerent à M. le Legat avant que de la faire imprimer, afin qu'il eut la bonté de l'examiner. Le dessein de ces Peres n'étoit pas de se soumettre à lui comme à leur Superieur, mais pour en tirer une approbation au moins tacite, avec son consentement pour la faire paroître; comme elle étoit écrite en Chinois, ils esperoient qu'il ne prendroit pas la peine de la faire traduire, & qu'il la laisseroit aller chez l'Imprimeur telle qu'elle lui avoit été donnée. Ils se tromperent, il la fit traduire, il y remarqua des faussetés considerables qui defiguroient le fait, & le changeoient d'une maniere qu'il étoit visible, qu'elle tendoit à exclure peu à peu M. Sabino de la Commission. M. le Legat la fit corriger sur le champ en sa presence, & la rendit conforme à la verité. Mais elle fut imprimée deux jours aprés & publiée sans correction, & telle qu'elle étoit sortie des mains des Jesuites. Le P. Gerbillon qui l'avoit portée à Monseigneur pour l'examiner, ayant été mandé par M. le Legat, & repris severement de son peu de droiture, se dechargea sur l'innocent Imprimeur, qui étoit lui-même sous la presse de la mauvaise intention des Jesuites; parce que tout avoit été conduit d'une maniere, qu'il facilitât les moyens de depouiller M. Sabino de sa Commission.

Les Jesuites n'en demeurerent pas là ; ils voulurent soutenir leur demarche ; & pour réussir, ils porterent la mauvaise foi jusqu'à vouloir persuader M. Appiani, qu'il avoit mal entendu le message du Mandarin *Yang*. Ils persisterent pendant six mois entiers à vouloir lui persuader ce qu'il sçavoit être évidemment faux ; jusqu'a ce que convaincus par le même Mandarin, ils eurent l'affront d'un dementi bien net de la part de cet Officier, qui quoique leur partisan leur soutint en face la verité, & couvrit de confusion le P. Parennin, qui avoit la temerité de soutenir cette fausseté avec chaleur.

Cependant M. Sabino partie par necessité, partie par moderation, pour éviter des éclats scandaleux, ceda au P. Bouvet le pas, & la prerogative pretendue de premier Envoyé ; ce Jesuite s'étant rendu principal, d'accessoire qu'il étoit selon les vûes de l'Empereur, prenoit toujours la premiere place dans les auberges ; recevoit les visites des Mandarins qui venoient audevant de lui, & le recevoient avec des honneurs sans comparaison plus grands, que ceux qu'on avoit fait à M. le Patriarche, dans le tems qu'il se rendit à la Cour. Et lorsque les deux Deputés se trouvoient ensemble dans des fonctions publiques, le Jesuite n'attendoit pas qu'on lui cedât la pla-

ce

ce d'honneur, il la prenoit de lui-même sur son Compagnon, qui étoit Protonotaire Apostolique, Auditeur de M. le Legat, & premier dans la destination. Ce Pere n'avoit point d'autre raison à produire pour justifier un procedé si étrange, que de dire que telle étoit la volonté de l'Empereur ; qu'il ne pouvoit pas faire autrement sans s'exposer à être blamé à la Cour. On verra dans la suite combien ces deux pretextes, que les Jesuites alleguent en toute occasion où il s'agit de leur interêt, sont frivoles & illusoires.

Encore si la vanité de ce Religieux avoit pu se renfermer dans ses bornes, il auroit été facile d'attendre un tems plus favorable à discuter ce qu'on jugeoit alors inutile d'approfondir. Mais comme un abyme en attire un autre, ce Jesuite poussa l'insolence jusqu'à demander plusieurs fois à M. Sabino, les presens que M. le Legat lui avoit confié en presence de ce Pere : il n'eut pas honte de violer par une demande si injuste les Ordres de l'Empereur, aussi bien que ceux de M. le Patriarche ; comme on s'en peut assûrer par les preuves que l'on a produites, sur tout par la Lettre de M. le Legat à Sa Sainteté du 2 Janvier 1706, traduite par le P. Gerbillon la nuit du 3, lue & approuvée par Sa Majesté le 4 au matin. Cette Lettre étoit le seul instru-

ment qui l'autorisoit à porter des presens au Pape, & à faire la fonction d'Ambassadeur. Qui pourroit croire après cela, que les Jesuites avec des mains souillées par une fausse Relation, & par d'autres écrits où le mensonge n'est pas épargné, ayent osé attaquer l'autorité d'une preuve si incontestable, pour avoir le moyen de conduire leur manege jusqu'à la fin qu'ils se proposent? Mais qui pourroit même s'imaginer, que pour soutenir un parti si honteux, ils se soient étudiés à avoir recours à tous les moyens qu'ils peuvent inventer pour abbattre le credit de M. le Patriache, & pour ternir l'honneur du S. Siege si indignement traitté dans la personne de son Ministre? Ils se porterent jusqu'à cet excès, que d'écrire au P. Bouvet de faux Ordres de l'Empereur, & de faire dire à ce Prince, ce qu'il n'avoit jamais dit, lorsqu'ils envoyerent à leur Confrere une attestation, où entre plusieurs autres mensonges, ils oserent avancer, que Sa Majesté avoit ordonné à M. le Legat de corriger sa Lettre au Pape; que Monseigneur avoit promis de le faire, & qu'ensuite il l'avoit executé: mais voici une attestation qui devoile les fourberies de la premiere, & dont nous donnons la copie, l'original étant entre les mains de Monseigneur.

» Au nom de Dieu ainsi soit-il. Dans la

e de *Fungciang* de la Province de *Tchan-* «
; le 18 Oct. 1706, qu'un chacun sça- «
par cet acte public, que M. Louis-An- «
ne Appiani Prêtre du Diocèse de Tu- «
, Protonotaire Apostolique, Provi- «
e de *Suchuven* ; & M. André Can- «
a du Diocèse de Mazare, Missionaire «
Chancellier de la sainte Visite Apo- «
ique, se sont presenté devant moi «
nt affirmé & affirment avec serment, «
Monseigneur Illustrissime & Reve- «
tissime Thomas Maillard de Tour- «
. Visiteur Apostolique, & le Manda- «
Vang, après plusieurs Conferences «
:'eux deux, ont enfin parlé en presence «
susdits Missionaires & du P. Domi- «
ne Parennin Jesuite, qui servoit d'in- «
prete avec M. Appiani, de la Lettre «
te au Pape par son Excellence, & «
fiée à M. Sabino Mariani Protono- «
e & Missionaire Apostolique, dattée «
3 Janvier 1706 ; comme aussi ils ont «
é du R. P. Joachim Bouvet de la «
mpagnie de Jesus : que mondit Sei- «
ur Patriarche, après avoir repris le «
e tout ce qui s'étoit passé ; avoit obli- «
e Mandarin *Vang* à convenir, que le «
e Janvier de la même année ayant été «
oyé de l'Empereur, pour rendre à «
idit Seigneur sa Lettre au Pape., il «
it dit, que l'Empereur avoit lu ladite «

» Lettre traduite en Tartare, & qu'il a-
» voit approuvé les choses qui y étoient
» contenues, excepté seulement qu'on n'y
» faisoit aucune mention des Européens
» nommés pour cette Ambassade; que ce
» qu'il disoit, il l'assûroit au nom de Sa
» Majesté. Mais quant à ce qu'il avoit
» ajouté en parlant du P. Bouvet, qu'on
» n'avoit pas assez exprimé ses qualités;
» sçavoir, qu'il étoit envoyé comme une
» personne qui étoit tirée de la presence
» de l'Empereur, & de son service actuel;
» qu'il avoit dit ces paroles sans ordre &
» de son propre mouvement. Ce qu'ayant
» entendu, le susdit Mandarin a avoué
» en effet qu'il avoit ainsi parlé, parce
» qu'il croyoit que cela étoit à propos. De
» plus, que l'un & l'autre avoit été envoyé
» par l'Empereur, après en avoir été com-
» blés de plusieurs presens: que S. M.
» avoit laissé à Monseigneur le Patriarche
» le choix de donner à celui des deux qu'il
» jugeroit à propos la presseance quand il
» écriroit au Pape, pourvû qu'il les nom-
» mât tous les deux: les susdits ont signés
» cet acte pour faire foi. Louis Appiani
» & André Candela, je rend temoignage
» à ce que dessus. Et afin qu'il n'arrive pas
» qu'on doute jamais de la verité de ce fait,
» & qu'elle soit manifestée à tout le mon-
» de, j'ai donné cet acte public pour servir

de preuve, & cela à la priere de mondit «
Seigneur le Patriarche, l'année & le «
jour comme dessus, &c. Frere Jacques «
de Castorano, Missionaire & Notaire «
Apostolique avec Legalité. «

Par là on pourra juger, si cet acte s'accorde avec sa Lettre à M. le Secretaire d'Etat écrite le 4 Janvier susdit, après qu'on lui eut rendu la Lettre qu'il avoit écrite à Sa Sainteté, avec l'approbation de l'Empereur, dont voici les termes. « Et en- «
core aujourd'hui Sa Majesté m'a fait dire «
après son depart pour la chasse par le mê- «
me Mandarin, que ma Lettre étoit bien; «
mais que j'avois oublié de dire à Sa Sain- «
teté, qu'Elle eut la bonté de lui envoyer «
trois personnes, pour chacun des arts «
dont il avoit parlé; mais j'ai repondu «
que je n'avois pas marqué cet article «
dans la Lettre à Sa Sainteté, par respect «
pour Sa Majesté qui desiroit la lire; «
comme aussi par respect pour la person- «
ne du Pape à qui elle étoit addressée, «
pour ne la pas rendre trop longue: mais «
qu'il n'avoit pas oublié d'obeir à Sa Ma- «
jesté avec cette ponctualité que je de- «
vois, en ayant écrit à votre Eminence. «
Le même Mandarin me dit encore, qu'il «
parloit en cela de lui-même & de son pro- «
pre mouvement, & non pas au nom de «
l'Empereur; que je n'expliquois pas as- «

» ſez que Sa Majeſté avoit donné à M.
» Sabino Mariani le P. Bouvet pour col-
» legue, afin que l'Ambaſſade fut accom-
» pagné d'une perſonne attachée au ſervice
» actuel de l'Empereur, & que par là le
» preſent fut plus autoriſé. Je ne doute
» pas que les Jeſuites n'ayent eu grand
» part à tous ces diſcours, & qu'ils ne les
» ayent inſpirés, auſſi bien que toutes les
» demarches incommodes & facheuſes qui
» me ſont rapportées tous les jours, & qui
» me font quelquefois ſuer pour trouver
» une reponſe qui convienne. »

C'eſt ici qu'on pourroit juſtement plaindre le malheur d'un Miniſtre du S. Siege au milieu d'une Cour infidele, & qui n'a point d'autres perſonnes en état de le ſecourir que ces bons Peres coadjuteurs, qui l'obligeoient par leurs artifices de verifier par des actes juriques, ce qu'il avoit écrit à Sa Sainteté d'un fait auſſi notoire, qui étoit de plus autoriſé de l'approbation de l'Empereur Quelle Miſere encore d'être forcé d'avoir recours à la bonne foi des Mandarins partiſans de ces Religieux, & à l'Empereur lui-même deja indiſpoſé, pour ſe mettre à couvert des calomnies que ces bons Peres au lieu de ſe corriger, ont ſans ceſſe augmentées depuis avec un excès inoui? Il avoit encore à ſe défendre contre leurs fauſſes atteſtations qui n'étoient pas

en petit nombre, & qui contenoient les mensonges les plus évidens, entr'autres, que M. Sabino étoit deputé de Monseigneur uniquement pour porter les Lettres, & le P. Bouvet seul pour porter les presens dont il avoit toujours eu les clefs. Cependant on a vû la pompe & les circonstances avec laquelle ces présens furent porté à midi par Ordre de l'Empereur chez M. le Patriarche, comme ils ont éte placés dans sa chambre; augmentés le soir, & mis sur un siege où ils ont été pendant douze jours, couverts d'un tapis de damas rouge appartenant à Monseigneur, & comme ils ont été enfin emballés par les Officiers de l'Empereur, le dernier jour M. le Legat ayant été chargé des clefs qu'il a gardées; & qu'il a ensuite en presence du P. Bouvet & de plusieurs Jesuites mises entre les mains de M. Sabino. Telles sont les belles inventions qu'on a produites, pour masquer la verité, pour rompre la loi de la charité, pour ruiner les desseins du S. Siege, & remplir d'inquietude le Legat Apostolique qui étoit leur Superieur. Mais dira quelqu'un, comment peut-on prouver que les Jesuites de Pekin ont dit tant de faussetés & un si grand nombre d'extravagances?

LXXIII. Je reponds que cela se prouve 1. Par les instances reiterées qui ont été faites pendant le voyage par le P. Bouvet,

pour se rendre maître des presens.

2, Par la declaration que ce Pere en a faite lui-même à M. l'Evêque de Conon, dans le tems qu'il étoit à *Fochen*, où il montra l'artestation manuscrite de ses Peres de Pekin, dont il ne lui lût qu'une partie.

3. Par le bruit public de Canton, dont on peut produire un bon nombre de temoins.

4. Par la declaration de ceux, qui ont lu à Canton l'attestation de Pekin.

5. Par la protestation que le P. Bouvet fit par écrit à M. Sabino, dont on donne plus bas la copie.

74. Et si quelqu'un replique, par quelles preuves on peut faire voir que cette pretention est fausse & mal fondée? Je reponds qu'on le prouve 1. Par la Lettre de M. le Patriarche du 2 Janvier, lue & approuvée par Sa Majesté, laquelle par Elle-même est la preuve qu'on puisse alleguer.

2. Par le temoignage de tous ceux qui étoient en la compagnie de Monseigneur.

3. Par l'acte qu'on a rapporté ci-dessus.

4. Par le Decret de l'Empereur pour l'association du P. Bouvet avec M. Sabino, supposé que celui que ce Pere & le conducteur ont communiqué soit veritable.

5. Par l'ordre du Commis des chevaux de la poste.

6. Par le memoire de M. le Patriarche

1 Juin 1706, dans lequel il fait le recit
aits qui regardent les presens, & sup-
l'Empereur de declarer, s'il a donné
res Ordres que ceux qui lui soient in-
us, & en particulier s'il a donné un
re au P. Bouvet tel qu'est celui qu'il
ue:

par la reponse de l'Empereur, qui
t été trompé comme à l'ordinaire, par
fausse information du petit Roi & des
darins; qu'il n'étoit question entre les
Envoyés, que du pas & de la presseance
epondit en blamant le P. Bouvet d'a-
eu la temerité de se l'attribuer, comme
peut voir dans ladite reponse. Dans
emorial de M. le Legat on ne parloit
ment de cette presseance; mais uni-
ment de la verification des Ordres chi-
ques qu'on alleguoit.

Par la Lettre que le petit Roi fit
e à M. Sabino par M. le Legat le 24
uin 1706, ce que Monseigneur ne fit
vec repugnance, & comme forcé; par-
e M. Sabino ne meritoit point qu'on
t reproche d'avoir voulu disputer sur
esseance dont il n'avoit pas parlé, &
avoit même cedée pour le bien de la
. Cependant malgré la moderation de
issionaire, l'Empereur sollicité & trom-
r le petit Roi, ne laissa pas de decla-
ue les deux Envoyés étoient également

coupables, par où Sa Majesté nie suffisamment l'Ordre que les Jesuites avoient supposé, & la pretendue deputation du P. Bouvet pour être le seul porteur des presens. Il confirme aussi tacitement par là le recit du fait Monseigneur que avoit marqué en detail dans son Memoire, qui selon toutes les apparences ne fut point traduit, pour épargner aux Jesuites la confusion d'une imposture aussi criante & criminelle, qu'étoit celle qui leur avoit fait fabriquer des ordres auxquels l'Empereur n'avoit jamais pensé.

9. Par l'Ordre de l'Empereur pour la la revocation des presens. Si on n'employoit pas un si grand nombre d'artifices pour étouffer la verité, on n'auroit pas besoin de produire un si grand nombre de preuves pour la défendre entre des Missionaires, à qui le oui & le non devroit suffire, suivant le precepte de J. C. qui n'est helas que trop oublié dans ces pays éloignés, où la sincerité & la droiture ne sont que des mots sans signification.

LXXV. Disons la verité : N'est-ce pas contester au Pape la correspondance avec l'Empereur de la Chine, que de revoquer en doute, & même de nier l'Ambassade resolue par ce Prince avec tant d'empressement ? N'est-ce pas la combattre, que de vouloir ôter tout credit à une Lettre qui

étoit le fondement de la foi publique ? Le P. Bouvet n'eut-il pas raison de dire à *Fo-chen* à Monsieur Maigrot, que toute l'Ambassade ne consistoit que dans une Lettre de M. le Legat au Pape, & des presens de Sa Majesté pour le S. Pere ? Donc si les Jesuites ont fait tous leurs efforts pour abattre l'autorité de cette Lettre, & pour contredire la verité de ce qu'elle contenoit, quoique vû & approuvé de l'Empereur; n'est-il pas visible qu'ils font le personnage de destructeurs des succès menagés par le Legat du S. Siege ; & qui a malheureusement renversé la correspondance de l'Empereur avec Sa Sainteté ; correspondance d'autant plus desirable, qu'elle promettoit des avantages infinies à la Religion Chrétienne ?

Au reste la mauvaise intention des Jesuites est d'autant plus criminelle, que la Lettre qui donnoit creance à l'Ambassade ne contenoit rien qui fût contr'eux, où dont ils eussent le moindre sujet de se plaindre. Le mal uniquement apprehendé par ces Religieux, étoit cette même communication ; la personne de l'Auditeur chargée d'informations, & la demande qu'on faisoit au Pape de personnes vertueuses ; dont neanmoins M. le Legat n'ayant pas parlé dans sa Lettre, on l'avertit qu'il avoit manqué d'en parler, dans la pensée qu'il l'avoit

oublié. Quoique Monfeigneur eut à deffein ou avec raifon fupprimé cette demande dans cette Lettre, fon devoir ne lui permettoit pas de ne point parler dans d'autres Lettres d'un article que l'Empereur lui avoit recommandé fi expreffement & fi fortement; & quand le Legat l'auroit totalement oublié, il n'y avoit point de danger que les Jefuites fe donnaffent du mouvement pour l'en faire fouvenir, ni qu'ils priffent la peine de fabriquer des atteftations, pour faire connoître à Rome ce defir empreffé de S. M. fi opopfé à leurs vûes de detruire pour une feconde fois ce principe de communication, avec l'Ambaffade ordonnée pour l'établir, comme on l'a affez prouvé.

LXXVI. Pour ne pas oublier les circonftances principales de ce recit, il faut remarquer que l'Ecrivain *Ciao* ayant remarqué le peu d'honnêteté du Jefuite Bouvet pour M. Sabino, ne manqua pas de fe prevaloir de cette groffiereté avec adreffe, & au lieu qu'au commencement il ne faifoit que le fimple perfonnage de guide, il prit dans la fuite toutes les manieres d'un homme qui eft maître, traittant les deux Envoyés comme fes inferieurs; ce que le P. Bouvet reffentit fi vivement, qu'il rompit même avec cet Officier, & qu'il fallût que M. Sabino fe rendit plufieurs

ſieurs fois mediateur de la paix pour les reconcilier ; en quoi il ne trouva aucun obſtacle du côté du Tartare, qui devoit dans peu retourner à PEKIN ; où il ſeroit expoſé au reſſentiment & à la vengeance des Jeſuites. Mais le P. Bouvet étoit intraittable, & il écrivit contre cet Officier une Lettre ſi forte au P. Gerbillon, que ſi ce Pere avoit ſuivi la paſſion de ce Religieux, il auroit réuſſi à perdre le pauvre Mandarin, quoiqu'il fut ſoutenu de la protection du petit Roi, où il n'étoit pas aiſé de l'attaquer. Pour preuve de ce que j'avance, & de fidelité de ce Prince à ne pas abandonner ceux qu'il protege, on rapporte, que le Mandarin *Vang* ayant voulu montrer à l'Empereur une Lettre nouvellement écrite pendant le voyage de *Ciao*, de la part du P. Bouvet ; le petit Roi l'arrêta tout court en lui diſant : Pourquoi perdre auprès de mon Pere un homme qui ne vous a jamais fait de mal ? Ce qui obligea le Mandarin de faire changer la Lettre, & d'en produire un autre plus obligeante, qui pût être montrée ſans crainte d'être blamée par un Cenſeur auſſi clair-voyant.

LXXVII. Et comme les deux Envoyés trouverent à Emouy, que le ſeul Vaiſſeau qui y étoit arrivé cette année-là en étoit deja parti, ils ne balancerent pas de pourſuivre leur voyage, & d'aller à Canton

ſuivant les Ordres de l'Empereur. Y étant arrivés, ils trouverent les Miſſionaires de cette metropole deja inſtruits par les Lettres des Jeſuites de Pekin, des pretentions exorbitantes du P. Bouvet. Neanmoins certains Religieux, qui n'étoient pas plus affectionnés aux Eccleſiaſtiques ſeculiers qu'à M. le Legat, applaudirent à l'ambition du Jeſuite, ils firent une ſecrete union avec ces Peres pour traverſer le ſervice du S. Siege, & les demarches de ſon Legat; telle étoit la diſpoſition des eſprits. Il eſt vrai que le P. Bouvet les prevenoit fortement par ſes diſcours ſeduiſans, & par ſes demarches mal honnêtes pour ne rien dire de plus. Pour faire connoître qu'il pouvoit exclure M. Sabino de la commiſſion de porter les preſens; il fut ſans lui, rendre viſite au Viceroi, malgré les regles qu'ils s'étoient preſcrites, & dont ils étoient convenus. Enfin ce Religieux après avoir ſuppoſé temerairement un Ordre de l'Empereur, lui demanda la conſignation des preſens, avec une proteſtation en forme contre tous les malheurs qui en pourroient arriver à la Miſſion s'il reſiſtoit. Voici la proteſtation du Jeſuite telle qu'il l'a donna à Canton à M. Sabino.

» *Perſuma* qui eſt le *Ciao* Tartare, qui
» nous a conduit juſqu'ici, m'a dit que vous
» lui aviez demandé, Monſieur, une copie

de l'Ordre Imperial au sujet des presens « de l'Empereur destinés pour être offerts « à Sa Sainteté. Cet Ordre est écrit en « Langue Tartare & Chinoise, & cet « Officier me la mis entre les mains ; en « sorte que vous ne deviez pas ignorer, « Monsieur, que l'Empereur commande « qu'aussitôt que nous serons arrivés à la « Ville où nous devons nous embarquer, « *Persuma* s'en retourne à Pekin, & que « vous devez me mettre entre les mains « les presens de l'Empereur. De plus, le « même *Persuma* m'ayant demandé pour- « quoi je n'avois pas reçu les presens à Pe- « kin ? J'ai repondu, que son Excellence « qui avoit les presens en depôt dans sa « chambre, les avoit livré entre les mains « de votre Seigneurie, à condition qu'elle « me les remettroit, suivant la teneur de « l'Ordre de Sa Majesté, quand nous se- « rions arrivés au lieu de l'embarquement. « Cela étant pour ne pas manquer à la sou- « mission que nous devons aux Ordres de « l'Empereur ; je demande avec le respect « que je vous dois, Monsieur, que vous « ayiez à me livrer les presens avant que « *Persuma* s'en retourne, dans la crainte « que cet Officier sçachant que vous les « retenez, n'en informe l'Empereur, & « ne donne à connoître, que nous avons « manqué d'obeir à ses Commandemens, «

» & qu'il n'en arrive par là un malheur
» considerable à la Mission & à la Reli-
» gion. Pour n'y pas contribuer par ma
» faute, & afin qu'on n'ait rien à me re-
» procher à ce suiet, après avoir pesé de-
» vant Dieu la demande que je vous fais,
» autant qu'elle le merite ; j'ai cru que je
» la devois donner par écrit, & la signer
» de mon nom ; à Canton le 28 de Mars
» 1706. Joachim Bouvet, Prêtre de la
» Compagnie de Jesus. »

LXXVIII. Il y auroit une infinité de reflexions à faire sur cette Lettre, je me contente de celles qui sont necessaires, pour mettre le fait dans tout son jour.

1. Je remarque d'abord, que M. Sabino ayant pressé le Conducteur Tartare de lui communiquer l'Ordre de l'Empereur supposé par le P. Bouvet, cet Officier repondit ; que ce n'étoit pas son affaire d'en sçavoir le contenu : ce qu'il dit par la crainte qu'il avoit du P. Bouvet, n'osant pas dire la verité telle qu'il la sçavoit. C'est pourquoi quoique requis de s'expliquer, & de declarer ce qui en étoit, il differa toujours jusqu'à la fin de communiquer ses Ordres, & ce ne fut que dans le tems qu'il alloit partir pour Pekin, quelques jours après que le P. Bouvet eut écrit son billet, qu'il en delivra une copie sur un petit morceau de papier sans formalité, & sans les autres

circonſtances neceſſaires pour autoriſer un écrit. Ce Tartare ayant été depuis interrogé à Pekin, s'il avoit quelque connoiſſance qu'on eut donné un Ordre de remettre les preſens entre les mains du P. Bouvet, il repondit qu'il n'en avoit aucune ; qu'il avoit rempli les devoirs de ſa Commiſſion, qui l'obligeoit à les conduire tous les deux à Canton, & les y laiſſer après les avoir recommandés au Viceroi, & que c'eſt tout ce qu'il pouvoit dire. D'où l'on peut conclure qu'un tel Ordre n'exiſtoit point, ou tout au plus, que ce ne pouvoit être que quelques Lettres extorquées du Mandarin *Vang* par l'importunité des maneges Jeſuitiques, dont M. Appiani fait mention dans ſa Relation. Cela paroît d'autant plus certain, que cet Ordre n'a jamais été produit, & qu'on n'a oſé le montrer dans le tems même que l'honneur de ces Peres avoit plus beſoin de le faire paroître. Mais ſuppoſons le veritable, pour épargner au P. Bouvet & à ſes Conſors, l'infamie d'un menſonge ſi qualifié & ſi puniſſable, s'il avoit été connu de l'Empereur ; & qu'il eſt tel que *Perſuma* l'a donné par écrit à M. Sabino ſur un petit quarré de papier, on pourra juger par ſa teneur s'il donnoit fondement aux pretentions du P. Bouvet : le voici tel qu'il a été communiqué & traduit enſuite par des Jeſuites.

L'Ecrivain *Persuma* autrement *Ciao*, étant à genoux devant l'Empereur, l'an de Camhi 44, lune 11, c'est-à-dire, le 2 de Janvier 1706. Dit moi *Ciao*, je n'entends pas la Langue de Sabino Mariani venu à la Chine depuis peu ; il ne sçait pas non plus le Chinois, & par consequent nous ne nous entendons pas. C'est pourquoi je supplie Votre Majesté d'envoyer un Européen tiré de ceux qui sont ici depuis long-tems, afin qu'il vienne avec nous autres. Les deux Mandarins *Vang* & *Ciang* disent par ordre de l'Empereur, ce que cet homme demande est raisonnable. Qu'on choisisse donc le P. Bouvet, qu'il s'en aille de la Cour jusqu'à Fokien, d'où *Persuma* s'en retournera ; & quand les presens y seront arrivés, que le P. Bouvet conjointement avec M. Sabino Mariani les portent en Europe, où ils les presenteront au Pape en lui disant : que tout est en paix à la Chine, que l'Empereur se porte bien, & qu'il demande comment le Pape se porte.

Peut-on en prenant ce Decret à la Lettre, exclure M. Sabino de la Commission d'offrir au Pape les presens de l'Empereur ? Peut-on assurer qu'il n'a pas même été nommé pour cette Abassade, qu'il n'y entroit pour rien, & que c'étoit là l'intention directe de Sa Majesté ? Peut-on dire encore que la volonté du Prince auroit été violée,

e Missionaire n'avoit pas donné les pre-
ıs à lui confiés par Monseigneur, qui
soit son affaire de cette Ambassade ? Y
oit-il quelque sujet de menacer la Reli-
ɔn & la Mission de ces malheurs que les
suites ont soin d'exagerer pour faire
ur à ceux qui les croyent ? J'ai honte
and je vois des Religieux qui font pro-
sion d'un si grand detachement, tom-
r dans l'abyme d'une ambition si deme-
·ée, moyens si indignes.

2. Quand même l'Ordre susdit seroit
ai, ce qui est douteux, qui est celui qui
oit responsable au S. Siege des termes
J convenables à son honneur avec les-
els il est conçu, quoiqu'ils ne paroissent
int dans la version, si ce n'est ceux qui
secret & sans en rien dire à Monsei-
eur, l'avoient procuré ?

Enfin comment est-ce que le P. Bouvet
ıit le seul Envoyé ? Comment pouvoit-il
:lure M. Sabino avec aussi peu de justice
e de charité, pendant que le même Or-
: sur lequel les Jesuites fondent leurs
:tentions, declare qu'ils s'en iront tous
deux ensemble : puisqu'outre cela, le
ıbunal de guerre dans la patente pour
s chevaux de poste, assûre & marque en
ı termes formels : *On accorde pour des affai-*
de grande consequence des chevaux de charge
ı deux Europeens, le P. Bouvet & Sabino

Mariani , qui sen retournent en Europe , & qui portent un present de l'Empereùr.

LXXIX. Quoique M. le Legat fut informé de tout ce detail à Pekin , il regarda d'abord les pretentions du P. Bouvet comme une basse puerilité , qui ne meritoit pas qu'il se remuât. C'est pourquoi il fit semblant de n'en rien sçavoir jusquà la mi-Mai 1706 ; quand il vit la protestation de ce Jesuite conçue en des termes si formels , qu'elle renversoit entierement le systeme de cette affaire , qu'elle detruisoit tout le contenu de sa Lettre à Sa Sainteté , qui accompagnoit les presens , & qu'elle rendoit les presens & l'Ambassade sans fondement. Ce Jesuite dans son écrit demandoit les presens , comme si Monseigneur les lui avoit arraché par force. Il supposoit un Ordre de l'Empereur qui lui étoit inconnu, & il concluoit avec le refrein ordinaire du danger de la Mission ; comme M. le Legat ne pouvoit alors s'imaginer que ce Pere fut capable d'inventer un tel Ordre ; il soupçonnoit que ses Confreres l'avoient obtenu en secret sans lui en donner avis , & qu'ils attendoient à le faire valoir,que le P. Bouvet fut à Rome afin de se moquer de lui. M. le Legat pouvoit sans faire injustice à ces Peres presumer ce mauvais tours de leur façon,après toutes les experiences qu'il avoit faites jusqu'alors de leur aversion

pour sa personne & pour son caractere.

Mais après que Monseigneur eut appris la temerité du Jesuite protestant, il commença à se donner du mouvement pour decouvrir, si l'Empereur avoit donné un Ordre tel que ce Jesuite l'assûroit. Il interrogea l'Ecrivain Conducteur des deux Envoyes, qui étant de retour à Pekin lui étoit venu rendre visite, & lui apporter des Lettres de M. Sabino au sujet de cet Officier, bien differentes de celles que le P. Bouvet avoit écrites au P. Gerbillon, à qui Monseigneur parla pour la premiere fois de cette affaire, & lui demanda; quelles étoient les raisons sur lesquelles le P. Bouvet avoit fondé des pretentions si demesurées, qu'on lui fit connoître cet Ordre & ce qu'il contenoit, afin qu'il le fit executer sans bruit, selon toute sa forme & teneur. Mais le P. Gerbillon qui n'avoit pas encore ouvert ses Lettres repondit; qu'il ne se pouvoit pas faire que son Religieux eut fait une protestation telle qu'on la disoit; que le P. Bouvet pretendoit uniquement la prescéance comme étant tiré du service actuel de l'Empereur, & parce qu'il avoit été nommé le premier dans la patente; qu'il ignoroit entierement qu'il y eut d'autres Ordres sur ce sujet, si ce n'est ceux qui m'étoient connus. Mais après que ce Pere eut lu les Lettres de Canton, il blama le P.

Bouvet de precipitation dans ses affaires en désaprouuant beauçoup sa conduite mais seulement en general, sans rien co clure, & sans faire entendre que lui & s Confreres le favorisoient dans cette entr prise.

M. le Legat lui dit alors, écrivons co jointement pour ranger ce Pere à la raiso & pour l'obliger de se contenter de ce q étoit juste, sans vouloir des honneurs qu' ne sçauroit rechercher sans scandale. Il pria aussi de lui montrer sa Lettre, lui pr mettant de son côté la copie de celle qu' écriroit sur ce sujet. Cette proposition éto trop droite & trop simple pour un Jesui accoutumé à marcher dans des chemi detournés, qui aboutissent toujours à d fins de même nature. Ce Pere engagé av les Portugais, & complice des fausses a testations qui avoient rendu le P. Bouv si petit & si fier dans ses demarches, ne pe sa à rien moins qu'à se prêter à ce que M le Legat demandoit ; parce qu'il sento bien qu'il ne pouvoit écrire sans se contr dire, & sans jouer le personnage honteu de dire le oui & le non sur un même obje C'est pourquoi après qu'il eut refusé Monseigneur la satisfaction de lui faire vo l'Ordre pretendu, d'avertir son sujet de renfermer dans sa sphere, suivant les instr ctions qu'il leur avoit données avant leu

depart de Pekin. M. le Legat crut avec raiſon, que les Jeſuites vouloient lui cacher leur deſſein, dans la penſée de pouſſer leur reſiſtance & leur mauvaiſe manœuvre juſqu'au bout, contre les belles paroles de leurs écrits publics; où ils sembloient repreſenter les affaires de l'Ambaſſade avec les apparences d'une ſincerité parfaite. Cette juſte defiance alluma dans le cœur de M. le Legat un deſir ardent de connoître les choſes à fond, pour être en état d'en rendre compte à Sa Sainteté, & pour contrebalancer les fauſſes Relations que dix ou douze Jeſuites, qu'on croit être Miſſionaires dans une Cour payenne, ſont capables de repandre dans tous les coins de l'Europe avec les couleurs de la verité, quoique comme à leur ordinaire ſans ſincerité, & avec une adreſſe qui fait prendre le verre pour le diamant, aux perſonnes qui ne s'y connoiſſent pas. Quel effet ne peuvent pas produire tant de Religieux Miſſionaires qu'on preſume être des Saints, & qu'on ne croit pas être capables de donner le menſonge pour là verité? Quel décri de l'Ambaſſade & de la perſonne du Legat, qui l'autoriſoit de ſa Lettre? Et alors dans quelle confuſion ne ſe trouveroit-on pas à Rome, au ſujet d'une affaire qui devoit être ſi glorieuſe au S. Siege, & quel deplaiſir pour Sa Sainteté, au lieu de la con-

ſolation qu'il avoit ſujet d'attendre? Pour couper ſes malheurs par la racine, M. le Legat prit la reſolution de demander à l'Empereur pluſieurs Audiances, autant pour connoître la réalité de l'Ordre pretendu du P. Bouvet, que pour decouvrir la ſource & l'origine de tant de mauvais offices qu'on lui rendoit ſans ceſſe auprès de l'Empereur. Il eſperoit par ce moyen que Sa Majeſté qui a un ſi grand fond de droiture, lui donneroit quelque ouverture pour lui parler avec ſincerité, pourroit être facilement detrompé de tant de calomnies & de mauvaiſes impreſſions, dont on lui avoit rempli l'eſprit; & qu'il auroit pu rentrer plus que jamais dans ſes bonnes graces, & le ſatisfaire ſur tout, comme il oſeroit ſe promettre aujourd'hui d'en venir à bout, ſi la verité pure pouvoit avoir accès à ſon Trône ſans melange de tromperie. Mais cette entrepriſe étoit avantageuſe à l'honneur du S. Siege & au bien de la Miſſion, plus ſes adverſaires craignoient & prenoient de meſures pour l'empêcher par la faveur de leur Herode leur grand protecteur. D'où il eſt arrivé qu'il n'a jamais pu parvenir à ſon but, quoique l'Empereur lui eût promis dans une Audiance publique, de lui en donner d'autres particulieres. Auſſi M. l'Evêque de Pekin lui écrivit lorſqu'il étoit aux bains en ces termes: *Les*

Peres

Peres sçavent à Pekin que Votre Excellence demande une Audiance particuliere, qu'ils sont resolus d'empêcher de toutes leurs forces.

M. le Legat s'avisa de dire au Mandarin *Vang*, le mediateur ordinaire de tous les messages, qu'il souhaittoit recevoir les Ordres de Sa Majesté, sur quelqu'affaire qui regardoit autant son service que celui de Sa Sainteté. Enfin il fut appellé à l'Audiance pour le 12 Janvier 1706; mais l'accident soudain dont il fut frappé, lorsqu'il étoit devant l'Empereur l'en empêcha. Ce qui donna lieu aux Jesuites de prendre des mesures, le tems de seduire l'Empereur, & le moyen d'engager ce Prince à ne lui plus accorder d'entrevûes. Le jour qu'il devoit parler à l'Empereur à *Tchantchunyven*, ces Peres s'y étoient tous rendus, non pas pour augmenter son cortege, car ils n'avoient garde de s'abbaisser aussi demesurément; mais pour être les temoins de ses demarchss, les censeurs de ses paroles, les corrupteurs de ses sentimens, & les destructeurs de ses affaires.

Monseigneur ayant donc manqué l'occasion favorable, les Jesuites profiterent de son malheur; dans le tems qu'il étoit dans son lit, ils ne manquerent pas de se servir de toutes leurs adresses pour penetrer dans ses vûes, pour visiter le fond de l'ame de leur Visiteur, afin de le prevenir

par des contremines. Le Mandarin *Vang* vint chez Monſeigneur neuf jours après, dans le tems qu'il commençoit à reprendre ſes forces, & l'interrogea juſqu'à deux & trois fois au nom de l'Empereur, pour ſçavoir de lui ce qu'il avoit à repreſenter à l'Audiance qu'il avoit demandée. M. le Legat detourna la demande par une excuſe, & il dit : que ſes affaires n'étant pas preſſées, il eſperoit qu'il pourroit ſe trouver aux pieds de ſon Trône avant ſon depart pour la Tartarie, & qu'alors il ſupplieroit Sa Majeſté de lui donner la liberté de lui ouvrir ſon cœur.

On a toujours cru & avec raiſon, que ces inſtances réiterées pour ſçavoir de lui ſes penſées, venoient de la ſource ordinaire, c'eſt-à-dire, du petit Roi ſouflé par les Jeſuites. Une preuve de cela eſt, que l'Ordre de l'Empereur donné pour l'engager à s'ouvrir, ſuppoſoit que M. le Legat lui avoit demandé la deputation des Mandarins pour parler d'affaires, & pour communiquer à Sa Majeſté des points importans pour ſon ſervice, malgré la modeſtie avec laquelle Monſeigneur ſe fut pluſieurs fois excuſé de le faire, ſes affaires étant de nature à ſouffrir les delais. Pour moi je ſuis d'autant plus perſuadé que tout ceci n'étoit qu'un artifice du petit Roi, que l'Empereur amoureux de la gloire & natu-

rellement droit, étoit moins capable de faire un menſonge auſſi groſſier, que celui qui étoit exprimé dans l'Ordre qu'on lui avoit ſignifié. Mais de quelque ſource que la fourberie deſcendit, ſes effets tomboient également ſur le dos de Monſeigneur, qui peut neanmoins la mettre au rang de ſes plus legeres traverſes.

Comme l'Ordre de l'Empereur étoit abſolu, M. le Legat fut forcé de repondre ſur le champ dans ſon lit, & pendant les tenebres de la nuit; car c'eſt ainſi que les Mandarins l'exigeoient, & il n'y avoit pas moyen de reculer ni d'éluder. Monſeigneur donc après avoir bu le calice amer du premier Ordre injurieux, donné uniquement pour favoriſer les Jeſuites, par où l'Empereur commença à rompre, ſans en avoir pas même un ſujet apparent, il expoſa ſes demandes cette nuit du 21 Juin 1706, dans les termes ſuivans.

« Très-puiſſant Empereur, pour accomplir les Ordres de Votre Majeſté, « j'ai l'honneur d'expoſer à la ſublimité de « ſes lumieres dans cet écrit, ce que mon « indiſpoſition ne m'a pas permis de dire « de bouche. Je la ſupplie de pardonner « ma repugnance, & de l'attribuer à la « confuſion que l'on ſent à publier ſes defauts, que je dois neanmoins confier à « Votre Majeſté qui fait les fonctions d'un «

» Pere le plus tendre, pour recevoir d
» sa bouche les enseignemens, & les Ordr
» dont j'ai besoin, me trouvant dans l
» necessité de consulter son oracle, sur un
» matiere qui regarde l'entier accompliss
» ment de ses Ordres.

» Votre Majesté a eu la bonté de cha
» ger Sabino Mariani de la Commissio
» de porter à Sa Sainteté, les magnifiqu
» & beaux presens qui m'ont été confi
» par ordre de Votre Majesté par ses O
» ficiers, & que j'ai ensuite mis entre l
» mains dudit Sabino, dans le tems qu'
» alloit partir pour Rome; le tout confo
» mement à la Lettre que j'ai écrite à S
» Sainteté, & que Votre Majesté a a
» prouvée. Maintenant par une avantu
» qui étonne, j'entends dire que le l
» Bouvet envoyé pour compagnon dud
» Sabino, pretend être le seul Envoyé
» Votre Majesté, & exige de Sabino M
» riani qu'il lui remette les presens, q
» ont été confiés à cet Ecclesiastique, co
» me à celui qui a été nommé le premi
» par Votre Majesté, comme à celui q
» est le plus distingué par sa dignité E
» clesiastique, & qui est pleinement i
» formé, & participant des grands bie
» que j'ai reçu de Votre Majesté depuis
» commencement de mon arrivée jusqu
» ce jour. » M. le Legat ne jugea pas

propos de faire ici mention de l'Ordre de l'Empereur supposé par le P. Bouvet, pour ne point aggraver sa faute, dans une matiere qui auroit exposé ce Religieux aux plus grands châtimens, en cas que cet Ordre fut supposé, comme en effet il ne l'étoit que trop. « Dans cette même vûe on a « fait courir le bruit, que Votre Majesté « m'avoit ordonné de changer la Lettre « susdite, laquelle après avoir été soumise « à la correction de Votre Majesté par le « moyen du Mandarin *Vang*, m'a été ren- « due avec son approbation. Qoiqu'il seroit « plus à propos de mepriser ces discours, « cependant comme ceux qui les ont faits « courir, les appuyent d'attestations capa- « bles de repandre le doute sur la verité « d'une si grande faveur, qui m'a été accor- « dée par Votre Majesté ; j'ai cru que dans « la vûe de ne m'écarter en rien des Or- « dres & des intentions très-sages de Vo- « tre Majesté, & de lever toutes les obs- « curités capables d'embrouiller une affaire « où Sa Sainteté est si fort interessée, je « devois très-humblement supplier Votre « Majesté de me declarer sa volonté avec « clarté & precision, afin que son service « n'en souffre pas, afin que ses actions he- « roïques soient celebrées en Europe avec « cette prosperité de gloire qui lui est si ju- « stement acquise, & afin que ce que le «

» Suppliant a écrit par ordre de V. M.
» soit justifié & reconnu veritable. »

LXXX. Voilà à quoi est reduit un Ministre du S. Siege, pour mettre la verité, sa reputation, les interêts de l'Eglise à couvert des pieges de ces hommes rebelles à J. C. Mais il n'eut pas plûtôt évité un écueil qu'il tomba dans un autre; la coutume étant parmi les Jesuites d'avoir toujours des fourberies de reste, afin que l'une ayant manqué, l'autre supplée au defaut de la premiere. Ces hommes de tenebres étant chargés de la traduction du Memoire de son Excellence: l'altererent & le corrompirent d'une maniere, qu'ils firent comprendre à l'Empereur, que toute la dispute entre les deux Envoyés rouloit sut la presçeance, que l'un vouloit s'attribuer au prejudice de l'autre, & que le memorial ne parloit que de ce different; afin de faire croire que celui qui ne vouloit point de Compagnon pour cette Ambassade, n'étoit coupable que d'un peu de vanité; par là ils réussissoient à faire tomber une partie de la faute sur l'innocent, qui avoit humblement cedé le pas, & dechargeoient le coupable de la plus grande partie; quoiqu'il se fut attribué la premiere place sans raison, & avec une temerité qui fut même blamée de l'Empereur comme nous l'allons voir; c'est neanmoins de quoi il n'étoit

pas question, mais uniquement de l'attentat énorme du P. Bouvet, qui vouloit exclure son Collegue, & le depouiller entierement de la Commission, en lui supposant de faux Ordres de l'Empereur. Il est vrai que M. le Legat ne parla pas de cette supposition criminelle, qui est capitale à la Chine, & qui auroit exposé le Jesuite à mourir par la main du bourreau comme il le meritoit. Neanmoins ces Peres ayant réussi à masquer le sens de son Memoire par le moyen de leur Herode, & des Mandarins ses Collateraux; il fut impossible à Monseigneur de faire connoître la verité à l'Empereur dans son naturel, avec toutes les couleurs qui lui appartiennent. Il fut obligé de se contenter d'avoir decouvert la fausseté de l'Ordre Imperial allegué par le P. Bouvet; & d'avoir mis au jour la verité detenue dans l'injustice, par ceux qui en sont les plus cruels ennemis; bien resolu de souffrir avec patience dans cette occasion comme en bien d'autres, le tort qu'on lui faisoit par une fausse interpretation de sa Requête.

L'Empereur pour trancher toute dispute, avoit d'abord pris la resolution de rappeller les deux Envoyés, & d'en deputer d'autres, ensuite il confirma M. Sabino à l'exclusion du P. Bouvet. Mais M. le Legat supplia de si bonne grace Sa Majes

ſté de retablir ce Pere dans ſa Commiſſion, que l'Empereur laiſſa les choſes ſur le pied qu'il avoit ordonné. Enfin pour finir tant de honteuſes demarches, des reponſes ſi ridicules, des conferences accompagnées de circonſtances ſi noires de la part des Jeſuites, le petit Roi remué par ſes cliens, força M. le Legat d'écrire à M. Sabino une Lettre, pour lui ordonner de continuer ſon voyage conjointement avec le P. Bouvet juſqu'à Rome, à condition de ne plus conteſter ſur la preſceance. Quoique cette Lettre ne renfermât rien qui ne fut juſte, & que dès le commencement M. le Legat eut recommandé aux deux Envoyés de vivre en paix; cependant il étoit facheux pour M. Sabino qu'on ſuppoſât qu'il eut violé les loix de la charité & de l'humilité, & qu'on l'eut decrié auprès de l'Empereur comme une perſonne qui ſe laiſſoit dominer par l'ambition, & qui avoit mieux aimé diſputer que de ceder. Mais comme il falloit finir une affaire ſi accablante pour M. le Legat, & ſi infame pour les Jeſuites. Monſeigneur ſacrifia ſa repugnance à la violence de celui qui exigeoit la Lettre, auſſi bien qu'à la neceſſité d'éviter le danger évident qu'il auroit encouru à la vouloir refuſer.

Il faut remarquer que toutes ces demandes importunes ſe faiſoient avec precipita-

tion, ordinairement la nuit, & sans lui donner le tems de dormir, sans laisser quelques momens pour reflechir, dans la vûe de le surprendre plus facilement; sans être touchés ni de ses infirmités, ni de l'état gênant où la douleur le tenoit dans son lit. *

LXXXI. L'Empereur fit écrire au P. Bouvet en son nom, par les trois Mandarins *Vang*, *Chang*, & *Ciao*, une Lettre en Langue Tartare, où on le reprend sans l'épargner. Car quoique la Lettre fut alors tenue fort secrete par la diligence des Peres qui n'aiment pas la confusion : on sçut neanmoins dans la suite, qu'entr'autres paroles fort aigres on lui disoit : *Avec quel front oserez-vous paroître devant le Pape?* On lui ordonnoit de ceder le pas a M. Sabino, & de lui faire excuses; ce qu'il fit à Canton avec assez d'exactitude après qu'il en eut reçu le commandement ; mais les Jesuites de Pekin qui avoient reçu un Ordre pareil de faire les leurs à Monseigneur, n'en firent rien, & demeurerent concentrés dans la gravité qui leur est si naturelle.

M. Sabino qui auroit pu exiger la presence de quelques temoins, pour épargner la confusion à son Collegue dans cet acte forcé de soumission; se contenta du compli-

* Les Jesuites vouloient faire une victime de M. de Tournon, & n'ayant pu réussir d'une maniere, ils ont recours à une autre qui les exposoit beaucoup moins.

ment du P. Bouvet, qui avoua au
naire qu'il avoit peché en affectan
miere place, & que par Ordre de
jesté, il avoit la consolation de l
mon ami montez plus haut; qu'il
toit de n'avoir point suivi ce pre
l'Evangile : Ne prenez pas la
place, de peur qu'il ne se trouve p
Conviés quelqu'un plus consider
vous; & que celui qui vous aura in
deux ne vienne vous dire : cedez l
celui-ci, & qu'alors vous n'ayez
de tenir la derniere place.

LXXXII. Si la vanité du P.
été si fortement blamée par ce Pri
n'en sçavoit qu'une très-petite pa
le Legat n'ayant pu trouver le m
lui faire connoître que M. Sabino
cedé le pas, de peur de scandale
bien de la paix; vanité d'autant
damnable, qu'elle defiguroit un R
qui s'étoit obligé par un vœu spec
Institut de fuir les honneurs du f
tout ce qui sent la distinction. Q
roit-il pas dit, si on avoit porté à
les, les pretentions les plus deraif
& les plus exorbitantes de ce Pe
vouloit être le seul Envoyé, qui
qu'on lui remit les presens & cela
dre de l'Empereur, qui ne laisso
Sabino que la qualité de simple pc

Lettres, qui assûroit qu'il y avoit un Ordre de l'Empereur, pour obliger M. le Legat à changer sa Lettre vûe & approuvée de Sa Majesté; qui pretendoit qu'il étoit seul chargé des presens par un Ordre du Prince? Combien ne verroit-on pas la Religion fleurir & triompher en ces pays, si on y voyoit un peu de sincerité & de droiture parmi ceux qui en devoient être les predicateurs? Où est après ce que nous venons de dire cet Ordre Imperial allegué? Où est le danger pretendu, dont la Religion étoit menacée par des gens passionnés? Où sont ces titres qui servoient à couvrir, non pas tant l'ambition d'un seul, que la volonté pernicieuse de plusieurs autres, occupés à detourner les presens, à empêcher les communications des deux Cours, & à rendre ridicule l'un & l'autre?

Mais apres que ces Peres eurent fini une affaire, ils échouerent miserablement dans une autre, qui est la plus odieuse de toutes. Après avoir épuisé leurs vains efforts contre M. Sabino, ils firent voir en attaquant la personne du Legat, ce qu'ils ont été capables de faire par d'indignes sollicitations, par des calomnies atroces, par de faux temoignages, par leur malice à revoquer en doute la verité de sa Legation, par des examens detestables & par les violences rapportées dans la relation des

années 1706 & 1707, par celles que nous marquerons cette année 1708, & par plusieurs autres dont on ne finiroit pas la liste, si on la vouloit faire en détail. Par ces moyens les Jesuites réussirent à changer une Ambassade d'honneur, d'amitié, & d'une grande consolation pour les gens de bien, qui donnoit sujet d'esperer beaucoup pour la Religion & le service du S. Siege; ils reussirent, dis-je, à la changer en une honteuse accusation intentée par deux Religieux coupables & sententiés au Tribunal de la sainte Visite Apostolique, & devenus les herauts d'un Prince Idolâtre. Les moyens qu'ils employerent pour executer leur commission, furent les plus violens & les plus indignes qu'on ait jamais vûs parmi des Chretiens; tel qu'étoient les calomnies contre le Legat Apostolique & les autres Ministres de Sa Sainteté, & même contre le S. Siege; les Decrets tirés de l'Empereur pour ruiner la Religion, le sauf conduit d'un Prince Gentil, fortifié de la retention d'un Ministre Apostolique pour servir d'ôtage. Le dessein qu'on se proposoit par cette Ambassade, étoit d'outrager en face le Pape, & de se moquer de l'Eglise, de la Religion, & de J. C. impunement, sans avoir rien à craindre de la part des hommes.

Telles furent les qualités qui concour-

rent d'une maniere éminente dans la deputation du P. Barros & Beauvolliers,comme on le montrera ailleurs.

LXXXIII. Pour donner un échantillon des accuſations, des calomnies, & des violences qui ont été miſes au jour, nous en marquerons quelques-unes. 1. les fauſſes accuſations dont les Jeſuites chargerent M. le Legat auprès de l'Empereur, aſſûrant qu'il étoit venu à la Chine pour en chaſſer les Jeſuites & les maltraitter. C'eſt ſurquoi fut examiné M. Guety Miſſionaire François, avec des circonſtances connues à la Chine, & qui prouvent manifeſtement que les Jeſuites influoient & preſidoient à tout, dans le tems qu'ils étoient auprès de l'Empereur en Tartarie, où l'examen a été fait en leur preſence, quoique cachés derriere une cloiſon de papiers,ils ne paruſſent pas aux yeux du Miſſionaire. Ils ne ſe contenterent pas de faire faire l'examen par le petit Roi, d'en preſcrire la methode, & d'en ſuggerer la matiere ; ils pouſſerent le zele juſqu'à alterer & changer les reponſes du Miſſionaire, comme ils firent auſſi dans l'examen de M. Mezzafalcé,pour faire croire à l'Empereur,que le Pape haiſſoit les PP. de la Compagnie,lui qui les étoufoit à force de leur faire du bien. Que s'ils ont oſé commettre un ſi grand crime contre la perſonne ſacrée du Vicaire de J. C. ſans doute dans

le dessein de detourner ce Prince de
respondance ; que n'auront-ils pas d
tre M. le Patriarche, qui étoit l'obje
tinuel de leurs murmures pendant
étoient à la Cour en Tartarie, & d
tems qu'ils tentoient la revocation de
sens, & l'abominable Ambassade des
tes Barros & Beauvolliers, comme
roît par la deposition du même M. C
par le Journal de M. Borguese, de
moins oculaires de tout ce qui s'y est
& par la parole que leur Herode
parlant au P. Barros : *Vous haissez*
Patriarche, & comme ce Pere le nioi
Prince lui repliqua : *Faites serment qu*
dites vrai, & je le croirai.

LXXXIV. Seconde malice de ce
res, ils ont à la verité informé l'Emp
dès le commencement, que M. le
étoit venu à la Chine au sujet des
controversées ; mais ils ont eu soin de
en parler que pour le tromper, & le r
favorable à leurs desseins ; en assurant
ne venoit que pour informer Sa Sain
& non pas pour executer sa decision
sçavoit neanmoins avoir été donnée, l
pe l'ayant declaré publiquement mêi
presence des Jesuites ; & M. le
l'ayant appris aux Jesuites de Pekin
Superieurs de la Compagnie à la C
La vûe de Monseigneur en leur doi

cet avis, étoit d'engager les premieres têtes de leur Mission, à prendre les justes mesures necessaires pour remedier par eux-mêmes avec plus de douceur & avec honneur pour leur Compagnie, au moins à ce qui choquoit le plus dans leurs pratiques; avant qu'on eut reçu les Ordres qu'on attendoit pour la publication du Decret, afin de se mettre à portée de leur rendre service, il leur parla non pas en ennemi qui leur en veut, mais comme une personne qui étoit pleine de tendresse & de zele pour leur Compagnie. Sil avoit eu à faire à des Religieux dociles à la raison, il auroit eu la consolation de les garantir de l'abyme où ils se sont precipités; mais au lieu de profiter des marques de son bon cœur, ils n'ont pour remertiement donné que des reproches, en sorte qu'on lui entendit repeter un million de fois, que si leurs pratiques étoient mauvaises, il falloit les condamner & les proscrire tout à fait; mais si elles étoient bonnes, il n'y avoit point de raison d'en reformer aucune. Je dis cela en passant afin qu'on sçache, que ces Peres ne pouvoient pas se deffendre par l'ignorance, comme le P. Sylva Vicaire Apostolique se deffendit à Nanquin, avant que le Decret fut publié. *Si on m'avoit*, dit ce Pere, *averti une année auparavant, on auroit remedié à tout.* Ce Pere parloit ainsi dans un tems où les

ſentimens d'obeiſſance avoient pris le deſſus dons ſon cœur ; ayant depuis changé de diſpoſition, on a la douleur de voir qu'après deux ans il perſiſte dans les mêmes égaremens, & qu'il favoriſe les mêmes abominations.

Puiſque donc les Jeſuites étoient informés de la deciſion, comment pouvoient-ils engager l'Empereur à prendre ſous ſa protection les interêts de leur cauſe perdue, en ſuppoſant fauſſement, que M. le Patriarche étoit venu à la Chine uniquement pour informer, & qu'il ne faiſoit ſes informations, que ſur le temoignage de leur pretendu adverſaire M. Maigrot, qu'ils qualifioient du nom de leur plus grand ennemi, pour le rendre odieux à ceux qui les protegent, auſſi bien qu'à leurs Chretiens qui les écoutent ? Il étoit inutile d'informer ſur une matiere decidée, & qu'on avoit ſi long-tems diſcutée. M. le Legat n'avoit entendu M. l'Evêque de Conon ni par écrit ni de vive voix, ni par le moyen d'une troiſieme perſonne ſur ces matieres. Mais ſi ces Peres au lieu de mentir ſi criminellement, avoient rempli l'eſprit de l'Empereur de la verité des affaires ; ce Prince ſe ſeroit bien donné de garde de prendre le parti auquel on l'a ſi malheureuſement attaché. Sa ſageſſe & ſon affection pour les Européens l'auroient detourné de

demander, que M. le Legat fit des demarches contraires à son devoir, opposées à la verité, à ses instructions, & à la connoissance de la Decision Pontificale. Les Jesuites pour avoir refusé de bien faire, ont réussi à irriter le cœur de ce Monarque. Comme ils ne pouvoient pas arriver à leur but d'une autre maniere, ils furent assez malheureux que d'attribuer le juste refus que Monseigneur faisoit de leur accorder leurs demandes, ou à une animosité contre la Compagnie, ou à une prevention aveugle pour ce Prelat, publiant par tout que M. le Legat n'avoit point d'autre interêt à cœur que ceux de M. Maigrot, & qu'il s'étoit par là rendu leur adverse partie, & leur ennemi declaré; ce qu'ils persuaderent aux Infideles de la Cour, qui étoient du nombre de leurs amis. M. le Legat étoit prevenu non pas par M. Maigrot, mais long-tems avant que d'arriver à la Chine par la Decision Pontificale, par la determination de la cause faite en sa presence par le S. Siege lui-même; en sorte qu'il tenoit au parti contraire à celui des Jesuites par tous les liens les plus sacrés, qui l'ont rendu inebranlable aux sollicitations qu'ils ont employées, pour le rendre complice de leurs infames superstitions, ce qu'il n'auroit pu faire sans blesser à mort sa conscience, & sans se rendre indigne du Ministere qu'on

lui avoit confié.

LXXXV. Troisieme artifice. Il auroit été avantageux à la cause de Dieu, que les Jesuites eussent été convaincus de l'illusion qu'ils avoient faite autant à la Mission qu'à l'Empereur même. La decouverte d'un mystere si funeste, auroit ôté le voile qui cachoit d'autres verités, qui auroient produit un heureux changement sur l'esprit du Monarque, naturellement juste & équitable. Mais pour n'avoir pu y réussir, ces Peres tenterent un autre manœuvre plus pernicieuse que la premiere, en derobant à Sa Majesté la connoissance de la Decision Pontificale publiée par M. le Legat, laquelle après les engagemens pris & les ordres donnés contre, à la sollicitation des Jesuites qui ont porté cette affaire au Tribunal des Ceremonies, ne peut être maintenant que plus dangereuse à la Mission, quand il apprendra que les Jesuites contre le commandement formel de Monseigneur, ont eux-mêmes été les auteurs de cet empêchement. Il est certain par le Decret dont on vient de parler, & par plusieurs autres qui l'ont suivi, sur tout par la reponse du Vice-Provincial Monteiro & de quatre Jesuites qui étoient avec lui, laquelle a été inserée tout au long dans le pretendu appel de ces Religieux, qu'ils n'osoient pas recevoir le *Piao*, parce que M. le Patriarche avoit ordonné qu'on

suivit la regle d'un exilé, [c'etoit M. de Conon] quoiqu'il l'eut été d'une maniere glorieuse pour lui, & honteuse pour les Jesuites. Ce qu'ils avancerent étoit un pur mensonge & une fausseté évidente par rapport a la matiere du Decret & par rapport à sa forme, qui ne contenoit pas l'ombre & la moindre trace de cette pretendue regle. La malice de cette reponse est d'autant plus remarquable, qu'elle étoit capable d'allumer la colere de l'Empereur jusqu'au souverain degré contre M. le Legat.

Ce même Monteiro lui avoit écrit quatre jours avant, que sa vie étoit en danger, & comment n'auroit-t-elle pas été en danger, en supposant en lui le dessein d'une reponse si contraire à la verité, aussi bien qu'à la charité chretienne.

LXXXVI. Un quatrieme attentat est l'imposture des Jesuites, que M. le Patriarche avoit pour conseillers deux miserables Néophites decriés ; imposture repandue par ces Peres dans des écrits clandestins composés en latin, tels que les a vûs de ses yeux le P. Bonaventure de Rome leur confident, & du nombre de celles dont les Jesuites se sont servis pour abbattre le credit de M. le Legat, & le rendre odieux aux Missionaires ; cependant personne ne sçavoit mieux l'idignité de ce mensonge que les Jesuites eux-mêmes qui tenoient M. le Le-

gat dans une gêne à Pekin, beauc
grande, que ne l'est celle qu'il luis fc
frir aujourd'hui à Macao. Par ce r
ils ne pouvoient ignorer que Monf
n'avoit pas la moindre communic:
immediate ni mediate avec les Cl
d'ailleurs si hais & si insupportabl
Peres ; cependant ils oserent écrir
leurs propres lumieres, qu'un de c
mes passoit avec M. le Legat jusc
nuit dans sa chambre ; il est vrai q
voit vû deux ou trois fois à midi e
les premiers jours de son arrivée, à
sion des instructions qu'il donn
Chretiens, & que la derniere fois
vit, ce fut lorsque le P. Gerbillon le
introduits avec plusieurs autres Né
vers la fin de Fevrier, ils y resteres
que tems avec les autres. Mais il
marquer que la chambre de Monf
étoit ouverte le jour & la nuit à c:
son infirmité ; mais aussi la po
étoit gardée par les Jesuites le jo
nuit avec une attention à laquelle
pouvoit échaper. Comment donc le
tes ont-ils osé inventer une indignit
nicieuse & si contraire à toutes les
rences, qu'il n'y a personne qui n
du premier coup d'œil, que cela ét
me impossible ? La bassesse & le
vraisemblance d'une imposture si gr

l'auroit fait mepriſer de Monſeigneur loin de la relever, s'il n'avoit pas été à propos d'en parler, pour faire concevoir juſqu'où va la haine de ces Peres contre le Legat Apoſtolique; puiſqu'ils ne craignent pas de l'attaquer dans les choſes qui paroiſſent les plus frivoles, & les moins vraiſemblables.

Mais ces Peres avoient encore un autre deſſein, ſe ſouvenant que dans le tems que M. le Patriarche ne faiſoit que d'arriver à la Chine, l'Empereur les avoit averti de prendre garde, que quelque brouillon ne ſema entre lui & eux la zizanie; ils eurent l'adreſſe par une flatterie honteuſe de changer l'avertiſſement du Prince en prophetie, & par là de rendre leur impoſture d'autant plus efficace, qu'elle prenoit ce Monarque par ſon foible, & qu'elle ſembloit donner un plus grand éclat à ſa penetration. Auſſi l'Empereur en fait mention dans ſon Decret du 21 Juin 1706, lorſqu'il dit: que celui qui écoute des hommes vils, ne ſçauroit donner à ſes affaires un heureux ſuccès. Des paroles il paſſa aux actions, en ordonnant au mois de Novembre, qu'on prit ces deux hommes, qu'on les interrogeât, & qu'enſuite on les bannit; ce qui fut executé, ſçavoir après cela quel fut le reſultat de ces examens, ſi ces deux hommes ne racheterent point leur vie aux depens de leur con-

ſcience par quelque fauſſeté, c'eſt ce que juſqu'à preſent on n'a pu decouvrir ; ſi ce n'eſt que les Miſſionaires en ont été decriés, & la Miſſion perſecutée, & que les Jeſuites ſe ſont procuré la ſatisfaction de la vengeance contre ces deux pauvres Chretiens; l'un deſquels étant au ſervice de M. l'Evêque de Roſalie, trouva le moyen de decouvrir le *non novi hominem* du P. Grimaldi: C'étoit un valet adroit & ruſé, qui penetrant la ſource de ſes fautes pretendues, fit tous ſes efforts pour gagner la bienveillance des Jeſuites ſes accuſateurs & les inventeurs de ſes crimes. Avec une diſpoſition ſi peu chretienne, il n'étoit pas poſſible qu'il demeurât ferme dans ſon devoir ; il dit tout ce que les examinateurs amis des Peres voulurent ; il dit des merveilles des Jeſuites & de leurs talens ; il chargea tant qu'il put les Evêques de Roſalie & de Conon & les autres perturbateurs de la paix confucienne, à peu près comme M. Gueti fut tenté par le Mandarin *Chaocham* de dire du mal de M. le Patriarche & de M. de Conon, pour ſe delivrer des tourmens que les Jeſuites lui faiſoient ſouffrir par les archers de l'Empereur. Il ne faut pas douter qu'un ſi beau talent n'ait été mis en œuvre avec beaucoup de fruit & d'habileté par ces miniſtres des vengeances Jeſuitiques contre ces deux miſerables Chinois.

Il est vrai que les Jesuites chargerent leurs Chretiens de Pekin de tout l'odieux d'une execution si scandaleuse ; mais qui ne sçait que ces Chretiens agissent toujours à l'aveugle sous la direction de ces Peres, & qu'ils sont toujours disposés à se livrer à leurs desirs, pour agir contre quiconque aura le malheur de deplaire à leurs conducteurs ; comme il est déja arrivé si souvent & à l'égard de tant de personnes ? Ces Peres peuvent-ils nier qu'ils ont eux-mêmes écrit aux Missionaires les circonstances de ce fait avant qu'il arrivât ; circonstances d'autant plus odieuses, qu'elles sont plus grieves & plus contraires à la verité.

Le Pere Thomas dans son Apologie *Centum mendacia enormissima*, rejette le ridicule de cette pretendue communication de M. le Legat avec ces deux Néophytes sur M. Appiani, qui est aujourd'hui prisonnier entre les mains de ses Confreres, qui lui ont fait souffrir toutes sortes d'indignités. Ce Pere assûre donc que ces deux Néophytes étoient souvent en conference avec lui. Cet Ecrivain change le fait considerablement, & au lieu que ses Confreres ont conduit ces Chretiens jusqu'auprès de Monseigneur, pour leur faire passer une partie de la nuit avec lui, ce Pere se contente de les arrêter à la porte & de les addresser à M. Appiani. Mais l'un n'est pas

plus vrai que l'autre, & ce Pere qui trouve tant de mensonges dans les autres, en done de sa façon à pleine main sans craindre d'être dementi dans celui qu'il avance ici avec tant d'impudence, puisque M. Appiani ne peut pas s'en deffendre, étant dans un lieu où il ne peut rien sçavoir ni rien écrire, ce qui contribue beaucoup à l'y retenir, & à le priver de toutes les connoissances qui feroient utiles à la verité, & dont il rendroit un temoignage capable de confondre ses persecuteurs, s'il étoit en liberté.

Je puis assûrer que M. Appiani ne faisoit aucun cas de ces deux Chretiens; qu'il ne les écoutoit en rien, & qu'il n'a jamais voulu lire le Memorial qu'un d'eux avoit fait tenir à Monseigneur, je ne sçais comment. Et s'il a quelques fois eu quelques paroles avec eux, ce n'a été que rarement en plein midi & en presence de plusieurs autres Chetiens, voila qui est très-certain. Mais la violence est portée à un excès en ces pays, que celui qui n'est pas sur la liste des Jesuites est de pire condition que les excommuniés, & il faut necessairement que les autres prennent le parti d'éviter leur compagnie, si on ne veut point avoir part à leur persecution, & ne pas devenir la proye des mauvaises langues de ces Religieux, ni être la victime de leur vengeance.

LXXXVII

LXXXVII Le cinquiéme est l'un des plus pernicieux artifices, dont les Jesuites se soient servis pour décrier Monseigneur : Ce sont les faux rapports qu'ils ont faits contre lui aux autres Religieux, en les assurant que M. le Legat leur étoit fort opposé, & qu'ils devoient tous s'unir pour écrire contre lui & rendre témoignage, que son dessein étoit de les chasser de la Chine pour mettre les Ecclesiastiques seculiers à leur place. Cette pensée est si éloignée de l'esprit de M. le Legat, qu'il a toujours auprès de sa personne cinq Religieux de divers Ordres à la Chine, dont aucun n'est parti avec lui d'Europe; qu'ils rendent témoignage si on les a maltraités, ou si on n'a pas eu pour eux tous les égards qu'ils pouvoient desirer. Non seulement il a fait accueil à tous ceux qui ont eu recours à lui dans l'occasion; mais il les a liberalement assistés dans leurs besoins, jusqu'à les preferer aux Ecclesiastiques seculiers de la sacrée Congregation. Tant de Lettres que Monseigneur a écrites à M. le Secretaire d'Etat de Marseille, des Isles Canaries, & de Seville; où il a vêcu pendant cinq mois dans un couvent de Franciscains avec une satisfaction reciproque, sont autant de preuves convainquantes de la preference qu'il a faite des Religieux aux Ecclesiastiques seculiers. Mais comme il ne

s'est jamais vendu à personne, il s'est toujours maintenu dans la sainte liberté d'approuver le bien, & de condamner le mal par tout où il le trouve dans les personnes qui sont soumises à son autorité, qu'il n'exerce néanmoins qu'avec toutes les reserves & les temperamens capables de la faire goûter.

Cependant les Jesuites repandirent ici le mensonge, que Monseigneur avoit parlé des Religieux avec mepris à l'Empereur; ce qui est très-faux, & dont peut rendre témoignage non seulement l'interprête retenu avec violence entre les mains de ces Peres, mais encore tous les autres qui étoient à l'Audiance; & dont aucun ne lui étoit parent, n'ayant avec eux d'autre liaison que celle qui vient de la verité & de l'attachement au S. Siege. Aussi ayant été interrogé dans une rencontre par les Mandarins sur la distinction des Ecclesiastiques d'avec les Religieux, & sur la varieté des Instituts differens qu'on voit dans l'Eglise. M. le Legat repondit en parlant de tous les Ordres avec l'estime qu'ils meritent, donnant à connoître qu'ils n'étoient distingués les uns des autres, que par la pratique plus particuliere d'une vertu dans un plus grand degré de perfection, sur laquelle cette distinction étoit fondée, ce qui prouve; que loin d'avoir pour les Religieux des sen-

timens d'aversion, il étoit au contraire le premier à leur faire honneur & à les secourir. Celui qui contribua le plus après les Jesuites à indisposer les Reguliers contre M. le Legat, & à leur remplir l'esprit de mille faux rapports, ce fut M. l'Evêque d'Ascalon; il reussit à en indisposer un bon nombre par des discours contraires à la discipline, funestes par des suites pernicieuses & très-capables d'aliener leur esprit, & en leur faisant écouter avec joye les nouvelles qui étoient contraires à M. le Legat, sur tout l'expulsion des Prêtres seculiers

LXXXVIII. Le sixiéme artifice des Jesuites contre M. le Legat a été de soulever contre lui les Chretiens, non seulement ceux qui étoient à Pekin; mais encore ceux qui étoient dans les Missions de Province, qui se trouvoient sur le passage de son Excellence. Il eut la douleur mêlée de joye, de voir d'un côté dans les Chretiens des Jesuites, des dispositions entierement opposées à l'obéissance & au respect, à la docilité & à l'esprit de devotion, qui devoit les animer; comme au contraire il se sentit comblé de joye, de voir dans les autres des sentimens de pieté si tendres, une soumission si parfaite, un respect pour le S. Siege si marqué, & une reconnoissance envers le Souverain Pontife si sincere, qu'ils ne pouvoient se lasser d'entendre par-

ler de sa charite pour eux, & qu'ils admiroient comment de si loin il avoit eu la bonté de pourvoir à leurs besoins. Cette difference venoit des differentes instructions, les uns tirant les leurs de l'Evangile, les autres d'un interêt humain source de tous les desordres. Les uns avoient à leur tête des Ministres fideles qui ne cherchoient que Dieu, les autres avoient le malheur d'être seduits par des mercenaires qui se recherchoient eux-mêmes. Enfin ce qui rendoit les uns si indociles, étoient les Lettres que les Jesuites écrivoient de Pekin, & où ces Peres faisoient le detail des Decrets qu'ils avoient extorqués de l'Empereur sur la matiere des Ceremonies, des mauvais traitemens qu'ils avoient attirés à M. de Conon & aux autres Ministres de l'Evangile, Lettres que les Catechistes livrés à ces Religieux avoient grand soin de faire valoir parmi les Chretiens, à qui on ne cessoit de faire entendre les vielles chansons que M. le Patriarche étoit venu à la Chine pour abolir le quatriéme Commandement de Dieu, & cela dans un tems où son Excellence n'avoit encore touché à rien.

Je passe les recours tumultueux des Chretiens de Pekin. Remarquez neanmoins que ces Assemblées où il paroissoit tant de passion, commencerent le 15 de Mars, deux

jours après que Monseigneur eut entamé l'affaire des Contrats usuraires des Jesuites. Cet objet si honteux pour des Missionaires, aussi bien que la manifestation des parjures que ces Peres avoient arrachés des Néophytes, fut cause des accusations violentes dont les Chretiens inspirés par leurs Guides, chargerent M. Appiani avec tant d'acharnement, que quoique appaisés plusieurs fois par des raisons qui les convainquoient de la verité, jusqu'à les couvrir de confusion de s'être laissé tromper, ils revenoient plus furieux après avoir parlé à leurs Directeurs. Ces deux decouvertes porterent encore les Jesuites à défendre aux Chretiens de paroître devant Monseigneur, dans la crainte que quelques-uns ne donnassent les connoissances de bien d'autres miseres que ces Peres avoient interêt de cacher.

Je ne dois pas oublier le fait de *Lu Joanni*, l'un des deux Catechistes des Jesuites François, pour l'exposer tel qu'il est, avec les couleurs de la verité, que le P. Antoine Thomas dans son Apologie des cent mensonges, altere à son ordinaire avec une infidelité qui le defigure jusqu'à le rendre meconnoissable ; & l'appellant un violement du secret de la Confession. Ce *Lu* Jean averti par l'autre Catechiste son Compagnon, de la faute qu'il avoit com-

mise en souscrivant au faux serment qui fut envoyé à Rome; il se confessa de son peché, & fut obligé pour le reparer, de donner la retractation de son serment à Monseigneur, afin qu'il eut la bonté de l'envoyer à Rome pour la decharge de sa conscience, & pour remedier au prejudice que la verité auroit pu souffrir dans un point de si grande importance. Le penitent se soumit au jugement de son Confesseur, & peu de tems après il porta sa retractation à M. le Patriarche écrite en ces termes.

Retractation des juremens faits par les Chretiens de Pekin, presentée le 19 *Avril* 1706 *par* Lu Jean Cingin, *Catechiste des Jesuites François de Pekin.*

Je *Lu* Jean, declare & atteste ce qui suit. Le chef des Chretiens m'ayant dit; qu'il y avoit sur le tapis des affaires qui regardoient la Loi Chretiene, pour lesquelles un chacun devoit écrire son nom & son chiffre, & que les juremens que l'on faisoit alors, étoient un devoir, dont on ne pouvoit pas se dispenser sans commettre un grand peché; moi qui n'étoit alors Chretien que depuis peu de tems, voyant que les anciens & les premiers Chretiens nous disoient d'en agir ainsi, & qu'il n'y avoit point de Chretien qui pût refuser de faire

une choſe ſi juſte ; c'eſt pour cela que je n'ai pas examiné les articles qui étoient contenus dans l'écrit qu'il falloit ſigner. Il eſt vrai que j'ai écrit au bas mon nom & mon chiffre ſans avoir eu deſſein de jurer. Maintenant que je ſçais ce qui étoit dans l'écrit, comment oſerois-je aſſûrer que les ſacrifices qu'on offre à la Chine à Confucius & aux Ancêtres ſont exempts de ſuperſtitions, ſoit que ce ſoient des Chretiens qui les offrent, ſoit que ce ſoient des Payens ? Moi me fiant avec trop de ſimplicité aux diſcours des autres Chretiens, javoue avoir écrit mon nom & mon chiffre mal à propos : j'avoue la faute que j'ai faite en cela, & je me reconnois coupable devant Dieu & devant les hommes &c.

Pluſieurs autres Chretiens à l'exemple du Catechiſte, ou donnerent leur retractation par écrit ou de vive voix. Tous auroient fait de même, tant ils étoient convaincus de l'indignité de cet acte, ſi les Jeſuites ne les en avoient empêchés, en leur défendant d'aller chez M. le Patriarche, & de parler à M. Appiani.

LXXXIX. Parmi les Chinois tourmentés d'un très-juſte remors, un homme de la famille de *Gin* ou touché de repentir, ou feignant de l'être, conſulta le P. de Froſſolone ſur la maniere de faire ſa retractation. Ce Pere, qui de dix de ſes Con-

freres fut le ſeul exilé après avoir refuſé le *Piao* aux conditions qu'on exigoit de ceux qui le demandoient, lui montra bonnement pour modele l'acte dont nous venons de donner copie. Il y a apparence que cet homme étoit envoyé par les Jeſuites pour decouvrir ceux qui avoient eu part aux retractations contenues dans la Lettre interceptée de M. le Legat du 28 Avril 1706 à M. le Secretaire d'Etat, car ce Chinois ne parut plus mais ſon frere *Lagino* très-attaché au P. Thomas & ſon confident, qui après avoir conferé avec le Pere Gerbillon s'addreſſa aux deux Catechiſtes, & reprocha à l'un d'avoir donné un écrit deſavantageux à la reputation des Peres & des Chretiens, & à l'autre de le lui avoir conſeillé: il l'intimida par ſes menaces, mais ſans le faire changer de ſentiment reſtant convaincu & de l'incompatibilité des Rits avec la Religion, & de l'indignité des juremens envoyés en Europe. M. Appiani parle de ces menaces dans ſes remarques ſur le Memorial du P. Kilian Stumpf du 15 1706 pour prouver combien on étoit attentif à traverſer M. le Legat dans ſes fonctions, & à faire naître des obſtacles, que les forces de l'homme ſans le ſecours de Dieu, n'auroient jamais pu ſurmonter.

Mais l'hiſtoire de ce Chinois ne finit pas ici, parceque ce pauvre Catechiſte

ſe repentant

se repentant de sa pénitence demanda à M. Appiani, qu'on lui rendit sa rétractation. M. Appiani lui ayant dit, qu'il avoit mis cet acte entre les mains de Monseigneur, il en fut quitte pour quelques injures, que le Chinois irrité lui lâcha en se retirant. On ne sauroit croire jusqu'où les Valets & les Chrétiens des Peres poussent l'insolence, quand ils sont assurés de faire ce qui plait aux Jesuites. C'est ce qui donna la hardiesse à l'impudent Catéchiste de dire ce que le Pere Thomas a dit après lui, qu'on avoit révélé sa Confession. On lui répondit sur le champ que son péché étoit public, & sa rétractation avoit été donnée pour être publiée; que sa réputation seroit à couvert, tant qu'il persisteroit dans la démarche qu'il venoit de faire; qu'il ne s'étoit deshonoré, que lorsqu'il avoit juré legerement & faussement par complaisance pour celui qui lui avoit tendu le piege d'un parjure si criminel. Qu'il pouvoit au reste s'addresser à Monseigneur avec un mémoire écrit en Chinois. Ce fut le parti que prit le Catéchiste. Mais comme Monseigneur ne vouloit plus se servir de M. Appiani pour ces sortes d'affaires, & que le Pere de Frossolone n'étoit plus à Pekin, le Catéchiste fut envoyé avec son mémoire à M. Gueti, afin de lui servir d'interprete. M. Gueti

s'étant fait expliquer le detail de l'affaire par le Catéchiste même qui y étoit intéressé, répondit qu'il ne vouloit pas se mêler d'en parler à Monseigneur, & qu'il n'étoit pas en état de lui rendre ce service. Le Catéchiste alla droit à M. le Patriarche avec son memoire, le suppliant de le recevoir, sans sçavoir ce qu'il contenoit; ce qui est à la Chine fort dangereux, contraire aux usages du Pays, & sujet à de grandes suites. M. le Patriarche refusa de le recevoir, & lui fit dire que cela ne se pouvoit pas. Le Chinois revint plusieurs fois à la charge, persevera à vouloir engager Monseigneur de recevoir son memoire. Il entroit hardiment dans sa chambre, sans en demander la permission: M. le Legat l'exhortoit de chercher quelqu'un, qui lui expliqua sa requête, mais inutilement; enfin après être entré plus de six fois chez Monseigneur sans permission, prenant son tems quand il n'y avoit personne à la porte de sa chambre, & que les portiers quoiqu'avertis étoient negligens à leurs devoirs, il laissa par deux fois son memoire, une fois sur la table & l'autre à terre, après quoi il avoit pris la fuite; mais le memoire lui ayant toujours été rendu, ses importunités, qui étoient dirigées par les Jesuites, devinrent inutiles.

LXXXX. Une si grande temerité executée publiquement de la part d'un Valet actuellement aux gages des Jesuites, endurée par Monseigneur sans dire mot, connue de ces Peres sans en donner la moindre satisfaction, prouve autant la patience invincible de M. le Legat, qu'elle demontre le mepris affecté de ces fiers Religieux : il y en auroit trop à dire sur un article de cette espece.

Cependant Monseigneur n'a jamais oublié de faire à ces Peres l'honneteté de leur envoyer chaque jour un plat de sa table pendant tout le tems de son sejour à Pekin ; il les a toujours traittés avec bonté avec politesse avec honnêteté, sans avoir laissé sortir de sa bouche la moindre parole de reproche pour tant de faveurs, dont il a comblé des Religieux, qui sont dans la pratique constante de les oublier toutes à l'occasion du premier deplaisir juste ou injuste, qui leur vient de la part de leurs plus grands bienfaiteurs.

C'est pourquoi je dis hardiment sans crainte de me tromper que les Jesuites sont incorrigibles, incapables de recevoir des Visites Apostoliques, & qu'il n'y a point d'homme d'honneur & de conscience sur la terre, qui puisse après les avoir connu se charger d'avoir affaire à eux. Je dis même que si le Pape en personne vouloit

entreprendre de les corriger ou de les réformer, il ne pourroit éviter d'être declaré leur ennemi, comme ils ont declaré le S. Pontife Innocent XI & le Pape regnant, ainsi qu'il paroit par les actes passés en Tartarie, où l'on parle de Sa Sainteté comme d'un ennemi de la Compagnie, parce qu'elle n'a pu se dispenser de condamner leurs impostures.

Je demande maintenant au P. Thomas, si le fait dont on vient de parler est assez glorieux pour les Peres de Pekin, pour meriter d'être tiré de l'oubli où il avoit été enseveli parmi tant d'autres, qui ne sont pas moins indignes, & qu'on ne finiroit jamais de raconter? Pouvoit-il honnêtement appeller révelation du secret de la Confession, la manifestation d'un acte juridique nécessaire pour mettre à couvert la verité, & la cause de la Religion contre les faux sermens, qu'il a lui-même envoyé à Rome dans le tems qu'il étoit Vice-Provincial? Fut-il le seul, qui se porta à rebuter le Catéchiste *Lu Jean*, comme il le suppose dans son Apologie? A-t-il été prevenu par caresses ou autrement à faire la declaration qu'il a donnée? Auroit-il été assez fou pour faire cette demarche sans raison, sans motif, & sans y être pressé au dedans, ne l'ayant pas été au dehors? N'y a-t-il que des Chinois, qui

donnent dans ces filets, & qui pour la decharge de leur conscience ayent recours à des retractations, après avoir donné de fausses attestations? Est-ce que le scrupule du Confesseur étoit vain? Faisoit-il mal d'obliger à se retracter celui qui se confessoit d'avoir par sa souscription été complice de l'illusion faite au S. Siege dans une matiere de Religion par des parjures extorqués d'une maniere si scandaleuse? N'y a-t-il que M. Appiani & le P. Frossolone, qui l'ayent cru nécessaire, quoique jusqu'à present il n'y ait eu que ces deux Missionaires qui ayent senti le poid de la vengeance jesuitique, l'un par sa prison, l'autre par son exil?

Ecoutons ce que le P. Basile de Glemona écrit à M. l'Evêque de Pekin; Ecoutons ce Vicaire Apostolique de *Xensi*, ce fameux Ouvrier de l'Evangile mort dans une si grande reputation de sainteté dans cette Mission, & concluons que le péché n'a point de conseil, & que c'est l'aggraver & en augmenter l'énormité, que de chercher à se laver dans une autre eau que dans celle de la pénitence.

Extrait d'une Lettre du P. Basile de Glemona Vicaire Apostolique de la Province de Xinsi *écrite à Monseigneur de l'Eglise Evêque de Pekin, de Sigan le 3 de Novembre 1702.*

» Après avoir importuné les deux der-
» nieres fois Votre Grandeur par mes
» deux longs écrits, je pensois cette fois
» me corriger par une courte relation
» de notre Mission, & la finir en peu de
» paroles; mais un des plus grands em-
» barras qui puissent arriver à un homme
» qui m'a mis pendant plusieurs jours tout
» hors de moi-même, non pas tant pour
» ce qui me regarde personnellement,
» que pour ce qui touche les interêts de
» Votre Grandeur, qui me sont aussi chers
» que les miens propres. En mon absence
» mes Lettres arriverent ici avec ordre
» qu'on ouvrit le paquet, & qu'on prit
» ce qui pouvoit appartenir à d'autres qu'à
» moi. Ce qu'il y avoit pour moi, étoit
» deux actes de serment, l'un signé par les
» Chrétiens de Pekin, & l'autre sans sig-
» nature, envoyés aux Lettrés de mon
» Vicariat, afin qu'ils prissent la peine de
» le signer. Je suis convaincu qu'ils en
» ont envoyé autant aux Chrétiens de
» *Xantung* au Pere Taglia. Mais comme
» j'ai lieu de croire qu'on pourroit affecter

» de n'en pas donner connoiſſance à Vo-
» tre Grandeur, je lui en envoye la co-
» pie avec la traduction de tous les deux.
» Je ne dis rien du ſerment fait par les
» Chrétiens de PEKIN, qui declarent
» ſimplement, que par le culte qu'ils ren-
» dent aux Ancêtres, ils n'eſperent rien,
» ce qui neanmoins me paroît fort difficile
» à croire. Mais vouloir dire que les Chi-
» nois en general n'eſperent rien de leurs
» Ancêtres, qui eſt ce qu'on voudroit faire
» jurer par les Chrétiens de notre Pro-
» vince, c'eſt ce qui me paroit ridicule,
» & c'eſt à quoi je ne crois pas que les
» Peres ayent fait attention. * Mais c'eſt
» ce que je ne crois pas qu'on puiſſe faire
» ſans être ou Parjure ou Athée. J'en dis
» autant du *Tien* & du *Xamti* pour expri-
» mer le Dieu que les Chrétiens adorent
» & que nous exprimons en Chinois par
» le terme *Tienchu*. Je dis qu'on ſeroit
» Athée, ſi on diſoit que *Tien* ou *Xamti*
» eſt la même choſe que *Tienchu*. Car dire
» que le *Tien* & *Xamti* des Chinois ſoit
» totalement la même choſe que notre
» *Tienchu* ſans la moindre difference, c'eſt
» faire voir que par le mot de *Tienchu* on
» n'entend que ce que les commentateurs
» chinois ſans en excepter un ſeul enten-

* Il y a ici une lacune dans le manuſcrit italien.

» dent par *Tien* & *Xamti*. C'est à dire un
» vertu muette & aveugle, qui agit né
» cessairement *Ly Taykie*. Or je dis, qu
» ce seroit là être Athée. On seroit par
» jure, si par le *Tienchu*, on entendoi
» une substance spirituelle, intelligente
» infiniment sage & libre, & si même o
» disoit, que c'est la même chose que l
» *Tien* ou *Xamti* dis Chinois, puisqu
» tous les interpretes s'accordent à dire
» que le *Tien* & le *Xamti* est une vert
» sans intelligence & sans liberté.

» Que firent donc nos Lettrés dan
» ces circonstances ? Ils agissent avec es
» prit, & ils attendirent mon retour avan
» que de repondre. Et moi après avoi
» examiné cette affaire, je leur dis : il s'agi
» ici de prendre Dieu à temoin par un ser
» ment qu'on vous propose. Vous ne pou
» vez pas sans commettre un grand crime
» jurer ce que vous ne sçavez pas, &
» beaucoup moins jurer ce que vous sçave
» clairement être faux. C'est pourquoi j
» vous prie de vous rendre aux lumiere
» de votre conscience, & de me dire ; s
» les Lettrés n'esperent rien de Confu
» cius ? L'un d'eux repondit, que si o
» parle de ce qui se pratique dans cett
» Province, à peine en trouvera-t-on u
» entre mille, qui ne demande & qui n'es
» pere pas des faveurs de Confucius & de

» Ancêtres. Un autre dit, que rien n'é-
» toit plus commun dans la Province ;
» quand on est dans la peine, que de se
» plaindre des défunts, de ce qu'ils ne
» viennent point au secours des vivans.
» Si cela est ainsi leur dis-je, voyez si vous
» pouvez sans blesser votre conscience,
» jurer comme on vous le propose ? Ils
» répondirent, qu'il falloit envoyer une
» formule de serment qui fut conforme à
» la verité, & la dresser au plûtôt.

» Il arrivera peut-être que les Jesuites
» se plaindront de moi : je dis peut-être ;
» parce que je ne sçaurois me mettre dans
» l'esprit, qu'ils veuillent qu'on fasse un
» serment tel qu'est celui dont on a envoyé
» la copie. Je crois que dans cette affaire,
» ils ont laissé faire les Chrétiens ce qu'ils
» ont voulu, sans avoir lu la formule qui
» a été envoyée. Que si néanmoins ils
» jugent à propos de se plaindre, je les
» plains, & la charité m'oblige de leur
» rendre service, & de les secourir mal-
» gré eux autant que je pourrai. Mais il
» ne m'arrivera jamais de trahir ma con-
» science, ni pour leur faire plaisir, ni
» pour rendre service à d'autres. Pour peu
» qu'ils ayent de jugement, ils doivent
» m'être très-obligés, que je les reprenne
» d'une faute si grossiere, qu'il seroit diffi-
» cile de rien faire qui fut plus capable d'a-

» chever de les decrier à Rome ; parceque
» s'il arrivoit que ces juremens y fussent
» portés, MM. les Evêques de Rosalie
» & de Berite en montreroient la fausseté
» avec évidence, aussi bien que l'illusion
» des Ecrits de la Compagnie, où l'on
» assûre que les Chinois ne sont tombés
» dans l'Atheisme, que depuis 600 ans
» sans avoir d'autres preuves d'une suppo-
» sition si étrange, que celles qu'ils ont
» tirées des mauvais Libelles qu'ils ont
» eux-même répandus dans le pays.... Je
» suis presque resolu d'en écrire au P.
» Barros, dont les Lettres sont venues
» ici avec les serments, pour donner à ces
» Peres des preuves de ma sincerité, &
» pour les engager à remedier eux-mêmes
» à leurs mauvaises démarches, quoiqu'ils
» n'ayent pas jugé à propos de m'écrire.
» Au reste si ces Peres s'y étoient bien
» pris, ils auroient supplié les Evêques &
» les Vicaires Apostoliques des Provinces,
» de recevoir le serment des Lettrés de
„ leur Vicariat ; par là ces Peres se seroient
» fournis d'attestations, qui auroient fait
» foi à Rome, au lieu de ces sermens que
» les Chinois feroient les yeux fermés, &
» sans rien sçavoir ; comme auroient fait
» nos Chretiens, si je n'avois pas été auprés
» d'eux pour les empêcher de faire un par-
» jure évident, & je suis en état de dé-

» montrer, que ceux qui l'ont fait, sont
» incapables d'absolution, à moins qu'ils
» ne se dedisent par un autre serment, ce
» que je ne doute pas, que Votre Gran-
» deur ne fasse faire, sauf meilleur avis,
» &c. Il me paroît qu'on pourroit faire
» des informations à... pour decouvrir si
» les Chretiens ont fait ce serment, s'ils
» en ont été sollicités, s'ils en ont reçu la
» copie, & si elle est conforme à celle qui
» a été envoyée de Pekin. Car si cela étoit,
» je ne craindrois pas d'assûrer, que c'est
» là un parjure évident, auquel Votre
» Grandeur pourroit remedier par son au-
» torité, ou envoyer son Compagnon
» au P. Fernandez, pour le deleguer afin
» d'examiner les Chretiens de *Ly sieu Gay*.
» Ce qu'on pourroit faire à mon avis, en
» se servant de l'interrogatoire que j'en-
» voye en Chinois & en langage d'Eu-
» rope, par où l'on pourvoiroit au salut
» & à la conscience des Chretiens, & on
» épargneroit à la Cour de Rome la peine
» de se plaindre, que Votre Grandeur
» n'a pas eu soin d'éloigner de son Dio-
» cèse, des scandales qui ne manque-
» roient pas d'être publiés dans tout
» l'Univers,

LXXXXI. Septiéme artifice des Jesuites contre Monseigneur, les assemblées clandestines que ces Peres faisoient avec

leur Herode & les Mandarins infideles, pour combattre ses demarches & ses desseins. Son Eminence leur en demandoit quelquefois le suiet, sans en avoir jamais pû tirer d'autre réponse, que celle qui se faisoit sentir par les mauvais effets qui en venoient, & qui marquoient une intention encore plus mauvaise. Les deux Audiances du 29 & 30 de Juin furent executées, sur les mesures qu'ils avoient prises dans des complots secrets. Je veux garder le silence sur l'accident mortel du fameux souper où son Eminence pensa perdre la vie. * Je ne dirai non plus rien des discours pernicieux, qu'ils addressoient en langue Tartare aux Mandarins mêmes en presence de Monseigneur, afin que son Interprete ne put pas les entendre. Je passerai encore sous silence leur impertinente assiduité à se trouver toujours presens avec les Mandarins, quand on parloit d'affaire en langue chinoise, sans doute pour ne pas priver

* L'Empereur devoit donner à M. le Legat une audiance particuliere. Le P. Pereira en étoit triste à mourir. Tout d'un coup on vit M. le Legat à l'extremité après avoir bu & mangé. Le Medecin lui dit qu'il étoit empoisonné. On donna avis à l'Empereur de l'accident arrivé sans parler de poison.; on lui en dit les symptomes, & le Prince s'écria : ah, il est empoisonné! Le Medecin donna si à propos le contrepoison, qu'il tira d'affaire M. le Legat; mais l'Empereur a toujours cru depuis que les Jesuites avoient fait le coup. Ces Peres ont mieux réussi en 1710.

cc

ces Ministres du Prince, de l'avantage de leur direction, & pour épargner à Monseigneur la consolation de connoître des verités, qui avoient servi à l'éclairer, ou à en tirer quelque avantage pour le bien de la Mission, & pour le service du S. Siege.

LXXXXII. Huitiéme manœuvre, les plaintes faites à l'Empereur contre Monseigneur de ce qu'il maltraittoit les Peres, de ce qu'il trouvoit à redire à toutes leurs actions, & sur tout de ce qu'il n'approuvoit pas leurs contrats scandaleux, comme on le peut voir dans la relation du P. Gerbillon, dans le temoignage autentique de M. Appiani, dans les Lettres de M. de Pekin & des Franciscains de *Xantung* fait par le petit Roi.

LXXXXIII. Le neuviéme attentat des Jesuites contre M. le Patriarche, est l'accusation aussi injuste que temeraire du P. Perrennin Jesuite Fançois, contre le Legat.

L'Empereur alors étoit en Tartarie, & le Jesuite étoit du nombre de ceux, qui l'y avoient suivi. Il prend son tems pour dire à Sa Majesté, que Monseigneur l'a trompé, & qu'il a trahi la verité par la version infidele d'un de ses Decrets, qui devoit être envoyé à Rome, & qui étoit joint à la Lettre que Sa Majesté

avoit approuvée. Ce Jesuite fut convain d'imposture par le Mandarin *Vang* le : Août 1706, en presence d'un Notaire de temoins. Il fut obligé de boire le c lice d'une humiliation salutaire, qui l fit avouer son crime par le rouge de sc visage, plûtôt que par la sincerité de s paroles. Monseigneur ce jour là se pla gnoit au Mandarin *Vang* porteur du D cret injurieux, où l'Empereur lui par avec des termes qui ont été le fruit c la calomnie du P. Perrennin, faite à c Prince trop credule. « Prenez garde » disoit-il, de ne point changer le se » de mes Ordres à votre gré, & de r » point vous donner la liberté d'aug » menter ce qui est leger, & de dim » nuer ce qui est considerable.

Ce Mandarin dit nettement, que c paroles répondoient aux rapports du l Perennin, qui avoit representé à Sa M: jesté, que la version de son Ordre avo été alterée en mettant un *ab* à la plac d'un *coram* : Ce qui en pervertissoit sens ; & que l'Empereur avoit la-dessi ordonné à ce Pere d'écrire comme il vo droit le dernier Ordre injurieux. D'c j'infere, que la malice & injuste censur du Jesuite, & de la deference excessiv de ce Prince à la volonte du calomniateu demontrent : 1. Quel étoit le but des J

suites dans la fabrique de ces decrets, même avant que M. de Conon parut sur la scene. 2. Que les injures des Ordres Imperiaux, sortoient de l'esprit & de la plume des Jesuites. 3. Que sans examiner la verité, on ordonnoit toujours ce que ces Peres avoient la bonté de dicter. Au reste cette accusation étoit si fausse, que jamais decret de l'Empereur n'a été traduit plus fidelement, au jugement de tous ceux qui ont vû ou qui verront la traduction. Mais que la version ait été bonne ou mauvaise, comme on ne peut pas donner la louange à Monseigneur, de même on ne peut l'en blamer, puisqu'il n'entend pas le Chinois, qu'il n'y a pas même ajouté une virgule du sien, & qu'il n'a fait autre chose que de mettre l'ordre ainsi traduit, dans le paçquet qu'il envoyoit à Rome. Mais parçe que M. de Conon ne voulut point se servir du *coram*, pour les raisons qu'il en donna, quoique le *ab* ne changeoit point ou peu la substance du discours, les Jesuites jugerent à propos de pointiller sur ce mot, pour le rendre odieux à l'Empereur, & le faire passer dans son esprit pour un homme qui alteroit ses ordres, quoiqu'il n'y eut point de part. Qui auroit jamais pû attendre de la part de ces Peres une si rigoureuse attention, de ne laisser échaper aucune occasion de faire sentir au Legat

Apoſtolique, les miſeres que la vengeance & le deſir de nuire ſont capables d'attirer à celui, qu'ils n'ont jamais pu engager par careſſes ni par menaces, à faire ſes indignes démarches qui lui ont été propoſées.

LXXXXIV. Dans la conference du 12 Août, le Mandarin dit, que ces termes qu'on lit dans l'ordre de l'Empereur, *ſi mutuo precipites agunt*, ſe rapportoient aux diſputes que M. de Conon a eues avec les Jeſuites de *Fokien*, & la demarche de ce Prelat qui avoit écrit à Rome; deux griefs que les Jeſuites ont rapportés à l'Empereur, & qui ont donnés occaſion à ces Peres de renouveller les anciens outrages qu'ils avoient fait tomber ſur le bon Evêque qu'ils avoient tant perſécuté pour une cauſe ſi ſainte. Ces Religieux après l'avoir fait ſi indignement traitter par leurs Chretiens de *Focheu*, inſpirés par le P. Gozani qui gouvernoient alors, entreprirent de lui attirer des traittemens ſemblables de la part des Payens de Pekin, où il fut enfin outragé de la maniere qu'on le ſçait, encore par l'inſpiration du même Gozani, qui eſt aujourd'hui recompenſé du ſcandale qu'il a cauſé à *Focheu*, par ces paroles ſeditieuſes prononcées, avec un deſſein formé, de porter ces pauvres abuſés au deſordre. « Maintenant, dit-il, vous avez un Paſteur. » Voilà quelle eſt la recompenſe que reçoit

» la Commpagnie, pour les peines & les » sueurs qu'elle a prodiguées, pour retablir les Missions de la Chine. » Et quelle est la recompense que les Superieurs ont eux-mêmes accordée à un homme, qui meritoit d'être chassé de son Corps, ou d'être pour toujours interdit de ses fonctions ? Ils l'ont mis à la tête de la Mission de la Chine en qualité de Visiteur. Il est vrai, que d'abord ils ont tenu secrete la promotion de ce Religieux, pour ne pas choquer le sens commun, & pour éviter, qu'on ne fit attention à la maxime invariable de la Societé, à recompenser les mechans, & à se defaire des bons. * Mais enfin ce Pere est recompensé : il est à la tête de ses Confreres : il fait les fonctions de Visiteur ; & le même jour que M. de Conon Ministre du S. Siege a été banni de la Chine ; ce Pere est entré triomphant à la Cour, sans en donner avis à M. le Legat, loin de le reconnoître & de lui rendre ses respects comme à son Superieur. Telles sont les metamorphoses, qu'opere le talent pernicieux de ces faux Religieux remplis des maximes du siecle, qui leur ont

* C'est ainsi qu'ont été traittés le B. Regis, le P. de Rhodes, le P. Visdelou, le P. Fouquet, le P. Franza, & depuis peu le Jesuite dans la côte de Malabar, que ses Confreres de Ponticheri ont caché au monde, & Dieu sçait comment ; & cela parce qu'il ne vouloit pas être Bracmane.

appris à opprimer les Serviteurs de Dieu, & à conferer leurs dignités à des hommes qui se sont signalés aux yeux du public, par quelque crime éclatant.

LXXXXV. J'ajoute que dans le même tems que le P. Perennin porta à l'Empereur cette accusation contre M. le Patriarche, on en fit une semblable devant les Mandarins, & on la poussa avec une audace sans mesure, en pretendant qu'on excluoit les Reguliers, parce qu'on ne se servoit que du terme *Ecclesiastique*, qui semble ne devoir s'appliquer qu'à ceux, qui sont du Clergé seculier. Mais qui ne sçait, que ce nom renferme aussi le Clergé regulier, & qu'il se donne aux Religieux aussi bien qu'aux autres. C'est par des plaintes de cette espece, qu'on avançoit l'Ambassade nouvelle, & qu'on preparoit les informations avec lesquelles les Peres Barros & Beauvolliers se promettoient une victoire assurée.

LXXXXVI. Dixiéme artifice. Aux accusations calomnieuses, on ajouta la malice de changer le sens de ses réponses dans les matieres les plus importantes, comme il arriva au sujet de l'union des Peres, à laquelle l'Empereur travailloit depuis long-tems & avec tant de passion. Les Jesuites trouverent le moyen de faire dire à Monseigneur, ce qu'il n'avoit jamais dit : sçavoir,

que ni lui ni le Pape s'il venoit à la Chine, ne pouvoit faire cette reconciliation; au lieu qu'il avoit dit, que pourvû qu'on lui laissât la liberté d'exercer sa jurisdiction, il esperoit pouvoir en venir à bout. L'Empereur qui étoit deja degouté, prit occasion de cette fausseté reconnue par un acte public, de donner l'ordre injurieux du 20 d'Août 1706. Ces sortes de fourberies étoient faciles à exécuter sous la protection de l'Herode des Jesuites, & pas le manege de *Chao* confident du P. Pereira. Car si le petit Roi a pu réussir à obliger le Mandarin *Vang* à se dedire des réponses de M. le Patriarche, qui avoient donné tant de satisfaction à l'Empereur; combien étoit-il plus facile d'alterar, de changer & de corrompre ses autres demarches, dont il étoit mediateur auprès de ce Prince? Il est bon de dire ici, que s'il n'y a point de Monarque sur la terre qui soit servi avec plus de promptitude, & une plus belle apparence de soumission, que l'Empereur de la Chine, il n'y en a point aussi qui soit mieux trahi, & plus habilement trompé que lui. Car pourvû que quelqu'un de ses dix-huit enfans mâles s'employe pour une affaire, il faut bongré ou malgré, que les Mandarins le secondent, & qu'ils disent à l'Empereur ce qu'il veut, & non pas ce qui est, sous peine de mourir sous le bâ-

ton, ou de ſubir quelqu'autre genre de mort. Il eſt vrai qu'ils ſont expoſés au même danger du côté de l'Empereur, s'il venoit à decouvrir le menſonge : mais ce ſecond danger étant incertain, ils ont toujours ſoin de ſe garantir du premier qui eſt inevitable. De ſorte que les Jeſuites étant étroitement unis avec leur Herode, il n'eſt pas poſſible de réuſſir à detromper l'Empereur ; & quand on le pourroit, l'execution ne pourroit s'en faire qu'avec une grande effuſion de ſang.

LXXXXVII. L'onziéme genre de mechancetés des Jeſuites contre Monſeigneur, ont été les perſécutions qu'ils ont fait ſouffrir aux perſonnes qui lui appartenoient. Nous avons parlé de celle qu'ils ont exercé envers M. Appiani ſon interprete, tenu rigoureuſement en priſon dans la maiſon des Jeſuites François, où ces bonnes gens lui ont ſervi de geoliers. Ces Peres qui ont fait tomber ſur le dos de cet innocent Miſſionaire, la peine qui étoit dûe à leurs mauvaiſes actions, s'accordent tous ſi bien à le ſerrer de près, & à lui donner des preuves de leur bonne volonté, qu'ils ne laiſſent ni entrer ni ſortir la moindre Lettre de ſa part ; qu'ils lui ôtent toute communication, qu'ils tiennent dans la privation de ſes nouvelles, les perſonnes qui lui ſont les plus unies par la charité & par l'interêt. Voici

une preuve bien convaincante de la bonté de ces Peres pour leur prisonnier. M. Malchner étant allé à Pekin, sur l'esperance mal fondée d'avoir le *Piao*, n'a jamais pu obtenir de ces Peres de lui faire tenir de l'argent qui lui apportoit, ni même une de ses Lettres, ni de dormir dans l'une de leurs trois maisons, ni même enfin de recevoir aucune Lettre de sa part, quoiqu'il en écrivit deux, l'une au P. Kilian Stumpst, & l'autre au P. Thomas, qui les lui renvoyerent sans les ouvrir.

Le P. Antoine de Frossolone qui l'avoit aidé à Pekin pendant quelque mois, contracta par là le peché qui lui a merité l'exil, qui avoit été resolu bien avant que de lui avoir été siguifié. Tellement qu'entre dix Franciscains de la Province de *Xantung*, tous conformes dans leurs reponses faites au petit Roi qui les avoit examinés, il fut le seul qu'on bannit du Royaume.

M. Sabino Mariani a été long-tems maltraité par la malice de ces Peres ; il fut envoyé inutilement pendant le grand froid du pays, & obligé de faire de long voyages, de traverser la Chine, pour porter à Rome les presens, qui furent revoqués à la sollicitation des Jesuites. *

* M. Sabino Mariani fut enfermé à Macao, où il demeura en prison jusqu'en 1719, & d'où il fut chassé subitement, sans lui donner le tems de se preparer au départ. Il en

M. Borguefe Docteur en medecine, fut retenu auffi à Pekin, mis aux arrêts, privé de tout commerce, fans qu'on ait voulu lui permettre qu'il s'en retournât auprès de Monfeigneur, le tout pour faire plaifir aux Jefuites, qui avoient demandé ces traitemens. Sans doute que tout cela a été auffi menagé par la providence, pour donner des preuves plus fenfibles de fa bonté à M. le Patriarche, qui ne s'eft jamais fi bien porté dans les Indes, que depuis qu'il eft fans Medecin & fans fon Catechifte, qui a auffi été mis en prifon chargé de chaines, & qui après avoir reçu cent coups de bâton, a été relegué en Tartarie, fans qu'on ait pu trouver en lui d'autres fautes, que celle d'avoir encouru l'indignation des Jefuites, pour n'avoir pas voulu trahir M. le Legat.

LXXXXVIII. Voici en douziéme lieu des malices de toute efpece. 1. Les Lettres de Rome interceptées par ces Peres depuis plufieurs années, quoiqu'elles fuffent addreffées au Legat Apoftolique. Ils ont eu l'horrible temerité de les ouvrir, & d'en faire la lecture aux ennemis du S. Siege & de la fainte Congregation : de quoi on a des preuves autentiques & dans les formes. 2. Les obftacles que les Jefuites ont apportés, afin

eft arrivé autant à M. Candela, comme on le verra dans le Journal de M. de Mezzabarba.

que M. le Legat ne put écrire à Sa Sainteté pour l'informer, d'abord en le faisant retenir dans une Province éloignée sur le Fleuve, jusqu'après le départ des vaisseaux, en procurant ensuite qu'il fut enfermé à Macao, où il est en prison actuellement livré à la passion de ses ennemis, qui le traittent comme ils jugent à Propos, pour contenter leur vengeance. 3. Les moyens dont ces Religieux se servent pour empêcher, que les Missionaires, qui pourroient être utiles à Monseigneur auprès de Sa Sainteté, ne passent les Mers pour se rendre à Rome. 4. Rien n'égale l'empressement & la diligence de ces Peres, pour obtenir de l'Empereur à Pekin, & des Mandarins à Canton, de nouveaux ordres pour resserer de plus en plus son Excellence ; à quoi ils ajoutent comme ci-devant les infamies, qu'ils osent sans menagement publier contre M. le Patriarche dans les Indes. Mais malheureusement pour eux, les calomnies retombent à plomb sur ceux qui les inventent, & il ne leur en reste que la confusion de passer pour avoir des langues qui portent par tout le poison & la mort. 5. Enfin ils en sont venus jusqu'aux injures publiques contre M. le Patriarche, d'autant plus sacrileges, qu'elles ont été prononcées dans la Chaire de la Verité, ou le Jesuite Fereira, le compara un jour de S. Fran-

çois Xavier à Lucifer, dans leur
de Macao, en presence du peuple,
lisé & indigné contre l'auteur d'une
teuse declamation.

LXXXXIX. Enfin nous finiro
matiere si odieuse, par la complica
tant de crimes, & par le concou
grand nombre d'actions noires, qu
sent l'humanité, autant qu'elles det
les maximes de la charité & de l
gion, par l'examen de M. Guety *
François retenu en Tartarie mal
par les ordres de l'Empereur. On
pretexte pour l'arrêter, qu'il étoit h
raccommoder les montres, & que le
heritier en avoit besoin pour raju
siennes. Ce bon Prêtre connoissoit
M. le Legat, il se trouvoit seul E
stique en ce pays-là avec les PP. B
Beauvolliers, & le Frere Paraminc
dant tout le tems qu'il fut avec e
n'entendit que des murmures & des
tes contre M. le Patriarche. Il est
qu'ils ne parloient pas ainsi par bon
par une effusion de cœur que l'amit
met. Leur dessein étoit de lui remp
magination d'impressions facheuses
les lui faire repeter dans les examen

* On donne au long la Relation de l'exame
Guety, immediatement après la Relation de M.
non.

ces Peres lui preparoient dès lors. Les trois Jesuites faisoient grand fond sur la simplicité du bon homme, & ils se promettoient de tirer de sa bouche la repetition des discours, dont ils avoient tenté de lui remplir l'esprit & la memoire.

Ils se flattoient de pouvoir par là irriter l'Empereur contre M. le Patriarche, après avoir fabriqué une procedure, qui pourroit aussi servir à le diffamer par tout. M. Guety étoit en Tartarie depuis un mois, M. le Patriarche étoit parti de Pekin, M. Borguese étoit aussi en Tartarie avec le P. Perennin son interprete : & ce fut dans ces conjonctures, qu'ils obtinrent de l'Empereur, toujours prêt à donner dans leurs vûes, un ordre pour empêcher que M. Guety ne communiqua avec M. Borguese, qui étoit informé de tout, & le seul en état de donner à cet Ecclesiastique de bons conseils. Les Jesuites ne peuvent pas attribuer cette défense à la Lettre de M. de Conon qu'on vouloit avoir, & que cet Ecclesiastique refusa de livrer, avec des subterfuges qui augmenterent les soupçons. La défense avoit été resolue avant que la Lettre fut arrivée. La Lettre fut donnée à M. Guety par M. Borguese, en presence du P. Perennin, qui avoit déja ordonné au Medecin de la part de l'Empereur, de se rendre en diligence auprès de S. M. qui

devoit, comme l'aſſuroit le P. Perennin ; lui défendre de voir & de parler à M. Guety. M. Borgueſe convaincu par là qu'il ne reverroit plus ce bon Prêtre, donna la Lettre qui lui étoit addreſſée, & partit enſuite pour aller recevoir les ordres de l'Empereur, qui ne manqua pas de lui faire la défenſe que le P. Perennin venoit de predire. Ainſi la Lettre n'ayant pas été la cauſe de la défenſe, il en faut chercher un autre qui ſe preſente d'elle-même, tant elle eſt naturel & capable de forcer l'eſprit par ſon évidence.

Elle eſt tirée de l'interêt que les Jeſuites avoient, d'empêcher que les Miſſionaires perſecutés n'euſſent entr'eux la moindre entrevûe, afin que ces Peres euſſent plus de facilité à les rendre complices de leur revolte, & compagnons de leur attachement à Confucius. Tel étoit leur deſſein, quand ils ont retranché à Pekin toute communication au dehors & au dedans, à MM. de Conon, de Mezzafalcé, Sabino Mariani, & aux autres Miſſionaires perſecutés. Auſſi l'execution de ces ordres a été confiée à ces Peres comme à ceux qui y étoient les plus intereſſés, & ils s'en ſont acquitté avec cette exactitude rigoureuſe, qui prouve avec évidence la part qu'ils y prenoient.

Pour une raiſon ſemblable, on deffend

à M. Borguese de parler à M. Guety : la prediction que le P. Perennin avoit faite de la défense, l'affectation de ce Jesuite de parler à ce Prêtre avant que l'ordre fut donné, prouvent qu'il étoit du complot, & que cette malice n'étoit point fondée sur des interêts de Nation, mais qu'elle devoit sa naissance à l'engagement que tous les Jesuites avoient pris en faveur de Confucius.

C. Avançons. Peu de tems après que la Lettre eut été donnée, le petit Roi envoya un Mandarin pour questioner le serviteur de M. Borguese. Ce domestique étoit avec le P. Perennin, l'unique temoin qui eut vû rendre la Lettre. On lui ordonna sous peine de la vie, de dire s'il n'avoit point vû donner des Lettres à M. Guety : cet homme ne pouvant le nier, avoua ce qui en étoit. La pensée des Jesuites, étoit de cacher l'accusateur volontaire sous le manteau de ce temoin forcé. C'est ainsi que dans toutes les affaires odieuses dont ils ont été les auteurs, ils se sont donné la peine de prendre des mesures, pour couvrir la main qui donnoit aux ressorts les mouvemens, qui ont été si funestes à la Religion, & si prejudiciables a l'autorité du S. Siege. Néanmoins, malgré les precautions de ces faux sages, les detours se sont toujours montrés, la

main qui les gouvernoit a toujours été reconnu, comme il eſt arrivé au P. Perennin dans cettte occaſion. La demande qu'on fait au domeſtique le trahit, & par la maniere dont elle eſt énoncée, elle declare un autre delateur dans la perſonne du P. Perennin, qui pour comble d'évidence, ſe trouvoit chez le petit Roi dans le tems qu'on queſtionoit le ſerviteur, qui dans la ſuite s'étant rencontré par hazard avec Monſeigneur dans la Province de *Kamſi*, dit ſans detour comme une verité certaine, que le P. Perennin avoit donné avis de la Lettre, & que tout le reſte avoit été menagé pour favoriſer les Jeſuites ligués en faveur de Confucius.

CI. Venons à l'examen de M. Guety. Quoiqu'on lui eut deffendu toute communication, il ne laiſſa pas de recevoir la viſite du Frere Paramino. Mais cette viſite étoit la demarche d'un fourbe, qui ſe couvroit des apparences de la charité, pour tendre des pieges à l'innocent. Le Jeſuite pour faire réuſſir ſa trahiſon, prit le ton inſinuant d'une perſonne qui conſole un affligé ; il offrit les ſervices de ſes Peres auprès de l'Empereur, leurs ſecours, leurs aſſiſtances dans ſes beſoins. Le deſſein du Frere, étoit de tirer de la bouche de ce bon Prêtre, de quoi fonder un pretexte de le mettre en priſon. Mais la converſa-

tion ayant été reguliere du côté de M. Guety, & toutes ses paroles marqués au coin de la candeur, on se borna à un examen auquel un mot de M. Guety au Frere Paramino servit de fondement. Ce mot étoit, qu'il se repentoit d'avoir refusé au petit Roi la Lettre de M. de Conon; mais que dans la suite, lorsqu'il seroit interrogé, il repondroit avec toute la sincerité possible. C'étoit justement la disposition qu'on attendoit de lui, pour lui faire repeter les calomnies, dont les Jesuites s'étoient efforcés de le persuader. On crut donc qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & qu'il falloit profiter du moment favorable. Le lendemain 7 de Sept. M. Guety fut conduit devant l'Herode de la Chine: le Prince ouvrit la scene par les paroles dites le soir precedent au Frere Paramino. La relation de cet examen a été écrite en Tartare, & ensuite traduite en Latin par les Jesuites; M. le Patriarche en a souvent demandé une copie à ces Peres, qui n'ont pas jugé à propos de la lui donner. Celle, qui depuis lui est tombé entre les mains, vient d'une personne qui a leur confiance, & sert à demontrer, aussi bien que la protestation de M. Guety, le journal de M. Borguese qui étoit alors en Tartarie, & la deposition d'un temoin oculaire, que les Jesuites sont capables de former les desseins

les plus noirs, & d'employer pour les executer, les moyens les plus criminels.

CII. Considerons les circonstances de cet examen. On en fait l'ouverture par les paroles dites le soir precedent, avec une simplicité qui ne se defie de rien : on le finit en lui donnant la forme qui convenoit au dessein de leur Ambassade, pour les interêts de Confucius, & pour decrier M. le Patriarche. On le continue par les paroles que les Jesuites avoient tant repetées à M. Guety ; afin qu'il les repetât lui-même : sçavoir, que Monseigneur étoit venu à la Chine pour en chasser les Jesuites. Le Juge qui y preside est un homme selon les Jesuites, qui est accoutumé à blasphemer Dieu, la Religion & les Saints, sans foi, sans probité, qui ne consulte que sa passion, & qui ne connoît point d'autre loi que son interêt, fier, cruel, & qui n'a merité de la part des Jesuites le surnom d'Herode, que parce qu'il exprime parfaitement les qualités odieuses de ce Roi impie. Tel est le portrait que les Jesuites ont fait eux-mêmes de ce Prince, devenu tout d'un coup leur plus digne protecteur, & qui est assis en qualité de Juge, afin de donner aux deux Envoyés pour Rome, les pieces triomphantes qui doivent ouvrir les yeux du Pape, & tirer la Societé de l'oppression. Il est vrai, que si ces Peres avoient main-

tenant à le nommer, ils lui donneroient le nom & la ſageſſe de Salomon. Mais ce qui eſt écrit, eſt écrit, il n'y a plus moyen de l'effaçer.

Le promoteur de l'examen eſt le Mandarin *Chaocham*, homme livré depuis longtems au P. Pereira, qui tient les biens de cet Officier à couvert du Fiſc Royal. Deux paroles ſorties de ſa bouche, donnent la juſte idée qu'on en doit avoir. La premiere eſt une reponſe qu'il fit à quelqu'un, qui lui demandoit comment il avoit pu faire pour devenir ſi riche, il repondit : *Quand vous aurez reçu autant de coup de bâton que moi pour tromper l'Empereur, vous ſerez auſſi riche que je le ſuis.* L'autre parole, eſt celle qu'il addreſſa pendant le cours de cet examen à M. Guety, qu'on vouloit obliger à force de mauvais traitemens, de parler mal de M. le Patriarche & de M. de Conon. *Sera-tu aſſez ſot pour te laiſſer long-tems battre & rouer de coups? Parle contre Tolo*, [M. de Tournon] *parle contre Tentang*. [M. de Conon] L'Ecrivain du même Tribunal en donnant le même conſeil, donna les preuves d'une probité ſemblable.

Les Jeſuites cachés derriere une cloiſon de papiers, ſont les aſſeſſeurs & l'ame de l'examen. Le nouveau Salomon leur fait hommage de ſes lumieres, & pour faire honneur au Tribunal qu'il occupe, il va

chercher des conseils derriere la cloison où sont les deux hommes, [*les PP. Pereira & Barros*] en qui la sagesse a versé ses tresors. On en rapporte les oracles, où l'on voit clairement l'état, l'institut, & le caractere de ceux qui les ont prononcés.

L'ordre de la procedure est naturel, on commence par réussir à tirer du simple Guety la repetition des paroles Jesuitiques, par les caresses dont on le comble; louange, flatterie, promesse, tout est prodigué: on fait honorablement asseoir celui qu'on va trainer comme une bête; on lui propose des grandeurs, des richesses, une fortune brillante à la Cour. Mais l'homme simple, qui n'a qu'un objet devant les yeux, & dans le cœur la verité & la justice, n'est touché de rien. Les menaces succedent bientôt aux caresses, on l'oblige de se mettre à genoux comme coupable; c'est l'être au Tribunal des vicieux, que de demeurer attaché à son devoir. On le frappe, les pieds & les mains des soldats sont en mouvement pour faire tomber une grêle de coups sur le visage sur le dos d'un homme, qui ne sçait ce qu'on lui demande. Personne n'est sensible à des traitemens aussi inhumains que sacrileges. On les repete, on les continue pendant dix jours, sans considerer ni son défaut de liberté, ni ses protestations de trouble. Tout cela pour tirer de sa bouche une



parole désavantageuse au Visiteur Apostolique qu'il ne connoît pas. Et comme on travaille en vain, l'Herode des Jesuites fait sortir de la sienne un torrent d'injures & de calomnies, pour les faire repeter par un Prêtre qu'on opprime & qu'on tourmente sans relache. Tel est la procedure, avec laquelle on pretend réussir à faire connoître à Rome, que M. le Legat est coupable.

Mais si les Jesuites n'ont pas pu réussir à l'obliger de parler mal de M. le Patriarche, ils ont cru gagner beaucoup en le portant à parler mal de la Compagnie, dont il ne pouvoit dire aucun bien. Ils se plaignent, ils crient contre le bon M. Guety, comme contre un denonciateur volontaire, sans faire attention aux vexations qu'on lui fait souffrir, & qui l'obligent de faire sortir d'un cœur affligé, certaines verités qu'on peut dire aux Superieurs Ecclesiastiques, à qui il appartient de corriger & de punir des Religieux coupables, & qu'on doit taire devant les Tribunaux infideles, qui ne doivent pas être instruits des foiblesses qui se trouvent parmi les Ouvriers Evangeliques.

Mais à qui les Jesuites doivent-ils s'en prendre, si M. Guety tourmenté, vexé, frappé jusqu'à la fureur, à leurs sollicitations & en leur presence, laisse échaper des paroles qui les peignent au naturel devant des Juges Idolâtres?

Cependant ils crient par tout, ils se lamentent ; & qui n'auroit pas pitié d'eux à les entendre parler d'un ton si lugubre ? Mais il ne faut pas les croire sur leur parole, ni se laisser étourdir par des cris & des larmes qui n'ont rien de réel, que le dessein de surprendre une approbation & une pitié qu'ils ne meritent pas. Dans le tems qu'ils parloient avec des termes si tristes, le P. Perennin sortoit de la cour plein de joye & de contentement, & il entroit dans sa tente, avec la mine d'un homme transporté par le plaisir d'avoir trouvé un pretexte de se plaindre, & de remplir l'Univers du bruit de ses exclamations. Un autre Jesuite dit à M. Guety dans le même esprit, les PP. Pereira & Barros ne s'attendoient pas que vous leur feriez le plaisir d'en dire autant : d'où il est aisé de conclure, que ces Peres étoient les auteurs de cet examen sacrilege, & par consequent responsables devant Dieu de reponses qui furent données dans le trouble ; à plus forte raison de tant de questions injustes & pleines de malice, qui furent faites pendant dix jours que dura l'examen.

La relation supprime des reponses que M. Guety avoit données, elle en marque d'autres auxquelles il n'a jamais pensé. Il avoit positivement repondu que les Jesuites

dans tous leur demarches agiſſoient par haine contre M. le Patriarche ; ce qu'il ratifia ſur la fin de l'examen, proteſtant contre tous les autres de nullité ; c'eſt de quoi la relation ne parle pas. Il ſe plaignoit de la mauvaiſe foi avec laquelle on rapportoit les reponſes qu'il avoit faites, & il declara qu'on les avoit malignement alterées, changées, mêlées de fauſſetés ; mais en tout cela on a eu ſoin de ſuivre le plan qu'on s'étoit formé, de fabriquer la relation d'une maniere qui fut utile à la Societé. C'eſt en vain qu'on a dit aux Jeſuites, qu'ils devoient pour leur honneur avertir le petit Roi de ces variations, & qu'ils devoient ſupprimer une relation remplie de tant de bevûes : ils ont mepriſé l'avis, ils ont pourſuivi leur deſſein, juſqu'à prendre le parti de ſoutenir les fauſſetés qui ſont évidentes. Pour toute raiſon ils ont allegué la volonté de l'Empereur, qui vouloit que M. Guety ſouſcrivit. Le comble de l'égarement, eſt de ſe rendre eux-mêmes les porteurs d'une ſi mechante piece à Rome, & d'aneantir la deciſion Apoſtolique.

Les Jeſuites aveuglés par les tenebres de tant de crimes qu'ils ont commis, ont cru pouvoir donner à leur Libelle ſatyrique, l'autorité dont il a beſoin pour ſe faire lire, auſſi bien que la liberté de le repandre par tout, en le chargeant du langage empoi-

sonné d'un Payen livré à sa passion, fameux même de l'aveu des Jesuites par tant d'actions indignes de l'humanite. Ce Prince qui debite autant de faussetés qu'il prononce de periodes, fait dire à M. le Legat qu'il n'étoit venu à la Chine, que pour remercier l'Empereur de ses bontes. Cependant le memoire public du 26 Decembre 1705, donné par ordre de l'Empereur, marque formellement le contraire. Il dit encore que Monseigneur avoit demandé une Eglise, avec la permission d'y mettre pour Superieur General, un de ses Ecclesiastiques nouveaux venus avec lui. Cela est si peu vrai, que la pensée ne lui en étoit jamais venue, puisqu'il étoit lui-même Superieur, & qu'il ne pensoit pas à sortir de la Chine aussi promptement, que les Jesuites l'auroient voulu. Il n'a jamais non plus pensé à preferer aux anciens Missionaires, aucun de ceux qui étoient venus avec lui, quoiqu'il ne les estimât pas moins.

Ce Prince fait encore un grand crime à Monseigneur, d'avoir accusé d'ambition M. Sabino Mariani, & le P. Bouvet, à l'occasion de la dispute qu'ils ont eue sur le pas. Mais on a pu voir dans son memoire, qu'il n'a pas même été question de dispute; qu'il n'a parlé, que pour demander la verité des ordres de l'Empereur, que le P. Bouvet avoit faussement allegués, poussé

sans

ſans doute par ſes Confreres de PEKIN, dont le credit l'avoit rendu fier & indomptable. On peut ici faire attention au ſecret admirable des Jeſuites, de ſçavoir ſi habilement tourner leur mauvaiſe conduite, qu'elle tombe plûtôt ſur le Viſiteur pour le rendre odieux, que ſur les coupables, pour leur attirer le blame qu'ils meritent. Le petit Roi donne encore le nom d'accuſation, à ce que M. le Legat avoit dit pour ſe deffendre, & pour deffendre la Miſſion contre les Peres Portugais ; ce qu'il a fait avec tant de moderation, qu'il a mieux aimé ſur certains articles ſe voir attaqué ſans ſe deffendre, que de le faire aux depens de ſes Peres coupables, dont il a couvert la mauvaiſe conduite tant qu'il a pu, quoiqu'il fut aiſé de la rendre viſible aux yeux de l'Empereur, l'ordre duquel lui promettoit l'avantage d'une victoire aſſurée, avec la confuſion du P. Pereira, qui avoit oſé nier ce qui étoit évident en ſoi.

Le petit Roi oſe encore avancer avec ſa malignité ordinaire, que Monſeigneur accuſe les Jeſuites de permettre à leurs Chretiens le culte de Confucius & des Ancêtres. Mais devant qui M. le Patriarche auroit-il accuſé les Jeſuites ? Seroit-ce devant le Pape, qui le ſçavoit depuis ſi longtems, s'étant trouvé preſent à toutes les Congregations du S. Office, où ces pra-

tiques étoient examinées, justifiées par les Jesuites comme innocentes, & que le Pape s'est vû obligé de condamner comme superstitieuses? Il a encore moins pu porter cette accusation devant l'Empereur ou ses Ministres, lui qui a évité avec soin de parler de ces matieres, & qui a tant deffendu aux autres qu'on en parlât à Sa Majesté! Il n'étoit pas si depourvû de jugement pour aller devant une Cour idolâtre, faire aux Jesuites un crime, de ce qui auroit été pour ces Peres une recommandation puissante contre le Visiteur.

Cette accusation imaginée par le petit Roi en decouvre une veritable, que les Jesuites ont faite contre M. le Patriarche, quand ils se sont plaint si amerement que M. le Legat les a accusé auprés du Pape, d'avoir été les auteurs des parjures, que plusieurs Chretiens ont faits à leurs sollicitations, & de s'être rendus coupables par des Contrats usuraires & scandaleux, deffendus par les loix divines & humaines. En verité ces Peres devroient se taire pour leur honneur, & ne pas irriter une playe, qui expose leur reputation à être à jamais ruinée auprès d'un peuple, à qui le bon sens inspirera toujours l'horreur qu'il doit avoir pour des pratiques si detestables, & pour ceux qui les favorisent; combien plus encore pour ceux qui entreprennent de les justifier?

Ces Peres trouvent mieux leur compte à la Chine, de se faire honneur d'être les patrons des cultes du pays, & c'est au zele qu'ils font paroître pour les soutenir, qu'ils attachent le fond de leur cause, par le merite qu'ils se font auprès d'une Nation superstitieuse & idolâtre, de prendre le parti de ses ceremonies sacrileges. C'est par là qu'ils ont trouvé non seulement le moyen de se deffendre contre M. le Patriarche à la Chine, mais encore celui de l'attaquer & de l'opprimer aux yeux des hommes. C'est par là qu'ils ont accablé M. de Conon, quand ils l'ont accusé d'avoir écrit contre eux à Rome, où il a été écouté, & où la verité la rendu victorieux. Cette conduite des Jesuites vient de leur mauvaise disposition contre le S. Siege, & de l'aversion qu'ils ont depuis long-tems conçue, contre tout ce qui est marqué au sçeau de l'autorité du Pape. Et comme il faut malgré eux qu'ils en dependent, toute leur application, toute leur étude est employée à le tromper, & à trahir devant son Tribunal à Rome, la verité qui les condamne si visiblement à la Chine, où ils ne manquent pas de decrier, sous le nom infamant d'accusation, la fidelité d'un Ministre, qui parle à son Prince avec la sincerité qu'exige son emploi. Politique barbare, dont les Courtisans payens auroient horreur, & qui

ne peut être regardée, si l'on envisage les maximes de la pieté chretienne, que comme l'abomination de la desolation placée dans le Lieu saint; quand elle est poussée jusqu'à faire des efforts, pour deguiser au Chef de l'Eglise, la verité de notre sainte Religion.

CIII. Mais laissons là les invectives du protecteur des Jésuites contre les Confesseurs de J. C. Ecoutons le parler en faveur de ces Peres dont il se rend l'apologiste, mais toujours sur le plan tracé par les Jesuites. Il dit pour les disculper, d'avoir fait paroître M. de Conon devant l'Empereur, que M. le Patriarche avoit lui-même proposé ce Prelat, comme un homme habile dans les livres chinois, & capable de lui en rendre bon compte. Il est vrai qu'après le tourment d'une heure entiere, employée par l'Empereur à faire mille questions incommodes, il avoit été obligé de se debarrasser en disant, qu'il n'étoit pas informé, s'il y avoit dans les livres de Confucius des sentimens contraires au Christianisme, comme S. M. le lui avoit ordonné; mais que pour s'en instruire (& non pour en rendre compte) il avoit appellé l'Evêque de Conon, parce que lui Legat ne pouvoit pas être assuré par lui-même, qu'il y eut des choses opposées à notre sainte Religion. Le petit Roi pouvoit se souvenir,

qu'il avoit parlé de M. de Conon à l'Empereur, & le lui avoit designé en lui donnant le nom de *Tiao*, qui veut dire grand Docteur. Monseigneur avoit tenté de se tirer d'affaire par l'excuse de sa longue maladie, qui ne lui avoit pas permis de s'appliquer. Ce fut inutilement, il fallut répondre aux demandes de l'Empereur sur la personne de ce prelat. Mais jamais Monseigneur n'a avancé, que M. de Conon entendit parfaitement les livres classiques ; ce qu'il n'oseroit pas même assurer du plus sçavant Lettré du pays, à cause de l'obscurité de ces livres, & des differentes manieres de les expliquer, que tout le monde y trouve.

On doit remarquer, que quoique puisse dire le petit Roi, avec sa ferme resolution de favoriser les Jesuites contre toute justice, le Prelat en a assez dit pour satisfaire les Chinois, & ceux qui leur sont attachés. Ceux-ci ont fait tous les efforts possibles pour faire tomber, ce que les Cultes condamnés renferment de plus odieux, sur les épaules de celui qui s'est toujours opposé à ces égaremens avec tant de succès & de courage, mais en vain. Ils ont eu recours aux detours, aux souterrains, & ils ont employé les ruses, les artifices, les rapports clandestins, & toutes les autres demarches que des gens faits au manege, sont capables de

produire au défaut de moyens innocens; mais encore en vain. Si le Prelat a été opprimé aux yeux des Chinois, qui ne sont touchés que de la figure de ce monde qui passe, il a triomphé aux yeux des Chretiens & de l'Eglise universelle, qui par le moyen de ce Prelat, triomphe elle-même de l'idolâtrie des Chinois, & de la rebellion opiniâtre des Jesuites fauteurs de l'idolâtrie.

CIV. Enfin l'intime ami des Jesuites, conclud toutes les faussetés dont ces Peres lui ont rempli l'imagination, en repetant la calomnie de la pretendue alteration de l'ordre de l'Empereur, dont on a parlé, & qui n'est que l'invention de la malice de ceux, qui voudroient faire passer pour alteration, ce qui n'est que l'expression naturelle du sens des paroles de Sa Majesté. Ce Prince satyrique se tourne du côté de M. de Conon, contre lequel comme contre M. le Patriarche, il se dechaine démesurément. Enfin il passe des sentimens de colere & d'indignation, à des paroles où il donne des preuves de bonté, d'humanité & de tendresse; mais en faveur de qui? C'est pour consoler ces pauvres Peres de la Societé, des accusations qui attaquent leur innocence. Et qui pourra refuser d'applaudir avec des sauts & des bonds, à une innocence appuyée du temoignage decisif de ce Prince Athée, reconnu par les Jesuites

pour n'avoir ni probité, ni Religion ? Qui ne felicitera ces Peres d'avoir en main une si bonne piece ? Le Procès Verbal fidel d'une procedure si autentique, qui sera muni du sceau de ce Prince idolâtre, & qui a été expedié peu de jours après la protestation du Legat Apostolique, contre les Edits injurieux au Pape & au S. Siege ? Quand on ajoutera aux circonstances dont on vient de parler, que les deux Ambassadeurs destinés pour être à Rome, les porteurs de ces écrits sont deux Missionaires de la Societé, que le Visiteur a notté par une Sentence juridique, qui les condamne pour des crimes prouvés & avoués, sans doute que la joye augmentera de beaucoup. Mais elle arrivera à son comble, quand on y apprendra que l'Examinateur, le Juge & l'Auteur d'une si belle procedure, est un homme qui s'est signalé, au rapport des Jesuites mêmes, par la profanation de nos Mysteres, par des blasphemes qui font horreur, & qui depuis peu s'est degradé lui-même, jusqu'à dire qu'il falloit habiller en demon M. le Patriarche & M. de Conon, & obliger M. Appiani de les trainer par la queue dans les rues de Pekin.

Tel est le Panageriste que ces Religieux revoltés contre le S. Siege meritent d'avoir, sur tout apres s'être eux-mêmes déchainés publiquement dans le Lieu Saint,

avec le plus d'indecence dans la Chaire de leur Eglise de Macao, où ils ont eu la sacrilege impudence de comparer le Ministre du S. Siege, non pas à un demon masqué, mais à un vrai Lucifer. Avec ces Lettres de creance, qui sont le dernier effort de l'erreur & de la calomnie contre la verité de la Religion, & contre l'innocence de ses Ministrés, n'est-on pas en état de réussir ? Oui sans doute, mais ce sera à tirer les larmes de tous les Chretiens, qui verront de si grands scandales accompagnés de circonstances si funestes à l'Eglise & à la Religion. Ce sera à faire gemir tous les gens de bien, qui seront informés que des Religieux ont osé dans des pays infidels, pratiquer sans pudeur, ce qui a fait rougir les Idolâtres pour eux. Telles sont les pieces portées en triomphe par toute la Chine. Les porteurs ont été reçus avec les acclamations de leurs Confreres. Ils osent se transporter à Rome pour insulter le Pape dans la personne de son Ministre. Ils ne craignent pas de paroître libres devant celui dont ils tiennent le Legat dans les fers. Ils se preparent à reprocher au Vicaire de J. C. son peu de discernement dans le choix d'un Visiteur, que leur Herode a mieux connu sans l'avoir pratiqué, que Sa Sainteté même, lorsqu'avec son profond discernement, il l'a detaché d'auprès

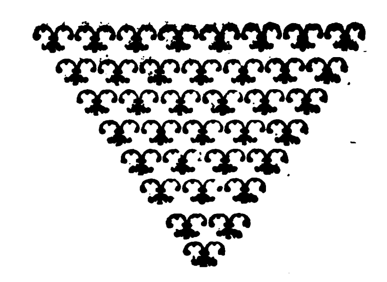
de sa personne pour cette fonction, après s'être addressé à l'Auteur des lumieres par de longues & ferventes prieres.

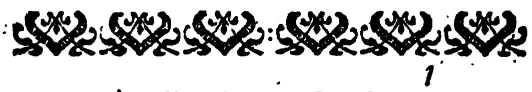
CV. M. le Patriarche repondit à tous les excès de ces Peres, en leur donnant des preuves de son bon cœur, & de ses dispositions à leur rendre service. Totalement appliqué à les tirer de leurs égaremens, & à les faire rentrer dans le chemin du salut & de la soumission, il leur a fait offrir au mois de Fevrier 1707, un Pardon General par le P. Monteiro leur Vice-Provincial. Non seulement il leur promet d'oublier tous les outrages qu'il a reçu d'eux, mais encore de se rendre auprès de Sa Sainteté & de la sainte Congregation leur Mediateur, pour leur obtenir le pardon. Pour toute condition, il n'exige que l'acceptation sincere de son Mandement publié sur les Cultes Chinois, dans des conjonctures si interessantes pour l'honneur de la Religion, pour l'union des Missionaires, pour la conformité de la predication de l'Evangile, & sur tout pour l'unanimité des réponses qui devoient être faites à l'Empereur, sur des matieres qui regardent la foi. Il est difficile de coucevoir le motif, qui a pu les engager à refuser une faveur si vaste dans son étendue, si importante pour l'honneur de leur institut, & si nécessaire pour ne se pas rendre indignes des

bontés de celui, qui a le pouvoir de les faire rentrer dans le néant, d'où il les a tirés il y a près de deux cens ans. Mais les esprits sont trop prevenus, & la qualité d'ennemi qu'ils ont donné à Monseigneur les a aveuglé, jusqu'à leur faire envisager comme un piege, ce qui étoit l'effet de la charité, qui ne considere que leur salut & la conservation de la Compagnie.

CVI. Il en resteroit trop à dire, & la relation passeroit les bornes que je me suis prescrites. Ce que je viens de marquer suffit & au delà, pour faire comprendre à quoi un Visiteur Apostolique est exposé, dans ces pays où l'on trouve des Missionaires puissans, qui ont entre les mains la force des Chrétiens & des Payens dans l'Orient aussi-bien que dans l'Occident. Il est vrai qu'ils en ont fait l'acquisition, par des moyens qui ne sont ni honnêtes ni legitimes; mais ils l'ont cependant. Ils s'en sont rendus maîtres, & qui pis est, ils en abusent manifestement, pour contenter la haine qu'ils ont contre le S. Siege. A ce malheur source de tant d'autres, il faut ajouter celui de les voir prevenus d'une excessive passion pour la liberté, & d'une aversion mortelle contre le Clergé seculier. Ouvriers pour la plûpart vuides de l'esprit de charité, & combien plus de l'esprit de

leur vocation ? Remplis de maximes contraires aux premiers principes de la Religion, livrés aux relachemens d'une Morale qui rend tout permis ; sans crainte, sans dépendance des Superieurs qui ont droit de les corriger, & de les ranger à leur devoir, toujours armés de mille pretextes frivoles, avec lesquels ils osent fouler aux pieds les censures, & les loix les plus sacrées de l'Eglise.





ABREGÉ

DES

PRINCIPAUX EVENEMENS DE LA LEGATION DE M. LE CARDINAL DE TOURNON.

COmme Monsieur le Cardinal de Tournon ne parle dans sa Relation, que des évenemens de 1705, 1706, 1707; qu'il n'a rien dit de ce qui lui est arrivé les années précédentes, non plus que de ce qui a suivi jusqu'à sa mort, arrivée à Macao le 8. de Juin 1710, on croit rendre service à l'Eglise de réunir dans une courte rélation les principaux faits qui regardent ce grand homme, & de les exposer aux yeux du lecteur selon l'ordre des tems.

La vocation de M. l'Abbé de Tournon aux Missions de l'Orient est le fruit du choix de Clement XI, qui connoissoit à fond les vertus du Prélat, qu'il avoit depuis plusieurs années sous ses yeux, jus-

qu'à l'honorer de sa familiarité &
confiance. Ce Pape assura qu'apr
des priéres addressées à l'auteur
mieres il s'étoit senti comme cont
faire ce choix *divino instinctu* par u
pression secrette qui ne pouvoit ver
de l'Esprit de Dieu : Expression
aimoit à se servir assez souvent pou
ner plus de poids au choix des
qu'il employoit pour le gouvernen
l'Eglise.

Il déclara son dessein au Con
des Cardinaux par un discours qu
nonça en 1701 le 5 de Décembre
représenta avec son éloquence or
les espérances d'une abondante m
dans le vaste Empire de la Chine f
sur les travaux des missionaires,
la liberté que donnoient les Pui
payennes de prêcher l'Evangile ; q
espérances néanmoins étoient tra
par les dissenssions des Ouvriers A
liques capables d'étouffer la moiss
de la faire périr ; que pour préve
malheur, il avoit pris la résolution
voyer dans les Royaumes de l'Orien
que personne distinguée par l'intégr
ses mœurs & par sa capacité avec le
voir de Legat *à latere*, & avec l
de Patriarche d'Antioche alors vac
par la mort de Michel-Ange M

Que cette personne sur laquelle il avoit jetté les yeux étoit Charles Thomas Maillard de Tournon né à Turin de parens dont l'attachement à la Religion catholique n'est pas moins connu que la noblesse : Docteur dans l'un & l'autre Droit, maître en Théologie, & depuis plusieurs années élevé à l'ordre de la prêtrise' & son Camerier d'honneur, personnage, dont il connoissoit les qualités excellentes, la piété, la doctrine, la prudence par sa propre expérience & par le commerce, qu'il avoit depuis long tems avec lui.

Il est vrai, que les Jesuites firent jouer tous les ressorts de leur Politique pour faire tomber ce choix sur l'Abbé de Tournon, qu'ils connoissoient pour être entierement dévoué aux intérêts de la Société. Ils eurent la consolation de réussir, & leurs vues s'étant trouvées conformes à celles du Pape, la nomination ne fut pas plûtôt déclarée, qu'ils triompherent par tout, & compterent dès ce moment sur le gain de leur cause. Mais admirons l'imcompréhensibilité des voyes de Dieu, qui pour défendre son Eglise se sert de moyens, que la prudence humaine avoit destiné pour le détruire. Le même homme, sur qui les Jesuites fondoient le succès d'une victoire assurée, devint entre les

mains de Dieu l'inſtrument dont il ſe ſervit pour les confondre, & pour faire triompher le Decret du Saint Siege & les déciſions du Vicaire de Jeſus-Chriſt.

Si ce choix combla les Jeſuites de joye, il jetta la conſternation dans les Miſſions étangéres de Paris, & chez les Dominiquains, qui regarderent alors la cauſe de Dieu comme enſevelie dans un éternel oubli. Néanmoins les autres Miſſionaires, qui s'étoient rendus de la Chine à Rome pour preſſer la déciſion des controverſes, en jugerent tout autrement, & répondirent au Pape, qui leur avoit fait part de ſon deſſein, & qui leur avoit indiqué le ſujet, ſur qui il vouloit faire tomber ſon choix, que l'homme le plus livré aux Jeſuites étoit le plus propre à réuſſir ; pourvû qu'il eût aſſez de vertu pour aimer Dieu plus que la Société.

Le Pape voulut le conſacrer de ſes propres mains le jour de ſaint Thomas, qui par une heureuſe conjonćture ſe trouva auſſi être le jour de ſa naiſſance, & de ſa miſſion pour des peuples, qui avoient été autrefois le partage de ce grand Apôtre. Le nouveau Patriarche après avoir reçu les inſtrućtions de ſa Sainteté, dont il étoit le miniſtre, apres avoir aſſiſté à toutes les Congrégations du Saint-Office ſur les Cultes chinois, quitta l'Europe l'an 1702,

& s'étant rendu aux Canaries, où les Vaisseaux de France devoient l'aller prendre, il en partit au mois d'Avril de l'année 1703 avec un bon nombre de Missionaires tous distingués par leur zele & par leur capacité. Avant son départ il écrivit à Monsieur le Marquis de Tournon son Pere une belle lettre digne de la générosité & de la foi des premiers Confesseurs de Jesus-Christ, où il le supplie de se joindre au sacrifice, qu'il alloit faire de sa vie pour la défense de la Religion, & de ne faire cas des droits de la nature que dans l'occasion de les immoler à ceux du Christianisme.

Le trajet des Canaries à Ponticheri, qui fut de six mois, ne se passa pas sans de grands dangers, une tempête furieuse s'étant élevée, qui menaçoit le vaisseau de l'ensevelir sous les eaux. Monsieur de Tournon ne voyant plus de ressource dans les secours humains, s'étoit préparé à la mort & avoit fait entrer les compagnons de son voyage dans la même préparation. Dans une conjoncture si triste il leva les mains au ciel, & après une courte & fervente priere, il fit le signe de la croix sur la mer, qui dans l'instant obéit au serviteur de Dieu, le vent tomba aussitôt; les flots se calmerent; & une soudaine tranquilité de ce furieux élément

ayant ſuccédé à la plus violente agitation, fit connoître, combien ce grand homme étoit agréable à Dieu, & que le ciel s'intéreſſoit viſiblement à ſa conſervation.

» Il arriva à Ponticheri qui eſt une » ville appartenante aux François dans la » côte de Coromandel, au commence» ment de Novembre 1703. Il alla loger » chez les Jeſuites pour vivre avec eux, » diſent Meſſieurs du Séminaire de Paris, » non à leurs dépens, mais au contraire » les nourriſſant tous pendant ſept ou huit » mois avec une liberalité peu commune. » Car il alloit chez eux véritablement » comme leur ami, & dans les meilleures » diſpoſitions, où l'on put être à leur é» gard, réſolu de ne rien oublier pour » ſe concilier leur amitié, & pour les » amener au point où la Religion les » demandoit.

» Il eſt vrai, continuent ces Meſſieurs, » qu'avant ſon départ ils avoient obtenu » auprès de lui la recommendation des » premiers Potentats de l'Europe *, & » qu'ils eurent grand ſoin aux Indes de » lui en rappeller le ſouvenir dans les oc» caſions. Mais il étoit perſuadé que ces » grands Princes n'avoient jamais eu in» tention de lui rien demander contre ſon

* l'Empereur, les Rois de France, d'Eſpagne, de Portugal.

devoir, ni contre les intérêts de Dieu »
& de l'Eglise.

Durant le sejour, qu'il fit à Ponticheri, il trouva les Jesuites de ces quartiers-là engagés autant qu'à la Chine dans la turpitude des Superstitions. Un exemple suffira pour en donner la connoissance & pour en inspirer l'horreur. Ces peuples aveuglés par le démon regardent la Vache ainsi que faisoient autrefois les Egiptiens comme une espéce de Divinité. ils en ramassena respectueusement les excrémens, les font dessecher, les pulverisent, les délayent comme de la peinture, & en font des figures sur le front. Ces Peres n'ont pas cru devoir ôter cet usage à ceux qui se convertissent à la foi; ils ont seulement imaginè un expédient pour le rendre licite: C'est de bénir cette ordure desseehée, & pulvérisée, comme on benit les cendres au commencement du Carême, & avec cette précaution, ils permettent aux fideles de s'en barbouiller tant qu'il leur plait. »

On rapporte cet exemple pour épargner au lecteur l'horreur dont il seroit saisi, si on exposoit à ses yeux les autres abominations, que les Jesuites approuvent, & permettent à leurs Chrétiens, tellesque le *Talli*, la fête *du premier Menstrue*, la

conduite de ces Peres à l'égard du Pareas & dix autres toutes plus honteuses les unes que les autres.

» Tout ceci, disent ces Messieurs, pa-
» roît incroyable ; mais outre que la chose
» a été déferée dans les formes au S. Siege
» par d'autres que par nous, on en a une
» preuve autentique dans une Lettre de
» l'Evêque de ce lieu : c'est-à-dire de M.
» l'Evêque de saint Thomé tiré de la
» Compagnie des Jesuites, qui marque
» tout net qu'il ne faut pas penser à rien
» changer à cette pratique ni à plusieurs
» autres semblables. Et comme l'Esprit de
» la Société est par tout le même, ce Pré-
» lat employe pour appuyer son senti-
» ment la même raison, dont les Jesuites
» se servent à la Chine en disant, que si
» on entreprend de toucher à ces usages,
» le Christianisme est perdu parmi tou
» ces peuples.

» Monsieur de Tournon voulut s'assure
» des faits, & en approfondir la vérité
» la corruption ; & comme il eut fait tou
» tes les informations, que la pruden
» demandoit, il mit ces excès par écri
» & il les comprit sous un assez gra
» nombre d'articles, qu'il condamna p
» une censure convenable. Il s'addressa
» eux-mêmes tant pour l'examen des fait
» que pour l'exécution du Decret. Il ti

de leur bouche & non pas de celle des autres les connoiſſances & l'expoſé, qui devoit ſervir de baſe à la Déciſion. Enfin » il ſe livra à leur bonne foi & à leur con- » ſçience, & leur épargna le chagrin d'en- » joindre à aucun Supérieur de tenir la » main à l'exécution de ce qui avoit été » reglé. Ce ſage Prélat ſçavoit bien ſans » doute qu'il n'étoit pas obligé d'avoir » pour eux ce ménagement; mais il vou- » loit ne pas aigrir des eſprits. qu'il n'a- » voit pas encore déſeſpéré de ramener à » leur devoir. »

On verra ailleurs la conduite qu'ils tinrent, & les mouvemens qu'ils ſe donnerent, tant dans les Indes qu'à Rome, pour rendre inutile une cenſure ſi ſage, ſi juſte, ſi néceſſaire. Il continua à Ponticheri à leur faire tout le bien qu'il pouvoit, juſqu'à faire paroître de la partialité en les favoriſant contre les Peres Capucins dans la poſſeſſion juſte ou injuſte de la Cure des Malabares. C'eſt ce que M. le Cardinal de Tournon ne voulut pas approfondir par reſpect pour les ordres du Roi très-Chrétien, qui ſur les faux expoſés des Jeſuites avoit donné un arrêt qui aſſuroit à ces Peres une Miſſion que les Religieux de ſaint François avoient fondée par leurs travaux, & arroſée de leurs ſueurs.

Il quitta Ponticheri vers le milieu de l'année 1704 après y avoir séjourné pendant sept mois, presque toujours malade, mais toujours agissant, & donnant ses soins à l'établissement du Royaume de Jesus-Christ parmi les infideles des Indes, & à l'établissement de la discipline parmi les Néophites. Il arriva aux Manilles au mois de Septembre suivant. » Comme il étoit » de son devoir, disent Messieurs des Mis. » sions étrangeres dans leurs Mémoires, » de réformer les abus considérables qu'il » trouveroit dans les lieux de son passa- » ge, & que nulle considération humai- » ne ne l'emportoit dans son esprit sur les » obligations de sa consçience, il crut » encore dans cet endroit la ne devoir ê- » tre ami que jusqu'aux autels. Il y ren. » contra un Procureur de la Société, qui » contre les défenses, & malgré les ex- » communications du S. Siege donnoit » sans scrupule dans le Trafic & dans le » Commerce, & trouvoit qu'il étoit doux » avec le Vœu de pauvreté de s'enrichi » par cette voye la. Il le fit déposer de s » charge & de son emploi; & ce qui fi » peut-être un peu plus amer, il fit me » tre en séquestre l'argent qui avoit é » amassé par ce moyen illicite.

» Il ne séjourna là dabord que de » mois, & pressé du désir d'atteindr

Chine ; il se remit sur mer au mois de »
Novembre. Mais un coup de vent ayant »
repoussé son vaisseau, il fut obligé de »
relacher, & d'entrer dans le Port, d'où »
il étoit sorti, & d'où il ne put une se- »
conde fois se remettre en mer pour re- »
prendre sa route, qu'au mois de Mars »
1705. Il arriva enfin à la Chine, & »
mit pied à terre au commencement »
d'Avril. »

Il débarqua près de Macao, où il ne voulut pas entrer pour épargner à la ville la dépense d'une réception digne de son rang. Il alla à l'Isle-verte, qui appartient aux Jesuites, & qui est distante d'une ou deux lieues de cette ville. Les Portugais y allerent pour lui rendre leurs devoirs. Le Gouverneur, le Sénat, les Principaux de la ville s'y rendirent pour le complimenter aussi bien que l'Evêque, à qui M. le Legat rendit le Bref du Pape, qui l'informoit des qualités & des pouvoirs de M. de Tournon. L'Evêque de Macao ne se contenta pas de le recevoir avec les plus fortes marques de soumission, il poussa le zele jusqu'à le publier par un Mandement, qui fut applaudi de tout son peuple. Le même Prelat pnblia quelques mois après le Jubilé, que le Legat avoit donné, & pendant deux années entieres il persévéra dans l'obéissance à monsieur

le Patiiarche. Mais jusqu'alors ni l'Evêque ni le Gouverneur ni les autres Portugais, qui étoient à Macao n'avoient pas même pensé au prétendu préjudice énorme que la Legation causoit aux droits de la Couronne de Portugal, & qu'ils n'y ont fait attention, que lorsque l'intérêt des Jesuites leur a ouvert les yeux pour les appercevoir.

Monsieur de Tournon ne s'arrêta que deux jours dans la maison de campagne des Jesuites. Il en partit pour se rendre à Canton, qui en est éloigné d'environ trois journées, & alla loger dans la maison des Augustins celle de toutes, qui étoit la plus agréable à la Société à cause de l'Evêque d'Ascalon leur grand ami, qui y avoit choisi sa demeure. Il entra dans la ville le 8. Avril 1705 non pas avec éclat, comme, après les Jesuites, l'a osé avancer l'Evêque d'Ascalon dans sa Lettre à la S. Congrégation; pour faire trouver dans les démarches de M. le Legat de l'imprudence & de la vanité, mais sans bruit sans cortege ayant fait entrer un jour auparavant les personnes de sa suite deux à deux trois à trois pour mieux cacher sa personne & son caractere, & pour n'être pas reconnu des Mandarins avant que d'être agréé de l'Empereur.

Ce ne fut pas ainsi qu'entrerent trois mois auparavant onze Jesuites, qui se produisirent

produisirent avec un si grand fracas dans cette Ville, que tout le monde en fut ému. Cependant monsieur d'Ascalon & ses amis, loin d'y trouver à redire, contribuerent eux-mêmes à la pompe de leur entrée. Mais quand monsieur de Tournon auroit paru à Canton avec un Cortege semblable à celui de ces Religieux, où est l'inconvenient ? *C'est*, dit M. d'Ascalon, *que nous apprehendions dès lors les funestes effets que nous éprouvons aujourd'hui.* Pourquoi une même demarche sera-t-elle dangereuse dans monsieur de Tournon, & sans dangers dans les Jesuites ? J'en vois la difference selon ces Peres, en ce que premierement ces onze Jesuites, tels qu'ils puissent être, étoient des prodiges de sagesse, & que les autres avoient à peine la portion de bon sens necessaire pour éviter le delire ; en second lieu que monsieur de Tournon entroit dans Canton avec le dessein de combattre & de renverser l'Idolatrie, & ces Jesuites pour la deffendre de toutes leurs forces, & par leur nombre & par leur hardiesse.

Peu de tems aprèsêtre arrivé à Canton, il eut une avanture qui merite d'être rapportée ici. » L'un des Peres de « la Compagnie, disent Messieurs du Se- « minaire de Paris, qui depuis vingt ans « demeuroit dans le Royaume, & étoit «

» appliqué (c'étoit le Pere Visdelon) à
» l'étude de la langue chinoise pour la-
» quelle il parut dabord avoir un talent
» extraordinaire, bon esprit d'ailleurs &
» d'un caractere droit & sincere, homme,
» dont la Compagnie se faisoit honneur,
» & que ses propres Peres ont loué en
» Europe dans des écrits imprimés, com-
» me un des plus capables, qu'ils eussent
» eû jusqu'alors dans les lettres, & dans
» les sçiences de la Chine ; ce Pere ayant
» reconnu la verité, & ne pouvant se re-
» soudre à la tenir captive dans l'injustice
» vint trouver monsieur le Cardinal de
» Tournon, & par un effort de courage
» qui devoit certainement lui couter beau-
» coup, se declara contre le sentiment de
» ses Peres, & reconnut nettement, qu'ils
» avoient tort, & que nos Evêques a-
» voient raison......

» Quelques-uns après cette demarche
» voulurent entreprendre de disputer con-
» le Pere en presence de monsieur le Pa-
» triarche ; mais ils n'en remporteren
» que la honte de leur ignorance & d
» leur defaite. Monsieur Benaventé E
» vêque d'Ascalon ne sachant plus où
» en étoit dans la dispute ne se sauva q
» sur l'incommodité d'un Astme, qui l'e
» pêchoit, disoit-il, de parler. Après c
» il en a couté au genereux Pere p

avoir dit la verite d'être renvoyé par «
ses Superieurs. «

Admirons en passant la Toute-Puissance des Superieurs de la Société pour punir les sujets soumis au S. Siege, pendant qu'elle n'a que des recompenses à distribuer à ceux qui sont rebelles. Il ne faut qu'un mot pour chasser, pour rappeller, pour expedier des hommes tels que les PP. Visdelon, Fouquet & Franza. Tout le poids de l'autorité du General soutenu par le souverain Pontife n'a jamais pu réussir à donner le deplaisir le plus leger à des sujets tels que les Pereira, Grimaldi, Morao, Gozani & tant d'autres qui se sont rendus l'opprobre du Christianisme & la raillerie des infidelles.

Monsieur le Patriarche dans le tems «
qu'il étoit à Canton apprit que les Je- «
suites de Pekin faisoient bâtir une nou- «
velle Eglise au lieu de l'ancienne. Sa «
prudence lui fit regarder la construction «
de ce nouvel édifice comme une occasion «
favorable de deffendre aux Jesuites de «
remettre sur l'autel le tableau où est é- «
crit, *adorez le ciel*, qu'ils avoient pla- «
cé dans l'ancienne Eglise. Et il y avoit «
de l'apparence que dans ce changement «
on pourroit bien n'y pas regarder de si «
près, & qu'en tout cas si l'on s'en ap- «
percevoit, il falloit enfin se declarer, «

» & faire entendre que cette inscription
» ne s'accordoit point avec la Religion
» chrétienne. La conjoncture y étoit a-
» vantageuse, & il étoit plus doux d'em-
» pêcher, qu'on ne mit ce tableau dans
» la nouvelle Eglise, que de l'en faire
» ôter après qu'on l'y auroit mis. C'étoit
» assez donner à entendre aux Jesuites
» quels étoient les sentimens du S. Siege
» touchant le scandale de ce malheureux
» tableau ; mais leur intelligence ou plû-
» tôt leur docilité & leur soumission n'alla
» pas jusque là ; & bien loin de promet-
» tre qu'ils obéiroient quand l'édificese-
» roit achevé, ils ressentirent au contraire
» très-vivement le procedé du Patriarche,
» & s'en plaignirent très-amerement. «

Vers ce tems-là M. le Legat reçut des Lettres de M. l'Evêque de Pekin & du pere Gerbillon Superieur des Jesuites françois, qui l'avertissoient du dessein de l'Empereur de donner à tous les Missionnaires de la Chine un Superieur General, & qu'il n'y avoit point lieu de douter, que cet emploi ne tombât entre les mains du P. Thomas Pereira le plus violent & le plus demesurement passionné de tous les hommes, qui avoit trouvé le secret de s'assurer de la confiance de ce Monarque, & d'en disposer à son gré, qu'il étoit important, que son Excellence se rendit

promptement à la Cour, qu'elle declara son autorité & ses pouvoirs à l'Empereur, sans quoi il lui seroit impossible de rien entreprendre sans trouver à chaque pas des obstacles, qu'il seroit facile de jetter à la traverse, & qu'il ne seroit pas possible de surmonter.

Il reçut aussi une Lettre du P. Grimaldi alors Visiteur des Jesuites pour le solliciter à se rendre à la Cour; mais en secret sans faire connoître son caractere & cela pour des raisons, qui lui seroient expliquées de bouche par le porteur de sa Lettre. Mais celui qui la lui avoit rendue, prié de dire ces raisons, répondit, qu'il n'avoit point reçu d'autre commission, & qu'il avoit rempli toute l'étendue de celle qui lui avoit été confiée.

Comme le P. Grimaldi s'est rendu celebre par toute l'Europe, par une avanture qui a été relevée avec une si fine éloquence dans les Lettres de Messieurs des Missions étrangeres à Madame de Lionne, & de Madame de Lionne aux Jesuites, le lecteur ne sera pas fâché, qu'on lui donne le detail d'un évenement, qui servira en même tems à faire connoître le caractere de ce Jesuite, & le malheur de monsieur de Tournon d'avoir été obligé de se livrer à des hommes de cette espece.

» M. de Lionne, disent ces Messieurs,

» croit avec les autres Vicaires Apostoli-
» ques qu'il est du bien de la Religion
» d'établir une Eglise dans la Province
» de *Kekiang*. Il s'y rencontre des diffi-
» cultés. Le Vice-Roi qui le favorise,
» s'imagine pour les vaincre, un expedient
» qu'il croit immanquable : C'est de faire
» en sorte, que M. de Lionne soit a-
» voué dans son entreprise par le souve-
» rain Tribunal des Ceremonies. Le Vi-
» ce-Roi se charge d'obtenir cette grace,
» pourvû qu'il se trouve un homme de
» poids qui veuille bien dire au Tribunal
» du *Lipou* que M. de Lionne est Euro-
» pèen, & qu'il le connoit. Il écrit donc
» en ces termes: *Leang bonggin* (M. de
» Lionue') *qui se dit européen est venu de-*
» *puis peu s'établir à Niencheou. Je ne vois*
» *nulle difficulté de le lui permettre. La seule*
» *chosequi m'arrête est de sçavoir s'il est véri-*
» *tablement Européen, ce que je ne puis ve-*
» *rifier ici. Vous avez plusieurs Peres à l*
» *Cour, qui sçavent ce qui en est, ayez l*
» *bonté de me donner sur cela vos ordres.* L
» Vice-Roi écrivant ainsi, n'ignoroit p
» que M. de Lionne étoit parfaiteme
» connu des Jesuites à la Cour. La ch
» prit en effet le tour qu'il avoit pr
» On s'addressa au P. Grimaldi, qu
» qualité de President des Mathem
» ques occupoit la premiere place p

ces Peres. L'affaire conduite à ce point, « qui ne la croiroit heureusement terminée ? Mais contre l'attente du Vice-Roi « & de monsieur de Rosalie, ou plûtôt « contre toute sorte de prevoyance, le « Pere Grimaldi par des motifs connus « de Dieu seul, * renonce monsieur de « Rosalie, & fait souffrir à un ministre « de Jesus-Christ dans la Cour de l'Em- « pereur de la Chine le même traitement, « que Jesus-Christ y avoit souffert de la « part d'un de ses disciples dans la maison « du Pontife. Le P. Grimaldi interrogé « s'il ne connoit point M. de Lionne, « répond nettement, qu'il ne connoit point « l'homme *Non novi hominem.* Aussi-tôt « l'ordre du *Lipon* est expedié, la nou- « velle Eglise est renversée, monsieur de « Lionne regardé comme un imposteur. « Il y a plus le pere Grimaldi demeure « long tems sans connoître sa faute. Le « Coq a beau chanter, les larmes ame- « res ne coulent point des yeux du cou- « pable. Son exemple est suivi du pere « Lamificé autre Jesuite, qui dans la « province de *Kekiang* consulté par le «

* Ces motifs, qui n'étoient pas alors connus, se sont manifestés depuis, & M. le Cardinal de Tournon avec toute la Chine a reconnu, le dessein des Jesuites de chasser tous les autres Missionaires, & de demeurer seuls, pour n'avoir ni compagnons, ni témoins de leur conduite.

„ Gouverneur de Nienchaore répond sur
„ le champ & sans recourir aux équivo-
„ ques, qu'il ne connoit point l'homme,
„ qu'il sçait pourtant être l'homme de
„ Dieu, & le Ministre du S. Siege ; &
„ quand il seroit vrai que ni l'un ni l'autre
„ ne l'auroient connu, ne suffisoit-il pas
» qu'il s'agissoit d'un Chrétien, d'un Prê-
„ tre, d'une Eglise chrétienne, pour sus-
„ pendre leur réponse ?

» Il étoit facile à M. de Lionne de se
» delivrer de la confusion dont on venoit
» de le couvrir, mais il en auroit couté
„ à la Religion. Il a mieux aimé encore
» imiter le silence de son Maître, & se
» rassasier comme lui d'opprobres & d'hu-
» miliations. Il avoit entre les mains les
» Lettres du P. Grimaldi. Dans ces Let-
„ res ce Pere lui avoit fait des offres de
» service dans l'affaire même dans laquelle
» il vient de l'abandonner. Il ne tenoit
» qu'à lui de les porter au Vice-Roi, à
» qui le *Lipon* a envoyé l'étrange réponse
» du P. Grimaldi. Le Vice-Roi les pour-
» roit envoyer au *Lipon* même, & le
» *Lipon* faire venir le P. Grimaldi, & lui
» representer sa propre signature, & le
» plonger dans l'abyme de la confusion.
» Mais quel Eclat ! quel Scandale ! quelle
» Abomination parmi les Gentils ! Con-
» siderant neanmoins l'honneur de son

Caractere, & l'ébranlement des nou- «
veaux Chrétiens, s'il consent à passer «
pour un imposteur, qui les a trompés, «
il eut recours à un sage temperament «
que sa prudence & sa fermeté lui sugge- «
rerent. Il écrivit aux Jesuites François «
& au P. Grimaldi lui-même pour leur «
marquer, que s'ils ne pensent à reparer «
au plûtôt une injustice si criante, & u- «
ne injure si atroce, il sera obligé de se «
faire faire, par des voyes qui ne lui man- «
queront pas, une reparation convena- «
ble. Ces Peres qui comprirent où cela «
alloit, se resolurent de dire au Tribu- «
nal des Ceremonies tout le contraire de «
ce que le P. Grimaldi avoit dit; ex- «
cusant leur Confrere le mieux, qu'ils «
purent, & rejettant (par un mensonge «
officieux) sur l'ignorance, ce qu'il au- «
roit été trop dur de rejetter sur la ma- «
lice : Ils dirent qu'ils connoissoient M. «
de Lionne. Le *Lipon* se montra traitable, «
de nouveaux ordres furent expediés, «
M. de Lionne eut la liberté de retour- «
ner à Niencheou & de remettre son E- «
glise au premier état. »

Tel étoit le P. Grimaldi alors Visiteur des Jesuites de la Chine, toujours atta- ché à son sisteme comme on le voit, de faire meconnoître les Ministres du S. Siege; puisqu'aprés avoir voulu faire passer

M. l'Evêque de Rosalie pour un inconnu il s'efforce de persuader à M. de Tournon de ne paroître à Pekin que comme un inconnu. Mais Dieu renversa ses desseins & l'Empereur étant averti de l'arrivée du Legat à Canton par une autre voye, les Jesuites prirent la resolution de lui en porter eux-mêmes la nouvelle. Par-là les Jesuites François & les Jesuites Portugais oubliant leurs querelles qui duroient depuis vingt ans se raccommoderent. Pilate & Herode devinrent amis depuis ce jour. Car ils ne pouvoient auparavant se souffrir. Ou si l'on veut Satan se réunit avec Satan depeur de voir la dissipation d'un Royaume qui ne peut manquer de perir dans la division.

Pour juger de la guerre que les Jesuites de ces deux Nations se faisoient à Pekin, & pour comprendre la mesure du scandale qu'elle repandoit parmi les Infideles, il suffit de donner ici les paroles de M. l'Evêque de Nanquin, qui étoit Jesuite lui-même. *L'Empereur*, dit ce Prelat, *qui étoit mieux que tout autre informé des differens de ces Peres leur dit nettement qu'il voyoit bien que la Religion Chrétienne n'étoit pas meilleure que celle des Bonzes, & que les Jesuites ne vivoient pas mieux que ces Prêtres des Idoles.* C'est ainsi que ces Peres ont travaillé à la Chine à la conversion d'un Prince si bien

diſpoſé en faveur de la Religion Chrétienne: Tels ſont les nouveaux Apôtres, que la Société envoye en Orient, & le zele avec lequel ils ſe ſont efforcés de gagner à l'Egliſe un Monarque, qui y ſeroit entré, ſi ces Religieux avoient eu autant d'empreſſement de meriter ſon eſtime par une bonne vie, qu'ils ont eu d'addreſſe pour corrompre ſon cœur par la flatterie & une baſſe complaiſance pour ſes paſſions. Les differens ont été pouſſés, juſqu'où ils pouvoient aller. Rien n'a été épargné, Excommunication publique, Declamations outrées, Libellesdiffamatoires, dont on peut juger par le titre d'un de ces miſerables écrits. *Las Locuras Ylas Porquerias*, les Folies & les Ordures de nos confreres les Jeſuites François à la Chine. Libelle qui fait horreur à lire, & qui couvre d'infamie & les Jeſuites Portugais, qui l'ont mis au jour, & les Jeſuites François qui, avoient cru trouver leur ſureté dans les tenebres. Ceux-ci ont rendu la pareille à leurs confreres avec une abondance de matiere, qui répond au nombre de leurs adverſaires; & à leur long ſejour à la Chine, où ils ſont établis cent ans avant les Jeſuites de France. Dieu l'a ainſi permis pour accomplir ſes Promeſſes, & pour verifier la parole qui nous annonce que leur progrès aura ſes bornes, & que leur folie

ſera un jour connue de tous les hommes

Des Religieux de cette eſpece avoien ſujet de craindre la Viſite d'un Lega Apoſtolique, & il ne leur falloit pas moin que la Toute-Puiſſance d'un Empereur ido latre pour les mettre à couvert des châti mens, que ce Prince avoit ſouvent re connu leur être legitimement dûs. Il falloi que les Jeſuites ſe ſentiſſent bien coupable pour avoir été reduits dans la ſuite mal gré leur fierté à demander à M. le Pa triarche des atteſtatiode de vie & de mœurs qui leur furent hautement refuſées, parce qu'un Legat Apoſtolique, qui a conſacré ſa bouche & ſa plume à la verité ne pou voit pas ſans ſe livrer à un menſonge pu blic rendre un temoignage avantageux à des gens, dont la vie en toute maniere étoit ſi viſiblement corrompue.

La crainte plus que tout autre motif engagea donc les deux Maiſons des Je ſuites de Pekin l'orientale & l'occiden tale de s'unir, & d'oublier leurs querelles paſſées. Mais quelle union que celle qui o blige des Religieux de tourner toutes leurs forces pour combattre l'homme de Dieu, les deciſions du Vicaire de Jeſus-Chriſt, & pour retenir l'abomination de la deſola tion dans le Lieu-Saint ! Le premier ef fet de cette reconciliation fut, que les Je ſuites de concert annoncerent à l'Empe reur,

reur, ainsi que M. le Legat le leur avoit ordonné dans ses Lettres, son arrivée à Canton & son empressement pour saluer Sa Majesté de la part du souverain Pontife. Le Prince reçut cet avis avec joye, & par ses discours aussi bien que par ses demarches, il fit connoître combien il étoit sensible, que le Chef de la Religion des Chretiens lui envoya de si loin une personne de sa Cour pour le saluer. Il étoit alors en Tartarie, & il fit reponse aux Lettres des Jesuites, qu'il recevroit le Legat avec honneur; il fit aux Jesuites qui l'avoient accompagné dans ce voyage, plusieurs questions sur la personne du Legat, sur son voyage, sur la coutume des Princes de l'Europe pour recevoir des Ambassadeurs. Sur tout il voulut sçavoir l'étendue des pouvoirs du Legat, s'il avoit droit de punir les Missionaires qui seroient reconnus coupables. On n'a pu decouvrir ce que les Jesuites ont repondu à ces demandes, auxquelles l'Empereur en joignit une autre par le moyen du Mandarin *Vang*, & leur ordonna de lui dire ce qu'il repondroit au Legat, s'il venoit à lui demander à lui-même la maniere dont ils vivent ensemble; s'ils étoient en paix, s'il n'y avoit rien à dire à leur conduite? Car, disoit-il, je ne pourrai pas me dispenser de dire la verité, & de lui apprendre vos dispu-

tes continuelles, & une averſion les uns pour les autres, qui va juſqu'à vous refuſer les marques d'amitié que la societé civile exige de tout le monde. Que penſera-t-il, que fera-t-il alors? Mon honneur & la juſtice que je dois à mes ſujets, m'obligera de me joindre à lui, & de detruire en un moment toutes les graces, dont pendant quarante ans je n'ai ceſſé de vous combler. S'il arrivoit que le Legat ne mit pas fin à ces diviſions, & qu'il ne punit pas ceux qui ont tort, ce ſeroit en vain qu'ii porteroit le nom de Viſiteur; puiſqu'il refuſeroit d'en remplir les devoirs.

L'ordre pour faire venir le Legat fut expedié le 22 Juillet 1705, & addreſſé au Gouverneur de Canton, qui le fit executer auſſi-tôt après l'avoir reçu, vers la fin du mois d'Août; M. le Legat en partit au commencement de Septembre. Les Jeſuites ont fait de grandes relations des honneurs qu'ils lui avoient procurés, tant ſur ſa route juſqu'à ſon arrivée à Pekin; mais ils ſe ſont bien gardés de dire, qu'on avoit moins fait pour lui, que pour quelques-uns de leurs Peres, qu'ils avoient vantés à l'Empereur comme gens d'importance.

En paſſant par *Linchin* lieu de la reſidence de l'Evêque de Pekin, il apprit de la bouche de ce Prelat, que l'enfer étoit

dechainé contre lui à la Cour. Les Jesuites de Canton en avoient dit assez, pendant que M. le Legat y avoit sejourné, pour faire comprendre que le plus grand obstacle à vaincre, étoit de trouver auprès de l'Empereur des Jesuites qui le traverseroient en tout. Un des Peres de Portugal s'écria dans un tems, où toutes les conjonctures paroissoient favorables à la Religion: *C'en est fait de la Mission. elle est perdue sans ressource.* Un autre de ces Peres dit avec un ton de mepris : *Qu'il aille à Pekin se faire donner des coups de bâton par le P. Pereira.* Le P. Beauvolliers Jesuite François, qui étoit aussi à Canton, annonca plusieurs fois les difficultés que M. le Legat trouveroit à Pekin ; il se donna un jour la liberté de dire en presence de M. le Patriarche, que leurs Peres de Goa mecontens du Vice-Roi des Indes, eurent le credit de le faire rappeller ; & que depuis ce tems-là le premier avis qu'on donne à Lisbonne, aux Officiers qu'on envoye aux Indes, est de leur commander de bien vivre avec les Peres de la Compagnie.

Les Jesuites de Pekin eurent soin de rappeller à M. le Legat les mêmes avis, afin qu'il ne les oubliât pas. Ils donnerent aussi aux Mandarins la commission de les lui repeter. Si vous voulez, disoient ces Officiers, obtenir les bonnes graces de

l'Empereur & les conserver, il est necessaire d'avoir l'amitié des Jesuites, que l'Empereur a pris sous sa protection, & qu'il est resolu de deffendre *per fas & nefas* en leur procurant l'impunité. Sa Majesté desire encore, que vous écriviez à Rome le plus avantageusement, que vous pourrez en faveur de ces Peres. Il arriva dans la suite, que M. le Patriarche ayant perdu les bonnes graces du Prince par l'intrigue de ces Religieux les Mandarins l'avertirent, qu'il y avoit un moyen d'y rentrer. Le Legat les ayant prié de le lui suggerer, il faut, dirent-ils, vous declarer pour le sentiment des Peres, & quand vous écrirez à Rome rendre de leurr conduite le témoignage le plus avantageux que vous pourrez; C'est-à-dire, que pour appaiser la fureur de ces persecuteurs des gens de bien, il falloit mentir au Saint-Esprit, se declarer pour l'idolatrie contre le S. Siege, & apostasier ouvertement de la foi catholique. C'est à ce prix qu'en Asie aussi-bien qu'en Europe on achête l'honneur de plaire aux Jesuites, & leur credit auprès des Grands de la terre.

Aussi le second fruit, que les Jesuites des deux maisons retirerent de leur union, fut de prévenir l'Empereur en leur faveur, & de concerter tous les moyens de se le rendre favorable. Ils assurerent sa Majesté

de leur reconciliation, & la lui firent envisager comme un effet de ſa bonté & du ſoin paternel, qu'elle vouloit prendre de leur conduite. Ils promirent au Monarque de vivre en bonne intelligence, & le Monarque leur donna dès lors des aſſurances de ſa protection contre le Viſiteur en cas, qu'il voulut entreprendre de les punir de leurs deſordres paſſés.

Les Jeſuites aſſurés des diſpoſitions de l'Empereur tournerent toutes leurs intrigues du côté de M. le Patriarche, & ils n'oublierent rien de tout ce qui pouvoit l'engager à ſe declarer pour eux. Mais envain. Ils ne trouverent pas en M. de Tournon un foible roſeau, qui plie au gré du vent, ni un courtiſan foible qui n'eſt ſenſible qu'à ſes intérêts Il ne tenoit qu'à eux d'éprouver en lui un ami d'autant plus ſolide, qu'il étoit plus diſpoſé à marcher avec eux juſqu'aux pieds des autels & point au delà. Mais comme ces Peres ſont accoutumés à ne compter pour amis que ceux qui veulent s'égarer avec eux, ils regarderent bientôt M. le Patriarche comme un ennemi prévenu de longue main contre leur Compagnie. Ils réſolurent de faire tomber ſur lui tout le poids de leur vangeance, & dans l'occaſion ils mirent en œuvre tout ce que la haine la plus barbare a été capable de leur inſpirer

mauvais traittemens, injures atroces, révoltes, railleries, insultes, libelles diffamatoires, exils, prisons, vexations, cruautés inouies, jusques au Martyre inclusivement. Ce sont les évenemens tragiques, dont des Religieux, qui se disent de la Compagnie de Jesus ont été les auteurs, & souvent les exécuteurs contre un fidele ministre du S. Siege. Triste spectacle de voir un Patriarche, un Cardinal, un Legat du souverain Pontife traitté si indignement, & peut-être le plus funeste qui soit arrivé dans l'Eglise depuis la mort de Jesus-Christ. Tout est singulier, tout est étonnant dans une persecution, qui n'a pas eu sa semblable, si on envisage la qualité de ceux qui en ont été la cause & les auteurs; l'énormité des crimes qu'il a fallu commettre pour accabler l'homme de Dieu, les suites fatales à la Religion dont elle a été couronnée, & l'impunité dans laquelle vivent les auteurs de la plus détestable de toutes les intrigues. La cause de la persecution contre le Ministre du S. Siege sont des hommes, qui se disent les Missionaires du S. Siege; des Religieux qui combattent contre la Religion pour l'idolatrie, des prêtres qui pour allier les sacrifices de Confucius avec celui de Jesus-Christ forcent un Empereur infidele à les seconder contre son penchan· Les crimes commis

ont été multipliés à l'excès, parjures, impietés, sacrileges, blasphêmes, noires calomnies, poison, cruautés plus que barbares, & profanations de ce que la Religion a de plus saint. Les suites de tant d'excès ont été le bannissement des ouvriers de l'Evangile, l'expulsion des Evêques, des Vicaires Apostoliques; le renversement des Eglises; les violences exercées contre les Néophites. Et tant d'excès, dont un seul suffiroit pour perdre un ordre entier, laissent triompher les Jesuites à la Chine, à Rome, dans toutes les parties de l'Univers. La mort d'un Legat, qui est leur ouvrage, & qui est un attentat qu'aucun Souverain catholique n'a jamais osé commettre, n'a servi qu'à faire vacquer un poste éminent, qui a été rempli par le coupable. Voilà des prodiges qui n'ont jamais été vus dans les siecles passés, & qui ont dans le nôtre de la peine à trouver créance parmi les personnes qui ne sont pas instruites, quoiqu'ils soient comme exposés à nos regards. *Numquam tantum nefas tam grande piaculum factum est nunquam res talis facta est in Israel ex quo ascenderunt patres nostri de Egipto usque in præsens tempus.*

M. le Patriarche arriva à Pekin *, où il fût reçu par ordre de l'Empereur

* 1705 à la fin de Decembre.

avec toutes les marques de distinction qui étoient dues à son caractere, & qui répondoient à l'ambition de ce Prince, qui vouloit se faire honneur à lui-même. Il fut reçu par les Jesuites de la maniere burlesque, qui est si bien exprimée dans la relation ; ce qu'il est bon de remarquer pour sçavoir s'il est de la sagesse d'un lecteur èquitable de les croire quand ils assurent dans leurs écrits que l'Empereur à leur sollicitation l'avoit comblé de faveurs. Ce qui n'est que trop vrai est que les Jesuites ont été d'autant moins les auteurs de l'accueil favorable, que l'Empereur a fait à M. le Legat qu'il est notoire, qu'ils ont été la cause des affrons, des mauvais traittemens, & de toutes les vexations, que le Ministre du S. Siege a eu à souffrir à la Chine.

A la premiere audience, * que l'Empereur lui accorda avec les marques de bonté, que M. le Legat decrit dans sa relation, il donna une si haute idée du souverain Pontife, qu'il fit naître dans le cœur de ce Prince un desir empressé, d'avoir une correspondance parfaite avec sa Sainteté. Correspondance si heureuse pour la Religion & si glorieuse au S. Siege qui auroit des suites si avantageuses à l'établissement du Royaume de Jesus-Christ.

* 1706 au commencement de Janvier.

ſi ſes Jeſuites n'en avoient étouffé le projet, qui ne s'accommodoit pas au plan que l'ambition & la vanité leur avoit ſuggeré de ſe rendre maîtres à la Chine & de n'y ſouffrir ni concurrens ni compagnons,

l'Empereur paſſioné pour la correſpondance avec le Pape prit la reſolution de lui envoyer un Ambaſſadeur avec des preſens dignes de ſa magnificence, qu'il mit entre les mains de M. Sabino Mariani. Mais comme cette demarche n'étoit pas du goût des Jeſuites, ils trouverent le moyen d'y faire entrer le pere Bouvet leur Confrere, qui joua ſi habilement à Canton le perſonnage d'ennemi de tout bien avec ſes correſpondans de Pekin, que ce beau projet conçu de toute la plenitude du cœur de ce Monarque ſans être ſuggeré de perſonne, s'en alla en fumée, & fut retracté par celui-la-même qui l'avoit formé,

Ce Prince avoit accordé à M. le Patriarche de la meilleure grace du monde l'achat d'une maiſon pour y loger les Miſſionaires de la Propagande qui ſerviroit auſſi de demeure à un Nonce, qui ſeroit toujours auprès de ſa Majeſté pour entretenir la correſpondance entre les deux Cours de Rome & de Pekin. l'Empereur même avoit promis de la donner gratui-

ment, & d'être le Fondateur du nouvel établissement. Mais comme il eut fait part de son projet au pere Thomas Pereira le plus grand ennemi de tout bien, qui fut alors dans cette Cour idolatre, il changea de dessein. Le Jesuite representa si vivement, que cette maison ne serviroit qu'à devenir la retraite de gens ramassés de tous les pais qui ne venoient à la Chine, que pour decrier les Rits du pais, & pour troubler les usages de l'Empire, que l'Empereur retira sa parole, non sans donner une tache à sa reputation, & sans causer un grand prejudice à la Religion,

Six semaines après l'Empereur parut disposé à accorder la grace que M. le Patriarche lui de mandoit. pourvû que les autres Missionaires ne s'y opposassent point. M. le Legat par le conseil d'un Mandarin appella les Jesuitess Pereira, Grinnaldi, Thomas & Gerbillon pour concerter avec eux une Requête commune. Mais ces ennemis de tout bien rendirent cet expedient inutile. Le Visiteur Grimaldi refusa de venir. Le pere Pereira ne voulut pas dire un seul mot, & les deux autres demanderent du tems pour deliberer & en trouverent assez pour tromper M. le Patriarche. Tous ces Jesuites étant allé au sortir de chez M. le Legat à l'Empereur,

ggererent au Prince de ne leur pas
ettre de prendre part à cette requête.
ue le Monarque fit, & deux jours
il fit dire à M. de Tournon qu'il
uloit pas que les Peres de sa Cour
lassent de ces affaires.
es Jesuites n'en demeurerent pas là ;
nalignité ils ajouterent les impostures
calomnies les plus grossieres persua-
à l'Empereur, que M. le Patriarche
t venu à la Chine que pour les en
er ; que son dessein étoit d'y mettre
e Conon à leur place, & que toute
ication de M. le Legat etoit employée
ouver les moyens de contenter sa
n contre la Société, dont il étoit
emi le plus declaré. Cette accusation
a le Prince, qui sans estimer les Je-
s, dont il connoissoit les dereglemens
oir les services qu'ils lui rendoient à
in par des instrumens de Mathemati-
dont ils avoient enrichi la fameuse
r que ce Prince avoit fait bâtir, par
onfitures dont ils couvroient sa table,
les fontes de canons dont ils garnis-
it les arsenaux de l'Empire, & par
eurs autres addresses avec lesquelles
Peres, sans parler des flatteries, con-
oient à la felicité d'un homme, qui ne
oissoit ni le bonheur d'une vie à venir,
s châtimens de l'éternité malheureuse.

Depuis ce moment il perdit une bonne partie de l'affection, qu'il avoit conçue pour M. le Patriarche, dont il avoit si fort loué l'esprit, admiré les réponses, & goûté la sagesse, qu'il fut assez long tems à se resoudre, s'il abandonneroit les Jesuites pour se livrer aux conseils de M. le Legat, ou s'il cesseroit de favoriser le Legat, pour n'écouter plus que les suggestions des Jesuites. Mais enfin les passions en lui l'emporterent sur la raison, & les lueurs d'une fausse felicité sur les premiers principes de l'équité & de la just ice. il s'abandonna aux flatteries de ces Peres, qui se rendirent maîtres de son esprit, & lui firent prendre les resolutions les plus funestes à la Religion.

Ce fut en ce tems que M. de Tournon apprit par differentes personnes le dessein de ces Peres de chasser tous les autres Missionaires de la Chine. *Vous êtes venus en petit nombre*, dit le pere Parenin à un Ecclesiastiqre, *vous vous en retournerez en bonne compagnie*. Le pere Gerbillon assura, que jamais le pere Pereira n'avoit conçu une si forte esperance de chasser tous les Missionaires, qui n'étoient pas venus à la Chine par le Portugal. Une personne écrivit de Macao, que le Provincial des Jesuiies le pere Ozorio & le pere Pereira prenoient avec le Vice-Roi de Goa & la Cour

Cour de Lisbonne, toutes leurs mesures pour l'execution de ce projet. Ils l'ont executé, les Missionaires ont été chassés, la Religion ruinée, la porte de la Chine fermée aux Ouvriers de l'Evangile; toute la Societé a pris fait & cause pour les auteurs de tant d'évenemens funestes, & il y a encore des Jesuites sur terre.

L'affaire des Contrats usuraires où les Jesuites de Pekin étoient impliqués, mit le comble à la fureur de ces Peres contre le Legat, qui fut obligé par devoir & pour l'honneur de la Religion, de condamner des pratiques aussi honteuses pour des Religieux, qu'elles sont contraires à l'humanité & à la justice, pour des hommes qui doivent écouter la raison, & aux plus saintes maximes de l'Evangile pour des Chrétiens. Les Peres Grimaldi & Pereira qui avoient signé les Contrats, ayant refusé de se soumettre, M. le Patriarche se vit obligé de prononcer contre eux, une Sentence qui les depose de leurs emplois, & les declare incapables de toute Charge dans la Compagnie. Et leur faisant encore restituer au fils du Mandarin, quatre cens écus qu'ils avoient reçus pour les interêts, touchoit les Jesuites par l'endroit le plus sensible, aussi depuis ce tems-là, ces deux Peres, & surtout le P. Pereira ne gardant plus de mesures, se porterent aux

cruelles extremités qui ont paru dans la suite & dont on va faire le recit.

M. le Legat s'appercevant de plus en plus du refroidissement de l'Empereur à son égard, ne douta pas que les Jesuites n'achevassent de donner à ce Prince, les funestes impressions dont ils avoient commencé à prevenir son esprit. Le zele de la gloire de Dieu lui inspira un moyen qui lui parut immanquable, pour desabuser le Prince prevenu par le mensonge & l'artifice ; il s'avisa de dresser un memorial, où il demandoit une audiance particuliere, avec une interprete unique qui porteroit ses sentimens à Sa Majesté ; l'Empereur accorda tout, marqua le jour & l'heure de cette entrevûe, & lui laissa la liberté de choisir tel interprete qu'il jugeroit à propos. Cette nouvelle consterna le P. Pereira, qui en perdit le boire, le manger & le dormir, & qui le plongea dans une noire melancolie dont tout le monde s'apperçut. M. le Legat s'étant transporté la veille de l'audiance à la Maison de campagne où l'Empereur residoit ordinairement ; là au milieu du souper, il se sentit frappé d'un accident soudain qui fut si violent, qu'il parut à tous ceux qui étoient presens, qu'il n'avoit plus que peu de momens à vivre. Quelque personne qui étoient dans la chambre, courut en donner avis à l'Em-

pereur, qui s'étant informé des simptomes & des circonstances du mal, s'écria, ah! il est empoisonné; qu'au plutôt on lui donne le contrepoison; & en même-tems il ordonna à son Medecin d'aller au secours du malade qui fut trouvé hors de danger, par l'habilité & la promptitude avec laquelle M. Borguese Medecin de M. le Patriarche, lui avoit fait prendre l'antidote, qui lui sauva la vie.

L'Empereur frappé lui-même de cet évenement, après en avoir pesé les circonstances, ne douta pas que les Jesuites n'eussent fait le coup., * mais l'honneur de la Religion ne lui permit pas d'autres demarches, que celles qui étoient necessaires pour couvrir ces Peres, & leur épargner des recherches qui les auroient fait connoître. L'Empereur avoit ordonné des informations, & paroissoit resolu à punir les coupables, mais après que M. le Legat l'eut fait supplier de ne pas écouter des pensées si desavantageuses à ces Peres, & que des soupçons si funestes, ne devoient pas tomber sur les Européens : ce Prince a la consideration de M. le Patriarche, arrêta les

* M. de Tournon avoua à des Missionaires, dont quelques-uns sont encore en vie, que les Jesuites avoient attenté contre lui à Pekin, & les chargea de le dire au Pape, afin que Sa Sainteté fut informée de quels moyens ces Peres se servoient pour se soutenir dans leur rebellion, & pour ruiner la Religion à la Chine.

procedures qu'il avoit ordonnées, sans neanmoins abandonner la pensée qui lui representoient les Jesuites comme les veritables auteurs de l'attentat.

Mais tout le monde s'apperçut, que le même accident qui avoit mis M. le Legat à deux doigts de la mort, servit à rendre la vie au P. Pereira, qui eut la joye de voir l'audiance promise, manquée & reculée bien loin. La foiblesse où se trouvoit M. le Legat par la violence du poison & par la force du remede, demandoit des mois entiers pour le mettre en état de se presenter devant l'Empereur. Il n'en falloit pas tant au P. Pereira pour faire ce qu'il avoit à faire, & pour achever d'indisposer un Prince qui étoit bon & facile, & qui avoit auprès de sa personne un homme qui ne le perdoit point de vûe, & qui l'empoisonnoit sans cesse par ses discours. Il profita de l'occasion, & il réussit avec tant de bonheur pour ses desseins, & de malheur pour la Religion, à faire tomber ce Prince dans ses pieges, que l'Empereur devenu inexorable, refusa à M. le Legat toute audiance particuliere, & lui ordonna même un jour d'une maniere dure, de lui donner par écrit ce qu'il avoit à lui faire connoître.

Mais quoique la providence veilla d'une maniere si visible à la consolation de M.

le Legat, les Jesuites ne se rebuterent pas. Ils eurent recours à d'autres moyens, & pour se debarasser de lui, ils choisirent ceux qui mettroient M. le Patriarche hors d'état de se servir de ses pouvoirs. Il avoit besoin de M. Appiani qui étoit son interprete, il pouvoit tirer de grands secours de M. Conon, M. de Mezzafalcé étoit un des Vicaires Apostoliques qui lui étoit le plus attaché. Il avoit un Catechiste qui lui rendoit des services considerables. M. de Borguese Medecin habile, avoit à leur grand regret réussi à leur arracher la victime qu'ils avoient resolu d'immoler. Ces Peres eurent le credit de le priver de toutes ces personnes, en les faisant ou bannir de la Chine, ou releguer dans des Provinces éloignées, ou enfermer dans des prisons où quelques-uns ont été inhumainement massacrés à leurs sollicitations.

M. Appiani fut le premier objet de leur colere, leur étant facile de le decrier auprès de l'Empereur, à qui ils avoient fait oublier leur attentat contre M. de Tournon, ils accuserent ce digne Missionaire d'avoir été chassé de la Province de *Succiuen*, pour y avoir causé du trouble. L'Empereur qui donna dans l'imposture sans examen, ordonna qu'il fut livré à un de ses eunuques pour être interrogé & vexé, & afin qu'on ne douta pas d'où venoit une si

criante injuftice, le P. Pereira voulut être present, & même presider à une si digne scene; & comme M. Appiani nioit tout ce qu'il avoit plut aux Jesuites de lui imputer pour le rendre odieux, le P. Pereira par une insigne fourberie, afin de donner plus de couleur à la calomnie : *Avouez la verité, Monsieur, l'Empereur sçait tout.* Mais comment faire avouer à un Prêtre, ce qu'il sçavoit être faux, & ce que les Jesuites sçavoient eux-mêmes, être un pur mensonge qu'ils avoient forgé pour les perdre? Mais comme il continuoit de nier, ainsi qu'il le devoit, l'eunuque poussé par les Jesuites, se mit à le traiter avec tant de barbarie, qu'un autre eunuque touché de la cruauté des vexations, dit à son compagnon : *A quoi bon le tourmenter davantage si ce qu'on lui impute n'est vrai?* Alors le P. Pereira tout en fureur, dit à ce genereux soldat de J. C. *Pour cela & pour autre chose vous ne pourrez demeurer ici.* Il tint parole, M. Appiani fut pris quelque tems après, conduit à *Succiven* chargé de chaines, & enfin relegué dans un lieu à ne plus jamais voir M. le Legat.

Mais le grand chef d'œuvre de l'intrigue Jesuitique, fut la conduite qu'ils tinrent envers M. l'Evêque de Conon, & envers M. Gueti. Ces Peres s'addresserent à M. le Legat, & lui representerent, qu'étant

venu à la Chine pour finir les controverses, il eut la bonté d'examiner les faits, & les instrumens ou les pieces, qui pouvoient servir à les éclaircir; que pour faire cet examen juridiquement, il étoit necessaire que M. de Conon leur partie fut present; que sans la presence du Prelat on ne pouvoit rien faire de juridique, & qu'ils le supplioient instament de le faire venir à Pekin pour concourir avec eux à une exacte recherche de ce qui étoit necessaire pour finir les disputes. Qui auroit jamais pensé qu'une Requête qui paroissoit juste & conforme aux regles, ne fut que le voile, qui couvroit le dessein de ruiner totalement la Religion à la Chine? Tel étoit au pied de la lettre la vûe des Jesuites, qui demandoient M. de Conon, non pour discuter les Cultes Chinois devant le Tribunal du Visiteur Apostolique, mais pour faire tomber ce Prelat dans leur piege; pour porter le premier article de la Religion Catholique devant un Tribunal idolâtre afin de l'y faire decider, & pour perdre ce Prelat ou devant Dieu par l'apostasie, s'il abandonnoit la cause de son Culte, ou devant les hommes par l'exil ou la mort, s'il résistoit au jugement impie d'un Empereur idolâtre.

M. le Legat trop prevenu pour les Jesuites, ne s'étant defié de rien, écrivit à

M de Conon une lettre qui l'invite à venir sans l'obliger à faire le voyage, abandonnant à sa prudvnce la determination de partir ou de rester. Le Prelat qui sçavoit le dessein des Jesuites, resolut de le faire venir de force, s'il ne venoit pas de son plein gré, se mit en chemin, & arrjva à Pekin le 29 de Juin, dans un tems que l'Empereur étoit sur le point de partir pour la Tartarie. *Quel malheur*, s'écria alors un Jesuite, *que M. Maigrot ne soit pas arrivé plutôt! Nous aurions eu le tems de le faire declarer ignorant avant le depart de l'Empereur. Quel est l'Européen*, *dit le petit Roi à M, Appiani*, *qui vient d'arriver? Je sçais que c'est ce qu'il y a de plus mechant sur la terre, Tiao un brouillon capable de tout mal.* Telles étoient les impressions que les Jesuites avoient donné à la Cour contre ce grand homme, particulierement suscité de Dieu pour venger son Culte, & pour confondre les Sectateurs de Confucius.

M. de Conon ne fut pas plutôt arrivé, qu'il reçut ordre de l'Empereur de donner par écrit, ce qu'il trouvoit de contraire à la loi des Chretiens dans la doctrine de Confucius. Il le fit sur le champ, & dicta cinquante passages tirés des livres de ce Philosophe, qui étoient les plus opposés à la doctrine de J. C. C'étoit le cas de professer exterieurement sa foi, en étant ju-

ridiquement interrogé. Mais en donnant ces textes, il ajouta une explication de la foi chretienne, avec une protestation qu'en ces matieres il ne reconnoissoit point l'Empereur pour Juge, & qu'il refuseroit de disputer devant lui sur les matieres controversées. Tel étoit neanmoins le honteux & detestable dessein des Jesuites, pires en cela que les Donatistes, qui s'addresserent à un Empereur Chretien pour en avoir une decision, au lieu que les Jesuites s'addressoient à un Empereur Idolâtre, comme à l'oracle de la verité Catholique contre la decision Apostolique. Car ces Peres avoient appris par leurs lettres d'Europe, que leurs pratiques avoient été condamnées par le S. Siege, ils avoient été avertis par M. de Tournon, que la decision du Pape ne leur étoit pas favorable. Ce qui leur fit prendre la resolution desesperée d'avoir recours au Tribunal de l'Empereur. Dans cette vûe, ces Peres avoient fait venir le P. Beauvolliers, qui arriva à Pekin le même jour que M. de Conon, & qu'ils avoient dessein d'opposer au Prelat dans la dispute, à laquelle ils avoient projetté de l'engager devant l'Empereur, qu'ils avoient pris pour leur Juge.

M. le Legat qui apperçut le dessein criminel de ces Peres, fit venir le P, Gerbillon, à qui il défendit sous peine des

censures de disputer sur ces matieres devant les Tribunaux Seculiers, il lui enjoignit de faire la même defense à ses inferieurs, sur tout au P. Beauvolliers. Il fit le même jour pareille defense au P. Thomas, qui avoit eu la temerité de lui demander la honteuse permission de recourir au Tribunal de l'Empereur. Le lendemain le P. Gerbillon ayant eu l'audace de lui faire les mêmes instances, M. le Patriarche lui réitera la même défense qu'il lui avoit fait le jour précedent, & lui reprocha son impudence, de lui oser faire une proposition si injurieuse au S. Siege, & si pernicieuse à l'Eglise.

Quelques jours après le depart de l'Empereur pour la Tartarie, le P. Beauvolliers envoya à ce Monarque, malgré les défenses & les censures, un écrit qu'il avoit composé contre l'écrit de M. de Conon. C'étoit-là engager la dispute devant ce Prince, & le reconnoître pour Juge dans des matieres qui ne pouvoient point être de sa competence. Ce Libelle indigne reveilla dans l'esprit de l'Empereur, une malheureuse dispute à laquelle il ne pensoit plus; il ordonna que M. de Conon fut transporté en Tartarie, avec les Peres Thomas, Carenin, Beauvolliers Jesuites, & Messieurs Appiani, Gueti, Angelita, Prêtres Seculiers, qui partirent ensemble

le 28 de Juillet pour se rendre à la Cour en Tartarie ; M. de Conon avant que de partir, fit entre les mains de M. le Legat une protestation, par laquelle il déclare, que c'est malgré lui qu'il part pour la Cour, & qu'il ne reconnoît point le Tribunal de l'Empereur sur les matieres des Cultes controversés, & qu'il refusera de disputer devant Sa Majesté.

Peu auparavant, M. de Conon avoit reçu de l'Empereur une reponse, qui le declare ignorant dans les Lettres Chinoises. Cette reponse fut le fruit du Libelle du Jesuite Beauvolliers, qui malgré les défenses & les censures les plus terribles, avoit entrepris de refuter l'écrit de M. de Conon, dans la vûe d'engager une dispute, dont l'Empereur devoit être le Juge.

Cette parole de l'Empereur rejouit M. de Conon, non seulement parce qu'il avoit été jugé digne de recevoir un affront pour le nom de J. C. mais beaucoup plus, parce qu'il trouvoit dans cet ordre de l'Empereur, un expedient naturel pour éviter les disputes devant un Tribunal incompetant. Il répondit aux Mandarins, qu'il recevoit avec respect cet ordre de Sa Majesté, & qu'il y acquiescoit de tout son cœur. Par ce sage consentement, M. de Conon ne donnoit aucune atteinte à sa réputation ; il avoit assez fait paroître sa

capacité, en donnant fur le champ les cinquante paffages qu'il avoit envoyés à l'Empereur, au grand étonnement des Mandarins, qui admirerent la profonde érudition du Prelat, & qui ne purent s'empêcher de lui dire, qu'un homme qui pouvoit produire en fi peu de tems un fi grand nombre de textes chinois, devoit être regardé comme fçavant, & non comme ignorant.

Mais les Jefuites ne s'accommodoient pas de cet acquiefcement, qui rompoit leurs mefures. Comme ils refufoient de difputer devant M. le Legat, où il étoit facile à M. de Conon de les confondre; ils vouloient abfolument l'attirer à difputer devant l'Empereur, où il leur étoit aifé dêtre victorieux. Cette declaration d'ignorance un peu trop promte à leur gré, les embarraffoit. Il eut été plus du goût de ces Peres, que M. de Conon s'en fut défendu, & qu'après une difpute folemnelle, il eut été déclaré contradictoirement vaincu, ignorant, & tout ce qu'on auroit voulu. C'eft à quoi les Jefuites tacherent de parvenir par l'audiance, que l'Empereur donna à M. de Conon quinze jours après.

Le Prélat étant en préfence de l'Empereur, y fit paroître tant de fageffe, de courage, & fi peu de refpect humain,

qu'il

qu'il étoit aisé de voir qu'il s'étoit livré à l'Esprit de Dieu, pour n'agir que par ses impressions. Comme les mesures étoient prises pour faire donner à l'Empereur une Déclaration sur les matieres controversées, qui seroit favorable aux Jesuites. Ce Prince assis sur son Trone, prononça d'un ton absolu, ce que les Jesuites lui avoient inspiré, & qu'il sçavoit n'être pas veritable. 1. Que le *Tien* des Chinois, c'est-à-dire le Ciel visible étoit le Dieu des Chrétiens. 2. Que les ceremonies pratiquées à l'honneur de Confucius, n'avoient rien de contraire à la Loi Chrétienne. 3. Que celles qu'on pratiquoit envers les ancêtres, étoient de même nature.

L'Empereur Julien l'Apostat, se servit d'une industrie semblable, pour donner à l'Idolatrie Romaine des couleurs propres à la rendre plus supportable ; il fit un Edit, par lequel il prétendoit après Seneque, que Jupiter étoit un mot, qui signifioit le Dieu des Chrétiens, le Dieu unique, qui avoit toujours été adoré par les anciens ; qu'Apollon, Mars, Mercure, Venus & toutes les autres Divinités, n'étoient que les attributs d'un seul Dieu supreme, qu'on representoit sous des symboles sensibles, pour les faire comprendre aux ignorans. L'Eglise alors n'avoit pas dans son sein des Jesuites, qui n'auroien

pas manqué, de faire à Rome & à Constantinople, les démarches qu'on leur voit faire aujourd'hui à Pekin. Les Chrétiens dont la foi n'étoit pas corrompue par le levain de la doctrine des faux Docteurs, détesterent ce nouveau tour, qu'on s'efforçoit de donner à l'idolatrie pour les seduire. Ils continuerent de refuser leur encens à Jupiter, & de regarder les simulacres des Gentils avec horreur; & ceux qui souffrirent la mort, pour n'avoir pas voulu donner dans ce nouveau genre de seduction, ne sont pas moins que les autres regardés comme Martyrs de Jesus-Christ.

Tel est l'oracle que les Jesuites préferent aux décisions du Vicaire de J. C. & qu'il préfereront à toutes les déterminations des Conciles Ecumeniques. Des Empereurs payens parlent *Tien* & *Jupiter* est le Dieu unique des Chrétiens. Les sacrifices offerts à Confucius comme à un Docteur, aux ancêtres comme à des personnes respectables, à Mars, à Diane à Venus, comme à des symboles qui répresentent les attributs d'un seul Dieu, n'ont rien de contraire à la Religion Chrétienne. Voilà ce que des Empereurs sans religion avancent; il faut les croire, disent les Jesuites, & c'est à eux à qui il appartient de déclarer le sens des termes & l'esprit des ceremonies.

L'Empereur après avoir prononcé, demanda à M. de Conon, s'il ne croyoit pas la même chose, & s'il ne se soumettoit pas à son jugement ? M. de Conon répondit, qu'il ne pouvoit changer de sentiment sans l'ordre du Pape, ces questions appartenant à la foi catholique ; ce qui lui attira un million d'injures de la part des Infideles & des Jesuites, qui se trouverent présens à cette audiance concertée avec le Monarque, pour dire & faire ce que ces Peres jugeroient à propos,

M. le Legat instruit de ce qui s'étoit passé en Tartarie, & du recours impie que les Jesuites avoient eu au Tribunal de l'Empereur, malgré l'excommunication encourue par le seul fait, se sentit saisi d'une sainte indignation : en repassant en son esprit le mepris de ces Religieux pour les décisions du S. Siege, d'où ils avoient réellement appellé à un Tribunal payen, il ne pouvoit contenir ses larmes ; la vie lui étoit à charge, & percé de la plus vive douleur que le Saint Esprit inspire aux ames, qu'il a remplie de son amour : il dit au P. Thomas, qu'il étoit venu voir ces paroles, qui meritent d'être gravées dans la memoire de tous les veritables Chrétiens. *Quand les Démons seroient sortis de l'Enfer pour venir à Pekin ; ils n'auroient rien fait de pis contre la Religion & la*

avoient eux-mêmes le soin de les lui procurer ; mais ce qu'ils n'ont pas jugé à propos de publier, d'autres l'ont fait, & l'ont démontré avec la clarté des rayons du soleil, en écrivant à la Sacrée Congregation. On fit en même-tems venir à la Cour M. de Mezzafalcé, Vicaire Apostolique de *Tchekiang*, où il avoit ordonné à un Jesuite d'ôter de son Eglise le tableau *Adorez le Ciel*. Un pareil commandement étoit un crime capital, que ces Peres ne pardonnent pas. Il avoit encore donné à un autre de même institut, des avis nécessaires qui regardent les bonnes moeurs ; autre forfait, qui ne pouvoit pas manquer de donner le comble à la mesure, que ces Peres lui avoient procurée.

M. le Legat partit de Pekin le 28 d'Août jour de S. Augustin, privé des secours qu'il pouvoit tirer de M, de Conon, affligé de la détention violente de son Catechiste, que les Jesuites François firent prendre & renfermer chez eux, separé peu de tems après de M. Appiani, qu'on vint prendre en présence de M. le Legat, pour être traîné à la Cour. Lorsque M. le Patriarche apperçut les soldats avec les chaines, il courut à eux, baisa ces liens, & il demanda si on les avoit destiné pour sa personne. Ils répondirent, que leur Commission les chargeoit de prendre M.

Appiani ; & s'étant aussi-tôt jettés sur lui, ils le tirerent de la barque le menerent à Pekin, de là à sa Province de *Succiven*, pour y être informé des troubles prétendus, que les Jesuites mettoient sur son compte. Mais les ennemis de ce Missionaire, la douleur & la honte, de voir que ses Juges, tous Payens qu'ils étoient, ont reconnu son innocence. Les Gouverneurs écrivirent à l'Empereur, que M. Appiani n'avoit été ni auteur des troubles, ni chassé de *Succiven*. Mais ce témoignage ne lui ayant point procuré la liberté, il demeura en prison jusqu'après la mort de *Cambi*, & il n'en est sorti qu'à la priere de Benoist XIII. qui pria l'Empereur *Yumein* fils de *Cambi*, de délivrer M. Appiani & M. Guignes.

Le jour du départ de M. de Tournon, on entendoit les Infideles qui disoient tout haut à Pekin ; *que les Jesuites avoient trahi M. le Legat, & qu'ils avoient par leurs intrigues été la cause, de tous les Ordres que l'Empereur avoit donnés contre la Religion ; que si les Peres ressembloient à M. le Patriarche, ils embrasseroient tous le Christianisme.* Ces discours retentissoient dans toutes les rues, par où le Ministre du S. Siege avoit à passer : ce qui marquoit combien la conduite de ces Religieux, étoit indigne & scandaleuse dans une ville où il leur étoit

facile de cacher leur déreglemens, s'ils n'avoient pas porté la licence jusqu'à negliger les mesures, que l'amour de leur reputation devoit naturellement leur suggerer.

M. le Legat fut quatre mois à faire un chemin, qui se fait aisément en un mois; ses conducteurs avoient leurs instructions des Jesuites, qui vouloient laisser écouler le tems propre à l'embarquement, & donner au P. Barros & Beauvolliers le moyen de partir pour Rome seuls, sans être accompagnés ni prevenus de personne. Dieu rompit les mesures des faux sages de la terre, par le chatiment visible de ces deux impies, qui furent abimés avec tous leurs papiers dans le fond de la mer, quoique pour plus grande sûreté, ils eussent pris la précaution de se separer l'un de l'autre, & qu'ils se fussent mis dans des vaisseaux differens. Ces deux Jesuites, outre le malheureux dessein de plaider pour Confucius, qui les rendoient si criminels même devant les hommes, étoient l'un & l'autre chargés d'une Sentence que M. de Tournon avoit porté contre eux, pour les punir de differens crimes notoires & legitimement prouvés : ils étoient liés par les censures dont ils avoient été frappés, & encore plus par le mepris de ces censures, qu'ils faisoient publiquement paroître.

Pendant que M. de Tournon étoit en chemin, pour se rendre à Nanquin, il écrivit la Lettre fameuse à M. de Conon prisonnier chez les Jesuites François. Il n'arriva en cette ville que le 17 Décembre 1706, où il fut obligé de s'arrêter trois mois, qu'il employa à faire des Missions, à prêcher trois fois la semaine, à donner la Confirmation, à administrer les autres Sacremens, & à fournir par tout des exemples de vertus, qui le faisoient admirer. Il apprit dans cette ville, que les Jesuites avoient de l'Empereur, l'Edit le plus funeste à la Religion qui eut paru à la Chine. C'est ce qu'on appelle l'Edit du *Piao*, c'est-à-dire, de ne pouvoir demeurer à la Chine sans Lettres Patentes, qui ne devoient être données qu'à ceux qui en s'engageant de soutenir les Cultes condamnées, voudroient apostasier avec les Jesuites.

Cet édit étoit composé de deux parties, dans la premiere on bannit à perpetuité M. de Conon, avec M. de Mezzafalcé & M. Gueti. On ordonne encore, qne M. Appiani soit mené sur les lieux chargé de chaines, & examinés avec rigueur. On bannit de plus le Catechiste de M. le Legat & deux autres Chinois, qui avoient déplu aux Jesuites. Dans la seconde partie, on oblige tous les Missionaires qui veulent demeurer à la Chine, à se ren-

dre à la Cour pour y recevoir le *Piao*, & être interrogés auparavant. On exigeoit dans l'interrogatoire leur foi en Confucius, & leur zele pour soutenir les Cultes condamnés. Cet Edit meurtrier des Missions jettoit l'effroi & la consternation par tou où il y avoit de veritables Chretiens; pri voit les Eglises de tous les saints Missio naires qui les gouvernoient, changeoi toute la face de l'Eglise de la Chine, o les Jesuites demeuroient seuls maîtres d tous, & délivrés, ainsi qu'il le souhait toit depuis long-tems, de tous les Missio naires qui n'étoient pas du Corps de l Societé.

Ces Peres eux-mêmes se chargent d'in timer cette Edit, par une Lettre Circu laire addressée à tous les Missionaires d l'Empire. Quelle commission ! Ils rem plissent leur Lettre de termes, par les quels ils expriment la douleur dont il sont penetrés, & le déplaisir qui les afflige Quelle hypocrisie ! Douleur feinte, com mission détestable, Edit abominable, qu'il ont eux-mêmes obtenu & dicté. Cet Edi fut donné le 17 Décembre, & finira le évenemens de l'année 1706.

M. le Patriarche écrivit au P. Croque Dominicain le 9 de Juillet 1707, pou désabuser ce Missionaire des faux bruit que les Jesuites avoient fait courir

pour indisposer & surprendre les Ouvriers fideles.

Il écrivit le 18 du même mois au P. Gerbillon, & aux autres Jesuites François la belle Lettre, où il ôte à ces fourbes le masque de la feinte douleur, qu'ils eurent l'impudence de faire paroître dans leur Lettre Circulaire, de se voir obligés, disoient-ils, d'envoyer dans les Provinces un Edit qu'ils avoient sollicité, obtenu & dicté. « C'est une chose détestable, dit le Legat, que la maniere « dont vous agissez & vous travaillez à « couvrir votre honte, & comme à l'ense- « velir sous les ruines de la Mission. Vous « n'avez pas écouté les sages conseils qu'on « vous a donnés, & maintenant vous re « courez à des moyens qui font horreur. «

Quoique M. le Legat parlât à des sourds livrés à l'iniquité, ces Peres sentoient qu'il se pourroit faire, que le S. Siege lassé de tant d'outrages faits à son Ministre, pourroit un jour citer à Rome au moins les chefs d'une rebellion si scandaleuse. Pour se premunir contre de tels Ordres, ils obtinrent de l'Empereur un autre Ordre, qui leur enjoignoit de lui faire un serment de fidelité, & de lui promettre de ne jamais retourner en Europe. On peut comprendre avec quelle joye ils coururent à un joug, qui flattoit si agreablement leur

penchant. Ils déclarerent encore
pour la doctrine de Confucius &
Cultes Chinois, & s'engagerent
au service de l'Empereur. Avec
tions ils reçurent les Patentes, qu
rent comptant par le sacrifice de l
de leur honneur, & de leur fide
Jesus-Christ.

M. le Legat avertis de ces mar
determina enfin à donner un Ma
solemnel, dans des conjonctures
pouvoient être plus pressantes, p
il manifestoit ce qui avoit été
Rome touchant les Cultes Chino
ques-là il ne s'étoit déclaré qu'e
par ses Lettres, par sa conduite,
ses entretiens. Il s'étoit conformé a
du Pape, qui avoit esperé de ram
esprits égarés par la douceur. Il av
vent donné aux Jesuites le moyen
nir de leur engagement à leur ho
il s'est trompé, & le Pape avec l
Jesuites ont persisté dans leur opin
M. le Legat en condamnant les
Chinois, en combattant les Edits d
pereur, & ce qui encherit par dessu
en s'opposant aux sentimens de ce
gieux, s'exposa à tous les effets de
lere du Prince, & à la vengean
Jesuites; ensorte qu'on peut dire,
alors le Martyre lui a manqué, il

n

manqué au Martyre, que la providence a voulu differer pour se servir de lui, pour le bien de son Eglise, & pour l'enrichir lui-même d'un plus grand trésor de merites.

Ce Mandement qui fut publié à Nanquin le 7 de Fevrier 1707, fut un coup de foudre pour les Jesuites, qui ne s'attendoient pas à une action si vigoureuse.

M. le Legat assembla chez lui ces Peres, & tout ce qui se trouva de Missionaires dans la Ville; & après un discours patetique qui leur representoit l'état de la Religion, il fit faire la lecture de son Mandement, déclarant, que son intention étoit, qu'en l'acceptant, on s'obligea avec serment a l'observer. Le P. Sylva Vicaire Apostolique de Nanquin, le P. Monteiro Vice-Provincial, l'un & l'autre Jesuite, tous les Ecclesiastiques du Clergé seculier le signerent : ceux-ci sur le champ, & les deux Jesuites le lendemain; & en consequence ces Peres ôterent de leurs Eglises le Tableau idolatrique; *Adorez le Ciel.* Plusieurs Jesuites des environs, & même des Provinces éloignées, en firent autant.

Mais bientôt aprés, ces Peres retournerent tous sans exception d'un seul, à leur premier vomissement. Et après avoir meprisé leur serment, ils quitterent le parti de J. C. pour prendre celui d'un Prince

son ennemi. Pas un seul ne persevera dans le bien qu'ils avoient commencé, car quoique le P. Monteiro & quatre autres Jesuites ayent donné quelques preuves de fermeté, leur conduite n'ayant été qu'une pure grimace, dont ils étoient convenus avec les autres pour tromper Rome & le Legat, ne doit pas être comptée pour servir d'exception à la prevarication des autres.

Pour donner quelque couleur à leur rebellion, & pour diminuer l'horreur qu'on auroit pû avoir de leur parjure, ils imaginerent un expedient d'appeller au S. Siege, d'un Decret qui n'étoit que la manifestation de la décision du S. Siege ; & afin de n'être pas les seuls ni les premiers à prendre les armes contre l'Eglise, ils engagerent deux Prélats qui étoient de tout tems leurs esclaves, parceque pour subsister, ils avoient besoin du secours de ces Reverends Peres. Ces deux Prelats furent M. d'Ascalon & M. de Macao, l'un & l'autre attachés, & encore plus dépendans des Jesuites, qu'affectionnés à leur service.

Le premier appella du Mandement de M. le Patriarche le 13 d'Avril, quoique auparavant il s'y fut soumis, & qu'il eut donné des preuves de sa soumission dans une Lettre qu'il écrivit à M. le Legat. Cet exemple servit beavcoup à abbattre la

fermeté de M. de Macao, qui resistoit depuis long-tems aux sollicitations criminelles de ces Peres. Mais enfin il succomba, & écrivant son nom au bas d'un Acte d'Appel composé par les Jesuites, il se rendit responsable à Dieu & aux hommes, du grand nombre de faussetés dont il est rempli, & qui y sont énoncées avec une hardiesse qui étonne d'autant plus, que ceux qui étoient sur les lieux, étoient persuadés que le Prélat & ceux qui le faisoient parler, étoient eux-mêmes convaincus du peu de verité de ce qu'ils avancoient. C'est ainsi que se deshonnorent les Evêques qui ont la malheureuse facilité de se livrer aux Docteurs de mensonge, qui ne parlent presque jamais, que pour seduire ceux qui ont la complaisance de les écouter. L'Appel de l'Evêque de Macao est du 17 de Mai 1707.

M. le Legat attendit à y faire réponse qu'il fut arrivé à Canton, où il entra le 24 de Mai 1707, il écrivit trois jours apres à l'Evêque d'Ascalon, avec la vigueur qu'exigeoit la démarche temeraire de ce Prélat, qui persista dans sa revolte, & la porta l'année suivante au Tribunal de Dieu où il fut cité tout d'un coup, sans avoir eu le tems d'en faire penitence & de la detester.

Il écrivit avec la même fermeté à l'Evê-

que de Macao le 3 de Juin, & lui ordonna de rayer cet injuste & monstrueux Appel de ses Registres, & de l'informer de son obeissance par un Acte autentique & en forme. Ce Prelat obsedé par les Jesuites, s'enfonça de plus en plus dans l'abyme, en se portant aux extremités inouies, dont on va parler dans le recit de ce qui se passa à Macao contre M. le Legat.

Ces deux Appels n'étoient que des preparatifs à l'Appel des Jesuites, qui au nombre de vingt-quatre, ayant à leur tête le P. Sylva Vicaire Apostolique de Nanquin, crurent ne se pas devoir mettre en peine du serment qu'ils avoient rendu, ni craindre l'infamie du parjure attachée à la demarche impie qu'ils avoient la temerité de faire. L'Appel est signé par 24 Jesuites, parmi lesquels, à la honte de la Nation, il s'en trouve 12 François. Les autres étant Italiens, Allemans, Espagnols, Portugais. Peu après cet Appel datté du 28 de Mai, les Jesuites publierent un autre écrit composé en Chinois, rempli de tant de puerilités si marqués au coin d'une basse vanité, & d'une haute extravagance, qu'il suffit de le lire pour comprendre combien ceux qui l'ont composé, sont petits, & capables de deshonnorer les Rois qui les écoutent; puisqu'ils osent mettre à la bouche de l'Empereur de la Chine,

des discours bas & indignes de la Majesté, aussi bien que de l'esprit de ce grand Prince.

M. l'Evêque de Macao pour verifier la parole de Dieu, selon laquelle un abyme attire un autre abyme, eut la lacheté de se laisser entrainer jusqu'aux plus grands excès, en consentant à l'infame publication d'un Mandement, où les Jesuites lui firent inserer une espece d'Instruction Pastorale, qu'ils avoient fait faire à l'Archevêque de Goa, où ce Prelat défend de reconnoître la jurisdiction de M. le Legat, parce, disoit-il, qu'elle étoit contraire aux droits de sa Primatie, & que M. le Patriarche avoit condamné les superstitions malabares. Deux motifs de revolte contre le S. Siege, dignes du genie de ceux qui abusoient de la simplicité de cet Archevêque pour lui faire dire; ce qui n'a pas manqué de lui attirer l'horreur des Catholiques, & les railleries des Protestans, aussi bien que l'indignation du Vicaire de Jesus-Christ.

C'est ici qu'on doit placer l'affaire du P. Porquet Jesuite François, Religieux sans Religion, homme sans retenue, sans pudeur; violent jusqu'en venir aux voyes de fait, corrompu dans la foi, digne pour ses insultes, sa petulance, & ses excès incroyables, d'être retranché du nombre des Cgretiens par M. le Legt, & d'être par

ſa Compagnie placé à la tête de ſes Confreres ; chatiment ordinaire dont on a coutume dans cet Inſtitut, de punir la conduite de ceux qui ſe ſont ſignalés par les actions les plus criantes. On ſoumit le P. Viſdelon au P. Porquet, qui fut fait Superieur des Jeſuites de Canton, afin qu'on n'ignore pas, que la Societé honore le S. Siege par l'humiliation des Sujets qui lui ſont ſoumis, & par l'élevation de ceux qui lui ſont rebelles.

Enfin nous voici arrivés au tems des grandes traverſes de M. le Legat, & de la fureur la plus declaré des Jeſuites. Juſqu'ici ces Peres avoient gardé des meſures, & s'étoient efforcé de jetter des voiles ſur leurs démarches, pour les cacher le plus qu'il leur étoit poſſible. Nous allons les voir agir à découvert & ſans maſque, uniquement occupés de la perte de l'homme de Dieu, & de la ruine de la Religion de J. C. à la Chine, en ſe rendant les executeurs & les ſolliciteurs des ordres donnés pour traverſer l'un, & abolir entierement l'autre. Et ſi ces Religieux tiennent encore à l'Egliſe par les liens d'un recours ſimulé au S. Siege, nous allons les voir entierement declarés en faveur d'un Tribunal idolatre, contre le Tribunal de l'Egliſemême, reſolus d'écouter les deciſions d'un Empereur payen, & de rejetter

celles du Vicaire de Jesus-Christ.

Un Mandarin étant arrivé à Canton vers le milieu de Juin, avec des ordres de l'Empereur qui regardoient M. le Legat, communiqua l'objet de sa Commission au Viceroi, qui fit assembler tous les Mandarins du premier Ordre le 20 de Juin, & invita M. le Patriarche de s'y trouver. Ce fut là qu'on lui annonça les volontés de l'Empereur, qui le releguoit à Macao jusqu'au retour des Peres Barros & Beauvolliers, que les Jesuites avoient envoyés à Rome pour défendre les idolatries Chinoises. Par cet ordre contraire aux droits des gens, & à l'immunité dont les Ambassadeurs des Souverains doivent jouir, M. le Legat est proscrit de la Chine, obligé de se rendre à Macao, où les Jesuites sont maîtres, tant par les pleins pouvoirs à eux donnés par l'Empereur de la Chine, que par l'autorité qui leur est accordée par les Rois de Portugal. Ainsi voilà le Ministre du S. Siege livré à la discretion de ses inplacables ennemis.

Le P. Ozorio intime ami du P. Pereira, qui avoit autrefois résidé à la Cour de Pekin, d'où l'air contraire à sa santé, l'avoit obligé de se retirer, pour en aller respirer un meilleur à Macao, fut choisi pour executer tout ce que la haine & la vengeance pouvoit suggerer à ces Peres,

contre M. de Tournon. Ce Jesuite violent & rusé, adroit & actif, sans cesse occupé de son objet, qui étoit de ruiner les desseins du S. Siege, se trouva tout d'un coup autorisé par la Cour de Pekin & par celle de de Portugal, avec ordre aux Officiers de regler leurs demarches sur ses avis. Le Jesuite commença d'abord par indisposer le peuple contre M. le Patriarche, se servant de son Confrere le P. Barros nouvellement arrivé de la Cour, qui debita un si grand nombre de mensonges & de calomlomnies, que quand M. le Patriarche entra dans cette Ville, pas un Portugais n'alla au devant de lui, quoiqu'ils fussent avertis de son arrivée.

Son Excellence arriva à Macao le 30 de Juin 1707, & alla d'abord au Couvent des Franciscains, où le Capitaine General envoya à la porte de la maison des soldats pour le garder, & pour constituer prisonnier le Ministre du S. Siege. Il lui fit aussi notifier une défense, d'exercer aucune jurisdiction dans la Ville de Macao. Mais le 2 de Juillet, M. le Legat étant allé loger à une maison qu'il avoit loué proche la mer, les Gardes l'y suivirent, malgré tout ce qu'il en put dire au Capitaine General pour l'engager à les congedier. Cet Officier avoit ses ordres du P. Ozório, sa fortune étoit attachée à son

obeissance, & il ne s'agissoit de rien moins pour lui que de la perte de ses biens & de ses emplois.

Le 5 de Juillet, tous les Religieux de la Ville, excepté les Jesuites, allerent rendre leurs devoirs à M. le Patriarche, & demanderent les avis necessaires pour se conduire dans les conjonctures delicates où ils se trouvoient. M. le Legat pourvoyoit à tout par sa sagesse & par sa fermeté, & il rendoit des réponses qui faisoient admirer la force de son courage, & les lumieres de son esprit. Le lendemain M. le Legat envoya à tous les Superieurs des Maisons Religieuses, des billets pour les inviter de se rendre chez lui. Le P. Pinto Provincial des Jesuites refusa de recevoir le billet qui lui étoit addressé; M. le Legat le lui envoya une seconde fois; le Jesuite donna ordre de ne le pas recevoir, & de fermer la porte au né de celui qui étoit chargé de le rendre. Le P. Pinto néanmoins vint le lendemain, & ayant tiré de son sein un ordre du Viceroi de Goa, il déclara à M. le Patriarche, qu'il ne se soumettoit point à ce qu'il demandoit de lui, & qu'il ne reconnoissoit point sa jurisdiction. M. le Legat lui ayant fait faire les trois Monitions, comme ce Jesuite persistoit à ne point le reconnoître, il le déclara excommunié, & en fit afficher les placards à la

porte du College des Jesuïtes, & à celle de son Palais. Mais le Capitaine de ses Gardes *Souza de Gayo* les dechira par ordre du Capitaine General, & le P. Ozorio, qui fut aussi peu de tems après excommunié, expedia un ordre de l'Empereur de la Chine, qui défendoit aux Chinois de s'approcher de leurs maisons, afin qu'ils ne pussent y afficher d'autres placards.

Le 7 de Juillet on mit en prison M. Hervé Prêtre de la Cour de M. le Legat, uniquement pour adoucir l'amertume du P. Pinto, irrité de se voir excommunié. Le P. Ozorio vouloit qu'on arrêtât tout à fait M. le Legat, & qu'on l'enfermât dans la Forteresse, & on alloit executer un attentat si énorme, si les Chinois infidelles ne s'étoient opposés aux desseins des Jesuites, qui avoient mis toutes choses en état pour le succès de ce projet. Cependant Louis Labo Auditeur & le Procureur de la Ville, allerent de la part de l'Evêque & du Capitaine General, menacer M. le Patriarche, & protester contre tout ce qu'il pourroit dire ou faire. M. le Legat aussi peu sensible aux menaces qu'on lui faisoit à Macao, qu'à celles qu'on lui avoit fait à Pekin, continua ses procedures contre le Capitaine General, & contre le Capitaine de ses Gardes. Ces Officiers au lieu de rentrer en eux-mêmes, en de-

vinrent plus animés, & doublerent la Garde, avec ordre de ne laisser entrer ni sortir personne; ce qui fut executé à l'égard des Portugais, mais les Chinois continuerent comme à l'ordinaire, d'entrer & de sortir du Palais de son Excellence.

Cette liberté des Chinois, engagea le P. Ozorio d'envoyer au Mandarin Gouverneur de Stianean un present, pour obtenir un ordre qui obligeât tous les Chretiens Chinois d'abandonner le service de M. le Legat. L'ordre fut accordé, expedié, & ensuite affiché au bas de l'escalier de son Excellence. Mais le même jour, les Mandarins qui étoient à Macao l'en firent arracher, engagerent les Chinois à demeurer au service de son Excellence, & lui en amenerent de nouveaux, & en particulier ceux que les Portugais avoient fait chasser.

Enfin l'Evêque de Macao arriva au fond de l'abyme, & il entreprit d'excommunier le 24 d'Août M. le Legat: par le plus inoui de tous les attentats, il lui fit signifier un Monitoire, en lui ordonnant sous peine d'excommunication, & en vertu de la sainte obéissance, de revoquer les actes par lui exercés.

M. le Legat repondit le 27, & déclara l'Evêque excommunié, & en fit afficher les placards. Le Prelat demeura dans son

excommunication jusqu'à l'arrivée de M. de Mezzabarba qui reçut sa soumission & sa penitence,& qui lui donna l'Absolution, avec pouvoir de l'accorder aux autres, à l'exception des Jesuites & du Capitaine Souza.

Pendant le cours de ces violences de la part des Jesuites, le P. Castner qui avoit plaidé à Rome avec le P. Noel en faveur des idolaties chinoises, donna aussi un trait de sa façon. Ce Pere venoit d'arriver d'Europe à Macao, il étoit chargé d'un paquet de Lettre pour M. le Legat. Il avoit débarqué le 22 Juillet, & s'avisa le 18 d'Août d'envoyer le paquet par le Capitaine de Souza, qui s'acquitta de sa commission accompagné d'un Notaire. M. le Legat refusa de le recevoir, protestant que ce Pere ayant été si long-tems sans le lui envoyer, ou du moins sans lui en donner avis, il avoit sujet de croire que le paquet comme plusieurs autres avoient été ouvert. Mais le Capitaine en se retirant laissa le pacquet, qui fut examiné,& trouvé avec les marques évidentes de l'infidelité de ces Peres, qui les avoit engagés à retenir plusieurs Lettres qu'ils avoient détournées.

On tint vers ce tems-là un conseil, si pour empêcher M. le Legat de sortir il falloit aller jusqu'à effusion de sang; les Jesuites

Jesuites qui se trouverent présens, repondirent, que la decision de ce cas ne se pouvoit pas donner en public, & qu'ainsi il falloit la demander en secret. On comprend quelle peut être une décision, qui n'ose se montrer au jour; & qui a besoin de toute la noirceur des tenebres pour se faire connoître à ceux qui la demandent.

Le reste de l'année se passa en de pareilles vexations, qui se suivoient toujours de fort près, & qui peuvent faire sentir de quoi les Jesuites sont capables, quand ils ont sous leurs mains les personnes qui sont les objets de leur haine, & qui deviennent les victimes de leur vengeance. Un nouvel exemple en fournira une nouvelle preuve.

Le P. Franza Jesuite Portugais, qui demeuroit au milieu de ses Confreres de Macao, sans prendre part à leurs pratiques superstitieuses, & à leur conduite dereglée, étoit indignement traité par ses Superieurs; & l'on peut juger ce qu'il avoit à souffrir de la part des autres, dans une maison pleine de revoltés contre le S. Siege; & où ces revoltés étoient eux-mêmes pleins de fureur, & ne respiroient que le carnage. Ces faux Religieux enfermerent leur Confrere, qui ne pouvant plus souffrir la vûe des crimes, & le sentiment des violences dont on l'accabloit, prit la genereuse reso-

Le ſeptiéme de Janvier eſt remarquable, par la publication d'un Edit contre M. le Patriarche à Canton. Les Jeſuites pour l'obtenir, ſe ſervirent d'un horrible menſonge, & repreſenterent à l'Empereur, que M. le Legat avoit formé le deſſein de s'enfuir, & de ſe retirer à Manille. Le but de ces fourbes étoit de faire tout à fait mettre en priſon M. le Legat, & de le priver entierement de ſa liberté ; inhumanité que les Mandarins Chinois avoient juſques-là empêchée, & que ces Religieux eſperoient néanmoins obtenir de l'Empereur, qui ſe contenta d'ordonner, qu'on veillât ſur les démarches du Legat, & qu'on empêchât ſa fuite. Les Jeſuites interprêterent l'Edit conformement à leur vûe, & le pouſſerent beaucoup au de-là du ſens naturel des termes ; ils firent tenir enfermé M. le Legat, & le priverent entierement de ſa liberté.

Les Mandarins Chinois ne furent pas privés de celle de l'aller voir. Ces Infideles goutoient ſon eſprit & ſes vertus : ils étoient les admirateurs de ſa patience heroïque ; ils en parloient avec étonnement, & temoignoient leur douleur de la conduite des Jeſuites, qui n'ayant pas aſſez d'autorité pour les empêcher de voir M. le Patriarche, s'adreſſerent au petit Roi, & en obtinrent un ordre, qui ôtoit à M. le

monde : l'un & l'autre persecuté par des Portugais ennemis du Regne de Dieu parmi les Infideles ; l'un & l'autre obligé de se servir du glaive de l'excommunication, pour retrancher du nombre des Fideles les indignes membres de l'Eglise. La seule difference qu'on pourroit remarquer, est qu'un Legat Jesuite étoit persecuté par les Infideles dans la personne de S. François Xavier, au lieu qu'ici ce sont les Jesuites qui sont persecuteurs du Legat. On pourroit ajouter, que S. François Xavier étoit persecuté par un seculier, qui n'en vouloit ni à sa liberté, ni à son honneur, ni à sa vie, ni à sa Religion ; & que M. de Tournon est persecuté par des Religieux, qui l'ont privé de sa liberté par la prison, de son honneur par des calomnies, de sa vie par le poison, & qui ont fait les derniers efforts pour en faire un Apostat, en le rendant complice de leur revolte.

Tels ont été les principaux évenemens de l'année 1707, l'année suivante 1708, nous fait voir de la part des Jesuites les mêmes outrages, violences, mepris des censures, sacrileges, declamations publiques. Chaque jour étoit marqué de quelque trait nouveau ; tantôt un affront, tantôt une insulte ; un jour c'étoit la captivité de quelque domestique, un autre jour la flagellation d'un autre.

que cet Edit fut enregiſtré au Tribunal ſouverain des Rits, appellé *Lipon*. Pour réuſſir, ils eurent le courage de mettre toute honte ſous les pieds, & ôtant de deſſus le viſage le maſque d'une feinte douleur, & d'une Religion ſimulée ; ils allerent tous en corps de Communauté, ayant à leur tête le P. Grimaldi, comme le plus ancien de la Societé ; & là à decouvert, ſans prendre la moindre meſure pour ſe cacher, ils preſenterent une Requête, où ils ſupplierent très-humblement l'Empereur d'avoir pitié d'eux, demandant avec larmes le front contre terre, que Sa Majeſté eut la bonté de leur accorder la grace toute entiere, & de ne ſouffrir à la Chine, que ceux qui ſe declareroient pour les Cultes autoriſés par les Loix de l'Empire, & qu'il fut permis aux Européens qui auroient le *Piao*, & qui ſe declareroient pour les Cultes Chinois, d'aller & venir où bon leur ſembleroit, ſans être troublés de perſonne, & que les autres fuſſent chaſſés.

Les Jeſuites ne furent que trop écoutés : l'Empereur accorda tout, & l'Edit ayant été porté au Tribunal du *Lipon*, fut enregiſtré, & envoyé dans toutes les Provinces avec ordre de le ſuivre à la lettre, & de l'executer ſans delai. Par là ce que la Chine avoit encore de Miſſionaires fideles à Dieu, furent chaſſés, & la porte de l'Em-

pire fermée à jamais, à ceux qui voudroient y entrer pour annoncer l'Evangile. Par là les Jesuites seuls maîtres du champ de bataille, sont en état de tout faire & de ne plus rien menager. Par là ces Peres se chargent devant Dieu de l'iniquité, qui a rendu les Nerons, les Domitiens, les Deces, & les Diocletiens si odieux à l'Eglise de J. C. & qui les a fait regarder comme les ennemis les plus outrés du Christianisme. Enfin par là ces Peres ont fait à la Chine, ce que les Hollandois ont fait au Japon. Les Hollandois ont suggeré à l'Empereur du Japon, de ne laisser entrer aucun Ecclesiastique, sans l'obliger de fouler aux pieds le Crucifix. Les Jesuites ont persuadé à l'Empereur de la Chine, de ne laisser entrer aucun Missionaire, sans se declarer pour l'adoration du Ciel & de Confucius.

Une demarche si detestable executée par les Jesuites de Pekin, avouée par leurs Confreres repandus dans les Provinces de la Chine, soutenue avec une opiniatreté sans exemple par les Jesuites, qui sont dans les Etats des Princes Chretiens en Europe, a mis le comble à leurs crimes, & rend la Societé plus coupable au Tribunal de l'Eglise, que l'Ordre des Templiers, quand les indignités qu'on a objectées à ceux-ci, feroient veritables &

prouvées. Mais après qu'ils se furent portés à cet excès, ils ne garderent plus aucune mesures, & ne se mirent plus en peine de chercher des voiles pour se cacher. Ils s'emporterent à Macao contre M. le Legat comme des furieux, ils desolerent les Eglises des Prêtres Seculiers & des Dominicains, aussi acharnés à les détruire, que les Serviteurs de J. C. avoient fait paroître de zele à les établir : tous les Religieux de S. Dominique, de S. Augustin, tous les Prêtres Seculiers Italiens & François, furent bannis sur la Requête de ces ennemis de Dieu. Plus de trente Missions établies par les travaux de tant de saints Ouvriers, furent ravagées par ces loups. En un mot tous les Evêques, tous les Vicaires Apostoliques chassés à la priere de ces Religieux ; leurs effets pillés, leurs Missions usurpées, les brebis dispersées ou seduites en faveur de l'idolatrie. Ils retracerent alors les persecutions des premiers siecles, dont la conduite des Jesuites à la Chine étoit un fidel tableau.

Mais Dieu ne laissa pas long-tems des crimes si énormes sans châtiment, sa colere éclata enfin contre les principaux auteurs & promoteurs de tant d'excès. L'Evêque d'Ascalon aussi cruel ennemi de M. le Patriarche, qu'il étoit grand ami des Jesuites, fut frappé à Macao d'une apoplexie,

qui le fit paroître devant le Tribunal de J. C. sans penitence & sans Sacremens. Le P. Pereira chef des revoltés contre le S. Siege ; & des persecuteurs des serviteurs de J. C. perit par un accident semblable, pendant qu'il déjeunoit. Le P. Antoine Thomas, si fameux par ses calomnies contre M. le Legat, mourut aussi en ce tems-là. Le P. Gerbillon le suivit de près, & alla rendre compte à Dieu de ses perfidies envers M. le Patriarche, & de sa basse complaisance pour les Jesuites Portugais. Le petit Roi surnommé Herodes, à cause de son humeur cruelle & barbare ; mais le grand instrument de l'iniquité des Jesuites fut enfermé dans une noire prison, où peu de tems après il finit sa malheureuse vie. L'Empereur lui-même livré à l'inquietude & à des soupçons contre ses enfans, fit mourir le Prince heritier, & ne vêquit plus que dans la crainte & la frayeur, ne sçachant à qui se fier.

M. le Legat, pour tirer le P. Visdelon des mains des Jesuites, le nomma Evêque de Claudiopolis, avec ordre à l'Evêque d'Ascalon de le sacrer. Le Prelat refusa d'obeir, & les Jesuites firent aussitôt banir de la Chine leur Confrere ; ce qui lui ayant procuré l'occasion de voir M. le Patriarche à Macao, il fut sacré

des mains de son Excellence, & s'embar-pour la côte de Coromandel.

On reçut à Macao le 17 Août, les nouvelles de la promotion de M. de Tournon à la dignité de Cardinal : les Dominicains & les Augustins apprirent cette nouvelle avec joye ; mais les Jesuites ne voulurent point en entendre parler. On fit pendant trois jours selon l'usage, des illuminations à la maison de son Eminence, & aux Couvens des Dominicains & des Augustins. Les Jesuites se plaignirent au Capitaine General de l'avoir souffert, & que c'étoit consentir à la jurisdiction de son Eminence. Ces Peres firent encore courir le bruit, que cette nouvelle étoit fausse ; ils s'efforcerent d'en dissuader les Chinois, qui la tinrent malgré les Jesuites, tellement pour certaine, que les Mandarins allerent lui en faire leurs complimens. Les Portugais eux-mêmes commençoient à se rendre à leur devoir, & à faire paroître leur repentir de s'être laissés seduire. Le Capitaine General fit faire le 21 d'Août des complimens à son Eminence, s'excusant sur les menaces qu'on lui avoit faites, de ce qu'il n'avoit pas encore donné des marques publiques de sa joye, ajoutant, qu'il s'acquitteroit le lendemain de son devoir, & qu'il continueroit pendant trois jours ; mais il ne



tint pas la parole qu'il avoit donnée. Les Jesuites le remplireut de terreur & d'espe-rance, & il continua de se livrer à leurs passions.

Neanmoins cet Officier assembla le 23 d'Août les trois états de la Ville, pour deliberer si on ôteroit la garde à M. le Cardinal. Les Jesuites avec l'Evêque, qui logeoit chez eux à l'Isle verte, s'op-poserent au dessein de faire cesser une injustice si crianre contre un Cardinal Le-gat, & opinerent, qu'il falloit augmenter la garde loin de l'ôter. Mais les Officiers de la Ville joints au Capitaine General, conclurent de faire retirer les soldats; ce qui fut executé le 25 du même mois.

Cette demarche si équitable du Capi-taine General, causa dans les Jesuites un redoublement de frenesie, qui leur fit prendre la resolution d'avoir recours aux expediens les plus noirs contre M. le Car-dinal. Ils commencerent par faire agir l'Evêque leur Commençal, qui à leur sollicitation, fit publier une Sentence in-sensée & pleine de fureur contre les Cou-vens des Dominicains & des Augustins, & contre son Eminence. La premiere partie de cette Sentence, défendoit sous peine d'excommunication, de perte de biens, de punition corporelle, & même de la vie, d'aller avx Eglises de S. Au-

gustin & de S. Dominique, & d'avoir le moindre commerce avec les Religieux de ces deux Maisons. La seconde partie declaroit M. le Cardinal de Tournon excommunié, pour avoir manqué de comparoître devant le Tribunal de l'Evêque, défendant sous les mêmes peine toute relation avec lui.

La suite d'un attentat si affreux fut, que les deux Couvens étant assiegés, & les Religieux réduits à mourir de faim, ces Peres furent contraints de se refugier chez M. le Cardinal, qui avoit par le moyen des Chinois ses domestiques, tous les secours nécessaires à la vie. Son Eminence les reçut avec bonté, & les nourrit pendant tout le tems qu'ils furent chassés de leurs Maisons, rendant par là inutile les efforts des Jesuites, qui vouloient les faire perir. Ce peu de succès ne servit qu'à allumer davantage leur rage contre M. le Patriarche. Comme leur credit étoit diminué à la Cour de Pekin, où le P. Pereira n'étoit plus, & où la Societé fut si justement punie par les coups de bâton que reçut le Frere Paraminot, ils tenterent par presens, ce qu'ils ne pouvoient plus par la voye de l'autorité & du credit. Ils eurent l'addresse de gagner à force d'argent, le Mandarin *Ning* Gouverneur de Macao, & de l'engager à retirer tous les domesti-

ques

ques Chinois qui étoient au service de M. le Cardinal, & à défendre aux autres d'approcher du Palais de son Eminence. Il fit aussi arrêter tous les Chinois Chrétiens qui étoient à son service, jusqu'à leur ôter l'argent & les provisions de bouche dont ils étoient chargés.

Le dessein des Jesuites étoit, ou de faire mourir M. le Cardinal par la faim, ou de l'obliger de se rendre à leurs desirs, & de prendre avec eux la défense des idolatries Chinoises. Les vivres furent donc coupés au Ministre du S. Siege, l'eau lui fut refusée, & il se vit obligé de boire l'eau de la mer qui entroit dans le puit de sa maison; ce qui altera sa santé, & lui renouvella les coliques, dont jusqu'alors il ne s'étoit point senti depuis sa sortie de Pekin. Mais Dieu donna à son Serviteur une resource dans une si cruelle extremité; une vieille femme lui apportoit ses besoins par un endroit caché, qui avoit échapé à la vigilence furieuse des Jesuites. Mais enfin elle fut découverte, & chassée de sa propre maison, à la sollicitation de ceux à qui sa charité étoit insupportable.

Comme les Jesuites ne se fioient pas tout à fait à la Garde Chinoise, ils eurent soin d'y joindre la Portugaise. Le Capitaine General qui l'avoit retirée, se repentit d'avoir bien fait; & gagné par les arti-

fices ordinaires à ces Religieux, il reprit ses premieres violences, se prêtant sans retenue à tout ce que les Jesuites exigerent de lui, coupant les vivres à son Eminence, qui pour se delivrer d'une si horrible & si cruelle persecution, fut obligé d'avoir recours au Viceroi de Canton, par le moyen du P. Munos Religieux de S. Dominique, qui d'abord s'addressa, (le Viceroi étant absent,) aux Mandarins de la Ville, qu'il trouva corrompu par l'argent des Jesuites, & qui par consequent lui refuserent les secours qu'il en attendoit. Ce qui determina le Pere à aller trouver le Viceroi, à qui il donna ses Memoires, qui furent examinés & si goutés, que ce Mandarin ordonna au Gouverneur de *Hiancan*, dont depend la ville de Macao, d'aller sur les lieux s'informer de la verité des faits. Il s'y rendit, mais s'étant laissé corrompre par l'argent des Jesuites, il abandonna M. le Cardinal à la fureur de ses ennemis. Il est vrai, qu'il empêcha qu'on ne continuât de couper les vivres, & qu'il voulut qu'on fit entrer chez son Eminence les provisions necessaires. Le Viceroi peu content du Gouverneur de *Hiancan*, envoya celui de Canton, que les Jesuites firent encore accabler de presens d'étoffes pretieuses, de raretés de l'Europe, & tout ce qui pouvoit satisfaire l'avarice d'un Infidele. Tout

ceci se passa pendant le mois de Janvier & de Fevrier 1710, après que les Jesuites eurent fait renfermer dans la Forteresse, les six Missionaires que Sa Sainteté avoit envoyé au Cardinal de Tournon, pour lui apporter la Calote rouge.

Au mois de Mars son Eminence écrivit à l'Empereur pour lui faire part de sa promotion, sans se plaindre des cruautés qu'on exercoit contre lui. Les Mandarins soufflés par les Jesuites, firent long-tems difficulté d'envoyer la Lettre sur differens pretextes. Mais convaincus par le P, Munos, ils se rendirent à leur devoir, & la Lettre partit.

Cependant les mauvais traitemens qu'on faisoit souffrir à M. le Cardinal, augmentoient chaque jour. Les Jesuites craignoient, que l'Empereur ne fut informé de leurs horribles méchancetés, & qu'il ne rendit ses bonnes graces au Ministre du S. Siege si indignement persecuté. Ils voyoient le Viceroi de Canton resolu de faire son devoir, & de delivrer celui qu'ils cherchoient a faire perir. En effet ce Seigneur lassé de tant de delais, envoya un grand Mandarin nommé *Taoyé.*, déja corrompu par l'argent des Jesuites, qu'ils avoient eu soin de lui envoyer par le Mandarin *Ning*, jusqu'à en offrir au Viceroi, qui le rejetta avec colere aussi

en alla lui-même donner au Pape les premiers avis. « J'allai le lendemain, dit ce » Prelat, écrivant à M. le Marquis de » Tournon frere de M. le Cardinal, porter » la nouvelle au Pape, Sa Sainteté l'apprenant, donna des marques d'une extrême douleur. Elle me dit que c'étoit » un *Santo*; j'ajoutai & un *Martyr*; Sa » Sainteté en convint, & repeta *& un* » *Martyr*. Elle me dit encore, qu'Elle » avoit resolu, quand il seroit de retour, » de le faire Vicaire de la Ville, & » qu'Elle avoit communiqué sa resolution » à deux Cardinaux ses plus familiers; » qu'Elle vouloit lui faire dans sa Chapelle des Obseques solemnelles, avec » Oraison Funebre.

C'est ainsi que le Cardinal de Tournon a été declaré Martyr, de vive voix par le Vicaire de J. C. A la rigueur il n'en faut pas davantage : le Ciel a confirmé son jugement, par le grand nombre de miracles operés par l'intercession du Serviteur de Dieu ; on les a envoyé à Rome pour proceder à sa Canonisation, qui se fera, lorsque la mesure des crimes de la Societé étant remplie, Dieu inspirera à la Cour de Rome, le courage de faire justice à la mémoire de ce grand homme, & aux excès de ceux qui ont été ses persecuteurs & ses bourreaux.

Le P. Ozorio auteur de tant de barbaries, ne survêquit au saint Cardinal que de quelques années : mais au lieu de profiter du tems que Dieu lui donnoit pour faire penitence de tous ces excès, il en ajouta encore de nouveaux aux anciens, & combla ainsi la mesure de ses crimes. *Il me semble, disoit-il quelquefois, avec autant d'impieté que de hardiesse, que l'excommunication qu'à lancée contre moi le Cardinal de Tournon, au lieu de me rendre plus maigre, ne fait au contraire que me donner plus d'embonpoint.* Ce Jesuite en effet étoit extrêmement gros, & paroissoit fort content du bonheur apparent qui le suivoit dans toutes ses demarches. Mais enfin le tems arriva, où Dieu devoit mettre fin à tant de sacrileges, & tirer une vengeance proportionnée aux crimes de ce Jesuite. Deux Prêtres Chinois en rapportent l'histoire dans leur Lettre à la sacrée Congregation, & ce n'est que d'après eux que nous en rapportons ce que nous allons dire, & que le Lecteur aura de la peine à croire ; mais il est des crimes qui attaquent si directement l'honneur & la gloire de Dieu, & dans lesquels comme dans ceux du P. Ozorio, il entre une malice si consommée, qu'il ne faut pas s'étonner si Dieu sort de son secret pour en tirer une vengeance éclatante.

Telle fut donc la fin du Jesuite Ozorio, au rapport de nos deux Prêtres Chinois, un jour il se presenta un inconnu qui demanda à lui parler avec beaucoup d'empressement. Le P. Ozorio lui proposa de monter à sa chambre où ils pourroient s'entretenir avec plus de liberté, ce que l'inconnu accepta : leur entretien parut long ; ce qui causa de l'inquietnde à ses Confreres, & plusieurs heures s'étant écoulées, sans que le Jesuite Ozorio ni l'inconnu donnassent aucun signe de vie, on alla frapper à la porte de la chambre où ils étoient entrés, pour avertir le P. Ozorio que des personnes vouloient lui parler, & l'attendoient avec impatience ; mais on eut beau frapper plusieurs fois personne ne repondit, ce qui fit prendre la resolution d'enfoncer la porte de la chambre. Ce fut alors que la surprise augmenta, car on trouva le P. Ozorio étendu par terre, sans mouvement ni respiration & privé de la vie, ce qui étonna encore plus, c'est qu'on ne trouva aucune trace de l'inconnu, la chambre où il étoit entré avec le P. Ozorio étant toujours demeurée exactement fermée, & le portier de la maison qui l'avoit fait entrer, ayant assûré qu'il n'étoit point sorti par la porte.

Le bruit de cette mort s'étant répandu, tout le monde la regarda comme la juste punition des crimes énormes de ce Jesuite,

& l'on ſe perſuada que l'inconnu étoit quelque Miniſtre des vengeances du Seigneur, que Dieu avoit chargé de l'execution de la Sentence de mort, que la Juſtice Divine avoit prononcé contre ce Jeſuite; perſécuteur déclaré de l'Egliſe, & des plus fideles Serviteurs de Jeſus-Chriſt.

M. Borgueſe Medecin de M. le Cardinal, finit la ſienne d'une maniere bien differente, quoiqu'elle fut violente; elle lui acquit devant Dieu la Couronne du Martyre. Cet homme ſelon le cœur de Dieu, qui étoit l'admiration de ceux qui avoient le bonheur de le connoître & de l'aimer, fut enfermé à Canton, d'abord dans une cave où il fut long-tems, ſans qu'on ſçut d'autre raiſon de la cruauté qu'on exerçoit à ſon égard, ſinon que telle étoit la volonté des Jeſuites, qui le haiſſoient mortellement; cependant quoique le motif pour lequel il étoit traitté avec tant d'inhumanité ne ſe dit pas tout haut, on peut ſans crainte de ſe tromper, attribuer cette vengeance des Jeſuites contre ce Medecin. 1. A la liberté qu'il prenoit de reprocher à ces Peres leur conduite deteſtable envers M. le Cardinal de Tournon, car il ne craignoit point de leur dire, que le poiſon que cette Eminence avoit bû à Pekin, étoit un coup de leur addreſſe pour ſe délivrer d'un homme qui leur étoit incommode; il leur

disoit encore que M. le Cardinal étoit entré à la Chine le poison dans le corps, ou pour l'avoir pris à Ponticheri chez eux, ou à Manille. 2. On peut attribuer la persécution de ces Peres, à la crainte qu'un homme si éclairé ne dévoilât à Rome les intrigues honteuses, les pratiques déteſtables, & tous les noirs souterrains, dont ils se servoient pour combattre les desseins du S. Siege, pour le salut de l'Empire de la Chine. C'eſt pourquoi ils le firent enfermer dans un lieu mal sain, où il n'avoit pas la liberté de parler à personne, afin que contractant des maladies mortelles, il perit de misere, par l'intemperie d'un air meurtrier qu'il étoit impossible de respirer long-tems, sans payer le tribut à la nature. En effet il ne fut pas long-tems dans ce lieu fatal, sans être accablé d'infirmités & de maladies qui rejouissoient les Jesuites, mais qui exciterent la compassion des Mandarins de Canton, qui ordonnerent qu'il en fut tiré & transferé dans une Pagode, où la bonté de l'air joint à la force de son temperament, lui rendit sa premiere santé. Là il étoit gardé par deux soldats tous deux livrés aux Jesuites François qui étoient à Canton ; l'un desquels avoit sa maison proche celle de ces Peres, ce qui lui donnoit la facilité de les voir, & d'être sans cesse en conference avec eux.

Comme ces Religieux s'apperçurent que M. de Borguese écrivoit à Rome, & qu'ils sentoient par les discours que le Medecin tenoit en leur presence, qne ce ne pouvoit pas être en leur faveur, ils consulterent & délibererent en secret, & deciderent le cas d'une maniere, que la decision ne vit pas le jour. Le premier de Mai 1714, le soldat confident de la Societé Françoise, se trouvant seul avec M. de Borguese, lui enfonça la tampe gauche, avec le bout du manche d'une espece de ciseaux, dont les Chinois se servent pour couper l'argent, & l'étendit roide mort sur la place. Le même jour cette mort ayant été publié, on fut voir le cadavre, on le visita, & comme on ne trouvoit ni blessure ni marque de poison, on jugea d'abord qu'il étoit mort d'apoplexie; mais un Chinois plus habile que les autres, ayant examiné avec plus d'attention, découvrit l'enfoncement de la tampe, l'impression de l'instrument proportionnée au bout du manche dont le soldat s'étoit servi; ce qui obligea les auteurs de l'assassinat, à faire jouer tous les ressorts pour étoufer cette affaire, & pour en derober la connoissance au public.

La plûpart de ces faits seront marqués dans un grand détail dans la seconde partie de ces Anecdotes, où M. de Tournon continuera de parler, & de dévoiler les

intrigues qui les eut mis au jour. Toutes les paroles de ce ſaint Cardinal doivent être pretieuſes à des Chretiens ſenſibles aux maux de l'Egliſe & à ſes avantages, & elles doivent être regardées comme les expreſſions des ſentimens, que l'Eſprit de Dieu dont il étoit plein, imprimoit dans l'ame de ſon Serviteur, pour donner au monde Chretien dans ce ſiecle corrompu, un homme en qui ſa grace avoit mis l'intrepidité des Ambroiſes, la conſtance des Athanaſes, & le courage à toute épreuve des Chryſoſtomes, ou pour me ſervir, après le ſaint Evêque de Conon, des paroles de S. Bernard; M. le Cardinal de Tournon a fait revoir dans ſa perſonne Jean-Baptiſte pour les Rois, Elie pour les idolâtres, Eliſeé pour les avares, S. Pierre pour les menteurs, Jeſus-Chriſt pour les Négotians qui trafiquent dans le Temple. Voilà ce qui a fait ſon mérite devant Dieu, & ſon crime au Tribunal de la Societé des Jeſuites.

Fin du premier Volume.



FAUTES A CORRIGER.

Dans la Preface, *Page* 3. *ligne* 32. en parti. *Lisez* en partie. *p.* 8. *l.* 29. *retrachez* ils. *p.* 9. *l.* 8. au lieu de sainte. *lis.* sacrée ; & par tout ailleurs où on a mis sainte Congregation. *p.* 13. *l.* 25. étoit. *lis.* ôtoit. *p.* 28. *l.* 37. Letttres. *lis.* Lettrés. *p.* 37. *l.* 15. mots. *lis.* maux.. *p.* 43. *l.* 18. ne manquerent. *ajoutez* pas.

Dans la Relation, *p.* 10. *l.* 27. portoit. *lis.* parloit. *p.* 14. *l.* 30. sut. *lis.* fut. *p.* 27. *l.* 20. qu'en. *lis.* qui en. *p.* 28. *l.* 28. *humblement.* *lis.* horriblement. *p.* 32. *l.* 18. division. *lis.* decision. *p.* 43. *l.* 27. doctrine. *lis.* droiture. *p.* 52. *l.* 5. *mettez* lui *avant* qui. *p.* 54. *l.* 7. *après* étoit *ajoutez* detenu. *ibid.* *l.* 9. qu'il le tenoit. *lis.* qu'ils le tenoient. *p.* 62. *l.* 31. *mettez* il *avant* n'auroit. *p.* 65. *l.* 5. devoti. *lis.* devoit. *p.* 77. *l.* 26. *après* sensibles *ajoutez* de la protection. *p.* 84. *l.* 11. principaux Juges. *lis.* principales rues. *p.* 98. *l.* 5. se laissa. *lis.* il se laissa. *p.* 102. *l.* 18. enace. *lis.* en ce. *p.* 103. *l.* 31. nou. *lis.* nouveau. *p.* 147. *l.* 27. freres. *lis.* forces. *p.* 165. *l.* 30. *effacez* être. *p.* 183. *l.* 19. ce qu'il fit. *lis.* ce qui fit. *p.* 198. *l.* 20. juriques. *lis.* juridiques. *p.* 200. *l.* 21. *après* preuve. *ajoutez* la plus complette. *p.* 201. *l.* 4. soient inconnus. *lis.* sont connus. *p.* 202.

Monseigneur que. *lis.* que Monseigneur. *p.* 203. *l.* 13. & qui a. *lis.* ce qui a. *p.* 205. *l.* 14. & de fidelité. *lis.* & de la fidelité. *p.* 216. *l.* 11. donneroit. *lis.* donnant. *p.* 241. *l.* 15. *lis* & que sa retractation. *p.* 246. *l.* 12. *retranchez* qui. *p.* 248. *l.* 14. agissent. *lis.* agirent. *p.* 253. *l.* 4 avoient. *lis.* auroient. *p.* 254. *l.* 28. injuste. *lis.* l'injuste. *p.* 256. *l.* 3. *lis.* ni par caresses. *p.* 259. *l.* 11. & pas. *lis.* & par. *p.* 261. *l.* 6 qui lui. *lis.* qu'il lui. *p.* 266. *l.* 1. *effacez* entr'eux. *p.* 267. *l.* 18. des. *lis.* de Lettres.

Dans l'abregé des principaux evenemens, *p.* 5. *l.* 19. *effacez* qui. *p.* 23. *l.* 16. lis. *Las dodécas y las porcherias.* *p.* 42. *l.* 2. si digne. *lis.* si indigne. *p.* 53. *l.* 1. étoit. *lis.* étant. *l.* 54. *l.* 17. procurée. *lis.* preparée. *p.* 55. *l.* 7. *lis.* eurent la douleur. *p.* 65. *lis.* Chretiens par M. le Legat. *p.* 96. *l.* 1. les eut. *lis.* les ont.





